

4033 1046



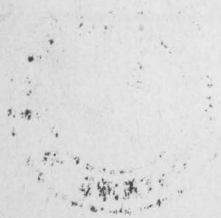


B.603



B. 6

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY



Deuxième Tirage.

FONDS DUBOIS 4533-1846

ALMANACH

Fonds Dubois-4533
(1846)

PHALANSTÉRIEN

Pour 1846.

Fourier nous dit : Sors de la fange,
Peuple en proie aux déceptions ;
Travail, groupé par phalange,
Dans un cercle d'attractions.
La terre, après tant de désastres,
Avec le ciel forme un hymen ;
Et la loi qui régit les astres
Donne la paix au genre humain.

BÉRANGER.

Prix : 50 centimes.



PARIS.

A LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE,

AUX BUREAUX DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

Rue de Seine, 10,

ET CHEZ LES DÉPOSITAIRES DU COMPTOIR CENTRAL DE LA LIBRAIRIE.

Éclipses.

Éclipse partielle de soleil, le 23 avril.
Commencement de l'éclipse,

à 5 h. 41 m. du soir.

Milieu, à 6 26

Le soleil se couchera étant encore
en partie éclipsé.

Marées.

Les plus fortes marées seront celles
des 28 janvier, 27 février, 28 mars,
8 août, 7 septembre et 6 octobre. Ces
marées pourront être considérables si
elles sont favorisées par les vents.

TABLE DU TEMPS MOYEN AU MIDI VRAI DE PARIS.

jrs du mois.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
1	0. 4	0. 13	0. 12	0. 4	11. 57	11. 57	0. 3	0. 6	0. 0	11. 50	11. 44	11. 49
2	0. 4	0. 14	0. 12	0. 4	11. 57	11. 58	0. 4	0. 6	0. 0	11. 49	11. 44	11. 50
3	0. 4	0. 14	0. 12	0. 3	11. 57	11. 58	0. 4	0. 6	11. 59	11. 49	11. 44	11. 50
4	0. 5	0. 14	0. 12	0. 3	11. 57	11. 58	0. 4	0. 6	11. 59	11. 49	11. 44	11. 50
5	0. 5	0. 14	0. 11	0. 3	11. 57	11. 58	0. 4	0. 6	11. 59	11. 48	11. 44	11. 51
6	0. 6	0. 14	0. 11	0. 2	11. 56	11. 58	0. 4	0. 6	11. 58	11. 48	11. 44	11. 51
7	0. 6	0. 14	0. 11	0. 2	11. 56	11. 58	0. 4	0. 6	11. 58	11. 48	11. 44	11. 52
8	0. 7	0. 14	0. 11	0. 2	11. 56	11. 59	0. 5	0. 5	11. 58	11. 48	11. 44	11. 52
9	0. 7	0. 14	0. 11	0. 2	11. 56	11. 59	0. 5	0. 5	11. 57	11. 47	11. 44	11. 53
10	0. 8	0. 14	0. 10	0. 1	11. 56	11. 59	0. 5	0. 5	11. 57	11. 47	11. 44	11. 53
11	0. 8	0. 14	0. 10	0. 1	11. 56	11. 59	0. 5	0. 5	11. 57	11. 47	11. 44	11. 53
12	0. 8	0. 14	0. 10	0. 1	11. 56	11. 59	0. 5	0. 5	11. 56	11. 47	11. 44	11. 54
13	0. 9	0. 14	0. 10	0. 1	11. 56	0. 0	0. 5	0. 5	11. 56	11. 46	11. 44	11. 54
14	0. 9	0. 14	0. 9	0. 0	11. 56	0. 0	0. 5	0. 4	11. 56	11. 46	11. 45	11. 55
15	0. 9	0. 14	0. 9	0. 0	11. 56	0. 0	0. 6	0. 4	11. 55	11. 46	11. 45	11. 55
16	0. 10	0. 14	0. 9	0. 0	11. 56	0. 0	0. 6	0. 4	11. 55	11. 46	11. 45	11. 56
17	0. 10	0. 14	0. 9	0. 0	11. 56	0. 0	0. 6	0. 4	11. 54	11. 45	11. 45	11. 56
18	0. 10	0. 14	0. 8	0. 0	11. 56	0. 1	0. 6	0. 4	11. 54	11. 45	11. 45	11. 57
19	0. 11	0. 14	0. 8	11. 59	11. 56	0. 1	0. 6	0. 3	11. 54	11. 45	11. 46	11. 57
20	0. 11	0. 14	0. 8	11. 59	11. 56	0. 1	0. 6	0. 3	11. 53	11. 45	11. 46	11. 58
21	0. 11	0. 13	0. 7	11. 59	11. 56	0. 1	0. 6	0. 3	11. 53	11. 45	11. 46	11. 58
22	0. 12	0. 13	0. 7	11. 58	11. 56	0. 1	0. 6	0. 3	11. 53	11. 45	11. 46	11. 59
23	0. 12	0. 13	0. 7	11. 58	11. 56	0. 2	0. 6	0. 3	11. 52	11. 44	11. 47	11. 59
24	0. 12	0. 13	0. 6	11. 58	11. 56	0. 2	0. 6	0. 2	11. 52	11. 44	11. 47	0. 0
25	0. 12	0. 13	0. 6	11. 58	11. 57	0. 2	0. 6	0. 2	11. 52	11. 44	11. 47	0. 0
26	0. 13	0. 13	0. 6	11. 58	11. 57	0. 2	0. 6	0. 2	11. 51	11. 44	11. 47	0. 1
27	0. 13	0. 13	0. 6	11. 58	11. 57	0. 3	0. 6	0. 1	11. 51	11. 44	11. 48	0. 1
28	0. 13	0. 12	0. 5	11. 57	11. 57	0. 3	0. 6	0. 1	11. 51	11. 44	11. 48	0. 2
29	0. 13		0. 5	11. 57	11. 57	0. 3	0. 6	0. 1	11. 50	11. 44	11. 48	0. 2
30	0. 13		0. 5	11. 57	11. 57	0. 3	0. 6	0. 1	11. 50	11. 44	11. 49	0. 3
31	0. 13		0. 4		11. 57		0. 6	0. 0		11. 44		0. 3

JANVIER 1846.

Les jours croissent de
22 m. le matin et 13 m.
le soir.

Le 18, 8 h. 58 m. de jour,
18 h. 12 m. de nuit.

1 j.	<i>Circoncision</i>
2 v.	Basile, év.
3 s.	ste Geneviève
4 D.	Rigobert
5 l.	Siméon
6 m.	<i>Epiphanie</i>
7 m.	Theaulon
8 j.	Lucien
9 v.	Furey
10 s.	Paul, erm.
11 D.	Théodose
12 l.	Arcade
13 m.	Bapt. de N. S.
14 m.	Hilaire
15 j.	Maur
16 v.	Guillaume
17 s.	Antoine.
18 D.	C. st Pierre
19 l.	Sulpice
20 m.	Sébastien
21 m.	Agnès
22 j.	Vincent
23 v.	Ildefonse
24 s.	Babylas
25 D.	Conv. s. Paul
26 l.	Paule
27 m.	Julien
28 m.	Charlemagne
29 j.	François de Sales.
30 v.	Bath.
31 s.	Pierre, N.

P. Q. le 4, à 2 h. 35 m.
du soir.

P. L. le 12, à 2 h. 11 m.
du soir.

D. Q. le 20, à 4 h. 1 m.
du soir.

N. L. le 27, à 9 h. 32 m.
du matin.

FÉVRIER.

Les jours croissent de
17 m. le matin et 46 m.
le soir.

Le 15, 10 h. 7 m. de jour,
13 h. 53 m. de nuit.

1 D.	Ignace
2 l.	<i>Purification</i>
3 m.	Blaise
4 m.	Gilbert
5 j.	Agathe
6 v.	Wast
7 s.	Romuald
8 D.	Set. st J. de M.
9 l.	Appoline
10 m.	ste Scolastique
11 m.	Séverin
12 j.	ste Eulalie
13 v.	Lézin
14 s.	Valentin
15 D.	Sex. st. Faust
16 l.	Julien
17 m.	Sylvain
18 m.	Siméon
19 j.	Gabin
20 v.	Eucher
21 s.	Pépin
22 D.	Quin. Ch. s. Pierre
23 l.	Isabelle
24 m.	Math. m. g.
25 m.	<i>Cendres</i>
26 j.	Alexis
27 v.	Léandre
28 s.	Romain

P. Q. le 3, à 5 h. 21 m.
du matin.

P. L. le 11, à 9 h. 21 m.
du matin.

D. Q. le 19, à 4 h. 53 m.
du matin.

N. L. le 28, à 7 h. 41 m.
du soir.

MARS.

Les jours croissent de
63 m. le matin et 47 m.
le soir.

Le 15, 11 h. 47 m. de jour,
12 h. 13 m. de nuit.

1 D.	Quad. s. Aubin
2 l.	Simplice
3 m.	ste Cunégonde
4 m.	Casimir
5 j.	Dransin
6 v.	ste Colette
7 s.	Thomas
8 D.	Rem. st J. de Dieu
9 l.	ste Francoise
10 m.	Ferdinand
11 m.	Quarante Martyrs
12 j.	Pol. évêque
13 v.	ste Euphrasie
14 s.	Lubin
15 D.	<i>Oculi</i>
16 l.	Cyriaque
17 m.	Abraham
18 m.	Alexandre
19 j.	Joseph
20 v.	Joachim
21 s.	Benoît
22 D.	<i>Lætare</i>
23 l.	Victorien
24 m.	Gabriel
25 m.	<i>Annonciation</i>
26 j.	Rupert
27 v.	Gontrand
28 s.	Eustase
29 D.	<i>Passion</i>
30 l.	Rieule
31 m.	Gui

P. Q. le 4, à 10 h. 41 m.
du soir.

P. L. le 13, à 2 h. 58 m.
du matin.

D. Q. le 20, à 2 h. 7 m.
du soir.

N. L. le 27, à 6 h. 0 m.
du matin.

AVRIL.

Les jours croissent de
58 m. le matin et 44 m.
le soir.

Le 15, 13 h. 37 m. de jour,
10 h. 23 m. de nuit.

4 m.	Hugues
2 j.	F. de Gaule.
3 v.	Richard
4 s.	Ambroise.
5 D.	Rameaux
6 l.	Prudent
7 m.	Hégésippe
8 m.	ste Perpétue
9 j.	ste Françoise
10 v.	Vendredi-Saint
11 s.	Jules
12 D.	PAQUES
13 l.	Justin
14 m.	Lubin
15 m.	Paterne
16 j.	Fructueux
17 v.	Anicet
18 s.	Parfait
19 D.	Quasimodo
20 l.	ste Hildegonde
21 m.	Anselme
22 m.	ste Opportune
23 j.	Georgcs
24 v.	Robert
25 s.	Marc
26 D.	Clet
27 l.	Anthime
28 m.	Polycarpe
29 m.	Vital
30 j.	Eutrope

P. Q. le 3, à 5 h. 21 m.
du soir.
P. L. le 11, à 6 h. 5 m.
du soir.
D. Q. le 18, à 8 h. 34 m.
du soir.
N. L. le 25, à 4 h. 58 m.
du soir.

MAI.

Les jours croissent de
39 m. le matin et 40 m.
le soir.

Le 15, 15 h. 41 m. de jour,
8 h. 49 m. de nuit.

4 v.	Philippe
2 s.	Alhanase
3 D.	Inv. ste Croix.
4 l.	ste Monique
5 m.	C. st. Augustin.
6 m.	Jean-Porte-Latine
7 j.	Stanilas
8 v.	Désiré
9 s.	Grégoire
10 D.	Gordien
11 l.	Mamert
12 m.	Nérée
13 m.	Servais
14 j.	Erembert
15 v.	ste Delphine
16 s.	Honoré
17 D.	Pascal
18 l.	Rogations
19 m.	Yves
20 m.	Bernard
21 j.	ASCENSION
22 v.	ste Julie
23 s.	Didier, évêque.
24 D.	ste Jeanne
25 l.	Urbain
26 m.	Adolphe
27 m.	Hildevert
28 j.	Germain
29 v.	Maximin
30 s.	ste Emalie. V. j.
31 D.	PENTECOTE

P. Q. le 3, à 0 h. 1 m.
du soir.
P. L. le 11, à 6 h. 16 m.
du matin.
D. Q. le 18, à 1 h. 36 m.
du matin.
N. L. le 25, à 4 h. 54 m.
du matin.

JUIN.

Les jours croissent jus-
qu'au 23 de 6 m. le ma-
tin et de 41 m. le soir.

Le 15, 16 h. 4 m. de jour,
7 h. 56 m. de nuit.

4 l.	Thierry
2 m.	Pothin
3 m.	ste Clotilde
4 j.	ste Monique.
5 v.	Boniface
6 s.	Claude.
7 D.	Trinité
8 l.	Médard
9 m.	Landri
10 m.	Barnabé
11 j.	Fête-Dieu
12 v.	Basilde
13 s.	Ant. de P.
14 D.	Rufin
15 l.	Modeste
16 m.	Fargeau
17 m.	Avit
18 j.	Marine
19 v.	Gerv. s. P.
20 s.	Silvère
21 D.	Leufroi
22 l.	Paulin, évêque.
23 m.	Félix
24 m.	Jean-Baptiste
25 j.	Prosper
26 v.	Babolein
27 s.	Crescent
28 D.	Irénée
29 l.	Pierre et s. Paul.
30 m.	Commém. st Paul

P. Q. le 2, à 5 h. 39 m.
du matin.
P. L. le 9, à 3 h. 45 m.
du soir.
D. Q. le 16, à 6 h. 47 m.
du matin.
N. L. le 23, à 5 h. 57 m.
du soir.

JUILLET.

Les jours décroissent de
32 m. le matin et 27 m.
le soir.
Le 15, 15 h. 43 m. de jour,
8 h. 17 m. de nuit.

1 m.	Martial
2 j.	Visitation
3 v.	Anatole
4 s.	Tr. de s. Martin
5 D.	ste Zoé
6 l.	Franquille
7 m.	Allyre, évêque
8 m.	ste Priscille
9 j.	ste Victoire
10 v.	ste Félicité
11 s.	Tr. de s. Benoît
12 D.	Gualbert
13 l.	Turiaf
14 m.	Bonaventure
15 m.	Henri
16 j.	N.-D. du Mont-C.
17 v.	Alexis
18 s.	Clair
19 D.	Vincent de Paul
20 l.	ste Marguerite
21 m.	Victor
22 m.	ste Madeleine
23 j.	Appollinaire
24 v.	ste Christine
25 s.	Jacques et s. Chr.
26 D.	Tr. de s. Marc
27 l.	Pantaléon
28 m.	ste Anne
29 m.	ste Marthe
30 j.	Abdon
31 v.	Germain l'Aux.

P. Q. le 4, à 9 h. 33 m.
du soir.
P. L. le 8, à 11 h. 20 m.
du soir.
D. Q. le 15, à 4 h. 33 m.
du soir.
N. L. le 23, à 8 h. 12 m.
du matin
P. Q. le 31, à 11 h. 12 m.
du matin.

AOUT.

Les jours décroissent de
43 m. le matin et 54 m.
le soir.
Le 15, 14 h. 22 m. de jour,
9 h. 38 m. de nuit.

1 s.	Pierre-ès-Liens
2 D.	Etienne
3 l.	Inv. des. Etienne
4 m.	Dominique
5 m.	Yvon, martyr
6 j.	Transfig. de N.-S.
7 v.	Gaëtan
8 s.	Justin
9 D.	Spire
10 l.	Laurent
11 m.	Susc. de ste C.
12 m.	ste Claire
13 j.	Hippolyte
14 v.	Eusèbe. V. j.
15 s.	ASSOMPTION
16 D.	Roch
17 l.	Mamert
18 m.	ste Hélène
19 m.	Louis, évêque
20 j.	Bernard
21 v.	Privat
22 s.	Symphorien
23 D.	Sydoine
24 l.	Barthélemy
25 m.	Louis, roi de Fr.
26 m.	Zéphyrin
27 j.	Césaire
28 v.	Augustin
29 s.	Décollat. des. J.-B.
30 D.	Fiacre
31 l.	Ovide

P. L. le 7, à 6 h. 9 m.
du soir.
D. Q. le 13, à 11 h. 1 m.
du soir.
N. L. le 21, à 11 h. 35 m.
du soir.
P. Q. le 29, à 10 h. 28 m.
du soir.

SEPTEMBRE.

Les jours décroissent de
43 m. le matin et 62 m.
le soir.
Le 15, 12 h. 35 m. de jour,
11 h. 25 m. de nuit.

1 m.	Leu et s. Gilles
2 m.	Lazare
3 j.	Grégoire
4 v.	ste Rosalie
5 s.	Bertin
6 D.	Onésipe
7 l.	Cloud
8 m.	Nativité
9 m.	Omer
10 j.	ste Pulcherie
11 v.	Patient, évêque
12 s.	Serdot
13 D.	Aimé
14 l.	Exalt. de la Ste-Cr.
15 m.	Nicomède
16 m.	Cyprien. 4 T.
17 j.	Lambert
18 v.	Jean C.
19 s.	Janvier
20 D.	Eustache
21 l.	Mathieu
22 m.	Maurice
23 m.	ste Thècle
24 j.	Andoche
25 v.	Firmin
26 s.	ste Justine
27 D.	Côme et s. Damien
28 l.	Céran
29 m.	Michel, archange
30 m.	Jérôme

P. L. le 5, à 1 h. 26 m.
du soir.
D. Q. le 12, à 11 h. 51 m.
du matin.
N. L. le 20, à 3 h. 43 m.
du soir.
P. Q. le 28, à 7 h. 36 m.
du matin.

OCTOBRE.

Les jours décroissent de
48 m. le matin et 59 m.
le soir.

Le 15, 10 h. 49 m. de jour,
13 h. 44 m. de nuit.

1 j.	Remi, évêque
2 v.	SS. Angès gard.
3 s.	Denis, arc.
4 D.	François d'Assises
5 l.	ste Auze, v.
6 m.	Bruno
7 m.	Serge et s. B.
8 j.	ste Thais
9 v.	Denis, évêque
10 s.	Géréon, martyr
11 D.	Firmin
12 l.	Vilfride
13 m.	Edouard
14 m.	Caliste
15 j.	ste Thérèse
16 v.	Léopold
17 s.	Cerboney
18 D.	Luc, évêque
19 l.	Savinien
20 m.	Sendou
21 m.	ste Ursule
22 j.	Mellon
23 v.	Hilarion
24 s.	Magloire
25 D.	Crépin et s. Crép.
26 l.	Rustique
27 m.	Frumence
28 m.	Simon et s. Judes
29 j.	Faron, évêque
30 v.	Lucain
31 s.	Quentin. V. j.

P. L. le 4, à 10 h. 46 m.
du soir.

D. Q. le 12, à 4 h. 47 m.
du matin.

N. L. le 20, à 7 h. 53 m.
du matin.

P. Q. le 27, à 3 h. 49 m.
du soir.

NOVEMBRE.

Les jours décroissent de
46 m. le matin et 32 m.
le soir.

Le 15, 9 h. 7 m. de jour,
14 h. 53 m. de nuit.

1 D.	TOUSSAINT
2 l.	<i>Les morts</i>
3 m.	Marcel, évêque
4 m.	Charles
5 j.	ste Berthilde
6 v.	Léonard
7 s.	Vilbrold
8 D.	stes Reliques
9 l.	Mathurin
10 m.	Léon
11 m.	Martin
12 j.	René, évêque
13 v.	Brice, évêque
14 s.	Achille
15 D.	Eugène
16 l.	Eucher
17 m.	Agnan
18 m.	ste Aude
19 j.	ste Elisabeth
20 v.	Edmond
21 s.	Prés. de la Vierge
22 D.	ste Cécile
23 l.	Clément
24 m.	ste Flore
25 m.	ste Catherine
26 j.	ste Geneviève
27 v.	Sever
28 s.	Sosthènes
29 D.	Saturnin. <i>Avent</i>
30 l.	André

P. L. le 3, à 9 h. 21 m.
du matin.

D. Q. le 10, à 11 h. 53 m.
du soir.

N. L. le 18, à 11 h. 9 m.
du soir.

P. Q. le 25, à 10 h. 40 m.
du soir.

DECEMBRE.

Les jours décroissent de
00 m. le matin et 00 m.
le soir.

Le 00, 00 h. 00 m. de jour,
00 h. 00 m. de nuit.

1 m.	Eloi, évêque.
2 m.	François-Xavier
3 j.	Mirocle
4 v.	ste Barbe
5 s.	Sabas, abbé
6 D.	Nicolas
7 l.	ste Fare, vierge
8 m.	<i>Conception</i>
9 m.	ste Léocade
10 j.	ste Valère
11 v.	Fuscien
12 s.	Damas
13 D.	ste Luce, vierge
14 l.	Nicaise
15 m.	Mesmin
16 m.	ste Adélaïde 4 T.
17 j.	ste Oly
18 v.	Graïen
19 s.	Meuris
20 D.	ste Philogone
21 l.	Thomas, apôtre
22 m.	Honorat
23 m.	ste Victoire. V. j.
24 j.	Yves.
25 v.	NOEL
26 s.	Elienne, martyr
27 D.	Jean, évangéliste
28 l.	Saints-Innocents
29 m.	Thomas de Cant.
30 m.	ste Colombe
31 j.	Sylvestre

P. L. le 2, à 10 h. 56 m.
du soir.

D. Q. le 10, à 9 h. 25 m.
du soir.

N. L. le 18, à 00 h. 52 m.
du soir.

P. L. le 23, à 6 h. 46 m.
du matin.

DIALOGUE-PRÉFACE.

LE MAIRE DE **. Eh! bonjour, monsieur le sous-préfet! quel bon vent vous amène dans notre commune? Venez-vous voir nos plantations de mûriers, et nos travaux d'irrigation?

LE SOUS-PRÉFET DE F..... Ce n'est pas précisément là le but de ma visite, mon cher Maire; mais puisque je puis disposer de toute ma journée, je me ferai un vrai plaisir de visiter avec vous votre commune, et d'admirer toutes les améliorations que vous êtes parvenu à y introduire.

LE MAIRE. Vous êtes trop bon et trop modeste, monsieur. C'est à vous et non à moi qu'appartient l'honneur des améliorations dont notre contrée s'enorgueillit avec raison. Je ne suis que l'instrument qui exécute, et mon mérite se réduit à peu de chose.

LE SOUS-PRÉFET. Trêve de compliments, je vous prie, mon cher Maire; si le premier j'ai eu l'idée, c'est grâce à vous et à quelques honorables propriétaires que l'idée a pu se réaliser. Nous avons donc tous une part dans le bien qui s'est fait.

J'arrive à l'objet de ma visite :

Le moment est venu de pousser vigoureusement à l'établissement des Crèches et des Salles d'Asile. Déjà nous avons à F.... une

Salle d'Asile bien organisée ; il s'agit d'en établir dans chacune de nos communes rurales , et de fonder, s'il est possible, une Crèche à côté de chaque Asile.

LE MAIRE. Vous avez parfaitement raison ; plus d'une fois cette idée m'est venue ; mais, absorbé par tous mes autres travaux, j'avoue que je n'y ai pas donné suite ; et puis, voyez-vous, Monsieur le Préfet, quelque zélé qu'on soit, on a besoin d'être stimulé de temps en temps ; on a surtout besoin de sentir qu'on n'agit pas seul.

LE SOUS-PRÉFET. Je veux réunir à dîner chez moi, dimanche prochain, d'abord tous mes Maires, ensuite quelques notables de F..... que je sais disposés à s'associer à une bonne œuvre, enfin les deux ou trois ecclésiastiques qui, vous le savez, mon cher, nous appuient hautement dans tous nos projets d'améliorations. Lorsque le dîner touchera à sa fin, au dessert, à ce moment où l'intimité entre les convives est le mieux établie, où l'on est le mieux disposé à l'accord, je leur exposerai mes idées pour l'éducation de la basse enfance, j'expliquerai, de mon mieux, mon plan de campagne, qui est fort simple et dans lequel chacun de nous aura un rôle à jouer, rôle utile, mais heureusement peu difficile, et j'espère que nous ne nous séparerons pas sans que tout soit discuté, accepté, arrêté.

LE MAIRE. Bravo ! mon digne Préfet, bravo ! Je suis des vôtres, et je vous appuierai chaudement. Vous savez quelles sont mes idées touchant l'éducation des enfants.

LE SOUS-PRÉFET. Parbleu, vous ! un *Phalanstérien* ! Cela se devine. Les Crèches et les Salles d'Asile ; c'est votre affaire.

LE MAIRE. C'est aussi l'affaire de votre ami le curé de F...

LE SOUS-PRÉFET. Oui, et vraiment nous devons des actions de grâces

à cet excellent homme, que tout le monde aime, révère, et qui donne à ses confrères l'exemple de la vraie piété, de la vraie charité, et d'une intelligente tolérance.

LE MAIRE. C'est un digne homme, en effet, Monsieur le Préfet, un homme de cœur, d'esprit et de sens éclairé. Je n'en veux d'autre preuve que l'accueil bienveillant qu'il fit l'année dernière à l'*Almanach Phalanstérien*.

LE SOUS-PRÉFET. Oui; à la vue de la vignette de Papéty, où Jésus-Christ donne la main à Socrate et à Fourier, il fit d'abord un peu la grimace; mais plus tard, lorsqu'il eut achevé la lecture de l'*Almanach*, il crut devoir formuler ainsi son opinion, chez moi, en plein salon : « Je n'aime pas à juger légèrement des œuvres considérables : je m'abstiendrai donc de me prononcer, maintenant, sur la théorie des phalanstériens, parce que je ne l'ai pas étudiée assez à fond. Mais je me plais à reconnaître dans les disciples de Fourier des hommes d'intelligence, de conscience et de bons désirs; et à mon avis les travaux de pareils hommes commandent l'attention et méritent les égards des honnêtes gens. »

LE MAIRE. Oui, oui ; ce sont bien là ses paroles; j'étais présent quand il les prononça. Je me rappelle même qu'elles firent froncer le sourcil à notre cher président du tribunal, qui cependant garda *in petto* son mécontentement.

LE SOUS-PRÉFET. A propos de l'*Almanach Phalanstérien*, nous ne devons pas, ce me semble, tarder à entendre parler de celui de 1846, car je présume bien que vos amis de la *Phalange* et de la *Démocratie Pacifique* continueront cette publication populaire.

LE MAIRE. Comment donc? Leur succès a été magnifique pour leur première année. Ils en ont vendu 22,000 exemplaires. C'est encourageant. Tenez; puisque vous vous intéressez à l'École so-

ciétaire, à ses progrès, à ses travaux, je vais vous lire la lettre que j'ai reçue, ce matin, de mon ami J. B., qui, l'année dernière, a passé ici 24 heures, à peu près dans ce temps-ci; ne vous en souvenez-vous pas ?

LE SOUS-PRÉFET. Je me le rappelle parfaitement; vous me l'avez présenté. Eh bien! que vous écrit-il?

LE MAIRE. Cela viendra d'autant plus à propos que mon ami me parle précisément de Salles d'Asile et de Crèches. On dirait qu'il devinait vos intentions. Ecoutez :

« Je n'irai pas vous voir cette année, mon cher ami; je reste au logis. L'*Almanach Phalanstérien* n'a plus besoin qu'on voyage pour lui préparer les voies. Le succès de l'année dernière nous est d'un bon augure pour celle-ci. Pour peu que nos amis se donnent du mouvement, nous devons en placer 50,000 exemplaires.

» Vous le savez : en publiant cet Almanach, nous n'avons d'autre but que de répandre le plus possible des idées justes et des connaissances utiles. J'espère que vous serez content de celui de 1846. M. Robinet a fourni deux articles : l'un sur l'*Education des vers à soie*; l'autre sous ce titre : *Améliorations agricoles*, qui montre les avantages qu'une commune peut retirer de l'industrie séricicole. Le docteur Savardan, dont l'*Almanach* de 1845 a publié le remarquable travail : *La Commune Rurale, ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait être*, nous a donné deux articles : un sur les *Maladies chroniques de la peau*, l'autre sur l'*Organisation d'un service médical pour les pauvres*. Ce projet, communiqué au Conseil général de la Sarthe, a été approuvé, et fortement recommandé au gouvernement.

Nous venons à votre secours, mon ami; vous poussez à l'amélioration des chemins vicinaux? L'*Almanach phalanstérien* vous

fournira des armes pour combattre ceux qui ne comprennent pas l'importance de ces chemins. Nous devons ce travail à l'un des hommes les plus compétents en cette matière.

» Le concours agricole qui a eu lieu cette année à Poissy est une innovation dont il faut savoir gré à l'Autorité, et qu'il importe de faire apprécier ; nous en donnons une relation, à laquelle nous avons joint une vignette représentant très-exactement le bœuf qui a remporté le prix. Tous les agriculteurs de France seront bien aises de voir ce bel animal, et d'en étudier les formes ; nous garantissons la parfaite ressemblance du portrait.

» Parmi les nombreuses améliorations que réclament les misères de la classe des travailleurs, les Salles d'asile et les Crèches semblent devoir être le plus promptement généralisées. De tous les côtés on s'occupe d'en établir. Honneur à M. Marbeau qui a fondé la première Crèche ! Est-ce que, par hasard, vous seriez des derniers à suivre l'entraînement général ? Oh ! non. J'ai trop bonne opinion de votre ville ; je connais trop d'ailleurs le zèle de votre sous-préfet et le vôtre, mon cher ami, pour vous faire cette injure... A tout prendre, cependant j'aimerais peut-être mieux que vous n'en fussiez encore qu'au projet ; les premières Crèches ont été bien incomplètes. Lisez notre article, et mettez-vous à l'œuvre. Si vous réalisez notre plan, vous ferez quelque chose de bien. »

LE SOUS-PRÉFET. Ma foi, votre ami a raison. Nous sommes un peu en retard. Que voulez-vous ? Nous rattraperons le temps perdu ; et, si l'*Almanach Phalanstérien* donne des instructions pour bien organiser les Crèches, nous le consulterons, au risque de scandaliser certaines gens.

LE MAIRE. Je continue :

« Je ne veux pas, mon cher ami, énumérer ici tout ce que notre

almanach renferme de bon. Les *Bénéfices de l'Association*, les *Conditions capitales pour la salubrité des habitations*, la *Taxe du pain*, les *Sourciers*, l'*Horticulture*, les *Droits des femmes*, les vers de Jean Journet et ceux de M. Festeau, le *Ciel vu du Soleil*, le *Prince des Travailleurs*, par Eug. Süe., etc.; tout cela me semble excellent. Notre ami Toussenel nous a fourni sur l'Algérie un intéressant article que le crayon de M. Signol a illustré de deux jolies vignettes.

» Fourier, dont le nom devient chaque jour plus célèbre, ne devait-il pas aussi être mis à contribution ? Nous lui avons emprunté deux passages sous ces titres : *de l'Association agricole*, et *de l'Attraction passionnée*. Il est bon que les nombreux lecteurs de notre almanach fassent connaissance avec le style si positif, si clair, si simple et en même temps si majestueux du grand réformateur.

» Puisque je tiens la plume, mon bon ami, je ne la quitterai pas sans vous dire quelque chose de nos affaires phalanstériennes. Vous ne me pardonneriez pas cet oubli. Vous saurez donc que chaque jour nos idées se répandent et croissent en puissance. Vous l'aviez bien deviné : la *Démocratie Pacifique* a préparé beaucoup d'esprits à l'étude de la Théorie Sociétaire. La critique quotidienne de notre journal, toujours faite au sage point de vue que nos principes seuls peuvent donner, a peu à peu inspiré le désir de connaître ces principes. De là à l'étude il n'y a qu'un pas. Aussi notre librairie a-t-elle pris une assez grande extension. Les petits livres surtout ont eu un débit considérable... Nous n'avons pas oublié d'en rappeler les titres sur la couverture de notre Almanach.

» L'École sociétaire est plus forte que nous ne le pensions. Nous sommes heureux et fiers de trouver en elle une ardeur et un zèle qui ne se démentent pas, qui grandissent même avec les difficultés.

Les circonstances nous forcent-elles à faire un appel? nous la trouvons pleine de foi en l'Idée et de confiance en nous, pleine de dévouement, mais de ce dévouement qui ne s'en tient pas aux paroles.

» Quand tout, autour d'elle, se laisse plus ou moins atteindre par la corruption du siècle et par l'égoïsme, elle reste pure, et elle donne à tous un noble exemple. Allez, c'est bien parmi les nôtres que l'humanité ira chercher les hommes de cœur et de foi dont elle aura besoin pour sa régénération! Oui, nous sommes bien les pionniers de l'avenir! Courage donc, ami, et en avant!

A vous, de cœur.

J. B.

LE SOUS-PRÉFET. Il est chaud, votre ami. J'aime cela. L'enthousiasme, quand il est sincère, est contagieux.

LE MAIRE. Oh! que je voudrais voir venir ici Considerant! Eu trois séances il achèverait de porter la conviction dans le cœur et dans l'esprit de ceux que j'ai eu tant de peine à dégrossir.

LE SOUS-PRÉFET. Moi aussi je serais heureux de l'entendre. Il paraît que dernièrement, à Tours, il a eu un immense succès dans l'exposition qu'il a faite de la théorie sociétaire dans la plus grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

LE MAIRE. Oui; plus de 1,200 personnes se pressaient pour l'entendre, et, hors de la salle, deux mille ouvriers stationnaient sur la voie publique, attendant qu'il sortit quelqu'un pour l'interroger sur ce que disait l'orateur.

LE SOUS-PRÉFET.... Je vois venir votre vicaire. Laissons-là cette conversation, il n'est pas homme à y prendre intérêt, et quand on discute avec lui, il se fâche.

LE MAIRE. Il y viendra pourtant, mais après tout le monde!

SOUVERAINS DES PRINCIPAUX ÉTATS.

Famille régnante de France.

LOUIS PHILIPPE 1^{er}, né à Paris le 6 octobre 1773, roi des Français le 9 août 1830, marié le 25 novembre 1809, à

MARIE-AMÉLIE, reine des Français, fille de feu Ferdinand 1^{er}, roi des Deux-Siciles, née le 26 avril 1782.

HELENE-LOUISE ELISABETH, princesse de Mecklenbourg-Schwérin, duchesse d'Orléans; née le 24 janvier 1814; mariée au prince royal le 30 mai 1837; veuve le 13 juillet 1842.

EUGENIE-ADELAIDE-LOUISE, princesse d'Orléans, sœur du roi, née le 23 août 1777.

Branche aînée.

LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS, comte de Paris, prince royal, né à Paris le 24 août 1838, du fils aîné du roi, décédé, et de la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwérin.

ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, duc de Chartres, né à Paris le 9 novembre 1840, frère du prince royal.

Fils cadets du roi.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, duc de Nemours, né à Paris le 25 oct. 1814, marié le 27 avril 1840, à **VICTOIRE-ANTOINETTE-AUGUSTE**, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne le 16 février 1822. De ce mariage : **LOUIS-PHILIPPE-MARIE-GASTON D'ORLÉANS**, comte d'Eu, né à Neuilly le 28 avril 1842, et **FERDINAND-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS**, duc d'Alençon, né à Neuilly le 22 juillet 1844.

FRANÇOIS FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, prince de Joinville, né à Neuilly-sur-Seine, le 14 août 1818, marié le 1^{er} mai 1843 à la princesse **FRANÇOISE-CAROLINE**, sœur de l'empereur du Brésil. De ce mariage : **FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE**, princesse d'Orléans, née à Paris le 15 août 1844.

HENRI-EUGÈNE PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822, marié le 25 novembre 1844 à **MARIE-CAROLINE-AUGUSTE DES DEUX-SICILES**, née le 26 avril 1822.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc de Montpensier, né à Neuilly-sur-Seine le 31 juillet 1824.

LOUISE-MARIE-THERÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE D'ORLÉANS, princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812, reine des Belges par son mariage avec Léopold 1^{er}, le 9 août 1832.

MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE D'ORLÉANS, princesse d'Orléans, née à Neuilly-sur-Seine le 3 juin 1817, mariée le 20 avril 1843 au prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha.

Famille déchue.

MARIE-THERÈSE-CHARLOTTE, fille de Louis XVI, née à Versailles le 19 décembre 1778, veuve du duc d'Angoulême.

MARIE-CHARLOTTE-THÉRÈSE, princesse des Deux-Siciles, veuve du duc de Berri, née le 5 novembre 1798. De ce mariage :
HENRI CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ, duc de Bordeaux, né à Paris le 29 septembre 1829 ;
 Et **LOUISE-MARIE-THÉRÈSE**, née à Paris le 21 septembre 1819.

Etranger.

AUTRICHE. — Ferdinand I^{er}, empereur, né le 19 avril 1793.
BAVIÈRE. — Louis-Charles-Auguste, roi, né le 25 août 1786.
BELGIQUE. — Léopold I^{er}, roi des Belges, né le 16 décembre 1790.
BRÉSIL. — Pierre II, empereur, né le 2 décembre 1825.
CHINE. — Taot Kou Aug, empereur, né en 1781.
CONFÉDÉRATION SUISSE. — Tscharnier, président du Directoire exécutif.
DANEMARCK. — Chrétien VIII, roi, né le 18 septembre 1786.
DEUX-SICILES. — Ferdinand II, roi, né le 12 janvier 1810.
EGYPTE. — Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte, né en 1769.
ESPAGNE. — Isabelle II, reine, née le 10 octobre 1830.
ÉTATS-ROMAINS. — Grégoire XVI (Maur Capellari), pape, né le 18 sept. 1765.
ÉTATS-UNIS. — James Knox Polk, président.
GRANDE-BRETAGNE. — Victoria I^{re}, reine, née le 24 mai 1819.
GRECE. — Othon I^{er}, prince de Bavière, roi, né le 1^{er} juin 1815.
HANOVRE. — Ernest-Auguste, roi, né le 5 juin 1771.
MAROC. — Muley-Abderrahman, empereur.
PAYS-BAS. — Guillaume II, roi, né le 6 décembre 1772.
PORTUGAL. — Maria II, reine, née le 4 avril 1819.
PRUSSE. — Frédéric-Guillaume IV, roi, né le 15 octobre 1795.
RUSSIE. — Nicolas I^{er}, empereur, né le 6 juillet (25 juin n. s.) 1796.
SAINT-DOMINGUE (Novembre 1845) est divisé en deux États : 1^o REP. DE HAÏTI, président le général Guerrier (nègre); 2^o RÉP. DOMINICAINE, président, Santa-Anna (blanc).
SARDAIGNE. — Charles-Albert, roi, né le 2 octobre 1798.
SUÈDE ET NORVÈGE. — Oscar I^{er}, roi, né le 4 juillet 1799.
TURQUIE. — Abdhul-Medjid-Khan, sultan, né le 19 avril 1823.
WURTEMBERG. — Guillaume I^{er}, roi, né le 27 septembre 1781.

L'immense territoire des anciennes colonies espagnoles du Continent américain est maintenant (novembre 1845) divisé en seize républiques, savoir :

NOMS.	CAPITALES.	PRÉSIDENTS.
CONFÉD. ARGENTINE.	Buenos-Ayres.	Général ROSAS.
BOLIVIE.	Chuquisaca.	Général BALLIVIAN.
CHILI.	Valparaiso.	Général BULNÈS.
COSTA-RICA.	San-José.	JOSÉ MARIA ALFARO.
ÉQUATEUR.	Quito.	Général FLORES.
GUATÉMALA.	Guatémala.	Docteur MARIANO RIVERA PAZ.
HONDURAS.	Camayagu.	FRANCISCO FERRERA.
MEXIQUE.	Mexico.	DE HERRERA.
NICARAGUA.	Léon.	Colonel MANUEL PEREZ.
NOUVELLE-GRENADE.	Bogota.	MOSQUERA.
R. O. DE L'URUGUAY.	Montévidéo.	JOACHIM SUAREZ.

PARAGUAY.
PÉROU.
SAN-SALVADOR.
TEXAS.
VÉNÉZUELA.

Assomption.
 Lima.
 San-Salvador.
 Houston.
 Caracas.

LOPEZ.
 Général **VIVANCO.**
 Avocat **PEDRO ARSE.**
ANSON JONES.
 Général **SOUBLETTE.**

PRINCIPALES FOIRES DE FRANCE

PAR DÉPARTEMENTS.

ARIÈGE : Foix, le 4 nov. ; Tarascon, le 3 janv., les 8 et 10 mai et le 30 sept. ; Mirepoix, le 17 janv. ; Saint-Girons, le 2 janv. — **AUBE** : Troyes, le 2^e lundi de Carême (février ou mars) et le 1^{er} sept. — **AUDE** : Carcassonne, les 29 et 30 nov. ; Conques, le 14 janv. et le 11 août ; Thèzes-sur-l'Aube, le 26 août ; Saint-Papoué, le 18 mars ; Limoux, les 9, 10 et 11 sept. et le 1^{er} nov. ; Chalabre, le 30 juin ; Esperaza, le 23 janv. ; Quillard, le 3 fév., le 4 mai, le 16 août et le 11 déc. ; Saint-Hilaire, le 16 août et le 19 oct. ; Bize, le 10 fév. — **AVEYRON** : Rodez, le 30 juin ; Saint-Affrique, le 6 fév. — **BOUCHES-DU-RHÔNE** : Marseille, le 31 août ; Aubagne, les 2 et 3 fév. ; Aix, les 9, 10, 11, 12 et 13 fév. et le 4 déc. ; Istres, le 3 août ; Arles, le 3 et 20 mai ; Tarascon, le 29 juillet et les 8, 9 et 10 sept. — **CALVADOS** : Caen, le lundi de Carême (février ou mars) et le 2^e dimanche après Pâques ; Bayeux, le 15 juin ; Falaise (*faubourg de Guibray*) au mois d'août (les marchands ne peuvent débiller, sous peine de 500 fr. d'amende, que le 13 août après midi, et ne peuvent vendre que le 15 août, après la messe de Notre-Dame). — **CANTAL** : Aurillac, le 25 mai ; Maurs, les 23, 24 et 25 mars ; Moncalvy, le 15 janv. ; Mauriac, le 25 avr. — **CHARENTE** : Angoulême, le 14 janv. ; Laroche foucault, le 9 fév. ; Barbezicux, les 3 et 4 juin ; Auheterre, le 15 mars ; Jarnac, les 5, 6 et 7 mai ; Confolens ; Chabanaix, le 17 janv. ; Ruffec, les 28, 29 et

30 oct. ; Aigre, le 5 avr. ; Mansle, le 3 mars. — **CHARENTE-INFÉRIEURE** : La Rochelle, les 15 mars, 1^{er} juillet et 20 nov. ; Rochefort, le 4 mars ; Saintes, les 29, 30 avril et 1^{er} mai ; Saint-Jeand'Angély, 22 juin. — **CHER** : Bourges, les 20 et 24 juin ; Charost, le 2 nov. ; Rians, le 26 juillet ; La Verdine, le 8 mars ; Saint-Amand, le lundi après la Saint-Luc (octobre) ; Châteaumeillant, le 2 janvier ; Sancerre, le 1^{er} sept. et le jeudi de la Passion (février ou mars) ; La Chapelle-d'Aiguillon (*la foire aux pêches*), le 14 sept. ; Jalognes, le 1^{er} juin. — **CORRÈZE** : Tulle, les 17 et 18 janv. et le 1^{er} juin ; Saint-Martin-la-Méanne, le 28 de chaque mois ; Brive, le 7 janv. et le 12 juin ; Bort, le 7 janv. — **COTE-D'OR** : Is-sur-Tille, le 27 fév. ; Pontaillier-sur-Saône, le 25 fév. ; Nolay, le 7 janv. ; Saint-Jeandelosne, les 10, 11 et 12 mars ; Seurre, le 20 fév. ; Baigneux-les-Juifs, le 20 fév. ; Recy-sur-Ource, le 23 fév. ; Semur, le 22 janv. ; Montrard, le 24 fév. ; Vitteaux, le 15 fév. — **COTES-DU-NORD** : Chatelaudren, le 3^e lundi d'octobre ; Lamballe, les 25 juin, 24 août, 9 oct. et le 1^{er} mardi du Carême ; Dinan, le 2^e jeudi de Carême ; Guingamp, le 1^{er} samedi de janvier et les suivants ; Pontrieux, le 2^e lundi de sept. ; Lannion, les 28, 29 et 30 sept. ; Treigner, le samedi de la Fête-Dieu (mai ou juin) ; Plemet, les 30 et 31 août. — **CREUSE** : Guéret, le 4 janv. ; Ahun, 15 janv. ; Dun-le-Palletteau, le 14 janv. ; Grand-Bourg, le 2 janv. ; Au-

busson, les 15 sept., 25 oct. et 3^e samedi de Carême; Bellegarde, le 3 fév.; Crocq, le 13 janv.; Bourganeuf, le 31 janv.; Boussac, le 3^e jeudi de Carême.

— **DORDOGNE**: Périgueux, le 27 janv. et à la Mi-Carême; Brantôme, le 22 janv.; Bergerac, les 1^{er} et 3^e mercredi de nov.; Sarlat, les 2 déc. et mercredi de la Mi-Carême. — **DOUBS**: Besançon, le 2^e lundi après la Purification; Pontarlier, le 2^e jeudi de fév.

— **DROME**: Valence, les 3 mai et 6 nov.; Romans, le 24 juin; Dié, le 10 août; Crest, le 17 janv.; Montelimart, le 9 janv.; Nyons, le 5 fév. — **EURE**: Evreux, le 20 avr.; Ivry-la-Bataille, le 24 juin; Verneuil, les 9, 10 et 11 oct.; Bernay (*foire Fleurie*), le lundi de la semaine de la Passion; Louviers, le 24 fév.; Neubourg, le 1^{er} mai; Pont-Audemer, le 2 sept. — **EURE-ET-LOIR**: Chartres (*foire des Barricades*), le 11 mai; Auneau, le 27 sept.; Châteaudun, le 1^{er} jeudi de juillet; Dreux, le 9 oct.; Senonches, le 16 juin; Nogent-le-Rotrou, le 7 mai. — **FINISTÈRE**: Quimper-Corentin, le 1^{er} mai; Bosporden, le 1^{er} janv.; Brest, le premier de chaque mois; Châteaubrun, le 12 fév. — **GARD**: Nîmes, le jeudi après Pâques; Beaucaire, la foire de Beaucaire, rivale de celles de Francfort, de Leipsig, de Novi, de Taganrok, s'ouvre le 2 juillet et ferme le 28 à minuit, mais elle commence à s'animer dès le 1^{er}; Alais, le 24 août; Villeneuve-lès-Avignon, les 31 mars et 30 nov.; Le Vigan, le 23 janv. — **GARONNE (HAUTE)**: Toulouse, le 1^{er} fév., le 1^{er} mai, le lundi avant la Saint-Jean, le lundi avant la Saint-Barthelemy, le lundi avant la Saint-André, le lundi après la Quasimodo et le lendemain de la Pentecôte; Auterive, le 23 janv.; Montrezeau, le lundi après la Saint-Mathias; Saint-Béat, le 10 nov.; Saint-Bertrand-de-Comminges, les 4 et 5 mai; Villefranche-de-Lauragais, le 22 janv. —

GERES: Auch, 2^e samedi après la Nativité de N.-D.; Condom, le 22 juin, le 5 sept. et le mercredi avant les Cendres; Lectoure, le 7 janv., les 20 juin et 11 sept.; Lombez, le 25 oct.

GIROUDE: Bordeaux, les 1^{er} mars et 15 oct.; Cadillac, le 24 fév.; Bazas, les 2 et 3 janv.; Blaye, les 25 avr., 10 sept. et 25 nov.; Bour-sur-Gironde, le 1^{er} sept. et le 10 déc.; Lesparre, le 1^{er} vendredi de chaque mois; Saint-Estèphe, le 7 sept.; Castillon, les 25 fév.; 11 juin, 18 oct. et 29 déc.; la Réole, le 22 mars. — **HERAULT**: Montpellier, le lundi de Quasimodo et le 2 nov., le lundi de la Pentecôte; Agde, le 4 août; Bédarieux, le 1^{er} mai; Saint-Gervais, le 24 fév.; Lodève, le 26 août; Saint-Pons, le 30 avr.; Salvétat, le 28 fév. — **ILLE-ET-VILAINE**: Fougères, le 3 août. — **INDRE**: Châteauroux, le 1^{er} mai. — **INDRE-ET-LOIRE**: Tours, le 10 mai et le 10 août; Chinon, le 1^{er} jeudi d'avr. — **ISERE**: Grenoble, le 22 janv. et le 16 août. — **JURA**: Arinthod, le 23 janv.; Orgelet, le 24 sept.; Dôle, le jeudi de la Pentecôte; Morez, le 16 août. — **LANDES**: Saint-Sever, le jeudi avant la Saint-Martin. — **LOIR-ET-CHER**: Blois, le 25 août; Vendôme, le 3 fév. — **LOIRE**: Saint-Etienne, 25 avril. — **LOIRE (Haute)**: Le Puy, 7 janv. — **LOIRE-INFÉRIEURE**: Nantes, le 3 fév. — **LOIRET**: Orléans, le 1^{er} juin; Gien, le 8 avr.; Pithiviers, le 18 janv. — **LOT-ET-GARONNE**: Agen, le 15 sept.; Nérac, le 15 juin. — **MAINE-ET-LOIRE**: Angers, le lendemain de la Fête-Dieu; Saumur, le 3^e jeudi après Pâques; le 4^e jeudi d'avr. — **MANCHE**: Coutances, le 3 janv. — **MARNE**: Châlons-sur-Marne, le 1^{er} août, le 1^{er} samedi de Carême, samedi après le 1^{er} sept. et le mardi de Pâques; Epernay, le 14 sept.; Reims, le 7 janv.; Sainte-Menehould, le 22 fév. et le 11 nov.; Vitry-le-Français, le 4^e mardi après Pâques. — **MARNE (Haute)**:

Chaumont, le 14 janv.; Langres, le 15 fév. et 18 août. — **MAYENNE**: Laval, 9 sept.; Mayenne, le vendredi après la Passion et le 22 juill. — **MEURTHE**: Nancy, le 20 mai; Lunéville, le 16 mars; Toul, le 3 sept. — **MEUSE**: Bar-le-Duc, le jeudi avant l'Ascension. — **MORBIHAN**: Lorient, le dimanche des Rameaux; Pontevy, le 2 mars. — **MOSELLE**: Metz, le 1^{er} mai; Sierck, le 2 sept. — **NIEVRE**: Nevers (*foire des Rois*), le 11 janv. — **NORD**: Lille, le 29 août; Roubaix, le 1^{er} dimanche de sept.; Bayay, le 15 août; Cambrai, le 1^{er} mai; Douai, le 1^{er} juin; Valenciennes, le 8 sept. — **OISE**: Beauvais, le 1^{er} samedi de chaque mois; Clermont-en-Beauvoisis, le 10 août; Senlis, le 23 avr. — **ORNE**: Alençon, le 3 fév.; Argentan, le 22 janv.; Mortagne-sur-Huisne, le 1^{er} déc. — **PAS-DE-CALAIS**: Arras, le 15 août; Béthune, le 3 fév.; Boulogne, les 5 août et 11 nov.; Calais, le 10 janv.; Montreuil, le dimanche de la Fête-Dieu; Saint-Omer, le 29 sept. et le 2^e jeudi après le Carnaval; Aire, le 23 nov.; Saint-Pol, le 23 mars. — **PUY-DE-DOME**: Clermont-Ferrand, le 9 mai; Billom, le 1^{er} lundi de fév. — **PYRÉNÉES (Basses)**: Pau, le 11 nov.; Saint-Jean-Pied-de-Port, le mardi de Pâques; Orthez, les premiers lundis de juin et d'oct. et le 1^{er} mardi de mars. — **PYRÉNÉES (Hautes)**: Tarbes, le 24 juin; Bagnères-de-Bigorre, les 11 nov., mardi après la Pentecôte et le 26 août. — **PYRÉNÉES (Orientales)**: Perpignan, le 11 nov. — **RHIN (Bas)**: Strasbourg, foire dite de Saint Jean-Baptiste; Haguenau, le 1^{er} mardi de fév.; Schelestadt, le 1^{er} mardi de mars. — **RHIN (Haut)**: Mulhouse, le 14 sept., 6 déc., mardi de Pâques et de la Pentecôte. — **RHONE**: Lyon, le 24 juin. — **SAONE (Haute)**: Vesoul, le 17 avr. — **SARTHE**: Le Mans, les jeudis de la Mi-Carême, de la Pentecôte et de la Toussaint. — **SEINE-ET-MARNE**: Melun, le 6 janv.; Provins, le 24 juin. — **SEINE-ET-OISE**: Etampes, le 29 sept.; Mantes, le 22 juill. — **SEINE-INFÉRIEURE**: Rouen, le 20 janv. — **SEVRES (Deux)**: Niort, le 6 fév.; Melle, les 18 janv., 11 et 22 fév., 25 avr. le 28 juin, 1^{er} et 31 août et 8 nov. — **SOMME**: Amiens, le 24 juin; Abbeville, le 22 juill.; Montdidier, le mardi après le 8 sept.; Péronne, le 29 sept. — **TARN**: Alby, le 17 janv.; Castres, le 10 juin. — **TARN-ET-GARONNE**: Montauban, le 19 mars. — **VAR**: Grasse, le lundi après Saint-Marc; Toulon, le 15 mai. — **VAUCLUSE**: Avignon, le 24 fév.; Apt, le 2 janv. — **VENDÉE**: Fontenay-le-Comte, le 25 mars, les 10 et 11 oct. — **Vienne**: Poitiers, le 6 mai. — **Vienne (Haute)**: Limoges, le 21 mai. — **YONNE**: Auxerre, le 22 juill.; Sens, les 12 et 13 mars.

LEVERS DU SOLEIL.

Tous les almanachs donnent le lever du soleil par la latitude de Paris. Nous l'indiquons pour plusieurs latitudes différentes, de cinq jours en cinq jours. Ces calculs sont faits en *temps vrai*.

Pour avoir le lever du soleil sur un lieu quelconque, situé entre le 42° et le 52° degré de latitude, il faut savoir si ce lieu est à l'E. ou à l'O. du méridien de Paris. S'il est à l'E, on retranchera du chiffre indiqué au tableau autant de fois quatre minutes qu'il y aura de degrés de longitude E.; si le lieu est à l'O., on ajoutera autant de fois quatre minutes qu'il y aura de degrés de longitude O.

Table du lever du Soleil, CALCULÉE DE 5 JOURS EN 5 JOURS POUR DIVERSES LATITUDES.

Degrés de latitude.

42° 43° 44° 45° 46° 47° 48° 49° 50° 51° 52°

mois. date.

HEURES DU LEVER.

	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	
Janvier.	3	7	26	7	29	7	33	7	36	7	06	7	44	7	48	7	52	7	57	8	02	8	07
	8	7	23	7	26	7	29	7	32	7	33	7	40	7	44	7	48	7	53	7	57	8	02
	13	7	20	7	23	7	26	7	29	7	39	7	36	7	40	7	44	7	49	7	53	7	58
	18	7	16	7	18	7	22	7	25	7	25	7	32	7	35	7	39	7	43	7	47	7	52
	23	7	12	7	14	7	17	7	21	7	28	7	28	7	31	7	34	7	38	7	42	7	46
Février.	28	7	06	7	09	7	12	7	15	7	40	7	21	7	24	7	27	7	31	7	34	7	38
	3	7	00	7	02	7	05	7	07	7	45	7	12	7	15	7	18	7	21	7	24	7	28
	8	6	54	6	56	7	00	7	02	7	07	7	07	7	09	7	12	7	15	7	17	7	19
	13	6	48	6	50	6	52	6	55	6	59	6	58	7	0	7	02	7	05	7	07	7	10
	18	6	41	6	43	6	45	6	47	6	41	6	50	6	52	6	54	6	56	6	58	7	01
Mars.	23	6	34	6	35	6	37	6	39	6	47	6	42	6	44	6	46	6	48	6	50	6	53
	3	6	22	6	22	6	24	6	26	6	28	6	28	6	29	6	30	6	32	6	34	6	36
	8	6	14	6	15	6	15	6	16	6	19	6	19	6	19	6	20	6	21	6	22	6	23
	13	6	07	6	08	6	08	6	09	6	01	6	09	6	09	6	10	6	10	6	11	6	12
	18	6	00	6	00	6	00	6	01	6	03	6	01	6	01	6	01	6	01	6	02	6	01
Avril.	23	5	53	5	53	5	53	5	53	5	56	5	52	5	51	5	50	5	50	5	51	5	50
	28	5	46	5	46	5	46	5	46	5	47	5	45	5	44	5	42	5	41	5	41	5	40
	3	5	38	5	37	5	37	5	37	5	37	5	36	5	35	5	33	5	32	5	31	5	30
	8	5	31	5	30	5	29	5	28	5	29	5	26	5	25	5	23	5	22	5	21	5	19
	13	5	24	5	22	5	21	5	20	5	11	5	17	5	15	5	13	5	12	5	11	5	09
Mai.	18	5	17	5	15	5	14	5	12	5	13	5	08	5	06	5	03	5	01	4	59	4	57
	23	5	10	5	09	5	07	5	05	5	08	5	0	4	57	4	55	4	52	4	50	4	47
	28	5	05	5	04	5	02	5	0	4	59	4	55	4	52	4	48	4	45	4	42	4	39
	3	4	58	4	56	4	54	4	52	4	42	4	47	4	44	4	40	4	37	4	34	4	30
	8	4	52	4	50	4	47	4	45	4	46	4	39	4	35	4	32	4	29	4	26	4	22
Juin.	13	4	47	4	45	4	42	4	39	4	30	4	33	4	29	4	25	4	22	4	18	4	13
	18	4	42	4	39	4	36	4	33	4	35	4	27	4	23	4	19	4	15	4	11	4	06
	23	4	37	4	35	4	32	4	29	4	20	4	22	4	18	4	14	4	10	4	06	4	01
	28	4	34	4	31	4	27	4	24	4	26	4	17	4	13	4	09	4	04	3	59	3	54
	3	4	30	4	27	4	23	4	20	4	13	4	12	4	08	4	04	3	59	3	54	3	48
Juillet.	8	4	28	4	25	4	21	4	17	4	11	4	09	4	05	4	0	3	55	3	50	3	44
	13	4	26	4	23	4	19	4	15	4	10	4	07	4	03	3	58	3	53	3	48	3	42
	18	4	25	4	22	4	18	4	14	4	10	4	06	4	02	3	57	3	52	3	47	3	41
	23	4	25	4	22	4	18	4	14	4	10	4	06	4	02	3	57	3	52	3	46	3	40
	28	4	26	4	23	4	19	4	15	4	1	4	07	4	03	3	58	3	53	3	43	3	43

Table du lever du soleil,

CALCULÉE DE 5 JOURS EN 5 JOURS POUR DIVERSES LATITUDES.

		Degrés de latitude.																			
		42°	43°	44°	45°	46°	47°	48°	49°	50°	51°	52°									
mois. date.		HEURES DU LEVER.																			
		h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	
Juillet.	3	4 27	4 24	4 20	4 16	4 12	4 08	4 04	3 59	3 54	3 49	3 44									
	8	4 30	4 26	4 23	4 19	4 15	4 11	4 07	4 03	3 58	3 52	3 47									
	13	4 32	4 28	4 25	4 22	4 18	4 14	4 10	4 06	4 02	3 57	3 52									
	18	4 36	4 33	4 30	4 27	4 23	4 19	4 15	4 11	4 07	3 58	3 57									
	23	4 40	4 37	4 34	4 31	4 27	4 24	4 20	4 16	4 12	4 07	4 04									
Août.	28	4 44	4 42	4 39	4 36	4 32	4 29	4 26	4 23	4 19	4 15	4 11									
	3	4 50	4 48	4 45	4 42	4 40	4 37	4 34	4 31	4 28	4 24	4 20									
	8	4 57	4 54	4 51	4 49	4 47	4 45	4 42	4 38	4 36	4 32	4 29									
	13	5 02	5 0	4 57	4 56	4 54	4 52	4 49	4 46	4 44	4 41	4 38									
	18	5 09	5 07	5 05	5 03	5 0	4 59	4 57	4 54	4 52	4 50	4 48									
Septembre.	23	5 14	5 11	5 13	5 11	5 09	5 07	5 05	5 03	5 01	4 59	4 56									
	28	5 21	5 21	5 20	5 18	5 16	5 15	5 13	5 12	5 10	5 08	5 06									
	3	5 30	5 29	5 27	5 27	5 26	5 24	5 23	5 22	5 20	5 19	5 17									
	8	5 37	5 36	5 35	5 35	5 34	5 32	5 31	5 30	5 30	5 29	5 28									
	13	5 44	5 43	5 42	5 42	5 42	5 41	5 40	5 39	5 39	5 38	5 38									
Octobre.	18	5 50	5 50	5 49	5 49	5 49	5 48	5 48	5 48	5 48	5 47	5 47									
	23	5 57	5 57	5 57	5 57	5 57	5 58	5 58	5 58	5 59	5 59	5 59									
	28	6 03	6 03	6 03	6 04	6 04	6 05	6 05	6 06	6 06	6 07	6 07									
	3	6 11	6 12	6 12	6 13	6 14	6 14	6 15	6 16	6 16	6 17	6 18									
	8	6 18	6 19	6 19	6 20	6 21	6 22	6 23	6 25	6 26	6 27	6 28									
Novembre.	13	6 26	6 27	6 27	6 28	6 29	6 30	6 31	6 33	6 35	6 36	6 38									
	18	6 32	6 33	6 34	6 35	6 37	6 38	6 40	6 42	6 44	6 46	6 48									
	23	6 38	6 40	6 42	6 43	6 45	6 46	6 48	6 50	6 52	6 54	6 57									
	28	6 45	6 47	6 49	6 51	6 52	6 54	6 56	6 58	7 01	7 03	7 06									
	3	6 53	6 55	6 57	6 59	7 02	7 04	7 06	7 08	7 11	7 14	7 17									
Décembre.	8	6 59	7 01	7 04	7 06	7 09	7 11	7 13	7 16	7 20	7 23	7 25									
	13	7 05	7 07	7 10	7 12	7 15	7 17	7 20	7 24	7 28	7 31	7 35									
	18	7 10	7 12	7 15	7 18	7 21	7 24	7 27	7 31	7 35	7 38	7 42									
	23	7 15	7 18	7 21	7 24	7 27	7 30	7 34	7 37	7 41	7 45	7 49									
	28	7 19	7 22	7 25	7 28	7 31	7 34	7 38	7 41	7 46	7 51	7 56									

TABLEAU DES MESURES LÉGALES.

(Lois du 18 germinal an III et du 4 juillet 1837.)

NOMS
SYSTÉMATIQUES.

VALEUR.

MESURES DE LONGUEUR.

Myriamètre	Dix mille mètres.
Kilomètre.....	Mille mètres.
Hectomètre.....	Cent mètres.
Décamètre	Dix mètres.
MÈTRE.....	<i>Unité fondamentale des poids et mesures. La dix millionième partie du quart du méridien passant par Paris.</i>

MESURES AGRAIRES.

Hectare	100 ares ou 10,000 mètres carrés.
ARE.	100 m. carr., carré de 10 m. de chaque côté.
Centiare.....	Centième de l'are, un m. carré.

MESURES DE CAPACITÉ

Pour les liqueurs et les matières sèches.

Kilolitre.....	Mille litres.
Hectolitre.....	Cent litres.
Décalitre.....	Dix litres.
LITRE.....	Décimètre cube.
Décilitre	Dixième du litre.

NOMS
SYSTÉMATIQUES.

VALEUR.

MESURES DE SOLIDITÉ.

Décastère.....	Dix stères.
STÈRE.....	Mètre cube.
Décistère.....	Dixième de stère.

POIDS.

.....	Mille kilogrammes, poids du mètre cube d'eau, et tonneau de mer.
.....	Cent kilogrammes, quintal métrique.
Kilogramme....	Mille grammes. Poids dans le vide d'un décimètre d'eau distillée à la température de 4° centig.
Hectogramme...	Cent grammes.
Décagramme....	Dix grammes.
GRAMME.....	Poids d'un centimètre cube d'eau à 4° centigrade.
Décigramme....	Dixième du gram.
Centigramme...	Centième du gram.
Milligramme....	Millième du gram.

N. B. Pour les grandes longueurs l'usage est de prendre pour *unité* le kilomètre au lieu du mètre. De même aussi, au lieu de l'are on prend l'hectare; au lieu du litre l'hectolitre; au lieu du gramme le kilogramme. Le quintal métrique est de 100 kilogr. La tonne est de 1,000 kilogr.

Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux.

	mèt.		m.		m.
La ligne.....	— 0,002256	3 lig....	— 0,006767	5 lig....	— 0,014279
Le pouce.....	— 0,02707	3 p.	— 0,08121	5 p.	— 0,13535
Le pied.....	— 0,32484	3 pi.	— 0,97452	5 pi.	— 1,62420
La toise.....	— 1,94904	3 t.	— 5,84710	5 t.	— 9,74518
	m. car.		m. car.		m. car.
Le pied carré....	— 0,1003	3 p. car. —	0,3166	5 p. car. —	0,5276
La toise carrée...	— 3,7987	3 t. car. —	11,3962	5 t. car.. —	18,9937
	m. cub.		m. Cub.		m. cub.
Le pied cube.....	— 0,03428	3 pi. cub. —	0,10283	5 pi. cub. —	0,17139
La toise cube....	— 7,4039	3 t. cub. —	22,2117	5 t. cub. —	37,0195
L'arpent de Paris (1).....	— 0,3419	3 arp. .. —	1,0257	5 arp. .. —	1,7094
L'arp. des E. et For	— 0,5107	3 arp.... —	1,5322	5 arp.... —	2,5536
	gram.		gr.		gr.
L'once.....	— 30,59	3 on.... —	91,78	5 on.... —	152,97
	kilog.		k.		k.
La livre.....	— 0,4895	2 liv.... —	0,9790	3 liv..... —	1,4685

La lieue de poste (2000 t.) vaut 3898 m. Dans la pratique on la compte comme valant 4 kilom. Le kilom. vaut 513 toises. Un myriam. vaut 2,56 lieues de poste.

La lieue commune (25 au degré) — 2280 t., soit 4444 mètres. — La lieue marine (20 au degré) — 5556 mètres.

L'aune ancienne de Paris est de 1 m. 488. Dans la pratique on la considère comme égale à 1 m. 20 centimètres.

MESURES DE LONGUEUR

DANS TOUS LES PAYS.

Nous sommes en mesure de publier le rapport des mesures de tous les pays du monde avec les nôtres. Nous donnons cette année celles de longueur. L'*Almanach phalanstérien* contiendra successivement, et chaque année, une nouvelle partie de ce travail qui a été fait avec le plus grand soin, pour les longueurs, les poids, les surfaces, les capacités, les monnaies, etc.

Ces détails ne se trouvent dans aucun autre almanach, pas même dans l'*Annuaire* publié par le bureau des Longitudes.

(1) L'arpent de Paris contient 100 perches de 18 pieds; celui des eaux et forêts contient 100 perches de 22 pieds.

Saxe-Weimar-Eisenach.....	0,282	Valachie, à Bucharest (<i>haleben</i> ,	
Schwarzbourg-Rudolstadt.....	0,283	aune des soies)...	0,701
Schwarzbourg-Sonnershausen..	0,314	— (<i>eudeseh</i> , aune des	
Suède.....	0,297	toiles).....	0,662
Suisse.....	0,300	Turquie, à Constantinople (<i>pik</i>)..	0,686
Syrie, à Alep (<i>pik</i>).....	0,677	Wurtemberg (<i>fuss</i>).....	0,287
Siam (<i>juta</i>).....	1,980	Waldeck (<i>fuss</i>).....	0,293
Tyrol (<i>tyroler fuss</i>).....	0,334		

THERMOMÈTRES.

3 thermomètres sont en usage habituel : thermomètre de Réaumur (c'est l'ancien), thermomètre Centigrade et thermomètre de Fahrenheit. En Angleterre et en Amérique, on ne se sert que de ce dernier.

Les deux premiers partent du même point 0 pour glace fondante. Le point 0 du thermomètre de Fahrenheit n'indique plus la glace fondante, mais bien 17° 8 du th. C., c'est-à-dire au-dessus de zéro.

100° Centig. = 80° Réaum., soit 5° C. = 4° R. Pour convertir les degrés Centigrades en degrés Réaumur, il suffira de multiplier par 4 l'indication du thermomètre Centig., et de diviser le produit par 5. Exemple :

$$14^{\circ} \text{ Centig.} = \frac{14 \times 4}{5}, \text{ soit } 11^{\circ} 2 \text{ R. Au contraire, } 14^{\circ} \text{ Réaum.} = \frac{14 \times 5}{4},$$

soit 17°, 5 Centig.

Comparaison des trois thermomètres.

Centig.	R.	F.	Centig.	R.	F.	Centig.	R.	F.
— 10 =	8	44	10 =	8	50	30 =	24	86
— 5 =	4	23	15 =	12	59	35 =	28	95
0 =	0	32	20 =	16	68	40 =	32	104
5 =	4	41	25 =	20	77	45 =	36	113

On voit que 5° Centig. équivalent à 9 degrés Fahrenheit.

POSTES.

Taxe des lettres et envois d'argent.

Cette taxe a été fixée par la loi du 15 mars 1827, ainsi qu'il suit :

Jusqu'à 40 kilom. inclusivement, 2 décimes ; — de 40 à 80 kilom., 3 déc. ; — de 80 à 150 kilom., 4 déc. ; — de 150 à 220 kilom., 5 déc. ; — de 220 à 300 kilom., 6 déc. ; — de 300 à 400 kilom., 7 déc. ; — de 400 à 500 kilom., 8 déc. ; — de 500 à 600 kilom., 9 déc. ; — de 600 à 750 kilom., 10 déc. ; — de 750 à 900 kilom., 11 déc. ; — au-dessus de 900 kilom., 12 décimes.

Le port d'une lettre varie suivant le poids ; voici la progression fixée par la même loi de 1827 :

Au-dessous de 7 grammes 1½, port simple ; — de 7 gr. 1½ à 10 gr. exclusivement, port et demi ; — de 10 à 15 gr., deux ports ; — de 15 à 20 gr., deux ports et demi ; — de 20 gr. exclusivement, trois ports ; — et ainsi de suite de 5 en 5 grammes.

Pour les communes rurales, qui n'ont pas de bureau de distribution, la taxe est augmentée de 1, 2 ou 3 déc., suivant le poids.

Dans l'intérieur des villes, le port des lettres est de 1, 2 ou 3 déc., suivant le poids.

A Paris, par exception, 15 cent., 25 c. et 35 c.

LETTRES CHARGÉES. — Les lettres ou paquets *chargés* doivent être présentés sous enveloppe, et fermés *au moins* de deux cachets en cire avec empreinte. Ces cachets doivent être placés sur les plis supérieur et inférieur de l'enveloppe, de manière que l'un et l'autre pli se trouvent réunis sous le même cachet. Suivant la forme de l'enveloppe, il est clair qu'il faudra quelquefois cinq cachets pour remplir ces conditions.

Le port des lettres *chargées* est *doublé*, et il doit être payé d'avance. Un bulletin d'enregistrement est remis au déposant.

Les lettres *chargées* ne sont pas remises à domicile. Le destinataire reçoit *franco* un avis avec lequel il se présente au bureau de poste, et y reçoit la lettre contre sa décharge, signée sur un registre *ad hoc*.

Pour une lettre *chargée* perdue, il est accordé 50 f. d'indemnité. Cette indemnité est donnée de préférence au destinataire.

LETTRES RECOMMANDÉES. — Ces lettres doivent être présentées sous la même forme que les lettres *chargées*. On ne les affranchit point ; elles ne paient que port simple. Elles sont remises à domicile, et la personne qui les reçoit en donne reçu sur un petit registre dont le facteur est porteur.

En cas de perte d'une lettre recommandée, il n'est accordé aucune indemnité.

N. B. On devrait employer ce moyen qui ne coûte rien, toutes les fois qu'on met des valeurs dans une lettre.

ENVOIS D'ARGENT. — Dans tous les bureaux de poste on reçoit l'argent des particuliers, et l'administration donne en échange des mandats à vue qui sont payables dans tous les bureaux de poste, 5 p. 0/0 sont payés d'avance par celui qui dépose l'argent. Les mandats au-dessus de 10 fr. sont assujettis à un timbre de 35 cent. On ne reçoit pas moins de 50 cent. — Les mandats de la poste sont aussi payables partout où nous avons des armées ; mais alors il faut que le mandat soit destiné à des militaires ou à des marins en activité de service.

Liste des fonctionnaires à qui on écrit sans affranchir.

Les fonctionnaires publics qui ne jouissent pas du *port franc*, pour les lettres qui leur sont adressées, refusent généralement les lettres qui ne sont pas affranchies. Il est bon de faire connaître quels sont ceux à qui l'on peut écrire *sans affranchir*.

1° Tous les membres de la famille royale ;

2° L'intendant général de la liste civile, — l'administrateur du domaine privé, — les aides-de-camp du roi, de service, — le secrétaire du cabinet du roi, — le baron Athalin, — les secrétaires des commandements de la reine, celui de la duchesse d'Orléans et ceux des princes ;

3° Tous les ministres, — les sous-secrétaires d'état des différents ministères, — le préfet de police ;

4° Le chancelier de France, — le président de la chambre des députés, — le grand-référendaire de la chambre des pairs, — le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, — le directeur du personnel au ministère de la guerre, — le secrétaire général du conseil d'état ;

5° Les directeurs généraux de l'enregistrement, des douanes, des ponts et chaussées et des mines, des forêts, des contributions directes, des contributions indirectes, des tabacs, des postes, de la caisse d'amortissement ;

6° Le commandant de la 1^{re} division militaire, — le commandant de Paris, — le commandant supérieur des gardes nationales de Paris ;

7° Le premier président et le procureur général de la cour de Cassation et de la cour des comptes, — le commissaire du roi et le secrétaire général près la commission de l'indemnité des colons de Saint-Dominique, — le président du contentieux au conseil d'état, — le président et le secrétaire de la commission de liquidation des indemnités mexicaines ;

8° Le gouverneur général de l'Algérie, — le directeur de l'intérieur et le directeur des finances en Algérie.

— Tous les états d'Europe ont accompli ou accomplissent dans ce moment une réforme dans leur système postal. La France seule n'a rien fait. L'Angleterre a tout-à-coup opéré une réforme radicale, elle a mis au plus bas (à 10 c.) le prix de toutes ses lettres quelle que soit la distance parcourue. Chez nous, M. de Saint-Priest, à la chambre des députés, n'a pas pu triompher de l'incroyable et obstinée résistance que l'administration met à toute réforme dans ce service. Il faut que partout on fasse retentir aux

oreilles de l'administration les plus énergiques et les plus unanimes réclamations en faveur d'une grande réforme sur la taxe des lettres et sur la commission perçue par la poste pour les envois d'argent. La taxe uniforme de 20 c. avec obligation d'affranchissements, et une commission de 1 p. 0/10 sur les envois d'argent sont des améliorations POSSIBLES sans que le Trésor éprouve de diminution dans ses recettes. Tout le monde gagnerait à ces heureux changements. Que tout le monde, donc, se donne du mouvement pour l'obtenir.

LE CIEL VU DU SOLEIL.

L'an dernier, nous avons essayé de donner à nos lecteurs une idée succincte du ciel physique. Nous l'avons à peu près complètement résumée dans une citation de M. Jean Reynaud, qu'on nous pardonnera de reproduire, pour nous servir de point de départ. Après avoir indiqué combien nous sommes loin de pouvoir compter tout ce qui est dans le ciel et assigner les positions relatives de tous les astres, cet écrivain, aussi profond philosophe que géomètre élégant, s'écrie :

« Et rien de tout cela n'est stable ; tout cela est dans une agitation et un changement continuel : le ciel d'aujourd'hui n'est pas le même que celui d'hier, et celui de demain sera tout nouveau dans l'univers. L'impulsion primitive et la force de gravité animent tous ces mondes, et les jeux de leurs balancements sont infinis : une combinaison qui se fait, en amène une autre qui ne s'était point encore faite ; et chaque soleil, soumis à des influences sans cesse différentes, lancé dans une route dont les circonvolutions ne se répètent jamais, tourne, comme nous tournons autour du nôtre, autour d'autres soleils, obéissant sans doute eux-mêmes au commandement d'autres centres. C'est un tourbillon semblable, par la complexité de son roulement intérieur, à ces poussières que le vent soulève dans nos campagnes. Les soleils (1) en sont les atomes, et c'est *le vent de DIEU* qui les tient soulevés au-dessus du néant. »

(1) Il y a, dans ces deux endroits, deux fautes d'impression dans l'Almanach de 1845.

Chacun de ces grains de poussière brillante que nous apercevons sur le fond noir du ciel est donc un soleil, c'est-à-dire la capitale d'un petit royaume céleste, dont le mécanisme peut être beaucoup plus simple que celui du grand empire dans lequel il flotte. Et, en effet, celui dont nous faisons partie exécute des mouvements assez bien connus en masse depuis Copernic. Essayons d'en exposer les principales particularités, en excluant toutefois celles qui exigeraient une ombre de calcul.

LE SOLEIL. — Nous placerons le spectateur dans la capitale, c'est-à-dire dans le soleil, parce que, vus de là, les mouvements des villes de province manifestent immédiatement une grande régularité.

La masse du soleil est un globe probablement solide, dont la surface est obscure, comparativement à celle que nous voyons de la terre. Elle est recouverte comme notre globe d'une couche de vapeurs transparentes ; mais de plus, sur cette première atmosphère, il y en a une seconde qui est nuageuse ; et au-dessus de celle-ci une troisième, entièrement lumineuse. Quand l'atmosphère lumineuse se déchire ou s'éteint dans une certaine étendue, elle nous laisse voir la seconde sous la forme de taches grises, et alors celle-ci devient ordinairement transparente vers le centre de la tache, de manière à nous laisser voir, à travers l'atmosphère inférieure, la surface comparativement obscure du noyau solide.

Il n'y a rien d'absurde à supposer que ce noyau soit habité tout comme notre globe ; il est parfaitement raisonnable d'admettre avec W. Herschel que le soleil n'est autre chose qu'*un grand et magnifique monde baignant dans un Océan de lumière*. Quelles sont les conditions de la vie, les formes des corps vivants dans ce monde-là ? Nous ne hasarderons aucune conjecture précise sur ce point : nous admettrons seulement, par analogie, qu'elles doivent être bien plus au-dessus de celles que nous connaissons, que la vie des riches de nos capitales est supérieure à celle des plus pauvres habitants de nos plus tristes hameaux. Et, sans doute, Dieu ne laisse pas inhabité un séjour où il peut instituer un de ses paradis.

Sur ce mot, je dois avouer que j'admets complètement l'hypo-

thèse de Charles Fourier, suivant laquelle tous les globes se rangent, quand il l'ont mérité, dans la classe des paradis. Le nôtre est, pour le moment, un enfer, c'est-à-dire un monde malade ; et il dépend de l'humanité à laquelle nous appartenons de rentrer dans la vie paradisiaque, dès que nous nous entendrons pour cela. Vous voyez bien que c'est facile, si toutefois vous avez assez de confiance en Dieu.

SPECTACLE DU CIEL, VU DU SOLEIL. — La contemplation du ciel étant un des plus puissants secours que Dieu puisse accorder aux créatures pour les aider à monter vers lui par l'intelligence, il faut supposer que les habitants du soleil peuvent, malgré l'opacité (au moins apparente) de leur seconde atmosphère, malgré l'immense éclat de la troisième, voir les planètes que leur monde éclaire et les autres soleils. Il n'est pas absolument impossible, même avec nos connaissances bornées sur la lumière, la chaleur, et sur les lois nécessaires de la construction des organes des sens, d'imaginer des dispositions naturelles ou artificielles propres à assurer cette faculté aux *Solariens*. Ils en jouissent, sans doute, à un degré supérieur à ce que nous pouvons imaginer ; toutefois, nous pouvons décrire en gros le spectacle que le ciel leur présente.

LES ÉTOILES. — D'abord, le système entier des étoiles leur semble tourner uniformément et achever une révolution dans un intervalle de vingt-cinq de nos jours environ ; car telle est la durée d'une révolution du soleil sur lui-même. Les pôles du soleil demeurent sensiblement fixes parmi les étoiles, pendant un grand nombre de siècles.

LES PLANÈTES. — Ensuite, on voit les planètes se déplacer parmi le système des étoiles, dans le sens du mouvement du soleil, ou en sens contraire du mouvement apparent des étoiles, avec des vitesses inégales, mais en ne s'écartant jamais beaucoup de l'équateur du soleil.

La grandeur du globe solaire permet aux astronomes solariens de mesurer les distances des planètes à peu près trois fois plus facilement que nous ne pouvions le faire avant que nous eussions pris pour base le diamètre du chemin annuel de notre globe. Ils peuvent reconnaître facilement que chaque planète décrit une el-

lipse (1) dont le soleil occupe un foyer, et que leurs vitesses diminuent quand la distance au soleil augmente, soit que l'on considère une même planète, aux différents points de son chemin elliptique, soit que l'on considère successivement des planètes différentes.

Il faut bien prendre garde à ne pas se figurer ce que nous nommons le *chemin* ou l'*orbite* d'une planète, comme un corps solide sur lequel la planète glisserait, à la manière d'un wagon sur un rail: ces corps, si grands pour nous, si petits vus du soleil, se meuvent aussi librement qu'une pierre qu'un enfant jette en l'air, ou qu'une bombe tirée par un artilleur, et leurs chemins ont la même réalité et suivent la même loi. Quand vous jetez une pierre en l'air, elle y trace, sauf les altérations causées par la résistance de l'air, une portion d'ellipse qui a un de ses foyers au centre de la terre.

Du soleil, on ne voit jamais que la moitié éclairée des globes qui circulent autour de lui. Sur chacun d'eux on distingue des taches, fixes comme les continents ou les mers, ou mobiles et changeantes comme les nuages. Les unes et les autres tournent avec le globe dont elles font partie. La durée de la rotation est à peu près la même pour le premier groupe voisin du soleil; et, comprenant Mercure, Vénus, la Terre et Mars, c'est la durée d'un de nos jours; pour les petites planètes, et pour Uranus, nous ne savons pas encore quelle est la longueur de leur jours; pour les deux grosses, Jupiter, Saturne, le jour dure à peu près dix de nos heures.

(1) Pour décrire une ellipse, on a deux moyens très-simples: 1^o on peut prendre un cercle avec une série de cordes parallèles et un diamètre d'équerre sur les cordes, puis raccourcir toutes les cordes dans une même proportion. Le diamètre du cercle est le *grand axe* de l'ellipse ainsi construite. 2^o On peut planter sur une table deux épingles, y attacher les deux bouts d'un fil, tendre le fil avec la pointe d'un crayon, et faire marcher le crayon en glissant contre le fil qu'il tient constamment tendu. C'est-à-dire que la somme des distances d'un point de la courbe aux deux épingles (qui sont les *deux foyers*) est la même pour tous les points de la courbe, et constamment égale au fil. La longueur du fil est le *grand axe*, et les points où il coupe la courbe sont les *absides*. Dans les orbites planétaires on appelle *périhélie* l'abside voisine du soleil, l'autre s'appelle *aphélie*. L'écartement des deux épingles détermine l'allongement de l'orbite, qui est toujours petit pour les orbites planétaires. La plupart de ces ellipses sont presque rondes.

Nous avons vu que les chemins des planètes, vues du soleil, ne s'écartent jamais beaucoup de l'équateur solaire. Chacune d'elles tourne sur elle-même autour d'une ligne droite passant par son centre ; et ces lignes droites, ou axes de rotation, ne s'écartent pas beaucoup d'être parallèles à l'axe de rotation du soleil.

Les distances des planètes au soleil s'écartent peu de celles données par une loi singulièrement simple : en doublant un des intervalles, on trouve à peu près l'intervalle suivant ; seulement, entre Mars et Jupiter, on trouve quatre petites planètes au lieu d'une grosse.

Quatre planètes, la Terre et les trois grosses, Jupiter, Saturne, Uranus, c'est-à-dire les quatre plus grosses, sont accompagnées d'une ou plusieurs planètes secondaires qui tournent autour de leur planète principale, comme celle-ci tourne autour du soleil, suivant les lois du mouvement elliptique ; leurs orbites, vues du soleil, ressemblent presque à des lignes droites (excepté les orbites des lunes d'Uranus). Mais, en réalité, les orbites des lunes sont encore moins allongées, en proportion, que celles des planètes. Pour les lunes, la durée du jour est, en général, égale à celle de leur révolution autour de leur planète principale.

Tous ces mouvements de rotation, tous ces mouvements de translation se font dans le même sens (excepté entre les lunes d'Uranus). Toutes les planètes et les lunes sont évidemment liées par une loi organique ; elles forment un système où tout paraît stable, où toutes les causes de variations paraissent resserrées entre des limites étroites, où tout est arrangé et semble destiné à servir de résidence à des groupes divers de créatures.

Mais, en outre, il passe autour du soleil un nombre immense de corps d'un volume extraordinaire, quoiqu'ils soient très légers : ce sont de grands amas de vapeurs roulant, à travers le ciel, entre les planètes, parcourant des ellipses démesurément allongées, ou même des courbes qui, au lieu de rentrer sur elles-mêmes, s'ouvrent dans l'infini et conduisent ces masses singulières d'un soleil à un autre. Leurs mouvements se font, sans ordre apparent, dans toutes sortes de directions. Si nous comparons le système des planètes à une ville bien vivante où tout est bien ordonné, il faudra assimiler la foule des comètes à ces amas de pierre, sable,

chaux, bois, etc., amenés près des villes pour la construction des maisons, où tout paraît en désordre, et qui tiennent vingt fois, cent fois autant de place que les maisons qu'on doit en faire.

En ne considérant chacun de ces corps, planète ou comète, qu'en lui-même et aux différents points de sa course, on trouve qu'une seule force exprime complètement leur marche. Cette force est la pesanteur universelle, en vertu de laquelle toutes les masses qui en sont douées tendent les unes vers les autres, d'autant plus qu'elles sont plus voisines, et de manière que cette attraction devient quatre fois moindre, quand la distance devient double; neuf fois moindre à une distance triple, etc.; cent fois moindre à une distance décuple; dix mille fois moindre à une distance centuple. Les géomètres prouvent fort bien qu'un point qui pèse vers un point fixe suivant cette loi, doit décrire autour de lui une ellipse ou une hyperbole (1), et ainsi la pesanteur explique complètement les mouvements des planètes et des comètes. Mais s'il n'y avait dans l'univers, ou même dans le système partiel qui tourne autour de notre soleil, que cette seule force, tous ces corps devraient être des comètes, c'est-à-dire suivre des orbites de tous les degrés d'allongement, dirigées dans tous les sens indifféremment. Pour qu'il y ait un ordre tel qu'on le voit entre les planètes, il faut que cet arrangement ait été produit par des forces dont l'action a cessé, soit que cette cessation dépende d'un acte volontaire d'une puissance supérieure, comme on nous re-

(1) Pour tracer une hyperbole, on peut planter sur une table deux épingles pour servir de foyers, et y attacher les deux bouts d'un fil très long; ensuite, saisissant le fil par un point tel qu'on puisse tenir ses deux bouts tendus, enfiler ce point en repliant le fil sur lui-même dans un anneau très fin. Cela fait, on maintient le fil tendu dans toutes ses parties en le tirant toujours par le même point, et faisant mouvoir l'anneau avec la pointe d'un crayon fin qui passe dedans. On a ainsi une branche d'hyperbole, où les distances d'un point de la courbe aux deux épingles ou foyers ont toujours la même différence. Un des deux foyers se trouve dans l'intérieur de la courbure de cette branche d'hyperbole, et l'autre en dehors. Dans les orbites cométaires hyperboliques, le foyer intérieur est occupé par le soleil. Ces orbites ont un périhélie, mais pas d'aphélie.

Si, conservant toujours dans la même position un foyer et le périhélie d'une ellipse ou bien d'une hyperbole, on éloigne le second foyer à des distances de plus en plus grandes, l'ellipse et l'hyperbole s'approchent ensemble d'une limite commune, nommée *parabole*.

présente, dans la Genèse, Dieu se reposant le septième jour de la création, soit qu'on imagine des forces naturelles combinées de manière à ce que leurs effets disparaissent à mesure que les planètes s'approchent d'un certain arrangement régulier, et que ces mêmes effets reparaissent, au contraire, énergiques, dès que ces globes s'écartent au-delà de certaines limites d'un arrangement déterminé.

HYPOTHÈSE DE BUFFON. — Buffon proposa une hypothèse sur la formation des planètes : il supposait qu'une comète (plus lourde que les comètes que nous connaissons) était tombée dans le soleil, en avait détaché quelques éclaboussures enflammées, dont chacune était devenue une planète, puis s'était refroidie et arrangée pour devenir habitable. Cette explication ne rend pas compte, il s'en faut de beaucoup, de toute la régularité qui se voit dans le système planétaire ; ainsi, elle ne donne point de raison de ce que les planètes tournent sur *elles-mêmes* dans le même sens, ni de ce que leurs lunes tournent encore dans le même sens, ni de ce que quatre planètes ont des jours égaux, et trois autres des jours très-différents du nôtre, mais égaux entre eux. Autant vaudrait expliquer la construction d'un dôme, soit celui du Panthéon, par un mécanisme analogue à la formation des bulles de savon.

HYPOTHÈSE DE LAPLACE. — Laplace, en cherchant la cause de la formation des anneaux de Saturne, imagina cette hypothèse pour rendre compte de la construction du système planétaire : Il supposa que le soleil était autrefois entouré d'une immense atmosphère enflammée, contenant en vapeurs et en poussières tous les matériaux qui forment aujourd'hui les planètes, les satellites et la majeure partie de la masse du soleil ; qu'ensuite cette grande masse de vapeurs, dans le sein de laquelle existaient des mouvements divers, venant à se refroidir, se concentra, les parties les plus lourdes se réunissant les premières vers le centre ; dans un tel mouvement de concentration, les vitesses de rotation propres à chaque molécule pesante durent subsister, et, par conséquent, chacune de ces molécules dut achever sa révolution, autour du centre général, en moins de temps qu'avant. C'est ainsi qu'en attachant un petit poids à un fil, en le faisant tourner comme une fronde, et le plaçant de façon qu'il s'enroule sur le doigt, on voit la vitesse de

rotation s'accélérer à mesure que le poids s'approche du doigt. Dans la grande atmosphère que Laplace considérait, le mouvement général de rotation dut, par l'effet du refroidissement, devenir enfin assez rapide pour lancer par la force centrifuge une nappe de vapeur qui se détacha tout autour de l'équateur de l'atmosphère solaire, et forma un grand anneau plat que sa rotation soutint hors du soleil contre la pesanteur solaire; puis les matériaux de l'anneau venant à s'accumuler quelque part sur sa circonférence, il se fit là un nouveau foyer de concentration qui devint le centre d'une planète; le refroidissement continuant, le soleil abandonna ainsi successivement des bandes annulaires de vapeurs, détachées de son équateur, dont chacune fut l'origine d'une planète. Les masses, ainsi séparées du soleil, éprouvèrent elles-mêmes un refroidissement semblable; et quelques-unes, en se concentrant, abandonnèrent des portions de leurs atmosphères qui devinrent des anneaux, puis des satellites. Ce serait ainsi que Saturne, en se concentrant, aurait abandonné successivement au moins neuf anneaux, parmi lesquels sept se seraient brisés et roulés en lunes, et deux au moins subsisteraient de nos jours en anneaux.

Cette hypothèse a certainement quelque chose de grandiose; elle explique sans difficulté plusieurs dispositions du système planétaire; elle ne fait intervenir avec la pesanteur que le refroidissement. Toutefois, plusieurs personnes ont peine à l'admettre, précisément parce qu'elle semble ne faire des planètes que des masses pesantes; si on considère tous ces globes comme des résidences préparées par Dieu pour ses créatures et surtout comme des foyers de vie, on pourra être porté à croire qu'une planète doit commencer par un germe organique, une sorte d'œuf ou d'embryon.

HYPOTHÈSE DE LA VIE UNIVERSELLE. — Ainsi, dans la supposition admise par quelques partisans de la vie universelle, les comètes seraient des embryons d'astres, de la semence de planètes, qui auraient besoin d'être fécondés par une puissante action génératrice pour se refroidir, se condenser et s'aimer. Dans cette supposition, le magnétisme jouerait un rôle capital dans la naissance des planètes, et servirait à rapprocher le plan de l'ancienne orbite cométaire de celui de l'équateur solaire, à l'aide d'actions

électro-magnétiques. Ces mêmes forces électro-magnétiques tendraient à arrondir les orbites trop allongées ; et la résistance du milieu éthéré qui nous transmet la lumière des astres, masquerait ces forces génériques, quand les orbites seraient à peu près arrondies. Telle est la manière dont on peut concevoir l'opération nommée, par Charles Fourier, *implanation*, à la suite de laquelle une comète deviendrait planète.

PH. BR.

Ces notions astronomiques, dont le commencement se trouve dans l'Almanach Phat. de 1845, page 29, seront continuées l'année prochaine.)

ANNUAIRE DE 1844-1845.

Événements accomplis depuis le mois de septembre 1844 jusqu'en septembre 1845.

SEPTEMBRE 1844.

La paix est conclue entre la France et le Maroc. — Il est question en Lombardie d'un zollverein italien. — Affaire de la tour de Nesle. Le président de la cour d'assises déclare que nulle femme, quelles que soient ses mœurs, ne doit être violentée. — Exposition, dans le jardin des Tuileries, de la tente conquise sur les Marocains.

OCTOBRE.

Par ordonnance du 4, rendue au château d'Eu, le roi amnistie cinquante-neuf condamnés politiques. — Voyage du roi des Français en Angleterre. — Réclamations de toute la presse en faveur de deux promotions de l'école Polytechnique licenciées.

NOVEMBRE.

Plusieurs assassinats sont commis à Paris. — Meurtre du libraire M. Daubrée. — Exposition, dans la cathédrale de Trèves, d'une prétendue tunique de Jésus-Christ. Un nombre immense de fidèles viennent adorer cette relique. — M. Ronge, curé de Laura-Hutte, en Silésie, proteste contre la conduite de l'évêque Arnoldi, par une lettre insérée dans tous les journaux de l'Allemagne. — Mariage du duc d'Aumale à Naples (25 nov.) — Obsèques de Flora Tristan, auteur de l'*Union ouvrière*, morte à Bordeaux. — Election du président Polk aux Etats-Unis.

DÉCEMBRE.

La Suisse se passionne pour les questions religieuses. Les Jésuites ont appelés à Lucerne ; indignation des autres cantons. — Les corps

de volontaires se forment dans Argovie, Berne et Soleure. Lucerne est menacée d'une invasion. — Six chefs arabes arrivent à Paris et sont reçus aux Tuileries. — A Berlin le régicide Tschsch est décapité. — Ouverture des chambres françaises.

JANVIER 1845.

Les élèves licenciés de l'école Polytechnique sont admis à passer leurs examens, mais dix-sept d'entre eux demeurent exclus. — Discussion de l'adresse à la chambre des pairs et à la chambre des députés. — On reçoit, en France, des nouvelles du Mexique; une révolution s'est opérée dans ce pays. — Déposition du général Santa-Anna. — Le ministère Guizot n'obtient qu'une majorité absolue de quatre voix sur la question de l'indemnité Pritchard. — Découragement des conservateurs.

FÉVRIER.

Discussion à la chambre des députés d'un projet de réforme administrative et un projet sur les irrigations. — Attaque du camp de Sidi-bel-Abbès par des Arabes fanatisés. — Ouverture des états-généraux de la Suède par le roi Oscar. — Ce prince exprime dans son discours les idées les plus progressives. — Réception à l'Académie française de M. Sainte-Beuve. Eloge de Casimir Delavigne par le récipiendaire et par M. Victor Hugo, président de l'Académie.

MARS.

La chambre des députés discute des projets de loi sur le conseil d'état et sur les pensions de retraite. — Exhibition dans la cathédrale de Paris d'une couronne d'épines, d'un morceau de bois et d'un clou considérés comme des instruments de la passion. — Le 31 de ce mois une colonne de volontaires bernois, argoviens, soleurois et bâlois attaque la ville de Lucerne. Cette colonne est écrasée. Les Lucernois font des prisonniers, emportant, entre autres, le docteur Steiger.

AVRIL.

A Paris et dans toutes les villes de France les disciples de Charles Fourier célèbrent, par un banquet, le jour anniversaire de la naissance de leur maître. Ils portent des toasts à l'ordre, à la liberté, au sentiment religieux, à l'agriculture, à ceux qui travaillent, à ceux qui possèdent, à la réalisation du phalanstère. — Le ministère Peel fait augmenter la subvention du collège catholique de Maynooth. Cette mesure conciliatrice produit une impression profonde en Irlande. — Victor Hugo est nommé pair de France.

MAI.

M. Thiers demande à la chambre des députés l'application des lois.

qui proscrivent les réunions de jésuites. — Après plusieurs jours de discussion la chambre donne au ministère le mandat de faire exécuter ces lois. — La chambre vote ensuite l'armement des fortifications de Paris. — Obsèques de Godefroy Cavaignac, notabilité du parti républicain. — La chambre vote la démonétisation des pièces de billon de six liards et des dix centimes à la lettre N, ainsi que des pièces d'argent de quinze sous et de trente sous. — Séances du congrès central de l'agriculture au palais de Luxembourg. — Discussion à la chambre des députés d'une loi relative au pécule et au rachat forcé des noirs. — Don Carlos abdique en faveur de son fils aîné, Charles Louis, prince des Asturies.

JUIN.

La chambre des députés vote la loi relative au nouveau régime des colonies. — Les ouvriers charpentiers demandent aux entrepreneurs de charpente que la journée soit portée de 4 à 5 fr., et que le nouveau prix soit réglé pour dix ans. — Les entrepreneurs repoussent cette proposition. — Grève ou refus de travail des ouvriers charpentiers. — Les questions sociales sont discutées au grand conseil de Lausanne.

JUILLET.

On apprend que M. Rossi, envoyé à Rome pour obtenir de l'autorité spirituelle la dissolution des sociétés de jésuites établies en France, a réussi dans sa mission. — Le ministre de l'instruction publique invite les professeurs du Collège de France à réprimander MM. Quinet et Michelet pour s'être écartés du programme de leurs cours. — Les professeurs se réunissent ; MM. Quinet et Michelet protestent qu'ils n'ont rien à changer à leur enseignement ; l'assemblée se déclare satisfaite. — Indignation soulevée en France par le supplice infligé aux Arabes du Dahra, étouffés et brûlés dans une caverne par une colonne de troupes françaises. — Arrestation de Mme Linard, Mère des ouvriers charpentiers.

AOUT.

Discussion vive et personnelle entre les directeurs du *Globe* et de la *Presse* au sujet de l'*Époque*, journal monstre, encore inédit. — Quinze ouvriers charpentiers prévenus de coalition comparaissent devant le tribunal de police correctionnelle, présidé par M. Salmon. La prévention est soutenue par M. Anspach, avocat du roi ; MM. Berryer, Du Theil, Charles Dain, Victor Hennequin, Blot-Lequesne présentent la défense. — Le tribunal prononce l'acquiescement de cinq des prévenus seulement. Il condamne Vincent et Dublé, considérés comme chefs de la coalition, à trois et à deux années de prison. — Stupeur causée par cette sentence dans toute la population ouvrière. — M. le maréchal Bugeaud dé-

crète la colonisation militaire de l'Afrique. Réclamations de la presse contre cet acte d'omnipotence.

ÉTAT DES CHEMINS DE FER EN FRANCE.

CHEMINS DE FER ACHEVÉS.

Grâce à la faiblesse de nos ministres, les grandes voies de communication du pays (qui pour une foule de raisons supérieures auraient toujours dû rester dans les mains du Gouvernement) sont maintenant au pouvoir des princes de la finance. Dans leur imprévoyance, les députés ont prêté les mains à cet abandon d'une portion de la puissance publique aux chefs de la Féodalité financière. Les tableaux qui suivent sont comme l'inventaire des ressources de ce nouveau Pouvoir.

Noms des lignes.	Longueurs.	Capital de construction.
1 Alais à Beaucaire....	90 kil.	11,500,000 fr. capital actions. 6,000,000 prêt de l'Etat.
2 Montpellier à Cette.....	28	3,000,000 capital actions. 4,000,000 emprunt.
3 Montpellier à Nîmes.....	52	2,000,000 capital actions. 8,000,000 subvention. 5,000,000 prêt de l'Etat à 5 p. %.
4 Bordeaux à la Teste.....	53	9,000,000 prêt de l'Etat à 3 p. %.
5 Saint-Étienne à Andrézieux...	20	5,000,000 capital actions. 4,000,000 emprunt.
6 Saint-Étienne à Lyon.....	58	4,840,000 capital actions. 300,000 emprunt.
7 Saint-Étienne à Roanne.....	67	44,000,000 capital actions. 7,220,000 emprunt.
8 Paris à Saint-Germain.....	20	6,000,000 capital actions. 4,000,000 prêt de l'Etat. 4,000,000 emprunt.
9 — à Versailles (rive droite)..	49	6,000,000 capital actions. 40,000,000 emprunt.
10 — à Versailles (rive gauche).	47	44,000,000 capital actions. 7,500,000 emprunt.
		40,000,000 capital actions. 5,000,000 prêt de l'Etat à 4 p. %.
		4,000,000 emprunt.
<i>A reporter.....</i>	<i>424</i>	<i>133,430,000 fr.</i>

Report. 424 133,430,000

11 — à Orléans et Corbeil..... 33	{	40,000,000	capital actions, avec garantie de 3 p. % d'intérêt par l'Etat.
		10,000,000	emprunt.
12 — à Rouen..... 127	{	36,000,000	capital actions.
		48,000,000	prêt de l'Etat à 3 p. %.
13 Lille à la frontière..... 13	{	7,150,000	fournis par l'Etat.
14 Valenciennes à la frontière.... 13	{	4,060,000	fournis par l'Etat.
15 Strasbourg à Bâle..... 138	{	29,000,000	capital actions.
		42,600,000	subvention de l'Etat
		2,950,000	emprunt.
16 Mulhouse à Thann..... 19	{	4,300,000	capital actions.
		400,000	emprunt.

Total..... 769.... 294,890,000 francs.

Il résulte de ce tableau que les Compagnies ont pour la plupart, sur la place de Paris, des actions qui représentent leur capital primitif et des obligations qui représentent l'emprunt qu'elles ont été amenées à effectuer pour parfaire ce capital. Les tableaux suivants rendront compte de la prospérité de ces deux sortes de titres, pour la plupart des Compagnies.

COURS DES ACTIONS DES CHEMINS DE FER EXPLOITÉS.

Noms des lignes.	Date de la loi de conces- sion.	Durée de la conces- sion	Nombre des actions.	Valeur d'émission	Valeur au 1 ^{er} sept. 1845.
Saint-Germain	1835	99 ans.	12,000	500 fr.	1,120
Versailles (rive droite)...	1836	99	22,000	500	560
Versailles (rive gauche)...	1837	99	20,000	500	372
Strasbourg à Bâle (1)....	1838	99	84,080	500	285
Paris à Orléans et Corbeil.	1838-40	99	80,000	500	4,300
Paris à Rouen.....	1840	99	72,000	500	4,115
Saint-Étienne à Lyon...	1823	perpét.	2,200	5,000	8,600
Andrézieux à Roanne... .	1829	perpét.	12,000	412,000	330
Bordeaux à la Teste.....	1837	70	40,000	500	215

(1) Les actionnaires n'ont versé que 350 francs; le surplus (150 fr.) a été fourni par l'Etat, qui a prêté 42,600,000 fr. à la Compagnie. Dans les autres compagnies relatées ici, les actionnaires ont payé intégralement le montant de leurs actions.

COURS DES OBLIGATIONS DES COMPAGNIES DES CHEMINS DE FER EXPLOITÉS.

Noms des Compagnies	Nombre des obligations.	Prix d'émission.	Prime à recevoir.	Intérêts pour 6 mois.	Valeur. au 1 ^{er} sept. 1843
Saint-Germain (1)....	40,000	4,000 fr.	125 fr.	25 fr.	4,223 fr.
Versailles (rive droite)	6,000	4,250	néant	25	4,195
Saint-Etienne à Lyon.	7,219	4,000	250	25	»
Montpellier à Cette...	4,000	4,000	néant	27 50	»
Mulhouse à Thann...	400	4,000	néant	25	»
Paris à Orléans.....	8,888	4,425	125	25	4,260
Strasbourg à Bâle. ...	2,275	4,100	150	25	4,227
Andrézieux à Roanne.	4,000	500	néant	15	»

(1) Remboursable à
4250 fr..

LIGNES EN COURS D'EXÉCUTION, CONCÉDÉES DE 1842 AU 9 SEPTEMBRE 1845.

Noms des Chemins.	Longueur.	Durée de la conces.	Capital.
Amiens à Boulogne.....	420 kil.	99 a. »	37,500,000 fr.
Avignon à Marseille.....	416	33 »	20,000,000 ac- tions.
Embranchement sur Aix.....	24	45 »	32,000,000 sub- ventions.
Chemin { Orléans à Vierzon..... 80	229	39 44 m.	7,000,000
du { De Vierzon à Bourges et			32,000,000 ac- tions.
Centre. { à l'Allier..... 82			33,000,000 sub- vention en
{ De Vierzon à Chateau- roux..... 67			travaux.
Montereau à Troyes.....	402	75 »	20,000,000
+ { Orléans à Tours..... 120	370	27 278 j.	65,000,000 ac- tions.
{ Tours à Bordeaux.....			75,000,000 sub- vention en
Paris à Sceaux.....	44	50 »	travaux.
			3,000,000
			20,000,000 ac- tions.
Rouen au Havre.....	88	97 »	9,000,000 sub- vent. arg.
			40,000,000 prêt de l'Etat.

Embranchement sur Dieppe.....	50	} 95	18,000,000
Embranchement sur Fécamp....	21		
Ligne du Nord.....	483	38	150,000,000
Fampoux à Hazebrouck.....	54	37 316 j.	15,000,000

Tous ces chemins dont la longueur totale s'élève à 1,788 kilomètres et dont le capital en actions ou en subvention et prêt par l'Etat est de 202,500,000 fr., seront livrés à la circulation avant le mois de mai 1847. Pour la plupart, ils donnent lieu à un jeu de bourse très développé qui a commencé même avant leur adjudication.

COURS DES ACTIONS DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION AU 1^{er} SEPTEMBRE 1845.

Noms des chemins.	Nombre des actions.	Valeur d'émission	Somme payée.	Valeur actuelle.
Amiens à Boulogne.....	75,000	500 fr.	400 fr.	640 fr.
Montereau à Troyes.....	40,000	500	450	547
Orléans à Bordeaux.....	130,000	500	400	720
Rouen au Havre.....	40,000	500	400	920
Avignon à Marseille..	40,000	500	350	1,080
Chemin du centre.....	64,000	500	450	820
Chemin du Nord.....	400,000	375	»	780

Il n'est peut-être pas sans intérêt de mettre ici, comme renseignement utile surtout pour les habitants de province, les noms et les adresses des représentants des Compagnies concessionnaires.

Noms des lignes.	Président, directeur ou représentant.	Bureaux.
Saint-Germain.....	E. Pereire,	120, rue St-Lazare.
Versailles (rive droite)...	Id.	Id.
Versailles (rive gauche)...	Beissas-Lamégie,	chaussée du Maine.
Strasbourg à Bâle.....	Isot,	6, place de la Bourse.
Paris à Orléans.....	Bartholony,	4, rue Grange-Batelière.
Paris à Rouen.....	De l'Espée,	3, rue d'Amsterdam.
Paris au Havre.....	Charles Laffitte,	52, r. Basse-du-Rempart.
Avignon à Marseille....	Talabot,	53, rue Vivienne.
Orléans à Vierzon et Centre.	Bartholony,	4, rue Grange-Batelière.
Montpellier à Cette.....	baron de Mecklembourg,	46, boulev. Montmartre.
Mulhouse à Thann.....	Isot,	6, place de la Bourse.
Saint-Etienne à Lyon....	Guillaume,	105, rue de Lille.
Andrezieux à Roanne....	Michelot,	24, rue St-Guillaume.
Paris à Sceaux.....	le vicomte de Bondy,	45, quai Malaquais.
Boulogne à Amiens.....	Charles Laffitte,	48, r. Basse-du-Rempart.
Montereau à Troyes.....	Paul Seguin,	44, rue d'Antin.
Orléans à Bordeaux.....	le baron Sarget,	4, rue Laffitte.
Chemin du Nord.....	Rothschild,	41, r. de la Ch.-d'Antin.
Chemin de Fampoux à Hazebrouck.....	O'Neil,	5, rue de Provence.

CHEMINS VOTÉS, A CONCÉDER IMMÉDIATEMENT.

Avant de clore leur session, les chambres ont encore voté les chemins suivants, dont l'adjudication doit avoir lieu durant l'année 1845-1846.

Noms des lignes,	Longueurs.	Capital.	Durée de la concession.
Creil à Saint-Quentin.....	98 kil.	35,000,000 fr.	75 ans.
Paris à Lyon.....	515	200,000,000	45
Lyon à Avignon.....	230	} 105,000,000	50
Embranchement sur Grenoble...	90		
Corbeil à Melun.....	24	800,000	"
Tours à Nantes.....	195	} 32,000,000 actions. 30,000,000 subvention en travaux.	} 35
Paris à Strasbourg.....	499		
Embranchement sur Reims.....	69	} 125,000,000 100,000,000 subvention en travaux.	} 45
Embranchement sur Metz.....	48		
Prolongement sur Sarrebruck..	73		

Ces chemins offrent une longueur totale de 1863 kilomètres, exigeant un capital de 635 millions de francs.

En résumé, les chemins de fer de France dont l'exécution peut être regardée comme certaine pour la fin de 1847, sont ainsi partagés :

	Longueur.	Capital d'exécution.
Chemins en exploitation.....	869 kil.	286,600,000 fr.
Chemins concédés en construction.	1,788	320,500,000
Chemins à concéder prochainement.....	1,863	635,000,000
	<u>4,520</u>	<u>1,442,100,000</u>

Un milliard cinq cents millions, tel est donc le capital engagé dès à présent dans les constructions de chemins de fer. Cette somme énorme, ce n'est point l'Etat qui l'administre, ce sont les banquiers coalisés; ils l'ont déjà augmentée à leur profit de plus d'un tiers, et dans deux ans ils l'auront amenée au double par l'agiotage, **A TROIS MILLIARDS !**

LES SALLES D'ASILE DE FRANCE.

LE MAIRE DE LANNION.

Au moment où, de tous les côtés, les esprits se montrent disposés à s'occuper de l'enfance : on lira, sans doute avec intérêts, les renseignements qui suivent. Ils sont puisés à une source authentique : Le *Moniteur universel*.

Années.	Nombre d'asiles.	Nombre des communes.	Nombre d'élèves.
1837	261	172	29,214
1840	555	552	50,986
1845 fin	1489	750	96,192

Dépense.

De 1837 à 1840,	{	par les communes.....	245,631 fr.	} 506,026 fr.
il a été fourni	{	par les départements.....	60,595	
De 1840 à 1845,	{	par les conseils municipaux	465,475	} 1,547,082
id.	{	par les conseils généraux....	184,145	
	{	par l'Etat.....	654,650	
	{	par souscriptions volontaires	242,814	

En 1840, sur 545 salles d'asile, 263 seulement méritaient ce nom, et se trouvaient convenablement établies. Les autres ne pouvaient être considérées que comme des salles de gardeuses d'enfants.

Aujourd'hui, sur 1489 établissements, environ 500 sont construits et meublés selon les prescriptions, et 1118 ne laissent presque rien à désirer sous le rapport de la tenue et des soins.

Aux termes de l'ordonnance du 22 décembre 1837, les salles d'asile peuvent être dirigées par des hommes ou par des femmes. — Aujourd'hui, sur les 1,489 salles d'asile existantes 1,349 sont dirigées par des femmes, et 140 par des hommes.

Le taux moyen des traitements est, pour les femmes, de 553 fr., et pour les hommes 700 fr.

Toutes les admissions aux salles d'asile ne sont pas gratuites, sur 96,192 enfants admis, 25,926 payent une rétribution, qui s'élève en moyenne : pour les asiles publics à 75 c. par mois, pour les asiles privés à 1 fr. 13 c.

Le maire de Lannion (Côtes du Nord), M. Dépasse, mérite une

mention toute spéciale pour le zèle intelligent et la louable persévérance avec lesquels il poursuit l'œuvre méritoire qu'il a si bien commencée. Avec une somme de 2,000 fr., qu'il demande annuellement à quelques hommes charitables, M. Dépasse trouve le moyen de faire garder et vêtir cent enfants à la salle d'asile de Lannion. C'est donc 6 à 7 c. par jour que coûte chaque enfant.

Ce fait est important et mérite d'attirer l'attention de tous les hommes qui, par leur position sociale, sont à même de créer ou de faire créer des établissements comme celui de Lannion. Il est positif, il est démontré maintenant qu'avec une rétribution mensuelle de 1 fr. 80 c. à 2 fr. par enfant, les parents peuvent s'affranchir du souci de leurs enfants, et leur assurer des soins, une nourriture et une éducation première, que la plupart d'entre eux seraient tout-à-fait hors d'état de leur donner. Les enfants leur seraient rendus à sept ans, dans un parfait état de santé, et avec des habitudes d'ordre et de propreté dont l'influence sur l'éducation ultérieure serait immense.

La sollicitude éclairée ne devrait pas s'arrêter en si beau chemin. A la sortie d'une pareille salle d'asile, il faudrait que l'enfant pût entrer, à des conditions raisonnables, dans une école primaire, bien organisée, qui développât de plus en plus son intelligence et ses diverses facultés.

A l'œuvre donc, les hommes de cœur de tous les pays ! la voie est toute tracée : Crèches, Salles d'asile, Ecoles primaires. C'est de ce côté qu'ils doivent porter leurs pas ; les sympathies générales et l'appui des gouvernements leur sont assurés ; qu'ils marchent donc hardiment. — M. Dépasse a combiné avec la salle d'asile une école et des ateliers pour les ouvriers sans travail. Il a ainsi fait disparaître la mendicité à Lannion.

DES CRÈCHES D'ENFANTS PAUVRES,

SALLES D'ASILE DE LA PREMIÈRE ENFANCE.

Laissez venir à moi les petits enfants.
JÉSUS-CHRIST.

L'année qui vient de s'écouler a donné naissance à une nouvelle

institution de charité sociale que nous croyons destinée à exercer une très heureuse influence. Sous le nom symbolique de CRÈCHE, adopté en souvenir de la naissance du Christ, on a ouvert aux classes pauvres une sorte de salle d'asile à berceaux, où sont reçus et soignés, moyennant une légère rétribution de 20 centimes par jour, les enfants au-dessous de deux ans. La mère y dépose son enfant le matin, vient l'allaiter aux heures des repas, et le reprend chaque soir. Une Crèche desservie par trois ou quatre berceuses peut recueillir une trentaine d'enfants, et, par conséquent, rendre au travail une trentaine de femmes nécessiteuses. Un pareil résultat devait frapper tout d'abord, et assurer à l'œuvre nouvelle les sympathies publiques. C'est ce qui est arrivé.

La première Crèche d'enfants pauvres a été fondée à Chaillot, qui est presque un faubourg de la capitale, par les soins de M. Marbeau, adjoint au maire du premier arrondissement de Paris. Le fécond et ingénieux esprit de charité du fondateur, sa position administrative, ont donné à l'établissement de la Crèche une rapide et puissante impulsion. Les plus grandes dames de France, et à leur tête la Reine Amélie, ont pris des Crèches sous leur patronage. Les archevêques veulent aussi fonder les leurs, et en ce moment (septembre 1845) des comités se forment presque partout, — en France et hors de France, — pour en établir de nouvelles. La bonne pensée de M. Marbeau a fait son chemin bien vite : ce doit être pour lui une douce récompense.

Lorsque pour la première fois Paris se préoccupa de la Crèche-mère fondée à Chaillot, et que M. l'abbé Coquereau fit, dans l'église de la Madeleine, un éloquent appel en faveur de ce nouvel établissement, nous donnâmes (dans le journal la *Presse* du 31 janvier) la description suivante d'une Crèche modèle :

« En entrant dans la longue salle d'une Crèche, on est frappé tout d'abord de l'air de propreté et de gaieté qui y règne. Le parquet de bois blanc est soigneusement lavé ; l'air et la lumière circulent abondamment ; la température y est douce et toujours égale. Le costume des berceuses est simple et avenant ; leur physionomie même indique la vocation satisfaite. Il semble que l'œil bienfaisant du comité ait été choisir six de ces femmes, désignées par la na-

ture, qui ont pour les enfants un culte intelligent et passionné. Un joyeux gazouillement d'oiseaux attire vos regards sur une volière qui, remplie d'oiseaux d'espèces rares, et entourée de plantes vertes, donne un air de fête à cet intérieur. Quelques chaises basses et des nattes de paille sur lesquelles on voit çà et là de petits carrés de tapis-feutre, composent le mobilier accessoire. Le mobilier principal, c'est la Crèche, la double rangée de berceaux. —Approchons et examinons.

» Vingt couchettes sont disposées de chaque côté de la salle, à une petite distance des murs. Ces berceaux, d'une extrême simplicité, sont, pour cause de propreté sans doute, construits en fer et en filet. Assez étroits et très rapprochés l'un de l'autre, tous sont placés à la même hauteur, de telle sorte que les petits enfants, au réveil, se voient, se sourient et se tendent leurs petites mains au travers des larges mailles du filet. Un mécanisme aussi simple qu'ingénieux permet à une seule berceuse de balancer les vingt berceaux ensemble d'un même mouvement, et comme ils ont chacun leur point d'appui sur un pivot séparé (ainsi que les jolies bercelonnettes vendues sur le boulevard des Italiens), il suffit de défaire un crochet pour qu'un ou plusieurs berceaux ne participent plus au balancement général.

» A côté de la salle principale ou Crèche, se trouvent une petite cuisine fort propre et une lingerie dans laquelle on voit, rangées et numérotées, autant de cases à linge qu'il y a de berceaux dans la Crèche.

» Ce premier coup d'œil donné, voyons comment se passent les choses au moment où l'une des dames inspectrices vient faire sa ronde journalière. Elle entre. Huit marmots des plus grands et des plus éveillés sont assis ou couchés par terre sur les nattes ; une berceuse les surveille en chantant et en faisant marcher son rouet, dont le bruit cadencé paraît amuser singulièrement quelques-uns de nos poupards. La deuxième berceuse s'occupe en ce moment de la volière qui est visitée minutieusement toutes les heures, et dont les élèves donnent, assure-t-on, un fort beau revenu à l'établissement. Deux autres femmes agitent doucement les deux rangées de berceaux à l'aide d'une pédale, tandis qu'elles donnent le

biberon à deux gros affamés ; la cinquième, passant la revue des



couches, fait la toilette d'un enfant qu'elle tient sur ses genoux auprès d'un calorifère fourni des ustensiles nécessaires. Cinq ou six mères sont assises sur des chaises basses et viennent allaiter leurs enfants. La sixième berceuse, enfin, vaque aux soins de la cuisine ; elle fait bouillir le gruau, l'orge et la semoule, et prépare le modeste repas qu'elle va bientôt prendre avec ses compagnes. C'est là à peu près l'aspect général de la Crèche à toute heure de la journée. Les berceuses seulement alternent de la volière au ber-

cage, du rouet à la cuisine, et arrivent ainsi sans fatigue à la fin d'une journée bien remplie.

« Une chose merveilleuse qui surprend toujours les visiteurs qui n'ont pas déjà remarqué le fait dans les hospices d'enfants, c'est la tranquillité relative qui règne au milieu de ces quarante marmots, qui, isolément et chacun chez soi, rempliraient la maison de leurs cris incessants. Ici ils ne donnent, pour ainsi dire, sauf quelques cas exceptionnels et rares, que de simples avertissements qui veulent dire : *Toilette, hochet, sein, biberon, natte ou berçage*. Cela tient sans doute à ce que la température leur est bonne, que le gazouillement des oiseaux leur plaît, et surtout qu'ils aiment à être ensemble, qu'ils se voient et se sourient. Qui de nous n'a vu cesser comme par enchantement les chagrins d'un enfant à la mamelle lorsque arrive un petit camarade du même âge ? Le sourire remplace les pleurs. Dieu a voulu sans doute que ces chers petits êtres ne fussent pas isolés les uns des autres. Ils sont si joyeux d'être ensemble ! »

Or, la Crèche que nous décrivions là par prévision de l'avenir était loin de ressembler, nous en prévenions le lecteur, au misérable établissement d'essai fondé à Chaillot. Mais elle y était contenue en germe, nous en avons la conviction, et grâce à Dieu, nous ne nous sommes pas trompé. L'esprit de charité sociale du comité fondateur, et de ceux qui ont établi de nouvelles Crèches à Paris, a marché précisément dans le sens de nos espérances, et les personnes qui visiteront la nouvelle Crèche de Chaillot, rue Pauquet, n° 5; celles du faubourg du Roule, n° 12; de la rue Cherche-Midi, n° 67; de la rue de la Comète, n° 14, et surtout celle de la rue Saint-Lazare, n° 144, verront que notre description d'alors est aujourd'hui presque de tous points exacte.

Bien des choses cependant restent encore à faire pour l'organisation définitive de la Crèche telle que doit la comprendre le vrai chrétien. Nous les indiquerons sommairement en les recommandant à l'attention et à l'esprit pratique des hommes de bonne volonté.

Que la Crèche soit ouverte non-seulement les jours de travail, mais les dimanches et fêtes; qu'elle soit ouverte non-seulement le jour, mais la nuit. Que celles d'entre les mères qui se sentent une véritable vocation pour ces soins maternels, et qui

y trouveraient plaisir et bonheur, remplissent alternativement les fonctions de berceuses; que, par une facile combinaison de tours de garde, elles puissent passer une nuit à la Crèche, nuit plus tranquille qu'on ne le croit généralement, et retrouver chez elles, pendant le reste de la semaine, un sommeil réparateur, non interrompu par les cris incessants d'un enfant qui, parfaitement soigné le jour, aurait la nuit, dans la mansarde maternelle, froid et peut-être faim. Que la Crèche, utilisant son local, son égalité de température, son comité de surveillance, toutes ses ressources enfin, crée pour les mères un travail profitable à l'œuvre. Que l'esprit nouveau de charité qui semble souffler sur le monde ne s'arrête pas sur le bord de la route. L'enfant si tendrement aimé du Christ, l'enfant ne doit pas souffrir; mais la mère, ne l'oublions pas non plus ! comment trouvera-t-elle un lait bienfaisant dans son sein, si elle n'a pas du pain tous les jours, du travail tous les jours, du bonheur tous les jours ? Voilà le but à poursuivre ! voilà la grande, belle, charitable et chrétienne pensée qui embrasse toutes les autres ! Ne la perdons pas de vue, tout en fondant, partout où nous le pourrons, de nouvelles Crèches pour les enfants pauvres.

JULES DELBRUCK.

APPEL A LA CHARITÉ.

*Vers improvisés dans la Crèche Saint-Louis-d'Antin,
rue Saint-Lazare.*

Pauvres enfants, chers petits anges,
Lorsque pour le travail, après chaque repas,
Vos mères vous laissaient au logis, n'est-ce pas
Qu'en proie à des terreurs étranges,
Vous sanglotiez, et puis qu'à force d'être seuls
On vous retrouvait froids et muets dans vos langes,
Comme des morts dans leurs linceuls ?

Maintenant plus d'absence aux longues agonies,
Car la Crèche, agréable aux yeux de l'Eternel,
Avec ses chants, ses fleurs, ses images bénies,
Vous garde, souriants, jusqu'au sein maternel.

Et vous, riches, donnez, donnez pour que la Crèche,
L'hiver soit toujours chaude, et l'été toujours fraîche.

ÉMILE DESCHAMPS.

MALADIES CHRONIQUES DE LA PEAU.

REMÈDE SIMPLE ET SUR.

Quel que soit le siège d'une maladie chronique de la peau, versez, dans la paume de la main, gros comme une noisette de sulfure de chaux bien pulvérisé.

Ajoutez quelques gouttes d'huile à manger.

Frottez les deux paumes des mains l'une contre l'autre, doucement, pendant un quart d'heure, matin et soir ; puis essuyez, séchez vos mains avec de la poudre d'amandes ou du son et enfin lavez-les. Un quart d'heure suffit pour que l'absorption ait lieu.

Ce remède, depuis vingt-cinq ans qu'il est employé contre toutes les espèces de dartres, compte d'innombrables succès.

Avant cette époque, il était déjà le meilleur remède contre la gale.

Des ulcérations de diverses natures, non-seulement à la surface du corps, mais aussi à l'intérieur, dans la bouche, au fond de la gorge, etc., et qui faisaient, depuis de longues années et malgré mille remèdes, le désespoir de ceux qui les portaient, ont été parfaitement guéries par l'emploi prolongé de ces frictions.

Elles ont été essayées avec avantage en Pologne pour le traitement de la plique.

Elles le seraient de même, nous le croyons, partout où règnent, sous différentes dénominations, quelques-unes des formes si variées de la lèpre.

Nous croyons aussi que beaucoup d'autres maladies peuvent être heureusement modifiées par ces frictions, mais nous ne voulons parler ici que de ce dont nous avons une longue, une sûre expérience.

Ces frictions n'ont d'autre inconvénient que l'ennui de les recommencer tous les jours deux fois et quelque fois pendant longtemps ; mais tous les autres remèdes ont, à peu de chose près, le même inconvénient, et souvent beaucoup d'autres, et ils ne sont pas, au même degré que celui-ci, applicables dans tous les temps et dans tous les lieux et avec aussi peu de dépense.

Ce remède, dans de nombreuses circonstances, a guéri où tous les autres avaient échoué.

Le terme moyen de la durée de ce traitement est de 6 à 8 mois ; Quelques guérisons n'ont été parfaites qu'au bout de deux ans ; Quelques-unes l'ont été au bout de quinze jours.

Des enfants à la mamelle (*la mère, la nourrice frictionnent ceux-là à la partie interne des cuisses, tantôt à l'une, tantôt à l'autre*), des vieillards de l'âge le plus avancé, des femmes enceintes, des individus atteints en même temps d'autres maladies chroniques graves ont été soumis à ce traitement avec le même succès, et toujours sans aucun inconvénient.

En général, tous les individus dont la santé, outre leur éruption, était plus ou moins altérée, ont été doublement guéris pendant l'usage de ces frictions.

Avant la guérison complète, de nombreuses alternatives de mieux et de mal peuvent se manifester; mais chaque espace de mieux va toujours en augmentant, et chaque retour de mal toujours en diminuant; souvent même le mal augmente notablement au commencement du traitement; mais, dans tous ces cas, la guérison n'a jamais fait défaut.

Les récidives sont extrêmement rares, surtout si l'on a le soin de continuer le remède quelques semaines encore après la disparition complète de l'éruption.

Des bains d'eau simple et tiède sont le seul accessoire, non indispensable, mais utile au succès de ce traitement.

Quant au régime, à la manière de vivre, tout le monde sait ce que la raison indique et il ne faut rien de plus.

Se baigner, changer de linge souvent suffit pour que l'odeur du sulfure n'incommode personne.

Enfin il reste une seule condition, difficile à remplir, mais nécessaire au succès de ce remède, c'est la *persévérance*.

D^r SAVARDAN,

Maire de la Chapelle-Gaugain (Sarthe).

Nota. De quelque quantité qu'on dépasserait le *gros comme une noisette* indiqué ci-dessus, peu importe : un quart d'heure de friction dans les mains ne fera jamais absorber qu'une portion bien inférieure à celle qui pourrait, en douze heures, causer du trouble à la santé.

On a choisi la paume des mains pour l'application du remède ,

parce qu'il faut que la peau soit saine pour que la poudre puisse bien pénétrer à travers les pores. Là, d'ailleurs, la friction est plus facile. Si (ce qui est extrêmement rare) la paume des mains était le siège de l'éruption, il faudrait alors frictionner une autre partie saine, la jambe, la cuisse, l'aîne ou l'aisselle.

(Voir à l'*Almanach* de 1845, pages 51 et suiv. l'art. *Hygiène*.)

DE L'ORGANISATION D'UN SERVICE MÉDICAL

POUR LES PAUVRES DES CAMPAGNES (1).

L'époque à laquelle nous vivons se distinguera des autres, non par la charité, vertu naturelle qu'on peut trouver dans tous les cœurs et dans tous les temps, mais par la largeur, l'intelligence et l'universalité des manifestations de cette vertu.

Ce n'est plus par la charité individuelle, par l'aumône, par le soulagement partiel des malheureux, que l'humanité croit pouvoir seulement aujourd'hui satisfaire cette noble passion ; mais par la recherche d'institutions dans lesquelles toutes les misères puissent trouver leur terme, et par lesquelles puisse être réalisé enfin, pour TOUS, tout ce que Dieu a mis de justes désirs dans le cœur de l'homme.

La tendance de tous les esprits vers cette œuvre sacrée, dans la mesure de ce que chacun peut, va croissant rapidement et devient chaque jour évidente, incontestable.

Tous apportent leur part de matériaux à ce bel édifice : les uns, des idées, des théories, des projets plus ou moins vastes ; d'autres, la critique de ce qui, dans ces projets, leur semble être trop du domaine de l'imagination et pas assez du domaine de la réalité ; d'autres, enfin, esprits particulièrement pratiques, en créant des institutions partielles, qui peut-être ne sont que transitoires, mais

(1) Ce travail a été présenté au Conseil général de la Sarthe, où il a reçu l'accueil qu'il méritait. Que tous les magistrats municipaux qui ont à cœur le soulagement des souffrances du peuple, le lisent avec soin et qu'ils réclament hautement la réalisation d'une si bonne idée. — Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute le remarquable article du Dr Savardan inséré dans l'*Aim. phal.* de 1845, page 140. *La Commune, ce qu'elle est, et ce qu'elle pourrait être.*

qui, toutes, créées pour des maux réels, donnent lieu à de précieuses études, et pourront facilement plus tard, s'il y a lieu, prendre, avec plus d'économie et de succès encore, la place qui leur serait due dans une œuvre d'ensemble.

C'est à cet esprit pratique de réalisation que nous devons les crèches, les salles d'asile, Petit-Bourg, Mettray, Ostwald, etc., et tant d'améliorations essayées ou réalisées par les Conseils de nos départements.

Il en est une, Messieurs, dont les Conseils du Pas-de-Calais, de la Charente, de la Moselle et de Saône-et-Loire, ont déjà étudié la possibilité et tenté la réalisation, et sur laquelle je désire vous soumettre quelques observations : je veux parler de **L'ORGANISATION D'UN SERVICE MÉDICAL POUR LES PAUVRES DES COMMUNES RURALES.**

J'entrevois, j'appelle de tous mes vœux (et je ne suis pas seul à nourrir cette honnête espérance) une époque où chaque commune rurale, adoptant un système d'association scientifiquement formulé et préalablement éprouvé, aura au moins un médecin ; et où ce médecin, délivré dorénavant de l'obligation de compter avec ses malades, de leur vendre les médicaments, de donner souvent sa marchandise au rabais pour soutenir la concurrence, de tenir un livre de commerce, et de le porter en justice pour appuyer la réclamation d'un salaire trop souvent contesté ; où ce médecin, rétribué en raison directe de l'importance de la population de la commune, et inverse du nombre des malades, verra enfin sa belle et noble profession, toute de science et de dévouement, élevée, comme cela devrait être, au rang d'un véritable sacerdoce.

Dans ce temps-là aussi, chaque commune aura sa pharmacie, pharmacie bien simple et bien peu dispendieuse, car alors le médecin n'aura plus, soit pour céder aux préjugés de ses malades, ou pour ménager l'influence du pharmacien, soit pour son intérêt particulier encore, l'espèce d'obligation de prescrire une foule de remèdes inutiles, qui chargent énormément le chapitre des dépenses imprévues dans le budget de l'habitant des campagnes.

Peut-être avez-vous souri, Messieurs, à la peinture de ce rêve : s'il était de nature à diminuer la confia- π ce que je désire vous ins-

pirer, veuillez l'oublier un moment et me prêter votre bienveillante attention. Je reviens à la réalité.

Avant de vous exposer comment je conçois, transitoirement et en attendant la réalisation de mon rêve, l'organisation d'un service médical pour les pauvres des campagnes, il est nécessaire de vous montrer quelles sont les maladies plus particulières à cette classe d'hommes ; quels sont les besoins nouveaux qui naissent pour eux de ces maladies ; et enfin quels sont les inconvénients résultant de l'impossibilité où ils sont de satisfaire à la plupart de ces besoins.

Pour plus de clarté, divisons en huit groupes les différents états morbifiques qui peuvent le plus réclamer vos secours, ce sont (ne vous effrayez pas, je vous prie, Messieurs, je n'emprunterai aucun des grands termes de la technologie médicale) :

1^o La disposition, native ou acquise à éprouver certaines maladies ;

2^o Les maladies aiguës externes, y compris les contusions, blessures, fractures, etc. ;

3^o Les maladies aiguës, inflammatoires des organes internes ;

4^o Les maladies du système nerveux, névralgies, rhumatismes, etc. ;

5^o Les fièvres intermittentes ;

6^o Les maladies chroniques en général ;

7^o Les maladies chroniques de la peau ;

8^o Enfin la convalescence.

Chacun de ces huit états, chacune de ces huit manières d'être créée, pour ceux qui y sont soumis, des besoins différents et nouveaux, et auxquels ne peuvent satisfaire les malheureux qui suffisent à grand peine déjà aux premières nécessités de la vie.

Ce sont ces besoins auxquels, dans les limites du possible, il importe de subvenir, et dont je dois faire l'énumération ; mais les ressources dont votre sollicitude dispose sont encore trop restreintes pour qu'il faille espérer y faire participer ces huit groupes, dont j'ai dû pourtant vous présenter la série complète.

Je commencerai donc par éliminer et ajourner tout ce qui demanderait de trop grands sacrifices, afin de ne vous offrir rien que de facile à réaliser immédiatement.

1^o et 8^o. *La disposition aux maladies et la convalescence, ces*

deux pivots de la série dont je viens de poser les termes, doivent renoncer les premières, quant à présent, à puiser au budget départemental, et se contenter encore des secours que peut leur donner la charité individuelle; car ce n'est point par quelques médicaments, mais par l'amélioration de toutes les conditions de la vie matérielle, et surtout par une alimentation conforme aux prescriptions de l'hygiène, qu'on peut passer de ces deux états à une santé parfaite.

J'excepterai pourtant cet état de demi-maladie appelé *les pâles couleurs*, si commun chez les jeunes filles nourries de pain d'orge, de légumes et de fromage, état qui en conduit un si grand nombre au tombeau, en les faisant passer par toutes les longueurs et toutes les douleurs des maladies chroniques les plus graves.

Les préparations ferrugineuses rendent à ces organisations appauvries, des matériaux qui leur manquent et qui sont indispensables à la prolongation de la vie.

Un franc, par commune, de lactate de fer en pastilles, ou pour quatre cents communes, 400 fr., pourraient conserver tous les ans aux menus travaux de l'agriculture un pareil nombre de jeunes filles; je n'hésite donc pas à vous proposer cette première et importante dépense, ci. 400 fr.

(2^e et 6^e.) — *Les maladies aiguës externes*, blessures, fractures, etc., ainsi que les maladies chroniques internes, nécessitent des soins trop nombreux, des médications trop variées, pour qu'il vous soit possible, d'apporter actuellement quelque soulagement à cette portion énorme des misères de nos campagnes.

Dans l'état actuel des choses, un lit pour chaque commune dans l'hôpital le plus voisin serait un progrès immense, une grande et sainte dette payée à des maux dont la profondeur n'est réellement connue que des médecins qui les visitent et des prêtres qui leur portent le dernier soulagement d'une lueur d'espérance.

Cette dette, il faut bien le reconnaître, est loin encore peut-être de pouvoir être acquittée; les préjugés de la plupart des habitants des campagnes n'y seraient pas d'ailleurs le moins puissant obstacle; et pourtant, combien il serait facile, à l'aide des immenses économies et de la prodigieuse augmentation de produits qui sont dûs à l'association, partout où on l'adopte, d'utiliser ce penchant à la charité active que, sur un certain nombre d'individus, on rencontre toujours en quelques bonnes âmes, de posséder dans chaque commune une infirmerie, des baignoires, des appareils de pansement, du linge, de la char-

pie, et tous ces objets nécessaires sans lesquels non-seulement les pauvres, mais presque tous les malades de la campagne languissent dans la fange, jusqu'à ce que la mort vienne leur apporter le seul soulagement que, dans la plupart de ces maladies, puisse attendre ici-bas leur misère !

(3^o.) — *Les maladies aiguës inflammatoires*, telles que les fièvres cérébrales, les maux d'yeux et de gorge, les pleurésies et les fluxions de poitrine, et toutes les lésions des organes et des fonctions de la digestion, toutes ces maladies ont pour causes principales et fécondes, dans les campagnes, les suppressions de transpiration et les fatigues causées par la continuité des travaux les plus pénibles au milieu de toutes les variations de la température et sans aucunes précautions contre elles.

Le traitement de ces maladies a pour base les émissions sanguines, par la lancette ou les sangsues.

Ces deux moyens ne peuvent malheureusement pas, dans tous les cas, être employés l'un pour l'autre; et souvent, très-souvent, les sangsues sont indispensables et le malade succombe ou subit toutes les phases d'une maladie chronique, faute d'avoir pu se procurer ce secours capital.

Comment, en effet, l'obtenir? Trente sangsues sont la moyenne nécessaire dans la plupart de ces maladies et, quand elles sont censées n'avoir jamais servi, chacune de ces sangsues dans nos campagnes ne coûte pas moins de 40 c., soit 12 francs, payés comptant dès le début.

Aussi ce moyen n'est-il presque jamais appliqué comme il devrait l'être : des matrones font métier de cette sorte de saignée. Tout leur talent consiste à faire vivre les sangsues, à employer toujours les mêmes. Toutes celles qui font une piqûre sont comptées à raison de 25 ou 30 c.; mais fatiguées, rassasiées d'avance ou malades, elles lâchent prise presque aussitôt et le médecin a bien rarement la moitié de l'effet sur lequel il comptait, et cette demi-médication nuit souvent plus que de s'en abstenir tout-à-fait, sans compter encore les dangers, très-concevables, de la transmission de la maladie d'un sujet à un autre.

Souffrez, je vous prie, qu'ici, je revienne un instant à mon rêve de tout à l'heure et que je fasse observer combien il serait facile à une commune associée d'avoir et d'entretenir, sans secours étrangers et presque sans frais, un vivier à sangsues : ceci soit dit seulement pour mémoire.

Voilà donc un remède héroïque auquel il faut renoncer pour les pauvres des campagnes, car en supposant seulement un seul cas d'application par an et par commune, soit pour 400 à 12 francs chacune,

4,800 francs, qu'il faudrait, pour ce seul objet, inscrire dans votre budget.

Cependant, en renonçant à cette précieuse ressource, le médecin peut encore échapper à la douleur de voir son intervention stérile : il lui reste les ventouses qui, succédant à la saignée et appliquées avec persistance plusieurs jours de suite, sont un moyen puissant, plus puissant qu'on ne le croit généralement en France, qui n'entraîne aucuns frais et qui, préconisé dès le temps d'Hippocrate, n'a pas, du moins, les inconvénients de la nouveauté.

Ceci soit dit aussi pour diminuer vos regrets de ne pouvoir, quant à présent, apporter le secours des sangsues à la misère de nos agriculteurs.

Du reste, les obligations imposées par le traitement des maladies aiguës, inflammatoires ne se bornent pas là ; et il en est une pour l'accomplissement de laquelle je réclamerai toute votre sollicitude : je veux parler des vésicatoires.

Dans les campagnes chacun recueille des cantharides et, au besoin, les réduit en poudre grossière qui, étendue sur du levain, est appliquée sur la peau et peut ainsi, malgré plusieurs inconvénients, suffire à la vésication.

Mais c'est encore la même poudre, mêlée avec du beurre, qui sert à l'entretien des vésicatoires ; et il y a là de graves, de très-graves inconvénients constatés journellement, sans contradiction, par tous les médecins.

On y remédierait complètement, si on accordait à l'administration les fonds nécessaires pour donner à chaque commune un rouleau de ces taffetas qui rendent le pansement et l'entretien des vésicatoires si faciles et si salutaires.

Chaque rouleau (1), qui peut suffire à quatre malades, coûte 1 fr. 50 c., soit pour 400 communes. 600 fr.

Somme bien modique, si on la compare au nombre d'existences qu'elle peut conserver, au nombre de maladies aiguës qu'elle peut empêcher de passer à l'état chronique.

(4^e.) — *Les maladies du système nerveux* peuvent toutes survenir par les mêmes causes que les maladies inflammatoires, se compliquer avec elles, et par conséquent être rationnellement soumises au même traitement ; mais il est une cause qui leur est propre, c'est l'humidité des habitations.

L'exception, dans les campagnes, c'est une maison placée dans des conditions satisfaisantes de salubrité ; aussi, ce que les campagnards

(1) Le taffetas marqué n^o 2 suffit dans tous les cas.

appellent tout simplement des douleurs, est-il, presque généralement chez eux, une sorte d'habitude. Et comment en serait-il autrement pour des gens qui passent leurs nuits dans des lits placés sur un sol et adossés à des murs constamment humides? Et si nous tenons compte d'une habitude presque générale dans notre département, celle pour les jeunes garçons, et pendant une partie de l'année, de garder leurs chevaux la nuit dans les pâturages et de coucher sur la terre sans autre intermédiaire qu'un botte de paille et quelquefois un mauvais lit de plume; si nous ajoutons encore leur usage de coucher, pendant le reste de l'année, dans des étables ou des écuries infectes, nous ne pourrions plus être surpris de la fréquence, chez eux, et de la gravité des maladies du système nerveux.

On a épuisé contre les maladies nerveuses toutes les ressources de la pharmacie; et il faudrait renoncer à l'œuvre de la médecine des pauvres, dans les campagnes, si l'on devait approvisionner chaque commune de tous les remèdes préconisés pour ces maladies; mais il en est un que, depuis trente ans, je n'ai jamais trouvé *une seule fois* complètement infidèle et dont je ne saurais trop recommander l'emploi: ce sont, ensemble, des ventouses et des douches de vapeur.

Quant aux ventouses, chaque médecin en porte l'appareil avec lui aussi bien que ses lancettes; mais les douches ne peuvent être administrées sans un appareil en fer blanc, dont le prix, à Paris, dans l'origine, s'élevait à 25 fr.; mais qui serait aisément établi pour 10 fr. au plus.

Un de ces appareils pourrait suffire pour deux communes; et cette dépense, que les communes renouvelleraient elles-mêmes, en cas d'usure, quand elles en connaîtraient l'utilité, cette dépense s'élèverait pour tout le département, une fois et pour long-temps payée, à la somme de 2,000 fr., ci. 2,000 fr.

A cet appareil devrait être joint chaque année un litre d'esprit de vin à 1 fr. 50 c. ou pour 400 communes. 600 fr.

(5^o.) — L'humidité joue encore assurément le principal rôle dans les causes des *fièvres intermittentes*, aussi sont-elles communes dans les campagnes.

Le sulfate de *kinine*, nous le savons tous, est un spécifique contre ces maladies. Douze décigrammes, divisés en quatre doses décroissantes (4, 3, 3, 2), pris dans l'espace de quatre intervalles des accès, dans les heures qui précèdent celle de leur retour et à raison d'un décigramme de deux en deux heures, ne manquent jamais, et sans le moindre inconvénient, de couper ces fièvres.

Six grammes, divisés en soixante paquets, pourraient donc être donnés par an à chaque commune, dans laquelle ils procureraient cinq gué-

pour la première année et une subvention de 3,600 fr. pour les suivantes, vous pouvez mettre à la disposition des médecins de campagne des moyens indispensables de guérison pour au moins six mille malades, en ne comptant, par commune, i que

Un seul cas de pâles couleurs.	400 fr.
Quatre maladies exigeant des vésicatoires.	1,600
Deux maladies nerveuses.	800
Cinq fièvres intermittentes.	2,000
Cinq dartreux.	2,000

Total des malades, pour quatre communes. 6,800 fr.

Et lorsqu'on sait que les habitants des campagnes, aisés comme pauvres, sont, à peu près tous également, aussi mal soignés les uns que les autres dans leurs maladies ; lorsqu'on sait que leurs préjugés, leur insouciance, leur parcimonie mal entendue, neutralisent à chaque instant les efforts des médecins, qu'ils n'appellent d'ailleurs le plus souvent que dans les cas extrêmes, combien ne doit-on pas désirer qu'une organisation sociétaire vienne mettre un terme à des maux aussi graves.

L'absence des moyens de guérison, en perpétuant toutes les maladies que nous venons d'indiquer, enlève au travail agricole un nombre de bras et cause des pertes de temps considérables.

Indiquons ici un aperçu financier des avantages que le département retirerait du léger sacrifice que je propose.

J'établirai d'abord, pour les maladies dont je viens d'indiquer le traitement, leur durée moyenne, lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes ; puis les journées de travail qu'elles font perdre aux malades, déduction faite du temps qu'ils auraient perdu, si leurs maladies eussent été convenablement traitées, et enfin l'importance de ces pertes pour chaque commune et pour le département tout entier.

1° *Les pâles couleurs :*

Les pâles couleurs constituent, ai-je dit, un état de demi-maladie. Cet état dure pendant plusieurs années, avec une complication presque constante de quelques symptômes de maladies du cœur.

Quand la terminaison doit être fatale, cet état rentre le plus ordinairement dans le groupe des maladies chroniques que j'ai cru ne pas devoir actuellement comprendre dans une demande de secours.

Mais quand il se termine par la guérison, quatre à cinq ans se sont passés dans une langueur qui a diminué au moins du quart le travail qu'on eût pu obtenir de la malade. En évaluant ce travail à 60 c. par jour, et à 10 c. de perte seulement ou 30 fr. pour l'année, pour trois cents jours de travail ; en supposant une seule malade par commune et

qu'un quart, sur la totalité, échappe à la guérison, l'emploi du remède aura produit, en travail, une valeur de 9,000 fr.

2° *Les maladies aiguës internes :*

Un fait hors de toute contradiction, c'est qu'un vésicatoire convenablement appliqué et pansé, sauve la vie ou, au moins, opère la résolution prompte d'une maladie aiguë et l'empêche de passer à l'état chronique.

S'il conserve la vie, il conserve ce que vaut, à la société, tout le reste de l'existence d'un travailleur.

Je pourrais établir une moyenne de cette valeur et en grossir très-avantageusement l'actif de mon budget; mais je veux, pour être vrai, absolument et sans contestation, laisser de côté les très-gros chiffres et rester considérablement au-dessus de la réalité.

Je ne parlerai donc que de la terminaison chronique et je l'évaluerai, terme moyen, à trois mois ou soixante-quinze journées de travail d'homme ou de femme, à 1 fr., ou 150 fr. par commune, en ne comptant que deux succès, et enfin pour les quatre cents communes du département. 60,000 fr.

3° *Les maladies nerveuses :*

Les maladies nerveuses ne durent quelquefois qu'un petit nombre de jours; quelquefois aussi elles durent de longues années et même toute la vie.

Entre ces deux extrêmes j'adopte trois mois ou soixante-quinze jours de travail. Il en faut déduire dix jours que peut, en moyenne, durer la maladie combattue par les ventouses et les douches de vapeur; reste soixante, dont je retrancherai encore le quart pour les instants de répit que le malade éprouve quelquefois, et pendant lesquels le temps peut être utilisé tant bien que mal; soit donc, en fin de compte, quarante-cinq journées d'homme ou de femme, ou quarante-cinq fr. par chaque commune, ou pour le département. 18,000 fr.

4° *Les fièvres intermittentes :*

Les fièvres intermittentes, abandonnées à elles-mêmes, durent depuis quinze jours jusqu'à deux ans.

Fidèle au système d'évaluations très-modérées, je prendrai encore pour moyenne trois mois ou soixante-quinze jours de travail seulement, et pour exemple la fièvre tierce, qui est la plus fréquente et qui ne retient le malade que la moitié du temps, soit environ trente journées de travail, déduction faite des trois accès, au plus, qui surviennent pendant le traitement que j'ai indiqué, et des jours fériés pendant lesquels l'accès peut survenir; soit, 30 fr. par malade; et comme je vous ai demandé pour chaque commune une dose suffisante pour cinq fiévreux, et comme jamais le médicament, convenablement admi-

nistré, ne manque son effet, sauf quelques rares récidives, pour lesquelles, en exagérant beaucoup, je déduirai un cinquième, il restera quatre guérisons ou 100 fr. par commune, ou pour le département. 48,000 fr.

5^e *Les maladies chroniques de la peau :*

Ces maladies altèrent trop rarement les fonctions au point de rendre le travail impossible, pour que j'essaie de traduire en chiffres le service que peut rendre au département le sacrifice de 800 fr. proposé pour cet objet; mais en tenant compte des altérations que produisent en général ces maladies sur la constitution de ceux qui en sont atteints; en rappelant à combien de réformes elles donnent lieu tous les ans lors de la révision des jeunes gens destinés au service militaire et en n'oubliant pas enfin que ces maladies peuvent se transmettre des pères aux enfants et souvent même sous les formes plus hideuses encore de rachitisme et de scrophules, on concevra combien est importante la guérison de ces maladies, et combien peut être grande, pour la population entière, cette portion du bienfait que l'on peut lui accorder.

Je le repète donc, avec la somme de 5,600 fr. pour la première année et de 3,600 fr. pour les suivantes, on peut accorder des secours d'une haute valeur à plus de 6,000 malades pauvres et les rendre aptes au travail pour un temps dont la valeur, portée à cent trente cinq mille francs par l'addition des évaluations ci-dessus est considérablement au-dessous de la réalité. 155,000 fr.

Maintenant, si de ce point de vue, tout étroit qu'il est, on se transporte un moment par la pensée dans un ordre de choses où les travailleurs jouiraient tous de soins éclairés pendant leurs maladies, et d'une sage application des règles de l'hygiène à tous les instants de leur existence, vous concevrez, vous verrez même à quel incroyable degré de prospérité pourrait s'élever une société entourée de pareils soins et de si sages précautions.

Il nous reste à examiner le meilleur mode d'administration à adopter. De ce côté, je ne crois pas que nous puissions trouver de difficultés sérieuses.

Que M. le Préfet veuille bien s'adresser aux administrations communales, et, à sa voix, s'organiserait aussitôt, dans chaque commune, une commission de charité. Le curé, le maire et quelques notables la composeraient.

Parmi eux serait choisi un dépositaire des médicaments accordés par le département.

Ces médicaments, tirés des principales fabriques des produits chimiques de Paris, seraient adressés par la préfecture à chaque mairie, qui en accuserait réception et qui tiendrait registre du nom du médecin qui en ordonnerait l'emploi, du nom du malade et de la maladie, de la durée du traitement, de la quantité de médicaments fournie et du résultat.

Si cette commission était en outre chargée de la surveillance des vaccinations, et, comparativement avec le nombre des naissances, d'inscrire sur un registre *ad hoc* tous les enfants vaccinés, il résulterait de cette surveillance locale un entretien beaucoup plus exact de cette branche si précieuse de la santé publique, et, pour l'administration supérieure, des documents statistiques bien autrement complets et certains que ceux qu'elle reçoit actuellement.

Quoique les médicaments indiqués ci-dessus soient tout prêts à être mis en usage, et que les douches de vapeur puissent, sans difficultés, être administrées par tout le monde, il serait utile d'adresser à chaque commission de charité une notice contenant quelques renseignements, soit sur les précautions de conservation, soit sur le mode d'emploi, afin que les membres de ces commissions, après l'ordonnance du médecin, pussent en diriger et en surveiller l'exécution.

Avant de terminer, je dois répondre à une objection, celle d'avoir oublié le principal en cette affaire, l'établissement des *médecins cantonaux*, et d'avoir employé en médicaments une somme qui aurait dû être consacrée aux honoraires de ces derniers.

Je n'ai point commis un pareil oubli ; mais avant de soumettre toute ma pensée à cet égard, je crois devoir appeler l'attention sur les considérations suivantes :

Jamais un malade pauvre n'appelle en vain le secours d'un médecin ;

Chaque médecin, dans la circonscription de sa clientèle, est chaque jour prié de s'arrêter ou de venir exprès faire quelque visite gratuite, et aucun ne s'y refuse ;

Ce sont donc les médicaments seuls qui manquent au malade

pauvre, car l'exercice de la médecine est une noble profession, dans laquelle on vit plus encore d'honneur que d'honoraires, et qui met rarement le médecin à même de donner plus que son temps et ses conseils.

Si vous chargiez particulièrement un médecin, dans chaque canton, du soin de voir les malades pauvres, vous lui créeriez des obligations qui pourraient souvent se trouver en opposition avec celles que lui impose sa clientèle ordinaire. De quel côté pensez-vous que devrait pencher la balance ?

Ira-t-il, pour cent ou deux cents francs de gratification annuelle qui lui seraient accordés, négliger un riche client à l'est quand un pauvre l'appellera à l'ouest ?

Non ; le pauvre attendra, pendant ce temps, un médecin qui ne sera pas le médecin cantonal, passera dans le voisinage ou demeurera assez près pour qu'on puisse s'adresser directement à lui ; mais il refusera : *« Je ne suis pas, dira-t-il, le médecin salarié ad hoc. Adressez-vous à lui et attendez-le. »*

L'institution des médecins cantonaux serait donc doublement nuisible aux pauvres, au lieu de leur être utile ; car, dans beaucoup de cas, elle leur ôterait le médicament et le médecin.

Laissez donc au corps médical une gloire qui lui est chère et dont il a toujours joui, celle de posséder l'instinct de la charité, fond indispensable à sa vocation, et auquel il n'est pas commun de le voir faire défaut.

SAVARDAN,

Maire de La Chapelle-Gaugain.

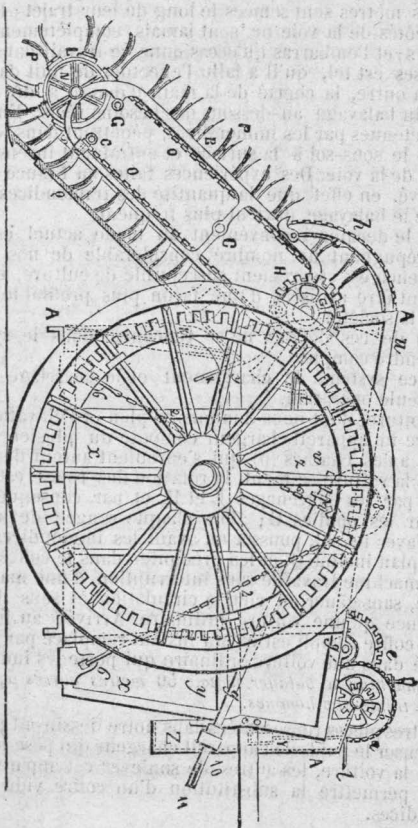
MACHINE A BALAYER.

Cette machine occupe un rang élevé parmi les appareils dont la fonction est d'affranchir l'homme de tout travail répugnant. Dès aujourd'hui elle peut faire disparaître les nombreux inconvénients qui s'attachent au mode actuel de balayage.

Ces inconvénients sont de plusieurs sortes. Le premier réside dans l'immense perte de force qui résulte de la nécessité de conduire les ordures du milieu de la voie jusque sur les côtés, à une distance de plusieurs mètres, d'amener de loin des voitures qui, venues à vide, s'en retourneront de même ; d'interrompre le travail du chargement entre chacune des stations ; d'arrêter à chaque instant et de remettre à char-

que instant en mouvement hommes et chevaux ; chacune de ces opérations entraîne, ainsi qu'on va le voir, une immense perte de force.

MACHINE A BALAYER (fig. 1).



Le second genre d'inconvénient du système actuel est dans l'imperfection du travail accompli. Les immondices parcourant une surface de plusieurs mètres sont semées le long de leur trajet ; les dépôts soumis sur les côtés de la voie ne sont jamais complètement enlevés par les chargeurs ; et l'embarras qu'occasionne ce travail dans les rues les plus populeuses est tel, qu'il a fallu l'effectuer de nuit dans certains quartiers. En outre, la cherté de la main-d'œuvre a dû faire restreindre l'usage du balayage au-dessous des besoins réels. Enfin les eaux pluviales, retenues par les immondices, pénètrent dans les encaissements, amènent le sous-sol à la surface et entraînent insensiblement l'effondrement de la voie. Des expériences faites en France et en Angleterre ont prouvé, en effet, que la quantité des immondices diminue, à mesure que le balayage devient plus fréquent.

Enfin, le dernier inconvénient du mode actuel est d'asservir à un travail répugnant un nombre considérable de nos semblables dont l'intelligence est assurément susceptible de culture, et dont les forces pourraient être utilisées d'une façon plus profitable pour eux-mêmes et pour la société.

Aucun de ces défauts ne se rencontre dans le système dont nous allons rendre compte.

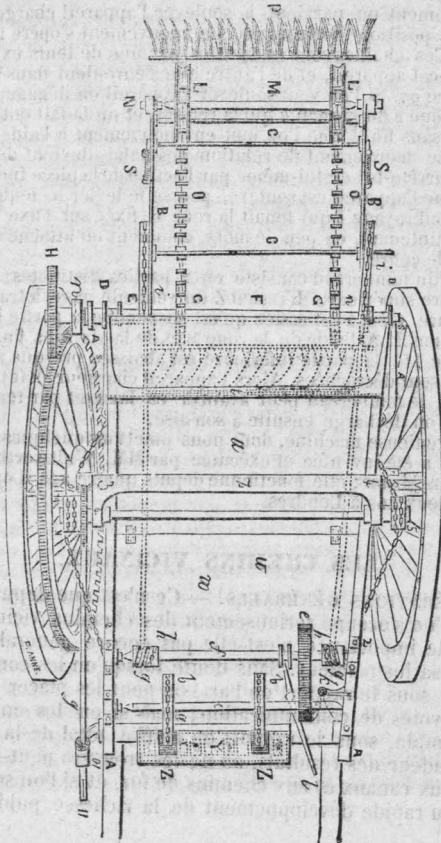
Dans ce système le chargement et le charriage ne forment plus qu'une seule opération.

Une voiture, dont nous donnons le plan et l'élévation latérale, porte à l'arrière un appareil chargeur composé de plusieurs rangs de balais attachés à des chaînes (o) qui s'enroulent autour des poulies L et G. Dès que la voiture se meut, la rotation des roues est communiquée à l'axe F par les engrenages K et H, et par conséquent transmise aux balais par les poulies G ; alors chaque rangée de balais vient à son tour balayer le sol, pousser en avant les immondices, les soulever le long du plan incliné Q, et les précipiter dans le coffre A.

Cette machine travaille sans interruption, d'une manière uniforme et continue, sans gêner en rien la circulation et sans demander plus de surveillance qu'une voiture ordinaire. Arrivée au lieu du déchargement, le coffre rempli est en un instant remplacé par un coffre vide, et déchargé dans une voiture ordinaire qui porte les immondices à la voirie. *La machine à balayer nettoie 50 mètres carrés par minute et fait le travail de trente-six hommes.*

Les autres pièces représentées dans notre dessin ont pour but, les unes de compenser le poids de l'appareil chargeur qui pèse lourdement à l'arrière de la voiture, les autres de soulever cet appareil, les dernières, enfin de permettre la substitution d'un coffre vide au coffre rempli d'immondices.

Le premier but est atteint en suspendant un poids Y en avant du



MACHINE A BALAYER (fig. 2).

tombereau dans une boîte Z et par des chaînes *aa* enroulées autour des poulies *b*.

Voici comment on parvient à soulever l'appareil chargeur et à lui donner une position horizontale. Ce mouvement s'opère à l'aide des chaînes *h*. Ces chaînes sont assujetties par une de leurs extrémités au bâti BB de cet appareil, et de l'autre elle s'enroulent dans les filets de la vis à hélice *gg*. Si l'on veut soulever l'appareil on dégage, à l'aide du levier *l*, la roue *e* du pignon *d* qui la retient, et on la fait entrer en prise avec la vis sans fin *k* que l'on met en mouvement à l'aide d'une manivelle. — Le mouvement de rotation des balais devient dès-lors inutile; aussis'arrête-t-il de lui-même par l'action de la pièce inclinée *q* qui, à mesure que l'appareil est soulevé, pousse le levier *n*, lequel met hors de prise l'embrayage *l* qui tenait la roue H fixée sur l'axe F.

Disons maintenant, en peu de mots, comment on attache et comment on détache le coffre.

Le corps du tombereau consiste en 2 parties distinctes; l'une inférieure, l'autre supérieure. L'essieu Z du véhicule passe à travers la partie supérieure. C'est à cet essieu qu'est suspendue la partie inférieure *x* par les chaînes 2. A l'aide de la roue 8 et de la vis sans fin *w*, mue par la manivelle 11, la partie inférieure est abaissée presque sur le sol et les chaînes sont décrochées. Alors l'appareil chargeur étant en position horizontale, le tombereau peut avancer en laissant par terre la partie isolée que l'on décharge ensuite à son aise.

Cette ingénieuse machine, dont nous omettons quelques détails trop techniques, a été inventée et exécutée par MM. Whitworth et compagnie, de Manchester; elle fonctionne depuis quatre ans dans cette ville et depuis deux ans à Londres.

LES CHEMINS VICINAUX.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES. — Ce n'est que depuis quelques années qu'on s'occupe sérieusement des chemins vicinaux; aussi leur grande importance n'est-elle pas encore généralement appréciée à sa juste valeur. Sans doute lorsqu'on les considère isolément et sous le rapport de l'art, on peut les placer au dernier rang des voies de communication; mais si on les envisage dans leur ensemble, sous le rapport du chiffre total de la dépense et de la grandeur des résultats, on ne les trouvera peut-être pas inférieurs aux canaux et aux chemins de fer, et si l'on se préoccupe surtout du rapide développement de la richesse publique, de la

diffusion de l'aisance générale et de l'amélioration physique et morale du sort des masses, on n'hésitera pas à leur accorder le premier rang.

Les chemins vicinaux ont le précieux avantage de favoriser tous les intérêts sans en blesser un seul ; ils profitent au pauvre comme au riche, à l'industriel comme au propriétaire, au propriétaire comme au fermier et au simple cultivateur ; ils répartissent également le travail et la richesse sur tous les points du territoire ; ils n'exigent qu'une faible dépense, et cette dépense faite sous les yeux des contribuables, pour eux et par eux, ne prend aucun caractère fiscal et passe à peu près inaperçue. Les chemins vicinaux constituent en outre le plus grand encouragement qui puisse être donné à l'agriculture ; c'est par leur utile concours, bien plutôt que par quelques primes insignifiantes, qu'elle peut être amenée à doubler prochainement sa production, atténuer par là l'intensité de la misère et réaliser quelque jour, pour le pauvre, le vœu populaire de la poule au pot.

Aussi la loi du 21 mai 1836, qui organise le service vicinal, doit être regardée comme un des plus grands bienfaits dont le pays sera redevable au gouvernement de 1830. Il est impossible de se figurer avec quelle reconnaissance cette loi a été accueillie dans les campagnes et avec quelle ardeur elle s'exécute. Non-seulement les localités ne reculent pas devant les sacrifices dont elle leur fait une obligation, mais elles vont d'elles-mêmes au devant de ces sacrifices, et s'en imposent volontairement de beaucoup plus considérables. On remarque le même zèle dans toutes les classes de la population, et l'on voit surtout avec plaisir les grands propriétaires prendre une honorable initiative et se placer à la tête du mouvement. Ils comprennent très-bien que c'est là pour eux un moyen assuré de richesse et d'influence locale ; ils sont amenés ainsi à se rapprocher des populations agricoles, à connaître leurs besoins, à s'y intéresser ; des échanges de bons procédés, des relations bienveillantes s'établissent bientôt entre eux, et l'on voit peu à peu disparaître ces sentiments haineux et jaloux qui fermentent presque toujours dans le cœur des pauvres, lorsque le riche ne fait pour eux aucun acte de bon vouloir et s'isole dans la jouissance égoïste de sa fortune. Les chemins vicinaux sont le terrain neutre

sur lequel peut s'établir la bonne harmonie si désirable entre toutes les classes de la population, bonne harmonie à laquelle le pays sera redevable de sa prospérité aussi bien que de son repos.

Nous allons donner une idée du service vicinal, de son importance et des résultats obtenus jusqu'à ce jour. Nous dirons aussi un mot sur son organisation.

ÉTENDUE DES CHEMINS. — La longueur des chemins vicinaux classés est de 640 kilomètres, c'est huit à neuf fois la longueur des routes royales et départementales réunies. Cette longueur peut paraître énorme, et cependant tous les chemins qui présentent un caractère vicinal sont loin d'être classés, et derrière les chemins vicinaux se cachent en bien plus grand nombre les chemins ruraux dont on ne s'occupe pas encore, mais dont le besoin ne manquera pas de se faire sentir un peu plus tard. Le développement futur des chemins est donc pour ainsi dire indéfini, et ce n'est pas trop que de le porter à un million de lieues.

Beaucoup de personnes ne croiront pas à l'utilité d'un si immense développement, et seront effrayées de la grande surface de terrain enlevée ainsi à l'agriculture. Ces personnes sont dans l'erreur ; il ne s'agit pas en effet d'ouvrir à travers champs des chemins entièrement neufs, il s'agit uniquement de rendre viables, c'est-à-dire de régulariser et d'empierrement des chemins existant de temps immémorial. Si quelques-uns sont trop étroits, d'autres sont au contraire beaucoup trop larges par suite de leur mauvais état, qui ne permet pas de limiter le champ de la circulation. La vente des délaissés, dans ce dernier cas, couvre à peu près la valeur des élargissements dans l'autre, et en somme on peut admettre qu'il n'y a pas de perte sensible pour l'agriculture.

RESSOURCES. — Les ressources créées pour le service vicinal s'élèvent aujourd'hui à près de 60 millions par an, dont plus de moitié en prestations en nature. Le bon emploi de cette dernière ressource pourrait aisément porter le chiffre à 70 millions ; d'un autre côté, les cessions gratuites de terrain, les dons volontaires des particuliers, les impositions extraordinaires des communes viennent encore l'augmenter chaque jour d'une manière notable. Nous citerons pour exemple le département de l'Orne, où les subventions extraordinaires ont atteint le chiffre de 438,000 francs,

dont 249,000 fr. par les communes et 189,000 fr. par les particuliers, et où il a été obtenu en outre des abandons de terrains pour une valeur de 508,000 francs. Des sacrifices analogues, plus ou moins considérables, ont été faits dans presque tous les départements, et loin de se ralentir, ils prennent chaque jour une plus grande extension.

La somme totale des ressources réalisées et des dépenses faites pour le service vicinal, à partir de 1837, n'est pas inférieur à 500 millions.

Les chemins vicinaux se divisent en chemins de grande, de moyenne et de petite communication. Les chemins de grande communication constituent les lignes les plus importantes de la vicinalité, et reçoivent une subvention sur les fonds départementaux. Les chemins de moyenne communication sont ceux qui intéressent un certain nombre de communes, dont on centralise les ressources afin de pouvoir établir une plus grande régularité dans le service. Les chemins vicinaux ordinaires ou de petite communication sont ceux qui n'intéressent qu'une ou deux communes.

RÉSULTATS OBTENUS. — La longueur des chemins de grande communication classés est de 53,000 kilom., sur quoi il a été restauré ou construit à neuf environ 30,000 kilom.

La situation des chemins de moyenne et de petite communication n'est pas exactement connue. Les premiers sont de création récente ; il n'en existe pas encore dans tous les départements ; le service ne paraît jusqu'ici complètement organisé que dans la Sarthe, l'Orne, la Vienne et le Bas-Rhin. Quant aux vicinaux ordinaires, partout où ils sont abandonnés aux maires il est impossible d'obtenir quelques renseignements, non pas exacts, mais seulement réguliers. En somme, nous croyons que sur les 585,000 kilomètres de chemins de moyenne et de petite communication classés, il peut y avoir de 40 à 50,000 kilomètres amenés aujourd'hui à l'état d'entretien.

Quoique ces résultats soient importants, ils auraient pu l'être bien d'avantage si on eût tiré tout le parti possible des ressources créées par la loi de 1836. Mais l'insuffisance du personnel et la mauvaise direction des maires ont fait éprouver une perte annuelle qu'on n'estime pas moins de 15 à 14 millions au ministère

de l'intérieur. On comprend combien il importe d'éviter au pays une perte aussi considérable. Pour y parvenir, trois conditions sont nécessaires : 1° un personnel nombreux et convenablement rétribué d'agents spéciaux ; 2° un bon système de construction et d'entretien ; 3° un bon mode d'emploi des prestations en nature.

C'est ce qui a lieu dans les départements les plus avancés. Aussi on en compte un certain nombre, comme la Sarthe, où depuis 1837 il n'a pas été exécuté moins de 1,700 kilom. de chemins, entretenus avec le même soin que les plus belles routes royales. On peut se figurer l'immense économie qui résulte d'une aussi grande extension des voies vicinales pour le transport des engrais dans les champs, des matériaux sur les chantiers de construction, des denrées diverses sur les marchés. On a vu, par exemple, dans quelques localités le bon état des chemins provoquer l'établissement d'une multitude de fours à chaux qui, en répandant abondamment un engrais à bon marché, ont doublé en dix ans la production agricole. Là, pendant que l'industriel faisait une excellente spéculation, le propriétaire voyait doubler ses revenus, en même temps que le fermier réalisait d'importants bénéfices, et qu'un travail abondant et mieux rétribué était assuré au simple ouvrier. Aussi voit-on les contrées, traversées par d'excellents chemins, se transformer avec une rapidité incroyable. Des châteaux, des maisons de campagne, des fermes, des usines s'élèvent de toutes parts ; les villages se rapproprisent et se régularisent ; dans les moindres bourgs s'établissent des voitures publiques et des hôtels confortables ; les habitants prennent des habitudes d'ordre et de propreté, ils deviennent plus soigneux de leur personne et s'élèvent d'un degré dans l'échelle de la civilisation. Enfin, il n'est pas de si pauvre individu, de si petite localité auxquels les chemins vicinaux ne fassent sentir leur heureuse influence ; au contraire, des grands travaux, des chemins de fer par exemple, qui, tout avantageux qu'ils puissent être au pays, n'en blessent pas moins une foule d'intérêts, et sacrifient trop souvent l'agriculture à l'industrie, le village à l'usine, le pauvre travailleur au riche capitaliste.

CONCLUSION. — Dans un pays agricole, comme la France, les chemins vicinaux devraient appeler avant tout la sollicitude de l'administration. Quel immense service pourrait rendre un minis-

tre qui en apprécierait toute l'importance, et serait assez heureux pour en étendre rapidement les bienfaits à tous les points du territoire ! Que la reconnaissance publique lui serait justement acquise ! quelle magnifique popularité s'attacherait à son nom ! Malheureusement le ministère de l'intérieur est un ministère politique, un grand ministère, où le service vicinal ne saurait jouir de beaucoup de considération. Les chemins vicinaux ne seront véritablement à leur place que dans un ministère de l'agriculture ; ils ne sauraient être convenablement appréciés et intelligemment dirigés que dans un ministère confié à un administrateur plutôt qu'à un homme d'Etat, dans un ministère essentiellement producteur, dans un ministère à la Sully, qui adopterait franchement cette devise : Pour la plus grande prospérité du pays et la plus grande utilité du plus grand nombre.

Un pareil ministère est encore à créer.

*Lettre du maire de la commune de Marolles-les-Braults ,
sur les chemins vicinaux.*

Monsieur,

L'amélioration des chemins vicinaux porte partout la vie et la richesse ; mais elle a été surtout un bienfait inappréciable pour le canton de Marolles. Permettez-moi de faire connaître, par l'intermédiaire de votre journal, l'énorme augmentation de valeur qui en est résultée pour quelques produits de nos campagnes.

Le canton de Marolles-les-Braults, essentiellement agricole, et dont la riche végétation est connue de tout le département, était, avant la loi de 1836 sur les chemins vicinaux, presque privé pendant neuf mois de l'année de toute communication avec les villes voisines : ses produits, tels que les grains, transportés à grands frais sur des bêtes de somme, s'écoulaient, tant bien que mal, à des prix souvent peu avantageux pour les cultivateurs, obligés de vendre au lieu où il leur était possible d'aborder, ne pouvant choisir le marché qui leur eût offert de plus grands avantages. Enfin, ils vendaient leurs grains ; mais il existe d'autres produits importants dans le canton : les pommes à cidre, par exemple, dont la récolte se fait en octobre, au moment de l'année où les

chemins, détrem্পés par les pluies d'automne, sont devenus impraticables aux voitures; et comme ce produit ne pouvait être transporté sur les bêtes de somme, il fallait le consommer entièrement dans le pays. Il arrivait donc que, dans une année fertile, les pommes se vendaient à vil prix. Ainsi, avant la loi de 1836, lorsque la récolte était abondante, on les achetait de 2 fr. 50 c. à 3 fr. 50 c. la *pipe* de cinq hectolitres. En 1844, la récolte de ce produit a été tellement considérable, que cette année est mise au nombre des années les plus fertiles, et cependant la moyenne du prix de vente a été de 12 fr. 50 c.

Cette différence énorme de 9 à 10 fr., dans les prix d'une époque à une autre, ne peut être attribuée qu'à l'amélioration des chemins vicinaux qui, en ouvrant des débouchés, ont facilité le transport de ce produit.

L'année dernière, la récolte des pommes a dépassé trente mille *pipes*, ce qui forme un excédant de 270,000 fr. sur les prix antérieurs à la loi de 1836. L'impôt affecté aux chemins vicinaux, pour tout le canton, n'est pas de 25,000 fr. par an; de sorte que la dépense faite pendant sept années ne s'est pas élevée à 160,000 fr. Voilà donc un boni de plus de 100,000 fr. sur un seul produit, dans une seule année; et toutes les dépenses faites jusqu'en 1845, par le canton, pour l'amélioration de ses chemins vicinaux, entièrement couvertes!

Comment, après de semblables faits, les communes repousseraient-elles de nouveaux débouchés, parce qu'elles seraient obligées de s'imposer quelques légers sacrifices, quand ces sacrifices doivent leur bénéficier au centuple! Ce serait comprendre bien mal ses intérêts. Non, l'impôt destiné à améliorer les chemins vicinaux ne saurait jamais être regardé comme une charge pour les contribuables; on peut affirmer au contraire que c'est là pour eux le meilleur des placements, la plus fructueuse des spéculations. Le fait que nous venons de signaler est un exemple bien frappant.

Agréez, etc.

Le maire de Marolles-les-Braults,
GRIMAULT.

Marolles-les-Braults, 11 février 1845.

DES SOURCIERS.

Il n'est peut-être pas un seul hameau en France qui n'ait son *tourneur* de baguette, c'est-à-dire un homme (le *sourcier*) qui découvre les sources au moyen d'une baguette de coudrier. Les savants regardent la chose comme impossible ; ils déclarent *a priori* qu'il est absurde qu'une verge de bois puisse indiquer les eaux souterraines ; ils ne voient pas *comment* cela peut se faire, et ils nient avec l'incrédulité la plus superbe. Cependant l'expérience semble montrer que réellement certains individus possèdent la faculté de voir et de trouver les sources. Sans nous arrêter à chercher le *pourquoi* de ce phénomène, que nous admettons comme réel, nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux un résumé rapide de l'histoire de la *baguette divinatoire*.

On ne sait pas au juste à quelle époque on peut faire remonter l'emploi de la baguette pour découvrir les sources ; on sait bien qu'avant le onzième siècle la baguette était employée à la découverte des métaux, mais il faut arriver à cette époque pour rencontrer des auteurs qui fassent directement mention de ce procédé.

Chez les anciens, Vitruve est le premier qui ait donné des détails assez précis sur les signes qui peuvent diriger dans la recherche des eaux. Après lui, Palladius, Plin et Cassiodore répètent à peu près les mêmes traditions que Vitruve. Ces traditions peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Les sources d'eau sont indiquées par des vapeurs qui s'élèvent à la surface du sol, avant le lever du soleil.

Les herbes, les joncs et autres plantes aquatiques indiquent, ordinairement, le voisinage d'une source.

Quant à l'emploi de la baguette, on trouve dans Varron, dans Ennius et dans Cicéron quelques passages qui pourraient faire croire que l'on s'en servait pour trouver les métaux, mais cela n'est que conjectural. Basile Valentin, qui vivait au milieu du quinzième siècle, donne dans son *Testament* des détails assez étendus sur l'emploi de la baguette de coudrier pour trouver les mé-

taux, et la manière dont il en parle fait supposer que l'on avait une connaissance pratique de ce procédé long-temps avant lui. Mais quant à l'emploi de cette baguette pour découvrir les sources, il semble résulter d'un passage de la *Philosophie occulte* de Paracelse, qu'en 1530 on n'y avait pas encore songé.

Michel Mayer, dans son livre intitulé *Verum inventum*, parle de la sympathie du coudrier pour les métaux, et dit que c'est pour cela qu'on en fait une baguette très-propre à découvrir les minières d'or et d'argent.

Melanchton, dans son discours sur les *six degrés de sympathie*, indique comme sympathie de deuxième ordre les sympathies entre plantes, arbres et minéraux ; il cite comme exemple la branche de coudrier employée pour trouver les minières. Peucer, son gendre, parle de ce procédé comme d'une chose toute naturelle et vulgaire.

Simon Maiole, évêque de Volturara, range les prédictions de la baguette dans l'ordre des *prédictions naturelles fondées sur la physique*.

Rodolphe Glauber partage la même opinion ; tandis que Camerarius crie au miracle.

Mathias Voilenus écrit en allemand l'apologie de la baguette (1672) ; il prétend que l'effet de rotation ne vient pas du bois, mais des astres qui ont présidé à la naissance de l'expérimentateur, lesquels astres affaiblissent ou exaltent le tempérament à cet égard. Il va chercher ses preuves dans l'harmonie divine qui lie toutes les parties de l'univers afin d'en faire un corps parfaitement organisé.

Le célèbre Bayle présente ainsi le plan d'observation à faire sur la baguette :

« Savoir si réellement la baguette divinatoire est de quelque » utilité dans la recherche des eaux souterraines : dans ce cas, » chercher le *comment* et le *pourquoi* ? » (Act. phil. de la S. R. de Londres, nov. 1636, p. 344.)

Certes, voilà deux questions bien posées ; et depuis près de deux siècles on n'a pas encore fait un pas vers la solution. Mais pour soulever le voile qui cache les secrets de la nature, il faut que les savants se pénétre, avant tout, de la loi d'unité qui régit

l'infinie variété des phénomènes ; en d'autres termes, il faut supposer, comme le dit le père Kircher « qu'il n'y a QU'UNE CLEF » pour entrer dans le sanctuaire de la nature, et c'est à l'aide de » cette clef unique que l'on peut ouvrir les secrets des phénomènes les plus variés et les plus dissemblables. »

Inutile d'ajouter que cette clef n'est autre chose que l'Analogie universelle révélée par Fourier.

On sait, du reste, que les sens présentent chez certains hommes et chez certains animaux des phénomènes de perspicacité et de sensibilité exquises. On sait quelle est la puissance de l'odorat dans les chiens. Un chasseur racontait à Bayle que l'impression laissée par un cerf sur le gazon, est sentie encore au bout de quatre heures. On connaît la finesse de l'ouïe des sauvages. On sait que Tibère voyait la nuit comme les chats (Suétone). Pline rapporte, après Varron et Cicéron, qu'un certain Strabon voyait d'un cap de Sicile et comptait les navires des Carthaginois dans un cap d'Afrique distant de 54 lieues (Pline, liv. 7, ch. 91). Les nègres distinguent parfaitement les vestiges du nègre, du Français et de l'Espagnol (Histoire des Antilles). On pourrait donc concevoir que le tact puisse être élevé dans certains hommes à une puissance telle que la présence de l'eau devint pour ainsi dire sensible. Fourier a classé ce degré dans sa gamme puissancielle du tact (Tact ultra-humain).

Pour terminer cette notice, déjà trop longue quoique très incomplète, nous citerons une lettre que nous avons déjà insérée dans la *Démocratie Pacifique*. Les faits contenus dans cette lettre nous sont garantis comme authentiques, et de plus ils sont confirmés par l'*Echo de Vaucluse* du 7 mars.

« Roux est un jeune garçon de quinze à seize ans, du village de Brantes, situé dans le Mont-Ventoux (Vaucluse). Il est simple et sans instruction ; mais il parle avec bon sens et paraît très intelligent. Il y a deux mois, il était encore second concierge au grand séminaire de Saint-Charles à Avignon.

» Souvent, dans ses excursions à travers champs (et aussi loin que remontent ses souvenirs), il remarquait des *trainées de vapeur*, une fumée comme il le dit, qui s'élevait à la surface du sol et se prolongeait suivant certaines directions. S'il appelait l'attention de ses camarades sur ce phénomène, ceux-ci ne le voyaient pas, le niaient et prenaient

ses affirmations pour un jeu, une malice d'écolier..... Plusieurs fois, Roux avait suivi à la trace la direction de ces vapeurs et toujours il avait abouti à des fontaines, à des sources. — Un jour il détermine un paysan à faire des fouilles sur un des points d'où s'élèvent ces vapeurs, et l'on y découvre une source abondante. Dès-lors, il ne douta plus que la présence de cette fumée, visible pour lui seul, ne fût l'indice de l'existence de cours d'eau souterrains. Cette faculté extraordinaire de voir et de signaler les lieux où ces cours d'eau existent, il l'a mise à l'épreuve *soixante-douze fois* depuis deux mois et *toujours* la découverte de sources a justifié l'exactitude de ses indications.

» Une fois cependant les fouilles ne donnèrent pas de résultat. Parvenus à une grande profondeur sans rencontrer les eaux annoncées, les ouvriers hésitaient et Roux lui-même, bien que rassuré par la présence des vapeurs, qu'il voyait s'élever sous ses pieds, éprouvait quelque impatience. Par un mouvement instinctif ou par besoin de réfléchir, ses mains se portèrent à son front et se promenèrent sur ses yeux. Mais à peine furent-ils fermés à la lumière extérieure, qu'il aperçut très nettement la source cherchée, coulant comme dans une tranchée ouverte et à une profondeur qu'il put évaluer et indiquer aux ouvriers. En effet, la source fut bientôt mise à découvert.

» Cependant cette vision avait produit sur Roux une impression si violente qu'il en était bouleversé et il courut, tout tremblant, confier au curé du village son émotion et les alarmes de sa conscience. Celui-ci rassura le jeune sourcier et parvint à lui faire comprendre que, pour être surnaturelle, la faculté dont il est doué n'était ni infernale, ni criminelle.

» Cette singulière épreuve apprit à Roux l'étendue de ses facultés et le moyen vrai d'en faire l'application. Aujourd'hui, dès qu'il aperçoit les *trainées de vapeur*, il court se placer à leur centre et fermant les yeux il aperçoit alors très distinctement le *cours d'eau intérieur*, son *volumé* et les *couches terrestres* qui le *séparent de la surface du sol*, comme si tous ces objets étaient mis à découvert au moyen d'une tranchée qui descendrait jusqu'au lit du fleuve souterrain.

» C'est ainsi que chez M. Monrosier, fabricant de papiers à Entrechaux (Vaucluse), où il signala l'existence d'une source, il affirma qu'on ne la découvrirait qu'en traversant, entre autres couches, un lit de houille sous laquelle elle était située. Ce fait se vérifia, si bien que la couche de houille est actuellement en exploitation ; l'existence d'une seconde mine de houille a été signalée par lui chez un autre propriétaire (1).

(1) Dans tout ce paragraphe, il est probable qu'au lieu de houille, il est question de *lignite*.

» Sur les coteaux de l'Île-Neuve, en face d'Avignon et au-delà du Rhône, il a trouvé une source souterraine dont les eaux pourront être amenées sur le rocher d'Avignon, et de là se répandre dans la ville, en fontaines, etc.

» On l'a conduit à C*** (1) (maison de campagne sur la route de Marseille, à une lieue d'Avignon); il a trouvé dans les bosquets un courant d'eau dont il évalue le volume égal à celui du corps d'un homme; il estime son gisement à 55 mètres de profondeur. Il décrit les couches minérales à traverser pour l'atteindre :

1° Terre végétale; 2° sable; 3° grosses pierres, etc. Il a remonté la traînée de vapeur jusque sur le Mont-de-Vergues (colline voisine), pour vérifier si cette source pourrait donner des eaux jaillissantes, et cette certitude étant désormais acquise, on va prochainement procéder au creusement d'un puits artésien.

» Il est à remarquer que les eaux stagnantes ne se révèlent pas à notre jeune source; il ne peut en reconnaître la présence...

» Les yeux de Roux sont très grands, et la pupille est susceptible de se développer au-delà des dimensions ordinaires. Sous l'influence d'une clarté vive, elle se contracte jusqu'à disparaître entièrement.

» Recherché de toutes parts, il parcourt en ce moment les environs d'Avignon, à la découverte de sources...

ÉDUCATION DES VERS A SOIE.

Le premier homme qui trouva un cocon sur un mûrier, ne se doutait guère du succès prodigieux que devait avoir la vilaine chenille qui s'était fabriqué cette curieuse retraite. C'est au génie d'une femme, que les Chinois reconnaissants ont placée au rang des divinités, que nous devons l'art d'utiliser la maison du ver à soie. Non-seulement Si-Ling-Chi a donné aux hommes leur plus beau et leur plus solide vêtement; mais encore elle a créé pour les femmes une industrie digne d'elles, appropriée à leur nature, à leur force, et que l'homme peut leur laisser pratiquer sans rougir. Pourquoi faut-il qu'on voie encore tant de femmes, courbées vers la terre exécuter les rudes travaux de l'homme?

(1) Cette maison de campagne est occupée, en été, par l'auteur de la lettre dont ceci est extrait. Dans une lettre postérieure, il annonce que les travaux sont commencés; il les suivra avec la plus grande attention.

Nous pensons qu'on lira ici avec plaisir quelques détails sommaires sur l'industrie de la soie.

Le mûrier est sa base fondamentale, puisque lui seul peut fournir aux vers à soie l'aliment qui leur convient. C'est en vain qu'on a cherché à remplacer ses feuilles luisantes et sucrées par celles de plusieurs autres arbres. Les vers à soie ont refusé cet aliment qui n'était pas préparé pour eux. C'est absolument comme si l'on voulait transporter sur des choux les chenilles des pommiers, ou sur des saules les chenilles qui dévorent les orties.

Le mûrier peut être élevé à haute tige en plein vent, et à basse tige ou nain.

Un hectare de terre labourable peut recevoir 1,000 mûriers à basse tige.

Ces 1,000 mûriers peuvent rapporter dix mille kil. de feuilles, qu'on peut vendre environ 800 francs.

Les dix mille kil. de feuilles suffisent pour élever les vers de 300 grammes d'œufs de vers à soie, qui donneront à peu près 500 kil. de cocons, d'une valeur de 2,000 fr., à 4 fr. le kil.

La main-d'œuvre, la feuille et autres frais, s'élevant environ à 50 pour cent, l'éducateur aura 1,000 fr. de bénéfice ; son travail aura duré 30 à 35 jours.

La culture du mûrier n'est pas difficile ; elle a beaucoup d'analogie avec celle de la vigne : trois façons par an, du fumier quand on en a, une taille tous les deux ou trois ans.

On a beaucoup discuté sur cette taille ; elle peut cependant être réduite à un principe fort simple : faire produire aux mûriers le plus de feuilles possible. C'est absolument le contraire de ce qui se pratique pour les arbres fruitiers, dans lesquels on cherche à obtenir peu de feuilles et beaucoup de fruit. Un agriculteur intelligent aura bientôt résolu la question pour son sol et son climat.

L'éducation des vers à soie se réduit aussi à un petit nombre de principes que nous tâcherons de présenter en peu de mots.

1° Faire éclore les vers en exposant les œufs à une température élevée graduellement jusqu'à 25° cent., dans un cabinet très humide ;

2° Réduire la quantité d'œufs de manière à s'assurer 1,000 kil. de feuilles par 31 grammes d'œufs ;

3° Donner des repas aux vers jour et nuit, et le plus souvent possible ; au moins douze fois dans les trois premiers âges, huit fois dans les deux derniers ;

4° Ne donner jamais que de la feuille fraîche, et la mouiller pour l'entretenir dans cet état, sans craindre que cette eau ajoutée nuise aux vers à soie ;

5° Pour recevoir les vers, remplacer les planches ou les claies d'osier par des canevas ou toiles claires, convenablement disposés ;

6° Avoir 34 mètres carrés de surface pour les vers de 31 grammes d'œufs, c'est-à-dire des espaces suffisants pour qu'ils ne soient jamais entassés ;

7° Avoir des filets à mailles carrées pour déliter les vers à soie, c'est-à-dire pour enlever les litières, dont la fermentation pourrait infecter la magnanerie et faire périr le précieux bétail qui l'habite.

8° Entretenir la pureté de l'air dans l'atelier par une ventilation active et bien organisée ;

9° Proportionner son entreprise aux locaux dont on peut disposer, à la feuille de mûrier qu'on devra récolter et à la main-d'œuvre qu'on aura à sa disposition, pour n'être jamais exposé à la perte de ses produits, faute d'avoir été prévoyant et sage.

La figure qui suit représente une magnanerie établie dans les meilleures conditions. Pour plus de renseignemens, on consultera les plans que j'ai déjà publiés. Mais on peut voir dès à présent que les dispositions reproduites ici sont fort simples.

Une petite maison est divisée en deux parties : un rez-de-chaussée et un premier étage. Ce dernier s'étend jusque sous la toiture ou peu s'en faut ; on profite donc de tout l'espace compris entre les murs et le comble.

C'est dans ce premier étage qu'on dispose des montants en nombre suffisant pour supporter les claies, qui devront être établies en toiles claires, tendues avec des cordes, et non pas clouées. Les toiles sont à 50 c. les unes des autres.

Les montants supportent aussi des planches à deux mètres les

unes des autres, et qui permettent de circuler partout avec facilité pour soigner les vers à soie.

L'atelier est éclairé par des fenêtres nombreuses.

Le rez-de-chaussée de la maison est divisé en deux parties inégales. La plus grande servira de magasin pour la feuille.

La petite s'appelle chambre d'air. Elle contient des poêles en fonte destinés à chauffer l'air pur qui pénétrera dans la magnanerie. Cet air ainsi échauffé, s'élèvera de lui-même et passera par une ouverture qu'on lui a réservée. Il sera distribué d'une manière uniforme sous les châssis chargés de vers, au moyen de gaines en bois dont la surface supérieure est percée de trous.

Il est donc clair que le renouvellement de l'air dans la magnanerie ou son aération aura lieu naturellement toutes les fois qu'on fera du feu dans les poêles. Il est bien entendu qu'on a pratiqué dans le plafond de l'atelier des ouvertures qui permettent à l'air de s'échapper dans l'atmosphère, quand il a traversé la magnanerie.

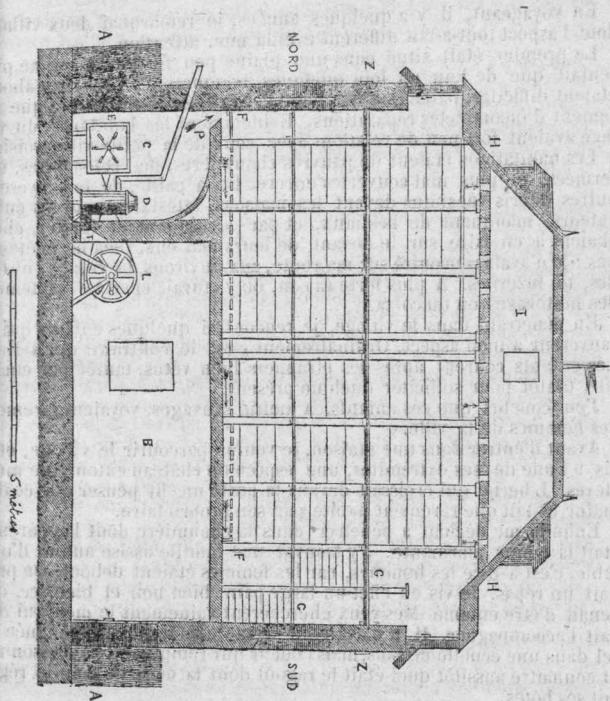
Mais quand il fera assez chaud pour qu'on se dispense d'allumer du feu, l'aération cessera peut-être, l'air ne circulera plus dans l'atelier.

C'est pour remédier à cet inconvénient grave que le savant D'Arcet a proposé d'employer des moyens mécaniques pour forcer l'air à circuler dans l'atelier. On conçoit en effet qu'une sorte de pompe aspirante, placée dans la partie supérieure de l'atelier, obligerait l'air à entrer par la partie inférieure.

On a reconnu qu'il valait mieux agir dans un sens opposé, c'est-à-dire employer dans la partie inférieure un appareil soufflant qui pousse l'air pur dans la magnanerie. C'est un appareil de ce genre qui est représenté dans la figure. (Voir mes mémoires sur la ventilation des magnaneries.)

Au moyen de ces dispositions peu coûteuses, et en suivant les préceptes généraux que nous avons exposés, on est à peu près sûr de réussir chaque année les éducations de vers à soie. On évite les nombreuses déceptions auxquelles cet art est exposé partout où règne encore l'aveugle routine. Il est d'autant plus urgent de propager partout en France les méthodes rationnelles, que les

étrangers s'efforcent de nous ravir la belle et productive industrie des soies. Elle fait la gloire de plusieurs de nos grandes villes, et répand l'aisance dans un grand nombre de départements qui,



sans elle, verraient leurs habitants réduits, par la misère, à émigrer chaque année pour chercher ailleurs une existence pénible.

ROBINET.

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

PARALLÈLE DE DEUX COMMUNES.

En voyageant, il y a quelques années, je remarquai deux villages dont l'aspect tout-à-fait différent éveilla mon attention.

Le premier était situé dans une plaine peu fertile, et qui ne présentait que de loin en loin quelques bouquets d'arbres; ses abords étaient difficiles, parce que les chemins négligés ne recevaient que rarement d'incomplètes réparations. Evidemment les habitants du village avaient fort peu de relations avec ceux de la petite ville voisine.

Les habitations étaient de pauvres chaumières, mal construites, mal fermées, et plus mal couvertes encore. De la paille, de la bruyère et autres débris répandus devant les maisons, attestaient que les cultivateurs, manquant de bestiaux, et par conséquent de fumier, cherchaient à en faire sur le devant de leurs maisons. Cela ne m'étonna pas : je n'avais rencontré sur ma route, aux environs du village, ni trèfles, ni luzernes. A plus forte raison, on y aurait cherché vainement des betteraves ou du colza.

En pénétrant dans le village, je rencontrai quelques enfants qui se sauvèrent à mon aspect. Ordinairement c'est le contraire qui a lieu. Les enfants courent après les étrangers bien vêtus, tantôt par curiosité, tantôt pour solliciter quelque présent.

J'en conclus que ces enfants, à moitié sauvages, voyaient rarement des hommes de la ville.

Avant d'entrer dans une maison, je voulus parcourir le village, et je vis, à l'une de ses extrémités, une espèce de château entouré de murs élevés. L'herbe qui croissait devant la porte me fit penser que ce domaine n'était que rarement habité par son propriétaire.

Enfin je me décidai à pénétrer dans la chaumière dont l'apparence était la moins alarmante. J'y trouvai une famille assise autour d'une table, c'est-à-dire les hommes, car les femmes étaient debout. On prenait un repas. Je vis en effet un large pain, bien noir et bien sec, qui venait d'être entamé. Mes yeux cherchèrent vainement le mets qui devait l'accompagner. Il n'y avait sur la table qu'une petite poignée de sel dans une écuelle de bois; mais l'odeur qui remplissait la maison me fit connaître aussitôt quel était le ragoût dont la mère de famille régala ses hôtes.

Personne ne se leva pour me recevoir. Moi, je saluai avec politesse, et m'adressant au plus vieux, que je supposai devoir être le grand-père, je lui demandai la permission de me reposer un instant chez lui. Après quelques préliminaires, la conversation s'engagea.

— Votre village ne paraît pas bien riche, mon bonhomme.

— Hélas ! non, monsieur ; et cependant nous ne sommes pas des paresseux, Dieu merci.

— Mais alors comment se fait-il que l'excédant de vos récoltes ne vous mette pas peu à peu en état de réparer vos maisons et vos chemins ?

— L'excédant de nos récoltes, dites-vous, monsieur ? Ah ! bien oui, de l'excédant ! Ce n'est qu'à force de privations, tous les jours de l'année, que nous parvenons à joindre les deux bouts. Bien heureux quand nous ne manquons pas de pain ! Si M. Belleville ne nous employait pas l'hiver à couper ses bois et à curer ses fossés, nous n'aurions pas d'argent pour nous acheter des habits, du bois et du sel. Le pays est si pauvre !

— Mais, bonhomme, vous ne récoltez donc ni laine, ni chanvre pour vous vêtir, ni bois pour vous chauffer ?

— Eh ! monsieur, si nous semions du chanvre ou du lin, où donc cueillerions-nous du blé pour nourrir la famille ? Si nous avions des moutons, qu'est-ce que nous leur donnerions l'hiver ? La terre rapporte si peu chez nous ! Tout est semé en blé, en orge ou en seigle, et cela suffit à peine à notre consommation. Et puis il faut bien que nos terres se reposent.

Je ne pouvais pas entreprendre de faire à ce vieillard un cours complet sur les assolements alternés, les jachères, les récoltes sarclées.

— Et votre M. Belleville, lui dis-je, il ne cultive donc aussi que du blé et de l'orge ? Il ne vous emploie donc pas à sarcler et biner ses betteraves, ses colzas, ses pommes de terre ? Il n'a donc ni mûriers, ni vignes à tailler et à bêcher ?

— Ah ! bien oui, monsieur ! Pierre, son fermier, est presque aussi pauvre que nous ; la moitié de ses terres est en avoine, pour ses chevaux. Quant à M. Belleville, nous lui rendons justice, il est bien charitable, et tous les ans, lorsqu'il vient faire quelques parties de chasse avec ses amis, il laisse une bonne bourse à M. le curé pour les plus nécessiteux du village. Mais comme il y en a beaucoup, cela ne fait pas grand-chose pour chacun.

Un mouvement qui se fit autour de moi détourna mon attention, fixée d'abord sur mon interlocuteur, et je vis deux grandes filles dont les yeux disaient assez qu'elles ne demandaient pas mieux que d'être be les ; mais le moyen de l'être sous les habits les plus grossiers, et quand on travaille aux champs comme des hommes ?

Telle est donc, me disais-je, l'influence des préjugés et de l'ignorance ! Voilà toute une population plongée dans la misère, et qui s'en va dégénéral, parce qu'elle ne connaît pas l'art de doubler les produits d'un

sol qui ne serait point ingrat. Toutes ces industries, qui font ailleurs l'aisance et le bonheur des braves habitants de la campagne, sont inconnues à ceux-ci. Pour eux, la vie est une sorte de corvée perpétuelle dont jamais une jouissance passagère ne vient diminuer l'ennui.

Ah ! M. Belleville, quels reproches on pourrait vous adresser ! Vous croyez peut-être faire beaucoup pour vos pauvres concitoyens en leur distribuant un peu de votre superflu ; mais ce n'est pas là ce que Dieu vous a commandé de faire pour eux. C'est par exemple que vous deviez changer leur triste condition ; c'est en pratiquant par eux et à leur profit ces arts agricoles qui amènent l'abondance, que vous deviez exercer une noble charité.

Je ne raconterai pas ici tout ce que je vis dans le cours de mon voyage, jusqu'au moment où je m'arrêtai dans un autre village. Celui-ci était bâti sur le penchant d'un coteau, au bas duquel coulait une petite rivière. J'aperçus tout à coup le village et la plaine qui l'entourait, en arrivant sur le sommet de la colline. L'impression fut des plus agréables. J'étais sur une belle route très bien entretenue. Deux bons fossés, parfaitement propres, défendaient les champs riverains, et empêchaient ces écarts fâcheux que se permettent si souvent messieurs les charretiers pour éviter l'ornière du chemin vicinal.

De beaux arbres le bordaient des deux côtés ; ils étaient si bien appareillés, qu'on eût dit qu'ils appartenaient tous au même propriétaire. Je m'aperçus que c'étaient des mûriers.

La campagne était riante. On ne voyait pas une pièce de terre en friche. Toutes étaient couvertes de cultures. Là, je voyais des trèfles, des luzernes et d'autres fourrages verts de toutes espèces. Ici, c'étaient de magnifiques froments et des seigles hauts comme moi ; peu d'orge, encore moins d'avoine, ce qui me fit croire que les cultivateurs préféraient les bœufs aux chevaux pour les travaux des champs.

Plus loin, je rencontrai un jeune garçon qui fauchait du maïs pour fourrage, et le chargeait sur une charrette attelée de deux vaches.

— Oh ! oh ! lui dis-je, mon jeune ami, voilà deux belles vaches ; mais si vous les faites travailler ainsi, elles ne doivent pas donner beaucoup de lait à la ménagère.

— Ma foi, mon bon monsieur, ça ne les empêche d'en donner assez pour toute la famille, et pourtant *c'est elles* qui rentrent toute la pâture pour nos bêtes qui ne vont jamais aux champs. Ah ! je vous assure qu'elles en ont bien la force.

— Voilà qui est bien, repris-je ; mais les veaux que deviennent-ils pendant ce temps-là ?

— Les veaux, monsieur, ah ! pardine, ils ont bien le temps de têter trois fois par jour ; ils n'en sont que plus gras, je vous jure. Autrefois

qu'on les laissait toujours sous la mère, ils ne devenaient jamais si beaux.

Je remerciai le jeune paysan, qui continua gaiement son ouvrage, et je me promis bien de ne pas oublier ce que je venais d'apprendre. Faire travailler les vaches était pour moi une nouveauté.

En avançant vers le village, je fus frappé de l'aspect gracieux qu'il présentait. Les maisons étaient toutes bâties en pierre d'une grande blancheur, et couvertes en tuiles. Chacune avait son jardin planté d'arbres de différentes sortes. Toutes les façades étaient garnies de beaux cepcs de vigne, artistement arrangés en cordons. Chaque maison avait son banc de pierre. Des fenêtres vitrées remplaçaient les tristes fermetures que j'avais vues ailleurs, et la rue était parfaitement propre.

Devant plusieurs portes se tenaient de vieilles bonnes femmes qui filaient quelque chose que je ne connaissais pas. On aurait pu croire que c'était du coton, si le brillant extraordinaire de ce fil n'eût repoussé cette idée. On me dit que c'était de la bourre de soie.

Un grand nombre d'enfants jouaient de tous côtés. Aucun ne fuit à mon arrivée. Au contraire, les uns me disaient bonjour en levant leur chapeau de paille; les autres me regardaient en souriant: pas un ne me tendit la main pour implorer ma charité.

Je poursuivis ma promenade, et me trouvai bientôt devant une belle maison entourée de beaucoup d'autres bâtiments qui paraissaient en être les dépendances; je vis même une grande cheminée qui annonçait une usine.

La propriété était entourée de fossés garnis d'une superbe haie; mais je fus très-étonné de voir qu'une partie de cette haie paraissait morte. Je m'approchai pour en reconnaître la cause, et je vis que je m'étais trompé. La haie avait été dépouillée de ses feuilles, mais annonçait, par la vigueur de ses rameaux, qu'elle aurait bientôt revêtu une nouvelle parure. Apparemment, pensai-je, on élève des vers à soie dans ce domaine. Enfin, en jetant les yeux dans les enclos, je vis d'immenses cultures de betteraves et beaucoup d'arbres plantés régulièrement.

Curieux de prendre quelques informations, je rentrai dans le village, où trouvant un vieillard assis à l'ombre, je me plaçai à ses côtés et entamai la conversation.

— Ce sont sans doute vos petits enfants qui jouent près de vous, lui dis-je.

— Oui, monsieur, je me suis chargé de les garder pendant que ma fille cueille de la feuille de mûrier pour ses vers à soie.

— Il paraît, bonhomme, que l'on s'occupe beaucoup ici de cette

culture. Je vois cependant beaucoup d'autres récoltes qui se préparent. Comment pouvez-vous suffire à tant de travaux ?

— Ah ! monsieur, rien n'est plus facile ; il ne faut que savoir s'y prendre.

— Y a-t-il longtemps, répliquai-je, que cette industrie est connue dans le pays ?

— Non, monsieur, il n'y a guère qu'une vingtaine d'années.

— Racontez-moi, je vous prie, comment elle s'est introduite ici.

— Voici, monsieur. Vous avez peut-être vu là-bas, au bout du village, cette belle maison ; elle appartient à M. Périer. A l'époque des grandes guerres de Napoléon (ici le vieillard porta la main à son bonnet), M. Périer fut envoyé en Piémont, où il se maria. En 1814, il revint ici avec Mme Périer, et ils s'occupèrent tous deux de faire valoir leur propriété. A cette époque, monsieur, le pays était bien différent de ce que vous le voyez aujourd'hui : nous cultivions la terre comme nos ancêtres et n'en tirions que de chétifs produits. Le trèfle et la luzerne nous étaient presque inconnus. Nous ne faisons point de champs de pommes de terre, et jamais je n'avais vu de betteraves que sur les salades de défunt M. Périer le père.

Aussi nous étions bien pauvres, et souvent menacés de famine, parce que nos récoltes manquaient quelquefois. M. Périer, qui avait été aussi en Flandre, se chargeait de la culture des terres ; il fit venir des charrues du Brabant, changea l'ordre des récoltes et sema de tous côtés des fourrages pour les beaux bœufs qu'il avait achetés dans le Poitou.

A notre grand étonnement, nous vîmes qu'il ne faisait plus de jachères et que toutes ses terres rapportaient chaque année, les unes des grains, les autres des fourrages ou des racines. D'abord il nous prit envie de nous moquer de lui : nous ne pouvions croire qu'un monsieur pût se connaître en labourage ; nous étions persuadés qu'il allait épuiser ses terres, et que bientôt elles ne rapporteraient plus rien du tout. Cependant les années s'écoulaient, et la terre rapportait toujours. De plus, M. Périer employait tous les pauvres journaliers du village à biner ce qu'il appelle ses récoltes sarclées.

Une année, la récolte manqua presque partout. M. Périer vendit ses bœufs au boucher, car ils étaient bien gras, et nous fit distribuer l'énorme récolte de pommes de terre qu'il avait faite pour eux. Sans cette ressource inattendue, plusieurs pauvres gens seraient peut-être morts de faim. Je crois, monsieur, que c'était en 1817.

Ceci commença à nous ouvrir les yeux. Peu à peu on chercha à imiter M. Périer, et le pays est devenu, dans l'espace de vingt-cinq ans, ce que vous le voyez aujourd'hui,

Mais ce n'est pas tout. A la même époque, la bonne Mme Périer, qui était du pays des vers à soie, imagina d'introduire cette industrie chez nous ; elle fit planter beaucoup de mûriers et nous en offrit même pour rien. *Plantez-les tout de même*, nous disait-elle ; *il sera toujours temps de les arracher quand ils feront du tort à vos récoltes, et cela vous fera un peu de bois pour chauffer le four*. Quelques paysans se laissèrent persuader, et bien leur en prit. Mme Périer fit ensuite venir des fileuses du Languedoc ; elles apprirent leur état à nos femmes, et maintenant toutes celles qui peuvent travailler gagnent pendant trois mois autant que les plus forts journaliers. Vous comprenez, monsieur, combien tout cela a dû faire de bien au pays. Aussi nous en remercions le ciel tous les jours et nous bénissons nos bienfaiteurs. Les vieux surtout ont bien gagné à cela, monsieur, car ils ne sont plus une charge pour leur famille depuis que la misère a disparu de chez nous.

Je vis rouler une larme dans les yeux du vieillard, mais une larme de reconnaissance. Qu'il doit être doux d'en faire couler de semblables ! me disais-je. Il faut que je voie cette famille dont l'ambition s'est circonscrite dans un étroit village, et qui a mis toute sa gloire à faire le bonheur des pauvres gens qui l'entourent. Je me fis conduire chez M. Périer.

Tenez, lui dit le vieillard, voilà un monsieur auquel j'ai raconté toute l'histoire de notre village et le bien que vous nous avez fait ; il veut vous voir.

Je reçus un gracieux accueil. M. Périer me présenta à sa famille et me fit parcourir toute sa propriété. Puis Mme Périer m'accompagna dans l'atelier des vers à soie et dans la filature. Tout cela m'intéressait au plus haut degré. On me donnait des explications si claires, que je connus bientôt la maison comme si j'y avais fait un long séjour.

Je demandai à M. Périer la permission de lui adresser quelques questions.

Je comprends bien, lui dis-je, les avantages qu'a dû vous présenter l'introduction des bonnes méthodes de culture dans un pays arriéré ; mais je ne vois pas pourquoi vous vous êtes donné les embarras de l'éducation des vers à soie et de la filature des cocons. Pourquoi prendre les soucis d'une production qui, au total, ne doit pas être plus avantageuse que les bonnes cultures ordinaires ?

Rien de plus simple, me répondit aussitôt M. Périer. D'abord nous sommes convaincus, et une expérience de vingt ans le prouve, que la culture du mûrier est plus avantageuse que toute autre sur une surface égale de terre ; mais, en admettant qu'il y ait égalité, et que les

mûriers ne rapportent pas plus que le froment, nous en aurions encore planté une grande quantité.

Il nous faut du bois. Peu importe qu'il nous vienne des mûriers ou des ormeaux. Nous avons la feuille en plus. Le mûrier vient à peu près partout. Il n'en est pas de même du peuplier ou du frêne. En faisant des taillis de mûriers au lieu de châtaigniers, nous avons des échelas pour nos vignes et des cercles pour nos tonneaux, sans parler de la feuille que nous récoltons trois ou quatre ans de suite avant la coupe.

Les mûriers que nous avons plantés autour de nos pièces de terre nous ont rapporté dix ans plutôt que ne l'auraient fait des noyers, et je vous dirai tout à l'heure quelle différence il y a entre les deux produits.

Enfin, en remplaçant l'aubépine par le mûrier, nous avons des haies magnifiques, qui nous donnent une double récolte de feuilles et de bois.

Voilà une partie des avantages de la culture du mûrier ; mais il en est un bien plus important.

Supposez que j'aie des noyers et du blé au lieu de mûriers. Le noyer n'exige aucune culture. Il n'y a donc pas d'ouvrage pour le journalier. La récolte est faite dans un instant et mise en magasin, puis portée au moulin, qui nous rend l'huile. Celle-ci disparaît dans la consommation, laissant à peines quelques légers profits dans le trajet qu'elle a fait des champs au pressoir.

Il en est de même du blé. Rentré en peu de jours, battu à la hâte, il ne quitte nos greniers que pour aller au moulin et de là chez le boulanger. Le boisseau qui valait, par exemple, 4 fr. chez moi, vaut 5 fr. en pain chez le boulanger. Sa valeur ne s'est donc accrue que de 1 fr., qui profite à deux ou trois individus tout au plus. Ensuite il disparaît.

Sans doute le riche propriétaire, qui fera d'abondantes récoltes, aura plus de blé qu'il ne pourra en consommer ; il en vendra une partie, et, s'il habite le pays, son revenu, dépensé de diverses manières, pourra profiter aux travailleurs ; mais le fait restera le même. Prenons un exemple :

Un hectare semé en blé pourra rapporter environ 100 boisseaux, qui vaudront à peu près 400 fr. en grain et 480 fr. en pain. La valeur du produit de la terre n'aura donc augmenté par la main-d'œuvre que du cinquième ou environ 80 fr.

Supposons, au contraire, une récolte en feuilles de mûrier. Le produit d'un hectare pourra être, après dix ans de plantation de 20 milliers de feuilles, qui valent environ 800 fr. C'est le double du blé. Voyons ce que va devenir cette première valeur.

La feuille suffira pour élever 500 grammes d'œufs de vers à soie, ou environ 400,000 vers, qui produiront au moins 500 kilogr. de cocons. Ceux-ci vaudront bien 2 fr. le demi-kilogr. ou 2,000 fr. Voilà donc nos 800 fr. qui ont déjà presque triplé.

Les 500 kilogr. de cocons, s'ils sont de bonne qualité, donneront 50 kilogr. de soie, dont la valeur ne sera pas moindre de 3,000 fr. Voilà donc encore 1,000 fr. de valeur acquise; mais nous sommes loin de compte.

Si le pays possède quelques fabriques, on fera subir à la soie une opération qui s'appelle l'*ouvrason*. Elle a pour but de la tordre et de la doubler. Elle gagnera encore dans cette opération. Les 50 kilogr. vaudront alors 4,000 fr.

Le blanchiment et la teinture s'en empareront ensuite, et augmenteront sa valeur de 10 pour cent au moins. Nous aurons 4,400 fr. Enfin viendra le fabricant d'étoffes ou de rubans qui portera cette valeur à plus de 5,000 fr.

Voilà donc un produit de la terre d'une valeur première de 800 fr., qui acquiert en peu de temps celle de 5,000 fr. ! La différence de 4,200 fr., partagée en profits et main-d'œuvre, reste dans les mains de ceux qui se sont trouvés dans les lieux de production et de fabrication, et contribue puissamment à leur aisance.

Ne croyez-vous pas maintenant, Monsieur, que ma femme nous a rendu un grand service en introduisant dans ce pays l'industrie de la soie, et comprenez-vous la cause de la prospérité qui règne autour de nous ?

Autrefois, pour se procurer quelques faibles gains, les femmes et les enfants n'avaient d'autre ressource que des journées mal rétribuées et le glanage. Aujourd'hui, dans toutes les familles, on fait de petites éducations de vers à soie. Les vieillards, les femmes et les enfants y sont seuls employés, et rien n'est plus ordinaire que de les voir réaliser ainsi 200 et jusqu'à 500 fr. de bénéfice. La feuille ne leur coûte que la peine de la cueillir; ils n'ont aucune dépense de main-d'œuvre, et toute leur magnanerie consiste en claies d'osier que les hommes font l'hiver à la veillée. On les place au moment de l'éducation dans toutes les parties de la maison. On se donne un peu de peine, il est vrai; mais c'est l'affaire d'un mois, et alors l'argent comptant rentre à la maison, où il répand une aisance, je dirai même une espèce de luxe tout nouveau pour nos bons campagnards, et qui en fait des hommes heureux.

C'est ainsi, Monsieur, que ma femme entend et pratique la charité; c'est ainsi qu'elle a payé son tribut à sa nouvelle patrie.

A ces mots, je ne pus y tenir. Je saisis la main de Madame Périer; Ah! Madame, lui-dis-je, vous êtes comme le mûrier, dont le vénéra-

ble Olivier de Serres disait que c'était un arbre doué de la bénédiction de Dieu ! C'est aussi Dieu, Madame, qui vous a envoyée dans ce pays pour faire son bonheur !

ROBINET.

LE BŒUF GRAS.

Accourez, accourez, peuple de Paris ! petits et grands, accourez tous, venez rendre hommage à l'agriculture, cette bonne mère qui vous nourrit. Allons, ouvrez les rangs, formez-vous en cortège, voilà le bœuf gras qui s'avance. Gloire, gloire au bœuf gras ! Sentinelles, rangez-vous, ouvrez la grille d'honneur des Tuileries, le noble animal vient demander au roi son tribut d'admiration. Représentants du peuple, pairs de France, faites-lui bon accueil ; et vous, ministre de l'agriculture, venez déposer sur sa tête une couronne d'or ; vous ne pouvez faire moins pour le suprême chef-d'œuvre de la science agricole.

Oui, le bœuf gras doit être un chef-d'œuvre, modelé bien des années d'avance dans l'esprit de l'homme qui veut le construire. C'est un travail qui ne réussit pas sans peine et du premier coup. L'artiste devra s'y reprendre à plusieurs fois pour réaliser chacune des parties de ce type qu'il a conçu ; de nombreuses générations d'animaux passeront par ses mains, il les pétrira, il les modifiera peu à peu comme le sculpteur ébauche un bloc de terre glaise. Mais quelle différence dans le travail ! L'un n'a qu'à vouloir, sa terre obéit et se moule sans résistance ; l'autre agit sur un être vivant, dont l'instinct lutte énergiquement contre les lois nouvelles que l'homme veut lui imposer. Et cependant, quand les deux artistes auront terminé leur chef-d'œuvre, pour qui sera la gloire ? Pour qui seront les récompenses ? Le statuaire, comblé d'honneurs, verra se presser à la porte de son atelier les grands du monde qui viendront s'incliner devant lui ; son nom glorifié résonnera dans toutes les bouches ; les regards des plus nobles dames le salueront au passage en disant voilà notre grand artiste ! — Mais le pauvre paysan de génie restera oublié au fond de son village : pour lui point d'honneurs, point de renommée ; le dernier des valets qui porte la livrée le regardera passer dédaigneuse-

ment ; son maître croira lui faire grand honneur en lui rendant le bonjour et en l'invitant à dîner à la table de ses gens ; il sera trop heureux si la ruine et la misère ne viennent pas le surprendre au milieu de ses expériences, car il ne vit pas dans un pays où le parlement se croie obligé de rétablir la fortune des *Backwell*.

O vous qui gouvernez la société, vous êtes bien aveugles et bien ingrats ! Récompensez les hommes qui embellissent vos cités, qui peuplent vos palais de tableaux, de statues ; mais ne fermez pas les yeux sur les merveilles de l'agriculture ; mais ne méconnaissez pas l'humble cultivateur qui dirige à votre profit les forces aveugles de la nature ; mais ne laissez pas mourir de faim l'homme qui vous fait vivre dans l'abondance et qui couvre chaque jour votre table de mets savoureux.

Le peuple, lui, comprend mieux l'importance de l'agriculture ; du moins, il ne lui refuse pas son admiration : entendez ces tonnerres d'applaudissements qui saluent le *Père Goriot* dans sa marche triomphale. Mais ce bon peuple est malheureusement peu connaisseur ; il se laisse prendre à l'apparence ; il croit sincèrement applaudir une merveille, et ne s'aperçoit pas que le bœuf de M. Cornet est un vrai bœuf de mascarade, une grande et lourde carcasse déguisée en bœuf gras. Eh ! bonnes gens, ce n'est pas là qu'il faut porter votre admiration ; vous vous méprenez ; vos hurras vous coûteront cher, pauvres innocents. Interrogez donc un de ces sacrificateurs qui marchent fièrement, la hache sur l'épaule, à côté du *Père Goriot* ; demandez-lui combien peut coûter une livre de cette bête monstrueuse, combien de *réjouissance* il faudra vous vendre au prix de la viande pour débiter ce grand corps avec bénéfice, et vous vous repentirez peut-être d'avoir tant applaudi. Apprenez-donc, dans votre intérêt, ce que c'est qu'une belle bête de boucherie : c'est un animal construit de façon à produire beaucoup de bonne viande à bon marché ; ses os sont minces, sa chair est fine et abondante sur les parties du corps où se produit d'ordinaire la meilleure viande ; il s'engraisse vite, facilement et sans grande dépense ; la taille ne fait rien à l'affaire, puisqu'il ne s'agit pas de créer de la force, mais de la viande. Il y avait au marché de Poissy un bœuf, venu du Limousin, qui réunissait toutes ces qualités ; les bouchers ont su l'apprécier, ils l'ont mentionné dans

leur procès-verbal ; mais ils n'ont pas osé le choisir pour les cérémonies du carnaval à cause de sa petite taille.

Ces préjugés des citadins, en faveur des grosses bêtes, contribuent beaucoup à retarder le perfectionnement de nos races de bétail ; il est urgent d'entrer dans une voie nouvelle. Que l'on continue, si l'on veut, à promener le mardi gras, un colosse quelconque, une espèce d'éléphant couvert d'une peau de bœuf, on saura que c'est une mascarade ; mais il faut que l'on institue une fête pour honorer l'exhibition des animaux vraiment remarquables. Le grand concours de Poissy nous semblerait merveilleusement propre à rectifier les erreurs du vulgaire sur le bétail ; mais il faudrait y attirer les populations par l'attrait d'une grande cérémonie organisée pour cette circonstance ; il faudrait préparer, pour les vainqueurs, un triomphe éclatant, et ne point lésiner sur les dépenses ; ce serait de l'argent bien placé.

CONCOURS DE POISSY.

Les étrangers, et surtout les Anglais, qui assistaient cette année au concours de Poissy, ont dû être bien surpris de rencontrer à cette fête un aussi grand nombre d'animaux d'une construction presque égale à celle des bêtes que l'on montre avec orgueil dans les pays qui se vantent de posséder les races les plus parfaites. Nos écrivains agronomiques ont eu pendant long-temps la manie de se passionner exclusivement pour l'agriculture étrangère, à tel point qu'ils ne savaient plus voir ce qui était vraiment beau dans leur patrie, et le public, qui croit volontiers sur parole, s'était habitué à dire qu'il n'existait en France que des races de la plus grossière imperfection, des cultivateurs routiniers, ignorants, et tout-à-fait incapables de faire progresser l'agriculture. Il faut bien reconnaître, après le concours du 19 mars, que nous avons dépensé beaucoup de temps et d'écriture à nous calomnier nous-mêmes. heureusement nos producteurs ne se sont point laissé effrayer par l'anathème que les théoriciens avaient prononcé contre eux ; dès le premier appel du gouvernement, ils se sont mis à l'œuvre, et on doit dire qu'ils ont dépassé toutes les espérances.

Certes, nous ne sommes pas arrivés aux dernières limites du

progrès ; il reste à faire encore énormément ; mais lorsque l'on sait par expérience combien il est difficile de modifier une vieille pratique agricole, combien il faut vaincre d'obstacles de toutes natures, on est vraiment émerveillé que cette révolution dans l'élevage du bétail ait pu s'accomplir si rapidement, et l'on admire, sans restriction, des essais qui sont un si heureux présage de l'avenir.

Ce ne sont pas seulement les cultivateurs qui ont fait des progrès ; le concours de Poissy a réagi heureusement sur les préjugés du public, de la corporation des bouchers et des directeurs officiels de l'agriculture : les uns commencent à reconnaître que le mérite d'un bœuf ne doit pas se mesurer exclusivement par sa taille ; on aurait bafoué le colossal *père Goriot* s'il s'était présenté en concurrence avec les petits bœufs charolais si savamment modelés par M. Massé de la Guerche ; les autres étouffent peu à peu leur malheureuse passion exclusive pour le bétail anglais et reconnaissent tout doucement le danger de leurs théories exagérées. Nous remercions sincèrement M. le ministre de l'agriculture d'avoir bien voulu proclamer lui-même le sage retour de son administration vers les véritables principes de l'économie rurale ; il importait beaucoup de ne point laisser prendre racine aux illusions qu'avait fait naître dans un grand nombre d'esprits la prédilection des agents du ministère pour les races Durham, Dishley et New-Kent. Les paroles prononcées par M. Cunin-Gridaine, avant la distribution des prix, renferment beaucoup d'enseignements en peu de phrases. Voici les paroles du ministre :

« Il y a peu de temps encore, on doutait de la richesse en bétail de notre agriculture ; on semblait craindre que notre beau pays, si favorisé du ciel pour la fertilité de son territoire et l'intelligence de ses habitants, ne pût fournir toute la quantité de viande nécessaire à sa consommation. Ces doutes provoquèrent de la part de l'administration un sérieux examen.

» Elle a fait appel à l'industrie agricole, en créant le concours de Poissy ; et, dès 1844, vous avez, messieurs, dépassé nos espérances. Votre premier effort tenait presque du prodige, et déjà la Belgique, admirant vos succès, présageant votre avenir, s'est approprié cette solennité, en créant, comme en France, sur ses

grands marchés d'approvisionnement, des primes pour les bestiaux les plus parfaits de conformation et de graisse. Ne devons-nous pas être fiers, nous dont l'agriculture fut si long-temps dédaignée, de l'éclatant hommage que nous rendent nos voisins, long-temps réputés nos maîtres, en Europe, dans le premier des arts utiles.

» Ce qui donne une grande importance à ce concours, c'est que l'amélioration des animaux domestiques est la base des progrès de notre agriculture.

» On ne saurait trop le répéter, sans un grand nombre de bestiaux bien nourris, la terre perd de sa fertilité, et ne peut produire les céréales qu'à un prix élevé. Que cette vérité, aussi ancienne que l'agriculture, ne soit jamais oubliée dans la pratique; le meilleur moyen de vaincre la routine et de favoriser les cultures fourragères, c'est d'appeler sans cesse l'attention sur l'utilité des bestiaux, de protéger particulièrement cette branche de l'économie rurale et d'améliorer les races de nos animaux domestiques.

» Par bestiaux améliorés, j'entends ceux qui sont le mieux appropriés aux conditions diverses de production et de vente, dans lesquelles se trouvent les agriculteurs. L'administration doit se garder de tout système exclusif. Il ne s'agit pas pour elle de remplacer le bœuf de labour par le bœuf destiné plus spécialement à la boucherie, d'encourager l'élevage du mouton d'engrais préférentiellement à celui du mouton à laine fine.

» Dans un pays aussi grand et aussi varié que le nôtre, il y a place pour toutes les productions : il doit y avoir des encouragements pour chacune d'elles. »

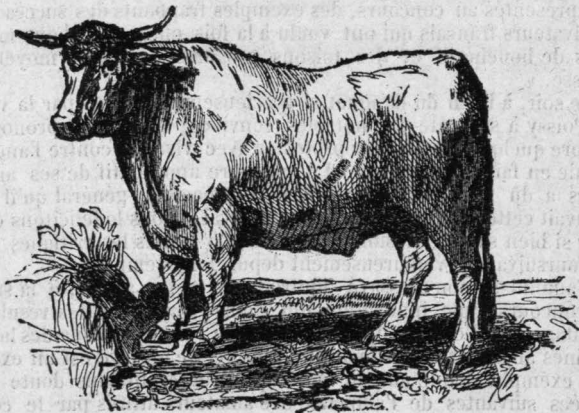
Après le ministre, M. Yvart, dont la parole peut avoir une bien autre influence que celle de M. Cunin-Gridaine sur les cultivateurs, est venu confirmer par des appréciations positives les principes théoriques :

« Constatons seulement, a-t-il dit, que, dès à présent, la lutte s'établit franchement entre les éleveurs de plusieurs races indigènes, et ceux qui essaient des croisements avec des types étrangers. L'on peut voir dans l'exposition de 1843 de très beaux échantillons de la grande race cotentine qui donne de la viande, du lait et du travail; des bœufs auvergnats et limousins, qui, après avoir suffi aux plus rudes travaux, peuvent se rendre de fort loin

sur les marchés d'approvisionnement de Paris; des bœufs chollot, qui ont une excellente conformation pour la boucherie, et donnent une viande de première qualité; des bœufs charolais, dont les formes ont été tellement améliorées depuis plusieurs années, que, dans beaucoup de ses parties, cette race se rapproche extrêmement des races anglaises les plus perfectionnées.

» L'exposition donne, d'un autre côté, la preuve la plus incontestable que la race de Durham, bien choisie, convenablement traitée, justifie la réputation que lui ont faite les Anglais, et que, de plus, cette race a une influence bien marquée dans les croisements. Il existe ici des métis de Durham qui ont la majeure partie des qualités de la race pure anglaise. Ces métis de Durham se trouvent placés à peu près tous dans la catégorie des jeunes bœufs; je dis à peu près tous, parce que quelques-uns se trouvent aussi parmi les bœufs âgés et ont ainsi nécessairement travaillé.

Bœuf Charolais amélioré, 1^{er} prix du Concours de Poissy.



» Selon les croisements qui seront pratiqués, et la manière de nourrir les animaux, ces métis peuvent donc être exclusivement destinés à la boucherie, ou suffire, avant l'engraissement, à un travail modéré. Dans les deux cas, ils se distinguent par la facilité et la promptitude de l'engraissement, et par l'économie qu'on peut réaliser dans cette opération quand on ne la pousse pas jusqu'à ses dernières limites.

» Des observations semblables peuvent être faites à l'occasion des moutons métis anglais présentés au concours; il s'agit toujours d'obtenir, par l'emploi des béliers anglais, des animaux en état d'être vendus jeunes pour la boucherie et payant leur nourriture plutôt par leur viande que par leur laine, quoique maintenant ces laines longues, de peu de finesse et même un peu dures, se vendent assez bien.

» Dans plusieurs situations intermédiaires sur des terrains fertiles, mais secs, où les aliments acquièrent beaucoup de qualité, la race mérinos peut être élevée à la fois pour la laine et la viande; cela est très commun en France. L'on a, dans les mérinos présentés au concours, des exemples frappants des succès des cultivateurs français qui ont voulu à la fois obtenir de bons moutons de boucherie et des toisons pesantes et d'une moyenne finesse. »

Le soir, à la fin du banquet si gracieusement offert par la ville de Poissy à soixante-dix notables convives, M. Yvart a prononcé encore quelques mots pour protester avec vivacité contre l'anglomanie en fait d'agriculture. Le murmure approbatif de ses auditeurs a dû faire comprendre à M. l'inspecteur général qu'il se trouvait cette fois, tout à fait dans le vrai; nous le félicitons d'avoir si bien saisi l'occasion de répondre à toutes les critiques qui le poursuivaient vigoureusement depuis long-temps.

L'administration a essayé d'introduire, cette année, à la suite du concours, une innovation qui pourra produire des résultats avantageux : elle a fait opérer à Poissy la vente publique des bêtes bovines anglaises appartenant à l'Etat; cette mesure est un excellent exemple donné aux éleveurs, qui profiteront sans doute les années suivantes de l'affluence des amateurs attirés par le concours pour amener aussi leurs étalons et les femelles dont ils dési-

raient se défaire. Les animaux, présentés aux enchères, ont été vendus comme il suit : Sarpedon, 1,200 fr.; — Canute, 1,900 fr.; — Hecatomb, 1,425; — Foundling, 1,400; — Attila, 820; — Oden, 825; — Calchas, 720; — Chevalier, 1,075. — Bêtes engraisées : Olympus, 1,400; — Pink, 835; — Bettina, 845 fr. — Au total, il nous a semblé que l'on ne se disputait pas ces animaux avec une très-vive ardeur; cela tient sans doute à ce qu'on ne leur reconnaît plus autant d'importance qu'autrefois; et puis, il faut bien le dire, le programme de la fête était mal ordonné, ou plutôt était complètement désordonné, et les enchères ont eu lieu à l'insu d'une grande partie du public.

Si le gouvernement veut que le concours de Poissy prenne une grande extension, il faut qu'il lui donne beaucoup d'éclat, qu'il en fasse une fête splendide; et pour cela il faut que tout y soit bien réglé, que chacun sache où trouver ce qu'il cherche, que l'on puisse voir les animaux, les comparer, les étudier, etc. C'est une nécessité que l'on a parfaitement comprise, et nous sommes convaincus que l'année prochaine il ne restera rien à désirer sous ce rapport.

A la suite du concours, une commission composée d'éleveurs, d'inspecteurs de l'agriculture et du syndic de la boucherie parisienne, fut chargée de constater, après l'abattage, la qualité des animaux primés. Nous avons extrait du travail de la commission les tableaux suivants, qui peuvent fournir aux cultivateurs un sujet d'étude fort intéressant.

Le bœuf figuré à la page 97 est né chez M. L. Massé, cultivateur à Marton, près Laguerche (Cher). Son portrait a été pris au dagguerréotype et lithographié sous la direction de M. Royer, inspecteur de l'agriculture. Voici les dimensions exactes de ce bel animal :

Circonférence thoracique.	2 m.	25 c.
Largeur des hanches.	0	55
Longueur des hanches	0	52
De la hanche à la queue.	0	50

Les détails de poids et de qualités se trouvent inscrits aux tableaux ci-après.

E. L.

RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS SUR LES BŒUFS PRIMÉS DANS LES 3 CLASSES DU CONCOURS DE POISSY, AINSI QUE SUR 4 ANIMAUX DE LA RACE DE DURHAM.

1^{re} CLASSE. — Bœufs de 4 ans au plus, quel que soit leur poids.

PROPRIÉTAIRES. MM.	PRIMES.	AGE.		RACES.	POIDS.		QUALITÉ de la viande.
		Ans.	Mois.		Anim. vivants	quar- tiers.	
					kil.	kil.	
Massé (Cher).....	1 ^{re}	3	9	Charolaise.....	832	514	Bonne 2 ^e , pas assez mûre.
De Torcy (Orne)...	2 ^e	3	2	Durham.....	825	528	2 ^e , chair non mélangée.
Goupil Calvados)...	2 ^e bis.	3	11	Cotentine.....	1,005	641	1 ^{re} supérieure, bien mûre
Boscher (Orne)...	3 ^e	3	10	Durham-Cotentin	960	571	Bonne 2 ^e idem...
Godichon (Id).....	4 ^e	4	»	Cotentine.....	960	610	3 ^e qualité.

2^e CLASSE. — Bœufs de 800 kilog. au moins, poids vivant, de tout âge.

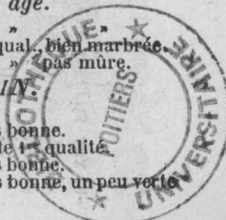
Hervieux (Nièvre)...	1 ^{re}	5	10	Anglo-Chaloraise	1,160	730	2 ^e qual., pas assez grasse.
Le même.....	2 ^e	6	9	Idem.....	1,157	742	» » »
Massé (Cher).....	3 ^e	3	9	Charolaise.....	832	514	Bonne 2 ^e , pas assez mûre.
Goupil (Calvados)...	4 ^e	»	»	Cotentine.....	1,340	789	Id., pas assez marbrée.
Chateignier (M-et-L)	5 ^e	6	»	Salers.....	975	657	Bonne 2 ^e .
Dumas (Dordogne)...	6 ^e	7	»	Limousine.....	950	638	1 ^{re} qualité.

3^e CLASSE. — Bœufs de 799 kilog. au plus, de tout âge.

Massé (Cher).....	1 ^{re}	3	11	Anglo-Charolaise	760	483	»
Orieux (Vendée)....	2 ^e	7	»	Choletaise.....	790	490	1 ^{re} qual., bien marbrée.
Chamard (Cher).....	3 ^e	3	3	Charolaise.....	682	413	3 ^e » pas mûre.

Animaux de la race de DURHAM. — Haras du PIN.

Noms des animaux :							
Olympus.....		6	»	Durham.....	1,137	743	Très bonne.
Bettina.....		8	»	Idem.....	950	572	Toute 1 ^{re} qualité.
Pink.....		11	»	Idem.....	845	540	Très bonne.
Minna.....		12	»	Idem.....	800	489	Très bonne, un peu verte.



RENDEMENT DES ANIMAUX, SANS DISTINCTION DE POIDS NI D'ÂGE.

PROPORTION du poids vif p. 100 kil. à celui des 4 quartiers seuls.		PROPORTION des diverses qualités de viande, p. 100 kil. du poids de viande débitée.		QUANTITÉS.		
				1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
	kil.		kil.	kil.	kil.	kil.
1 ^o Limousin, à M. Du- mas de la Vareille.	69, 263	Pink, vache Dur- ham.	38, 148	28, 888	3, 961	
2 ^o Salers, de M. Cha- teigner.	67, 384	1 ^o Charolais, de M. Chamard.	38, 630	22, 610	38, 753	
Olympus, bœuf Durham.	65, 347	2 ^o Durham, de N. de Torcy.	36, 914	22, 265	10, 820	
2 ^o Durham, de M. de Torcy.	64, "	Bettina, vache Durham.	33, 566	32, 167	34, 265	
Pink, vache Dur- ham.	63, 905	Olympus, bœuf Durham.	33, 837	27, 788	38, 375	
4 ^o Cotentin jeune, de M. Goupil.	63, 781	3 ^o Durham-Normand, de M. Boscher...	34, "	25, 72	10, 217	
5 ^o Anglo-Charolais, de M. Massé.	63, 552	Minna, vache Dur- ham.	33, 946	25, 158	40, 899	
6 ^o Cotentin, de M. Go- dichon.	63, 541	4 ^o Cotentin vieux, de M. Goupil.	32, 989	26, 418	40, 592	
7 ^o Anglo-Charolais, de M. Hervieux, 1 ^{re} p.	62, 931	5 ^o Salers, de M. Cha- teigner.	32, 508	27, 245	40, 248	
8 ^o Choletais, de M. Orieux.	61, 772	6 ^o Cotentin jeune, de M. Goupil.	32, 222	26, 349	41, 488	
9 ^o Charolais, de M. Massé.	61, 778	7 ^o Charolais, de M. Massé.	32, 200	25, 400	42, 400	
10 ^o Anglo-Charolais, de M. Hervieux, 2 ^e pr.	61, 538	8 ^o Cotentin, de M. Go- dichon.	31, "	25, 666	43, 333	
Minna, vache de Durham.	61, 425	9 ^o Anglo-Charolais, de M. Hervieux, 1 ^{re} p.	31, 351	24, 324	44, 324	
11 ^o Charolais, de M. Chamard.	60, 557	10 ^o Anglo-Charolais, de M. Hervieux, 2 ^e pr.	30, 726	24, 581	44, 413	
Bettina, vache de Durham.	60, 240	11 ^o Limousin, de M. Du- mas de la Vareille.	29, 457	24, 341	46, 201	
12 ^o Anglo-Normand, de M. Boscher...	59, 479	12 ^o Choletais, de M. Orieux.	27, 892	23, 966	48, 140	
13 ^o Cotentin vieux, de M. Goupil.	38, 880	13 ^o Anglo-Charolais, de M. Massé.	Les renseign. man- quent.			

RENDEMENT EN ARGENT DES ANIMAUX,

Comprenant les prix de la viande, du cuir, du suif, les déchets supposés égaux pour tous.

	Prix des 3 qualités de viande.	Prix du suif à 0 f. 88 c. le kil.	Prix du cuir à 0 f. 74 c. le kil.	Evaluation des déchets.	Total du rendement en argent.
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Pink, vache Durham.....	674, 50	73, 92	34, 04	16, "	798, 43
1 ^o Cotentin vieux, de M. Goupil...	936, 55	134, 64	36, 24	16, "	1,143, 46
2 ^o Charolais, de M. Chamard.....	503, 47	35, 20	37, "	16, "	594, 33
Bettina, vache Durham.....	704, "	67, 76	34, 04	16, "	821, 87
3 ^o Charolais, de M. Massé.....	599, 40	68, 64	34, 04	16, "	747, 70
Olympus, bœuf Durham.....	884, 90	84, 92	56, 24	16, "	1,042, 08
Minna, vache Durham.....	594, 05	63, 36	29, 81	16, "	700, 29
4 ^o Cotentin jeune, de M. Goupil...	757, 05	81, 84	43, 66	16, "	898, 50
5 ^o Durham-Normand, de M. Bos- cher.....	668, 70	60, 72	42, 18	16, "	787, 68
6 ^o Choletais, de M. Orieux.....	563, 95	70, 84	32, 18	16, "	682, 95
7 ^o Durham, de M. de Torcy.....	623, 55	36, 96	42, 18	16, "	718, 69
8 ^o Saïers, de M. Chateigner.....	779, 50	58, 52	45, 51	16, "	899, 52
9 ^o Limousin, de M. Dumas.....	758, 95	65, 42	52, 54	16, "	802, 61
10 ^o Anglo-Charolais, de M. Her- vieux..... 1 ^{re} prime.	879, 80	75, 68	44, 03	16, "	1,015, 51
11 ^o Idem 2 ^e —	849, 70	65, 42	42, 18	16, "	973, "
12 ^o Cotentin, de M. Godichon.....	714, 80	44, "	37, 57	16, "	812, 47
13 ^o Anglo-Charolais, de M. Massé...	Les renseignements manquent.				

LE SERMON DU BON CURÉ.

Air : *De Madame Grégoire* (BÉRANGER).

La haine ouvre l'Enfer,
L'amour ouvre le Ciel.

Votre vieux pasteur,
Pour la dernière fois peut-être,
Vient dans votre cœur
Semer le grain du divin maître.
Cessez, mes chers fils,
D'inhumains défis :

Toutes les saintes paraboles
Sont dans ces touchantes paroles :
Aimez, aimez-vous !
Aimons, aimons-nous !

Soldats de la paix,
Des missionnaires nomades
Vont dans les forêts
Dompter de sauvages peuplades ;
Frappant les erreurs,
Ces pieux vainqueurs,
Escortés de douces maximes,
Ont pour glaive ces mots sublimes :
Aimez, aimez-vous !
Aimons, aimons-nous !

Les premiers Chrétiens,
Livrés aux sanglantes arènes
De leur foi gardiens,
Sont morts pour désarmer les haines.
Ces héros martyrs,
Aux derniers soupirs,
A leurs oppresseurs fanatiques
Psalmodiaient dans leurs cantiques :
Aimez, aimez-vous !
Aimons, aimons-nous !

Quand vient au saint lieu
Décès, baptême, ou mariage,
La cloche de Dieu
Vous éveille et fait grand tapage ;
Elle dit : Mortels !
Au pied des autels
Venez ; tous les hommes sont frères,
Unissez vos cœurs, vos prières !...
Aimez, aimez-vous !
Aimons, aimons-nous !

Quand naît le printemps,
Dans les bois et sur la verdure
Tous les habitants
Fêtent l'amour et la nature ;
Le lion rugit,
L'insecte bruit,

Qu'exprime le lion superbe ?
 Que chante l'insecte sous l'herbe ?
 Aimez, aimez-vous !
 Aimons, aimons-nous !

Voyez dans le ciel
 Ces flambeaux éclairant l'espace,
 Un bras paternel
 Leur fit une route, une place ;
 Les astres soumis,
 Immortels amis,
 Dans leur existence infinie
 Prêchent la paix et l'harmonie,
 Aimez, aimez-vous !
 Aimons, aimons-nous !

Grand foyer d'amour,
 Le soleil épouse la terre,
 Aux ardeurs du jour,
 La nuit met un frein salutaire ;
 Frimas, lunaisons,
 Rosée et saisons
 Viennent, de journée en journée,
 Féconder ce vaste hyménée.
 Aimez, aimez-vous !
 Aimons, aimons-nous !

Parfois le Seigneur
 Jette à l'homme un secret sublime,
 Soudain la vapeur
 Franchit l'espace et fend l'abîme ;
 Commerce et beaux-arts,
 Sur le globe épars,
 Sillonnant les mers et les plages,
 Vont crier aux lointains rivages,
 Aimez, aimez-vous !
 Aimons, aimons-nous !

Enfants ! le chaos
 C'est l'absence de la tendresse ;
 Bonheur et repos
 C'est l'accord des cœurs dans l'ivresse
 L'encens maternel,
 L'encens fraternel,

Sont chers au droit de la concorde ;
Il les paie en miséricorde.

Aimez, aimez-vous !

Aimons, aimons-nous !

LOUIS FESTEAU.

LA TAXE DU PAIN.

PERSONNAGES :

DESBUREAUX, greffier de mairie ; MICHAUX, boulanger ;

GACHEUX, maçon.

(La scène a lieu dans la boutique de l'un des boulangers d'une petite ville.)

SCÈNE PREMIÈRE.

MICHAUX, GACHEUX.

(Michaux, debout à son comptoir, pèse un pain demandé par Gacheux.)

Deux kilo cinq hecto... à moins d'un milligramme près... J'espère que c'est savoir son métier, père Gacheux ! C'est que, voyez-vous, sans balance, je mettrais le poids juste à mes pains, si je voulais, et les yeux fermés encore ! Je peux me flatter d'avoir la pâte dans la main.

GACHEUX. — Je comprends... Comme moi, je dirais que j'ai le compas dans l'œil. Mais ce que je ne comprends pas, ce sont tous vos grammes, avec leur ribambelle.

MICHAUX, gravement. — Nous avons le gramme... le kilo... le déca... l'hecto...

GACHEUX. — C'est comme dans nos chantiers : à présent les blancs-becs d'ouvriers veulent se donner avec les anciens un chic d'architecte ; ils ne nous parlent plus qu'en mètres.

MICHAUX. — C'est à la révolution que nous devons ces choses-là, père Gacheux !

GACHEUX. — Ma foi ! si on n'a fait la révolution que pour ça, ce n'était pas la peine de couper la tête de Louis XVI pour supprimer le pied-de-roi. Mon Dieu ! ce pauvre Louis XVI n'était pas si méchant qu'on croyait ; et, si on avait eu un peu plus de patience, on lui aurait fait comprendre, tout comme à d'autres, la nouvelle mode de calculer.

MICHAUX. — Ah ! père Gacheux, vous êtes royaliste.

GACHEUX. — Moi?... Je ne suis rien du tout. Mais quand je pense à la révolution, à la vraie révolution... Dieu ! monsieur Michaux, quel temps !... Vous n'avez pas vu ça, vous êtes trop jeune. Le roi, les nobles, les curés... rasle complète... tremblement universel, quoi ! et tout ce qui s'ensuit. Et plus on se battait, plus fort on criait Vive la liberté !... Jusqu'aux enfants qui avaient assommé les frères fouetteurs... C'est pour ça que la république voulut leur faire plaisir. Elle supprima les verges, et depuis ce temps-là on compte par *are*.

SCÈNE II.

LES MÊMES, DESBUREAUX.

DESBUREAUX, entrant un journal à la main. — Eh bien ! voisin, voilà une nouvelle importante qui nous intéresse tous deux.

MICHAUX. — Sur quoi ?

DESBUREAUX. — Sur la taxe du pain.

MICHAUX. — Qu'est-ce qu'on en dit ?

DESBUREAUX. — Il paraît que le gouvernement va présenter aux chambres un projet de loi pour supprimer la taxe du pain dans toute la France. C'est une chose bien sérieuse... une question d'économie de la plus haute portée !...

GACHEUX. — Vous appelez ça une question d'économie, vous ? La suppression de la taxe du pain ?

DESBUREAUX. — Certainement.

GACHEUX. — Alors, vous gagnez joliment les journées qu'on vous paie sur nos contributions.

DESBUREAUX, avec dignité. — Mais... vous vous oubliez, père Gacheux.

GACHEUX. — Je ne dis pas ça pour vous humilier ; mais vous conviendrez avec moi que, si la suppression de la taxe est une économie, le public se passerait bien de celle-là.

DESBUREAUX. — Vous n'y êtes pas. Je ne parle pas d'économie pour le public ; je parle d'une question d'économie... presque politique.

GACHEUX. — Ah bien ! si vous fourrez comme ça la politique dans le pétrin, vous ferez du beau.

MICHAUX. — Quant à moi, monsieur Desbureaux, j'approuve votre manière de voir. Vous le savez bien, depuis dix ans que je suis boulanger, j'ai déjà signé au moins cent pétitions avec mes confrères pour nous plaindre de la taxe. Je ne m'en prends pas à vous, ce n'est pas votre faute ; mais vraiment la taxe est toujours trop bas. J'ai pourtant une bonne clientèle... Eh bien ! j'ai beau chauffer mon four, nuit et jour, il n'y a pas d'eau à boire. Mais enfin, voilà qu'on pense à nous... Il vaut mieux tard que jamais, et, au moins, je pourrai faire à présent quelques économies.

DESBUREAUX. — Vous n'y êtes pas non plus, mon cher. Je ne dis pas que la suppression de la taxe mettra les boulangers à même de réaliser de plus fortes économies ; il ne s'agit d'économies ni pour les boulangers ni pour le public.

MICHAUX. — Je n'ai peut-être pas bien compris... mais c'est égal, si nous n'étions plus taxés... (A part.) Deux centimes de plus par kilo... ça me ferait... voyons... (Il prend une plume pour compter.)

GACHEUX. — Alors si ça ne doit profiter à personne, ce n'est pas la peine de changer. Tenez, je le disais encore tout-à-l'heure à M. Michaux, vos révolutions nous embrouillent tout ; et, au bout du compte, le gueux est toujours gueux.

DESBUREAUX. — Voudriez-vous, par hasard, qu'il n'y eût plus de pauvres ?

GACHEUX. — Tiens ! en voilà une bonne, par exemple ! Et où serait donc le grand mal ?

DESBUREAUX. — Sans doute, ce serait très beau, mais ce n'est pas possible.

GACHEUX. — Où avez-vous vu ça ? Puisqu'on veut supprimer tant de choses, on pourrait bien supprimer aussi la pauvreté.

DESBUREAUX. — Si c'était possible, allez, père Gacheux, il y a long temps que cela serait fait.

GACHEUX. — Ce serait possible si on voulait... Mais ceux qui ont tout ce qu'il leur faut, et quelquefois plus, se moquent pas mal des autres.

DESBUREAUX. — Vous êtes injuste ; est-ce que vous ne voyez

pas, tous les jours, des riches faire l'aumône aux indigents ?

GACHEUX. — C'est possible... mais quand on reçoit l'aumône, ça n'empêche pas d'être pauvre... au contraire.

DESBUREAUX. — Que voulez-vous ? ils font ce qu'ils peuvent.

GACHEUX. Allez, monsieur Desbureaux, ce n'est pas la misère des pauvres qui donne la migraine aux riches.

MICHAUX, à part. — Deux centimes de plus par kilo..... ça ne produirait pas encore beaucoup. Voyons... trois centimes... ça ferait... (Il reprend sa plume pour compter).

DESBUREAUX. — Si vous voulez tous deux me laisser parler, je vais vous exposer complètement l'état de la question, et vous comprendrez bien ensuite.

Il y a une loi de 1791 qui proclame la liberté, pour toute personne, de faire le négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon.

GACHEUX. — C'est de la charge ; il y a longtemps qu'on n'en trouve plus de bon.

DESBUREAUX. — Si vous m'interrompez...

GACHEUX. — Allez, allez.

DESBUREAUX. — C'était la consécration du principe de la libre concurrence. La liberté du travailleur est une des plus précieuses conquêtes de la révolution de 89.

GACHEUX. — Un instant... Vous dites que la liberté de travailler est précieuse... je ne dis pas le contraire ; mais si on n'a pas de travail ?

DESBUREAUX. — On en cherche.

GACHEUX. — Vous êtes bon, vous ! on en cherche... Mais si on n'en trouve pas ?

DESBUREAUX. — On en trouve toujours quand on en veut.

GACHEUX. — Ah ! vous croyez ça ? On voit bien que vous n'avez pas la peine de courir après. Eh bien ! moi, qui vous parle, j'ai déjà été obligé, même dans l'été, de chômer pendant un mois. Je me souviendrai long temps de la cuisine que ça m'a fait faire... Et puis, quand il y a de l'ouvrage quelque part, on tombe dessus comme un escadron de corbeaux ; c'est pour ceux qui ont l'estomac le mieux apprivoisé au carême... les autres font demi-tour, se serrent... le ventre, et, par file à gauche, marche... au bureau de

bienfaisance ! sans tambour ni trompette... En voilà une liberté du travail ! merci ; j'aimerais mieux autre chose.

DESBUREAUX. — Décidément, père Gacheux, il n'y a pas moyen de dissertar avec vous.

GACHEUX. — Si, si ; allez toujours... Mais, voyez-vous, si j'attendais que vous ayez fini, je ne saurais plus ce que vous avez dit. J'aime mieux parer la botte aussitôt que je la vois.

DESBUREAUX. — Je disais donc qu'une loi de 91, basée sur le droit naturel, a rendu tous les métiers parfaitement libres, à la seule condition de payer patente.

GACHEUX. — Je ne veux pas vous interrompre... Mais n'est-il pas pitoyable de faire payer le droit naturel de travailler ?

DESBUREAUX. — Puisque vous trouvez à redire à tout, expliquez-moi un peu comment le Gouvernement pourrait fonctionner sans impôt.

GACHEUX. — Vous sentez bien que je ne peux pas vous expliquer ça, moi ; mais il me semble qu'il doit y avoir un moyen de faire marcher les affaires sans demander à chaque individu... tant pour avoir le droit de s'éreinter à gagner son pain... tant pour avoir le droit de mettre de la piquette dans son eau... tant pour avoir le droit de ne pas coucher à la belle étoile et de louer une habitation... tant pour avoir le droit d'entrer chez soi, sans descendre par la cheminée, et d'y voir clair sans allumer de chandelle en plein midi... etc., etc... Je n'ai pas tant d'esprit que vous, il s'en faut de beaucoup ; mais il me semble qu'on pourrait trouver, un peu mieux que ça, les moyens de mener la barque.

DESBUREAUX. — Savez-vous bien, père Gacheux, que vous ne parlez ni plus ni moins que comme un républicain.

GACHEUX. — Je ne suis pas plus républicain que vous. Seulement, j'ai toujours eu mon franc-parler, c'est plus fort que moi.

DESBUREAUX. — Je reviens à la question. Une autre loi de 91, rendue dans le même esprit que la première, n'a permis, *provisoirement*, que de taxer le pain et la viande de boucherie. A cette époque, au début de la liberté illimitée du commerce, on pouvait craindre des coalitions, surtout de la part des marchands de denrées de première nécessité, telles que le pain et la viande. Il était donc prudent de laisser aux municipalités la faculté de taxer ces

subsistances, si les circonstances locales l'exigeaient impérieusement. Mais cette faculté n'était que provisoire, et il était bien entendu que cette restriction apportée à l'industrie des boulangers et des bouchers devrait cesser aussitôt que l'habitude du nouveau système économique aurait moralisé le commerce et garanti complètement l'intérêt des consommateurs.

GACHEUX. — Ah bien ! si c'est ça qu'on attendait, je ne m'étonne plus que le provisoire de 91 dure encore en 1845.

DESBUREAUX. — Maintenant, ne parlons plus que de la boulangerie, puisque le projet de loi paraît ne pas devoir concerner en même temps la boucherie... Ecoutez-moi bien tous deux, et vous concevrez la position du Gouvernement. Voici à peu près comment se fait la taxe : L'autorité municipale évalue, pour un boulanger de la localité qui a femme et enfants, les frais de contributions, de logement, de nourriture, d'habillement, ceux d'entretien et de chauffage du four, enfin tous les frais du ménage de la boulangerie. Elle y ajoute une somme pour le bénéfice net nécessaire au boulanger pour se préparer les ressources dont il aura besoin quand l'âge du repos sera venu pour lui. Tout cela n'est pas très facile à apprécier, mais on fait de son mieux.

MICHAUX. — C'est-à-dire que ce mieux-là est fort mal arrangé ; nous sommes presque toujours en perte.

DESBUREAUX. — Quand on a évalué, en moyenne, les frais et bénéfices dont le boulanger doit être assuré par an, on voit quelle somme cela donne par jour. On estime ensuite, toujours en moyenne, la quantité de kilogrammes de farine que le boulanger convertit en pain chaque jour, et on trouve l'allocation qu'il faut ajouter au prix du quintal métrique de farine, par exemple. Enfin, le total se divise par la quantité de pain que rend le quintal de farine, et cette division donne pour résultat le prix du pain... Voilà, j'espère, qui est clair !

MICHAUX. — Je ne pourrais pas le répéter, mais je comprends tout de même.

GACHEUX. — Moi, je me suis un peu perdu dans les feux de file ; mais il me semble, monsieur Desbureaux, d'après vos arrangements, qu'une fois que vous savez combien il y a de boulangers dans la ville, combien de sacs ils cuisent par jour, et que vous

taxez le pain là-dessus, vous ne pouvez plus laisser établir de nouveaux boulangers.

DESBUREAUX. — Du tout; la loi ne permet pas de limiter le nombre des boulangers.

GACHEUX. — Vous avez beau dire, ça revient toujours au même, si vous taxez le pain sans faire attention aux nouveaux boulangers; le pain qu'ils font n'est plus fait par les anciens. Alors, au bout de la journée, ils ne trouvent plus leur compte ni les uns ni les autres.

MICHAUX. — C'est ça, le père Gacheux a raison... On devrait, au moins, quand il s'établit de nouveaux boulangers, augmenter la somme qu'on nous accorde par sac de farine employée en pain.

GACHEUX. — Minute!.... je ne dis pas cela du tout.... A ce compte-là, plus il y aurait de boulangers, plus le pain coûterait cher. Tout le monde se ferait boulanger, puisqu'on serait sûr de ne jamais perdre...

DESBUREAUX. — Eh bien! vous sentez que si, d'un côté, le Gouvernement ne peut pas limiter le nombre des boulangers, et que, de l'autre, il ne puisse pas laisser renchérir le pain au fur et à mesure que le nombre des boulangers augmente, il n'y a qu'une chose à faire... c'est de rentrer purement et simplement dans les termes de la constitution, qui laisse liberté pleine et entière à l'industrie et au commerce...; c'est de supprimer la taxe du pain. Voilà ce qu'on va proposer aux chambres.

GACHEUX. — Voilà tout le remède...? Ah bien! quand j'aurai besoin d'un chirurgien, je ne ferai pas venir le Gouvernement... Au lieu de me remboîter le genou, il me couperait la jambe.

DESBUREAUX. — Il n'y a pas d'autre moyen que la suppression de la taxe pour faire cesser les plaintes perpétuelles des boulangers.

GACHEUX. — Je crois bien qu'ils ne se plaindront plus... Vont-ils s'entendre gentiment et avoir du plaisir à faire des crans sur les tailles! Il ne manquera plus que la dime... A la place du Gouvernement, je demanderais un brevet d'invention.

MICHAUX. — N'ayez pas peur, père Gacheux, nous ne gagnerons pas tant que vous croyez... Ça ira bien pour commencer... mais ça ne durera pas long-temps. Et la concurrence, donc! A pré-

sent, c'est à qui tondra ses confrères le plus vite et le plus ras.

GACHEUX. — Ce qu'il y a de certain, c'est que le pain ne coûtera pas moins cher qu'à présent. Ne parlez donc pas de la concurrence des boulangers au profit du public... Dans les autres métiers, à la bonne heure : on est trop de monde pour conspirer... la mèche s'éventerait tout de suite... Vous savez bien que, pour peu que les ouvriers maçons, charpentiers ou autres, se sentent plus d'appétit, et se disent quelques mots à l'oreille pour faire emboîter le pas aux patrons, la police leur apprend bien vite que c'est le plus court chemin pour aller en prison. Vous voyez que, dans presque tous les états, il n'y a pas moyen, comme les boulangers, de se tenir par la manche... C'est une guerre perpétuelle où les infirmes et les bons enfants sont aplatis par les forts et par les floueurs... c'est un vrai massacre des innocents, quoi !

DESBUREAUX. — Mais, précisément, c'est là le secret de la puissance du principe de la libre concurrence ; c'est ce principe qui entretient sans cesse le feu sacré de l'émulation, et qui maintient l'équilibre entre la production et la consommation ; c'est le pivot, c'est le grand ressort du mécanisme économique !

GACHEUX. — Votre grand ressort me paraît bien mauvais... Tenez, voulez-vous que je vous donne, moi, une idée qui vient de m'arriver... à la vapeur ? Voilà ce que je ferais, si j'étais gouvernement... je dirais au public : « Nous avons une constitution, » parce qu'on ne peut pas plus se passer de ça que de son corps ; » mais le tout est d'en avoir une bonne. Notre constitution s'use » avec le temps ; elle n'est pas plus exempte de cet inconvénient-là » que la pipe la mieux culottée et que la blague la mieux ficelée. » Enfin, je crois que si on nous faisait passer devant un conseil » de révision, on nous réformerait d'emblée pour vices de cons- » titution. Mais il paraît que vous ne vous croyez pas si malades, » et que vous tenez à la susdite ; eh bien ! je ne veux pas vous » forcer de vous retourner comme un gant. Vous garderez votre » constitution, c'est convenu, si vous voulez vous en servir à votre » guise ; moi, j'en ferai autant pour nourrir le peuple mieux et pas » si cher. Tous les citoyens ont le droit d'être boulangers ! Il n'y » aura plus de taxe du pain ! Mais je vais envoyer dire aux maires » qu'il faut monter le plus tôt possible des boulangeries au compte

» de leurs communes. Par ce moyen-là, le peuple, qui ne gagne
 » pas beaucoup de sous par jour, pourra acheter son pain à la
 » BOULANGERIE COMMUNALE, qui le vendra de meilleure qua-
 » lité et à meilleur marché, parce qu'elle fera ses emplettes de
 » blé ou de farine en grand, et qu'elle ne les paiera pas plus
 » cher qu'elles ne valent ; parce qu'elle pourra, avec les frais de
 » deux boulangeries d'à présent, en remplacer dix, et parce
 » que, donnant toujours le poids en cuisant bien, elle aura beau-
 » coup de pratiques. On sera sûr aussi d'avoir du bon pain, pas
 » plus cher qu'il ne devra l'être, dans les mauvaises années,
 » comme en 1816 et 1817, que les boulangers ne voulaient plus
 » cuire d'après la taxe, et que les maires étaient obligés de faire
 » venir et de distribuer eux-mêmes du blé aux uns, de la farine
 » aux autres, et puis du pain encore à d'autres » Voilà mon idée !
 Ce n'est pas de l'économie comme la vôtre, monsieur Desbureaux ;
 mais, au moins, celle-là profiterait à tout le monde : c'est de
 la vraie économie publique ; enfin, c'est l'économie du pain de
ménage en grand.

MICHAUD. — Elle est jolie, votre idée, père Gacheux ! Et nous autres ?

GACHEUX. — Qu'est-ce que ça vous ferait ? Vous aurez tous la liberté de rester boulangers... Vous comptez donc ça pour rien ?

MICHAUX. — La liberté ! c'est bel et bon, mais il ne s'agit pas de ça ; la commune nous ferait trop concurrence.

GACHEUX. — Ah ! ça, entendons-nous, ou plutôt entendez-vous... Vous voulez la liberté pour vous... Il en faut pour tout le monde, ou bien pour personne... Puisqu'on veut la libre concurrence pour les boulangers comme pour les maçons, tant pis si elle vous met, comme nous, dans le gâchis.

MICHAUX. — Je ne veux pas du tout qu'on nous y mette ; car il est bien clair que s'il y avait une boulangerie, elle vendrait le pain beaucoup moins cher que nous. Ce n'est pas difficile à comprendre ; elle aurait plus d'avances et pas tant de frais. Mais on ne fera pas ça, parce qu'il faut que tout le monde vive.

GACHEUX. — Oui, mais tout le monde ce n'est pas les boulangers ; c'est le public, c'est surtout les ouvriers qui ne gagnent pas de grosses journées. D'abord, monsieur Michaux, le pain ne

pousserait pas, dans la boulangerie de la commune, comme des champignons ; il faudrait le faire et le vendre ; ça occuperait du monde... Les boulangers qui ne seraient pas de force à faire la guerre à la commune s'en iraient faire pousser du blé dans les champs qui ne rapportent rien... ça serait tout profit pour le public et pour eux-mêmes, puisque vous dites toujours que votre métier ne vaut rien... Quant aux boulangers qui voudraient ou qui pourraient tenir tête à la commune, ils seraient bien forcés d'être de bonne foi comme elle. Alors on serait toujours sûr de trouver chez eux du pain qui aurait le poids, qui serait bien cuit, et il n'y aurait plus de danger de se régaler d'une certaine matière de cuire qu'on nous fait souvent passer sous les espèces et apparence du pain... Je ne connais que ça, moi : quand on n'a guère que du pain à manger, il faut, au moins, qu'il soit bon. D'après mon idée, la concurrence ferait de la meilleure émulation qu'à présent.

DESBUREAUX. — Père Gacheux, voilà un quart d'heure que je vous écoute, et je suis convaincu que vous croyez avoir fait une belle découverte.

GACHEUX. — Mon Dieu ! non ; mais c'est le sens commun qui parle.

DESBUREAUX. — Vieux grognard, vous vous imaginez tout bonnement qu'une mairie peut avoir une boulangerie comme un régiment a une cantinière.

GACHEUX. — Dites plutôt une cantine... Mais pourquoi n'y aurait-il pas des manutentions de pain dans le Civil comme il y en a dans le Militaire ?

DESBUREAUX. — Allons, décidément, le père Gacheux présentera une pétition pour que les municipalités se fassent marchandes de pain !

GACHEUX. — Pourquoi pas ? Le gouvernement s'est bien fait marchand de tabac !

DESBUREAUX. — Mais cela ne se ressemble pas le moins du monde... Le gouvernement ne vend du tabac que pour se procurer de l'argent... C'est un véritable impôt.

GACHEUX. — Allez, je ne suis pas un conserit ; il y a long-temps que je connais la carotte... Mais vous, qui avez l'air de rire, est-ce

que vous croyez qu'en bonne conscience le gouvernement n'aurait pas dû commencer par faire vendre du pain de bonne qualité, et à bon marché, à tous les pauvres ouvriers, avant de leur faire vendre du mauvais tabac, dix fois plus cher qu'il ne vaut ?

DESBUREAUX. — Encore une fois, ce n'est pas l'affaire du gouvernement.

GACHEUX, se croisant vivement les bras. — S'il ne s'est pas chargé de faire vivre le peuple au meilleur marché possible, il a donc juré de le faire fumer et renifler à perpétuité ?

DESBUREAUX. — Voilà bien comme vous êtes, vous autres ! vous croyez que le gouvernement n'a qu'à penser à vous.

GACHEUX. — Ah ! ça, moi, je m'étais figuré qu'un gouvernement c'était comme le marinier qui manie le gouvernail, pas seulement pour lui seul, mais pour tous ceux qui sont dans le bateau, depuis le plus grand jusqu'au plus petit ; mais il paraît que ce n'est plus comme ça qu'on navigue... Voilà que ce qu'on appelait, dans le temps, le nouveau régime est déjà rococo... Dieu ! que le temps passe vite !

DESBUREAUX. — Oui, père Gacheux, le temps court rapidement ; voilà pourquoi vos soixante-cinq ans ne vous permettent plus de le suivre. La politique ne se fait plus dans le même genre qu'autrefois ; la mode est changée ; vous n'y êtes plus du tout, mon cher ; et croyez-moi, *soyez plutôt maçon, si c'est votre métier*, comme on dit aux enfants depuis qu'ils ne veulent plus de l'état de leurs parents.

GACHEUX. — Oh ! que si, j'y suis encore... Je ne sais pas ce que vous verrez quand vous aurez soixante-cinq ans, comme moi ; mais ce que je sais, c'est que si la politique a changé de mode, comme vous dites, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle fait ce manège-là... Si ma femme ne m'attendait pas depuis un bon quart d'heure pour souper, je vous ferais passer en revue toute la friperie de la politique. Vous verriez, par exemple, que sous la république, du temps qu'il faisait si chaud qu'on ne pouvait pas se remuer un peu sans suer sang et eau, il circulait dans les rues beaucoup de citoyens sans culottes ! Mais une chaleur pareille ne pouvait pas durer, et le thermomètre a dégringolé. Alors, on n'a plus osé se montrer sans culotte ; il n'y aurait plus eu d'excuse. On se

remit à porter des culottes courtes; mais une fois en train, le thermomètre continua de dégringoler, et comme on avait peur du froid pour ses mollets, et que d'ailleurs on ne voulait pas laisser voir qu'on n'avait plus de jarret, on remplaça les culottes courtes par des culottes longues, qui furent baptisées du nom de pantalons, à ce que m'a dit un maître-tailleur de régiment, parce qu'elles pendent jusqu'aux talons. C'est encore lui qui m'a expliqué pourquoi on en est venu à mettre des dessous-le-pied aux pantalons... Je parie que vous n'en savez rien, vous, monsieur Desbureaux, qui connaissez pourtant si bien la nouvelle mode de la politique... Eh bien ! c'est pour empêcher les pantalons de remonter, ce qui pourrait, avec le temps, ramener l'idée des culottes courtes. Vous comprenez... tous les souvenirs, tous les désirs que ça renferme... les culottes courtes!... Au fond de ça, voyez-vous, il n'y a ni plus ni moins qu'un volcan, une révolution... Mais en voilà assez, ma femme m'attend... Vite, monsieur Michaux, donnez-moi mon pain de cinq livres, en attendant que la commune en vende.

MICHAUX. — La commune, j'espère bien, n'en vendra que lorsque je ne serai plus boulanger.

DESBUREAUX. — Soyez tranquille, c'est encore une utopie qui ne se réalisera pas demain.

GACHEUX. — Une utopie ! voilà un drôle de mot que je n'avais jamais entendu... Je ne serais pas fâché de faire sa connaissance. Voulez-vous me dire ce que ça signifie ?

DESBUREAUX. — Une utopie?... c'est un rêve de magnifiques projets dont la réalisation est impossible ou paraît telle.

GACHEUX. — Bien... Mais ce qui paraît impossible ne l'est pas toujours. A votre compte, quand Jésus-Christ prêchait l'Evangile, il faisait donc une utopie, puisqu'on n'en voulait pas, et qu'on l'a crucifié parce qu'il demandait du nouveau... Si c'était de l'utopie, de son temps, je me raccommode avec ce grand mot-là... Mais comme il n'est pas si difficile de changer d'organisation de boulangerie que de changer de religion, mon utopie pourra bien faire son chemin un peu plus vite, et sans qu'on me crucifie.

DESBUREAUX. — N'ayez pas peur ; de nos jours, on ne fait plus mourir les utopistes... on en rit.

GACHEUX. — C'est juste... la population est augmentée ; et,

comme dit la chanson, plus on est de fous, plus on rit... Mais vous croyez donc, décidément, que je perds la tête? Eh bien! vous allez voir que non, si vous voulez tant soit peu m'aider à vous faire entendre raison... Mon souper se refroidit, et ma femme me donnera le galop; mais c'est égal, il faut que je vous enfonce d'à-plomb avec mon utopie. Ça sera bientôt fait... Mettez-vous une minute au comptoir; prenez une plume et écrivez, monsieur le greffier.

DESBUREAUX. — Que voulez-vous faire?

GACHEUX. — Comme je ne sais pas très bien compter de tête, et pas du tout à la plume, vous allez le faire pour moi.

DESBUREAUX. — J'y consens; mais à la condition qu'il sera permis de rire.

GACHEUX. — Je ne demande pas mieux; faites d'abord les calculs que je vais vous indiquer, et vous rirez après tout à votre aise, si vous en avez envie... J'ai entendu dire que les deux boulangers du bureau de bienfaisance, pour obtenir cette pratique-là, avaient mis un rabais d'un centime et demi sur le prix de la livre de pain bis blanc... Est-ce vrai?

DESBUREAUX. — Oui.

GACHEUX. — Bon... Quelle quantité de pain fournissent-ils, à eux deux, par an, au bureau de bienfaisance?

DESBUREAUX. — Vingt mille kilogrammes environ.

GACHEUX. — Combien ça fait-il de livres?

DESBUREAUX. — Le double.... quarante mille.

GACHEUX. — A combien ça revient-il au bureau, pour chaque pauvre, l'un dans l'autre?

DESBUREAUX. — A seize francs à peu près, par an..., cela dépend de la taxe.

GACHEUX. — Très-bien... Maintenant je prétends que s'il y avait une boulangerie communale, montée comme je vous l'ai dit, qui livrerait le pain au bureau de bienfaisance, aux prisons, au collège, à toutes les pensions, à tous les ouvriers et à beaucoup de bourgeois, elle aurait une fameuse pratique, et qu'au lieu d'un rabais d'un centime et demi, elle pourrait, sans se gêner, en mettre un d'au moins deux centimes et demi ou trois centimes par livre. Ça serait un avantage clair et net pour tous ceux qui

voudraient en profiter. Je connais beaucoup d'ouvriers qui, avec leur femme et quatre ou cinq enfants au-dessous de douze ans, mangent tous les jours un pain de dix livres; ils n'ont presque rien à mettre avec... Combien un rabais de trois centimes par livre leur ferait-il d'économie par pain de dix livres?

DESBUREAUX. — Il n'y a pas besoin de plume pour compter cela. L'économie serait de trente centimes... six sous.

GACHEUX. — On ne peut pas mieux; vous comptez comme un barème... Six sous d'économie par jour, combien ça donnerait-il par an?

DESBUREAUX prend une plume et compte. — Trente centimes multipliés par 365 jours... cela donne... par an... 109 fr. 50 c.

GACHEUX. — Vraiment?... C'est une belle chose, pour ça, que de savoir compter... Ainsi, avec une boulangerie communale, le pauvre diable d'ouvrier qui consommerait tous les jours, avec sa famille, un pain de dix livres, économiserait 109 fr. 50 c. par an! celui qui ne consommerait qu'un pain de cinq livres économiserait la moitié, qui est de...

DESBUREAUX. — Cinquante-quatre francs soixante-quinze centimes.

GACHEUX. — Et l'ouvrier qui n'aurait besoin que de deux livres et demie économiserait...

DESBUREAUX. — Vingt-sept francs trente-cinq centimes et demi.

GACHEUX. — Vingt-sept francs trente-sept centimes et demi!... En voilà des calculs un peu soignés!... Eh bien! y êtes-vous à présent, monsieur Desbureaux? Avec mon utopie de boulangerie communale, votre bureau de bienfaisance n'aurait plus guère besoin de donner, comme aujourd'hui, pour seize francs de pain par an à chaque pauvre... Par le fait, la commune lui donnerait bien davantage, sans être obligée de faire des quêtes, à tout moment, au profit des indigents... Au lieu d'une aumône de seize francs, plus ou moins, elle procurerait une économie de 109 fr. 50 c. au père de famille chargé de quatre enfants, de plus de 54 fr. à celui qui aurait moins d'enfants et de plus de 27 fr. à l'individu qui n'en aurait pas du tout... Vous conviendrez avec moi que, pour tout le monde, une économie vaut mille fois mieux qu'une aumône. Tout ça n'empêcherait pas d'autres personnes que les pauvres de

profiter de la diminution du prix du pain... Chacun s'accommode de l'économie... Hein! pour le coup, mon économie coule à fond la vôtre... Maintenant que vous avez bien fait mes calculs, je vous remercie, et vous pouvez rire tout votre content.

DESBUREAUX. — Je ne ris jamais avec l'arithmétique ; mais tous ces calculs-là et rien, c'est absolument la même chose.

GACHEUX. — Pourquoi donc ?

DESBUREAUX. — Parce que votre idée est contraire à toutes les idées reçues.

GACHEUX. — Si ce n'est que ça, on en reçoit d'autres ; il faut toujours avoir le bon esprit de changer de direction quand on s'aperçoit qu'on fait fausse route.

MICHAUX. — Si on laissait faire le père Gacheux, il mettrait le feu aux quatre coins de la ville.

GACHEUX. — Du tout ; je ne voudrais voir mettre le feu qu'à un four communal... Quand on ne fera que des révolutions de ce genre-là, le vrai peuple les bénira à deux mains... Si des gens plus habiles que moi avaient la patience de battre et rebattre la gerbée, il en sortirait bientôt quelque chose de bon ; et, quoi que vous en disiez, mon idée s'exécutera peut-être plus tôt que vous ne pensez. Le public finira par comprendre que, pour empêcher les mitrons politiques de mettre du vieux levain dans leur pâte, il faut aller chercher ailleurs une meilleure nourriture... Là dessus je vous souhaite le bon soir.

G. de L.

HORTICULTURE (1).

EXPLORATIONS DES VOYAGEURS BOTANISTES.

Si l'on eût dit à l'un des chefs normands qui vinrent coloniser les rives de l'Escaut, après avoir fait disparaître toute trace de la civilisation romaine, y compris la race gallo-romaine tout entière : Dans douze siècles d'ici, à cette place s'élèvera une ville où, dans l'espace de cinq jours, il se vendra pour trois millions de fleurs, ce chef n'aurait pas ajouté foi à la prophétie. Elle s'est pourtant réalisée de point en point l'année passée dans la bonne

(1) Voir l'article *Horticulture* de l'Alman. phal. de 1845, page 240.

ville de Gand ; nous pourrions même affirmer que les affaires en plantes d'ornement faites à Gand, pendant sa grande fête florale, ont dépassé trois millions d'une somme qui ferait la fortune de beaucoup d'horticulteurs : telle est la place que l'horticulture a su se faire dans les choses de ce monde.

Voyez-vous là-bas, sur ces rochers inabordables d'une île peu fréquentée de l'Archipel du Japon, cet intrépide Européen escaladant les pentes les plus escarpées, au risque de se rompre le cou ? Parlez-lui l'une des langues de l'Asie, depuis le turc jusqu'au chinois et au japonnais, il est en mesure de vous répondre comme un naturel des pays où se parlent ces langues. Interrogez-le sur la botanique ou la physiologie végétale, ces sciences n'ont pas de secrets pour lui ; il a même dans sa poche un bon diplôme de professeur émérite de ces sciences qu'il a longtemps enseignées avec éclat dans une des plus savantes universités d'Europe. C'est d'ailleurs un homme d'un savoir profond et d'une érudition inépuisable sur mille autres matières. Vous me direz que ce n'est pas la peine d'acquérir tout ce savoir, de conquérir cette honorable position, de se loger dans le cerveau les idiomes de la Haute-Asie et de l'Indo-Chine pour courir les rochers du Japon, à la recherche de quelques végétaux inconnus, comme pourrait faire un aventurier ayant des raisons excellentes pour regarder sa vie comme une valeur de peu d'importance. Eh bien ! M. le docteur Von Sieboldt en juge autrement : il visite la Chine ou le Japon, ou l'empire d'An-Nam, comme vous et moi nous visitons Versailles ou Saint-Germain, et il ne regrette ni soins, ni dépense, ni périls, quand il a réussi à enrichir les serres d'Europe de quelques nouvelles merveilles végétales. M. Von Sieboldt a, sous d'autres rapports, la constance inébranlable d'un missionnaire. Dieu veuille qu'il ne soit jamais martyr de son dévouement à la botanique !

A l'autre bout du Globe, voici M. Hartweg parcourant les régions les moins paisibles du nouveau continent, ces belles contrées si favorisées de la nature, où la fièvre jaune est le moindre des fléaux qu'on ait à redouter, où la rencontre peu aimable d'une panthère ou d'un jaguar est moins à craindre que celle d'une troupe d'un des partis qui désolent le pays. M. Hartweg ne ramasse les fleurs que par occasion ; il recherche principalement les ar-

bres, et parmi ceux-ci, les arbres résineux de la famille des conifères; l'Europe lui en doit plusieurs qu'elle est déjà en train de naturaliser.

Sur un autre point de la même contrée, nous rencontrons M. Stains, fort habile botaniste anglais. Celui-ci ne voyage qu'à la recherche des plantes d'ornement; et encore, parmi ces plantes, il ne fait cas que d'un seul genre de plantes. La maison pour laquelle il voyage, avec des appointements que ne dédaignerait point un diplomate, a pour clientèle principale les amateurs de cactées; ce sont donc des cactées que cherche M. Stains. On lui a dit qu'il y a quelque part, au cœur du Mexique, dans la province de Zacatécas, un canton peu accessible où jamais ne s'est posé le pied d'un Européen; c'est là qu'il pénètre avec une escorte d'Indiens largement rétribués, emmenant avec eux plusieurs pesants chariots trainés par des bœufs, à travers les chemins les moins *carrossables* du monde. Parvenu au but de sa course, il demeure comme en extase, stupéfié d'admiration: il se trouve en effet dans un vallon des Andes, semé de gros blocs de rochers. Au milieu de ces blocs se dressent des masses végétales aussi gigantesques que ces blocs eux-mêmes: ce sont des cactées! Mais il a trois cents lieues (vieux style) à faire pour regagner le port de la Vera-Cruz, où il s'agit d'embarquer ses conquêtes *vivantes*, pour qu'elles arrivent en Angleterre en parfaite santé. Les difficultés d'une telle entreprise ne le découragent pas; il fait abattre et façonner des arbres par ses Indiens; des coffres en charpente sont construits et remplis en partie de terre pour recevoir les colosses végétaux, et l'on se met en route. De trois charriots à six paires de bœufs, trainant chacun *une seule plante* ainsi emballée, deux se rompent en route. Les attelages périclent de fatigue, et deux *echinactus*, hélas! les deux plus beaux sont abandonnés. On touche enfin aux portes de la Vera-Cruz, et l'un des végétaux conquis par tant de fatigues, mêlés de périls, subsiste bien vivant dans la terre de sa caisse. M. Stains se hâte de l'embarquer pour la vieille Angleterre, où il est impatiemment attendu; il y débarque enfin, et reçoit l'hospitalité au jardin royal de Kew, où ceux qui douteraient de la vérité de ce récit peuvent l'aller voir. Ils verront une masse végétale sillonnée de quarante-quatre côtes hérissées de longues

et fortes épines ; la plante n'a pas moins de trois mètres de haut et sept mètres de circonférence. Que s'il vous arrive de dire, en voyant ce colossal echinocactus, que M. Stains a eu tort de braver tant de misères pour le conquérir, vous n'êtes pas digne du titre de botaniste, pas même de celui de simple amateur de l'horticulture.

Là-bas, vers le détroit de Magellan, nous trouvons M. Hooker, l'habile et savant directeur du jardin botanique de Kew, vérifiant la flore, encore peu connue de cette contrée sauvage, dans l'espoir d'étendre le domaine de la science, et d'enrichir l'Europe de nouvelles conquêtes végétales.

Si nous avons nommé d'abord ces illustres étrangers, ce n'est point que parmi les hommes dévoués à l'avancement de l'horticulture, affrontant les dangers sans nombre des explorations lointaines, nous eussions disette de compatriotes ; tout au contraire, nous en réservions un pour la bonne bouche. M. Richard, professeur de botanique, directeur du jardin de l'école de médecine de Paris, vient de quitter, pour les régions inexplorées de l'Indostan, notre colonie de Bourbon. Avant son départ, M. Richard n'a pu résister au désir bien naturel de réaliser une excursion dans les montagnes du centre de l'île. Un de ces ouragans si fréquents dans ces parages l'a surpris au milieu des rochers les plus abruptes ; abrité par une grotte dont les parois ne semblaient pas d'une solidité bien assurée, il eut cependant le courage de n'en pas sortir, au risque d'y rester enseveli. Les Nègres qui l'accompagnaient, alarmés des craquements de la voûte, sortirent malgré ses conseils ; mais, balayés comme des plumes par la tempête furieuse, ils périrent dans un précipice.

Nous avons dû commencer, par ce tribut d'hommages au zèle des infatigables explorateurs botanistes, notre revue de l'horticulture. Il est beau de rencontrer dans cette pacifique carrière des hommes qui, possédant tous les éléments d'un sort honorable et même brillant dans leur patrie, sentent en eux assez de dévouement et d'énergie pour jouer cette condition contre les chances d'attacher leur nom à la découverte de quelque belle plante inconnue avant eux des botanistes européens. Honneur donc à ces natures d'élite qui font un noble emploi de leur cou-

rageuse existence! La gloire, on le voit, ne manque point à l'horticulture, non plus que les périls.

PROGRÈS DE L'HORTICULTURE.

Parlons maintenant des progrès. L'année dernière a été féconde en résultats : elle a vu de belles et brillantes nouveautés prendre rang dans les collections de toute espèce, surtout dans les rosiers et les pelargonium. Constatons sur-le-champ un résultat industriel d'une grande importance. L'art du parfumeur a su extraire des feuilles du pelargonium à odeur de rose, un parfum tellement voisin de la véritable essence de roses d'Orient, que le nez le plus expérimenté, sauf peut-être quelque nez hors ligne de quelque vieux parfumeur, ne saurait répondre de ne pas s'y tromper. L'horticulture n'a point fait défaut à ce nouveau besoin de l'industrie ; c'est maintenant par hectares que ce pelargonium précieux se cultive de bouture en plein champ, avec des bénéfices importants pour le cultivateur comme pour l'industriel.

Une charmante plante bulbeuse du Chili, l'alstroëmeria, importée depuis plusieurs années en Europe, s'est élevée au rang des plantes de collection, pour les élégantes variétés que l'horticulture a su en obtenir de semis.

En même temps, les amaryllis, ces belles liliacées pour lesquelles l'horticulture française était dépassée d'assez loin par les Belges, spécialement par les Gantois, commencent à se relever de cette infériorité : de très beaux échantillons capables de remettre en vogue ce beau genre chez nos opulents amateurs, ont obtenu des suffrages unanimes, présages d'une faveur durable.

Les lys, proprement dits, recommencent à être recherchés avec ardeur ; et, en effet, il est difficile de rien voir de plus beau que les fleurs de plusieurs magnifiques variétés de *lilium lancifolium* que Paris a vus fleurir cette année pour la première fois.

Un autre genre appartenant à la serre tempérée, le beau genre begonia, qui s'enrichit tous les ans d'espèces ou de variétés nouvelles, a fait merveille l'année dernière ; et beaucoup d'argent a été mis en circulation, surtout par les begonia *manicata* et *péoniifolia*, dont aujourd'hui pas une serre ne peut se passer. Or,

parmi les heureux du siècle, qui est-ce qui peut se passer d'une serre? Personne, assurément, pas même le duc de Devonshire, qui n'a dépensé pour la sienne que la bagatelle de deux millions ! Il faudrait faire bien du chemin pour trouver la pareille ! Le grand jardin d'hiver de Berlin, dont la construction marche, comme toutes choses en Allemagne, avec une sage lenteur, ne saurait lui être supérieur quand il sera terminé. Figurez-vous la grande serre du duc de Devonshire, à Chastworth, chauffée très-également, dans toutes ses parties, à cette douce température que la nature accorde seulement au Bengale ; puis, sous cette immense voûte de verre, des palmiers, non point chétifs et souffreteux comme en voit ailleurs dans des caisses, mais en pleine terre, aussi forts, aussi verts, aussi élancés que dans leur pays natal ; des eugenia chargés de fruits, des bananiers ployant sous d'énormes régimes de bananes mûres, et tout cela non pas aligné, mais dans un coquet désordre, comme un bosquet du Nouveau-Monde.

Maintenant, voici des milliers de becs de gaz qui répandent dans cette serre une lumière égale à celle du jour. Le duc fait bien les choses quand il s'y met ; et il s'y est mis à l'occasion de la visite de la reine Victoria. Entre autres petites dépenses princières, un gazomètre avait été construit tout exprès pour l'illumination de la serre, du parc et du château. La reine et toute la cour, en calèches à huit et à six chevaux, se sont promenées dans les allées, non pas du parc, mais de la serre. Qu'on nous permette en passant une réflexion : c'est qu'il y a des pays où, avec beaucoup moins de peine que n'en prennent nos jardiniers pour faire pousser de simples et modestes carottes, on obtiendrait sans frais quelque chose de mille fois préférable à ce qui coûte si cher au duc de Devonshire ; mais dans ces pays-là, il n'y a pas de jardins. Quand aux bosquets naturels, il ne fait pas trop bon s'y aventurer : d'énormes reptiles, enroulés autour des palmiers, se penchent sur le promeneur qui risque, en outre, de heurter du pied quelque honnête caïman d'un caractère peu sociable.

Voilà ce que la race d'Adam fait de son domaine. De même que Lucullus mangeait, disaient les Romains, une province à son dîner ; il serait possible d'établir par le calcul de combien de misè-

res effroyables se compose l'opulence exorbitante qui a permis d'élever la serre de Chastworth au milieu d'une population rongée par le paupérisme. Mais nous voici bien loin de notre sujet, tant il est difficile, quand on aime les fleurs avec passion, de ne pas songer avec un peu d'envie à ceux qui en ont beaucoup, et de très belles; et, avec une pitié infinie, à ceux qui n'en ont pas du tout. Pourtant ne croyez pas que, pour que tout le monde ait sa part de fleurs, il faille attendre que l'heure ait sonné où le genre humain, régi par un ordre meilleur, aura reflué vers les plus riantes parties de son empire.

PARTERRE.

Nous aborderons la floriculture, que nous nous proposons d'esquisser, précisément par ces charmantes petites fleurs d'ornement que tout le monde peut se permettre. Nous savons d'avance ce qu'on peut objecter à ce mot : *tout le monde*. Le parterre, même sur la fenêtre, est interdit à bien des gens; les malades des hôpitaux de Paris n'ont même pas l'aspect d'un petit bout de parterre pour réjouir et hâter leur convalescence; nous employons donc un terme reçu, sans nous en exagérer la portée.

De toutes les fleurs, les plus faciles à cultiver sont celles que portent sous notre climat les plantes annuelles et vivaces de pleine terre. Pour ceux qui ne tiennent pas, par raison d'économie, à posséder des raretés et des nouveautés, on trouve chez tous les marchands de graines des petits paquets, du prix de 10 à 20 centimes, renfermant des semences de plantes fort jolies, quoique vulgaires, portant l'indication de l'époque des semis : ce sont en général des reines-marguerites, des œillets de poète, balsamines, tagètes, thlaspi, coréopsis, campanules et une vingtaine d'autres espèces. Le procédé de culture est le même pour toutes ces plantes. Ceux qui disposent du moindre coin de parterre n'ont qu'à enterrer dans un angle bien abrité une bonne brouettée de fumier bien humide et bien piétiné dans une petite fosse d'un mètre carré, et de 0^m 25 à 0^m 30 de profondeur. Un bon panier de terreau, mêlé d'une égale quantité de la terre du jardin étalé par là-dessus, improvise une petite couche dont on peut

presque partout se donner l'agrément moyennant la moitié d'une pièce de cinq francs. Sur cette couche semez, aux époques indiquées, le contenu des petits paquets ; arrosez, au besoin, et enlevez les plantes sauvages qui, selon la remarque du bon Esope, tendent toujours à l'emporter sur les plantes cultivées, le tout viendra selon vos désirs ; et, comme toutes ces plantes supportent très bien le repiquage, vous aurez de quoi tenir votre parterre toujours garni de fleurs de chaque saison, du printemps à l'automne, sans avoir dépensé, sauf la peine qui est un plaisir, plus qu'on ne dépense en une seule promenade suivie de libations à la barrière.

FLEURS DE COLLECTION.

Le budget des fleurs est-il un peu moins rétréci ? Alors vous pouvez vous lancer dans les plantes de collection, et prendre rang parmi les amateurs. Vous n'aurez pas sans doute une collection de tulipes ou jacinthes à 20 fr. l'ognon, avec quelques raretés de 300 à 700 fr. la pièce, comme M. Tripet-Leblanc pourrait vous en fournir ; vous pouvez même vous passer de la seconde qualité d'ognons qui va de 1 fr. 50 à 2 fr. la pièce. Tenez-vous-en aux ognons de 10 à 20 centimes : ils ont bien leur mérite ; et si les fleurs qu'ils vous donneront n'égaleront, ni en taille, ni en beauté l'aristocratie de leur espèce, elles n'en réjouiront pas moins vos yeux par de vives couleurs bien assorties, et votre odorat par le plus agréable parfum.

Il ne sera pas hors de propos de prévenir le lecteur bienveillant de ce que sont les plantes de collection, tout en demandant pardon à ceux qui le savent de supposer qu'il y a des gens qui l'ignorent. Toutes les plantes dont un seul genre ou une seule espèce offre un très grand nombre de variétés et sous-variétés, sont des plantes de collection. De nos jours, plusieurs fleurs, longtemps isolées ou réduites à très-peu de variétés, se sont élevées au rang de plantes de collection. Ce rang a toujours appartenu aux tulipes, jacinthes, anémones, renoncules, auricules et œillets. Les pensées, les iris, les roses, trémières et quelques autres y sont arrivées récemment par des semis heureux ; quelques-unes, com-

me les aster, les mimulus et les pentstemons, sont en chemin pour y arriver.

Revenons à la culture. Pour quiconque possède seulement un très-petit parterre, ou même quelques pots sur une fenêtre, l'âme de toute culture, c'est le terreau. Il y en a de plusieurs espèces à l'usage des fleuristes; le plus souvent le terreau provient du fumier arrivé à son dernier degré de décomposition. A Paris et aux environs le terreau provient par grandes masses des couches épuisées; ce qu'il en faut pour un petit parterre n'entraîne pas une dépense formidable. N'oublions pas, en faveur des jardins sur la fenêtre, de recommander l'emploi d'une caisse longue occupant toute l'étendue de l'appui, et solidement établie à demeure, préférablement aux pots isolés. Ces derniers, quelque bien attachés qu'ils soient, ont trop souvent à Paris maille à partir avec M. le préfet de police. Daumier a dessiné un passant qui fredonne le refrain d'une chanson bien connue : *Il faut semer de fleurs le chemin de la vie*; en même temps il reçoit sur la tête un pot de giroflée qui donne un démenti formel à son refrain. Si la largeur et la disposition de la fenêtre ne permettent pas de l'orner de fleurs, il faut avoir recours à la jardinière qui, posée sur quatre pieds solidement dans l'intérieur de la chambre, n'aura jamais rien à voir avec les passants. Il y a des jardinières d'un prix fou, mais on en trouve au prix le plus modéré, et pour peu qu'on ait soin d'en renouveler souvent la parure, car les fleurs n'y vivent pas longtemps, une jardinière bien soignée peut encore égayer une chambre modeste, sans induire en dépenses exagérées.

Parmi les fleurs de collection, la renoncule, l'anémone, l'auricule et la pensée sont celles qu'on peut se permettre avec le moins de frais et le plus d'agréments, parce qu'on peut les créer soi-même par la voie des semis. Les opérations de cette culture n'exigent que beaucoup d'attention et un peu de loisir.

Renoncule.



Cette plante est au nombre de celles dont les organes reproducteurs sont assez abondants pour que les fleurs semi-doubles et presque doubles portent des graines fertiles. On sème, en terrines, dans de bon terreau; le meilleur pour cet usage est formé de bouse de vache desséchée et pulvérisée sans mélange de terre. Les graines lèvent rapidement et forment de toutes petites racines bulbeuses qu'on nomme en terme de jardinage, des *pucelles*. Quand elles ont montré quelques paires de feuilles, on laisse le contenu des terrines se dessécher, puis on le passe au crible fin : toutes les petites griffes restent dessus. On les repique une à une en pleine terre, dans un lieu abrité où elles se fortifient jusqu'à l'automne. A l'entrée de l'hiver, on arrache les griffes alors parfaitement formées ; on les laisse sécher à l'ombre pour les replanter au printemps suivant. Les renoncules ne sont pas très-difficiles sur la qualité du sol, mais elles le sont beaucoup sur sa profondeur ; il ne leur faut pas moins de 0^m 80 à 1 mètre de terre au-dessous d'elles. Entre les doigts de leurs griffes partent des filets qui s'enfoncent perpendiculairement, tant qu'ils trouvent du sol pénétrable ; s'ils n'en trouvent pas assez, la plante fleurit mal ou ne fleurit pas du tout. Rien n'est plus agréable que d'attendre au printemps la première floraison d'une planche de cinq à six cents griffes provenant de ses semis. Les nuances claires dominant toujours, surtout les jaunes et les roses pâles ; il faut marquer toutes les fleurs foncées, pour en semer la graine avec persévérance ; en peu d'années on obtient un mélange très-riche et très-bien assorti de toutes les nuances que peut donner la renoncule.

L'achat d'une collection de 400 griffes, même communes, de 10 « 20 centimes, coûte en moyenne 60 fr. Avec 3 fr. de graine et 3 fr. d'autres dépenses, plus des soins fort amusants à mesure

qu'on en voit le résultat, on se fait soi-même sa collection en deux ans, et on l'entretient sans aucune espèce de frais.

Auricule.

Tout Paris éclatait de rire en voyant, aux Variétés, Odry offrir un pot de fleurs à sa belle, en chantant, comme lui seul sait chanter : *Acceptez mes oreilles d'ours*. Cette jolie fleur, qui se multiplie aisément de semis et donne de charmantes variétés en nombre illimité, est pour certains amateurs anglais l'objet d'une véritable passion. L'année dernière, un honorable gentleman, énormément riche, n'ayant pu décider un jardinier son voisin à lui vendre quelques auricules d'une grande beauté, ne put résister à la tentation de les voler. Le jardinier porta plainte ; une commission de jardiniers fut chargée de vérifier le vol, qui fut parfaitement constaté ; et com-

me la loi anglaise ne plaisante pas en ce qui touche la propriété, le riche gentleman subit une très-durée condamnation.

On sème les auricules dans un mélange de terre franche et de terreau ; il faut repiquer le plant très-jeune, et le déplacer à plusieurs reprises pour le faire profiter. Il lui faut une position abritée à demi-ombre, et l'excès de l'humidité lui est très-nuisible.

Il est nécessaire de dire ici quelques mots de l'opération du croisement. Toutes les fleurs contiennent des organes sexuels, et la fécondation de toutes les graines se fait par une poussière nommée *pollen*. Quand le pollen d'une variété féconde la fleur d'une autre variété, la plante qui provient de ce croisement possède des qualités intermédiaires. Pour les renoncules et les anémones, dont le pollen est très-abondant, le vent, les insectes voyageant d'une fleur dans l'autre, produisent toujours assez de croisements accidentels. Pour les auricules, c'est différent : leurs corolles étant



simples et leurs organes sexuels bien distincts, le croisement artificiel est facile. D'abord il faut préparer le succès, en donnant aux plantes qu'on se propose de croiser des arrosages avec de l'infusion de fumier. Ensuite, on ne laisse subsister qu'une ou deux fleurs sur chaque tige. Au moment où le bouton commence à s'ouvrir, on retranche délicatement avec des ciseaux fins les étamines de la fleur qu'on veut féconder et le pistil de celle qui doit servir à la féconder. On guette alors, entre dix heures et midi, le moment où les étamines s'ouvrent ; on enlève le pollen au bout d'un pinceau fin, et l'on en barbouille le pistil de la fleur qui doit porter graines. Cette fleur doit être mise à l'écart, pour éviter les croisements accidentels ; on peut même l'entourer d'un cône de papier renversé qui, sans la priver d'air, éloigne les insectes.

La culture de l'auricule est très-simple : on multiplie les belles variétés par la division des touffes, et si elles sont cultivées en pots, on a soin de renouveler souvent la terre, dont les propriétés fertilisantes s'épuisent rapidement. Les rempotages se font aussitôt après la floraison.



Anémone.

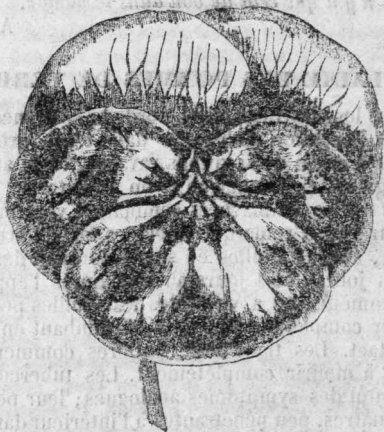
Cette charmante fleur a eu sa vogue et son temps de cherté.

Il y a un siècle, les amateurs d'anémones tenaient si fort à leurs collections, que les graines des belles variétés ne se vendaient à aucun prix. Tournefort raconte comment un juge de ses amis se procura des graines des anémones d'un amateur passionné, qui refusait de lui en donner ou de lui en vendre. Au moment de la maturité des graines, le juge alla voir l'amateur en sortant du palais, suivi d'un laquais qui portait, selon l'usage du temps, la queue de sa robe. Le laquais, qui avait le mot, laissa traîner la toge

nérable sur les anémones ; les graines s'accrochèrent à l'étoffe de laine ; le valet dissimula le vol dans un pli de la robe ; et le juge retourna à la maison. L'année suivante l'amateur se donnait au diable pour savoir où le juge avait pu se procurer des anémones dont il se croyait seul possesseur.

La culture de l'anémone est de point en point celle de la renoncule ; les graines d'anémones donnant des griffes plus volumineuses que celles des renoncules, veulent être semées un peu plus clair.

Pensée.



C'est par des croisements pratiqués, comme on vient de l'indiquer pour l'auricule, que sont nées de nos jours les innombrables variétés de pensées mises à la mode par les Anglais. A part l'éclat des nuances et la distribution régulière des taches, le mérite des pensées de collection consiste dans l'ampleur de la corolle, dont les cinq parties bien distinctes doivent approcher autant que possible, dans leur ensemble, de la forme circulaire. On

sème les pensées en bon terrain, point trop léger ; le fumier, l'infusion même de fumier, leur est plutôt nuisible qu'utile. Le plant de pensée ne doit être repiqué ni trop jeune ni trop serré, la plante ayant essentiellement besoin d'air.

Vous le voyez, amateurs de fleurs peu favorisés de la fortune, car c'est à vous que nous nous adressons spécialement, il ne vous faut pas une rognure bien sensible du budget de vos autres plaisirs pour vous donner celui d'un peu de floriculture. Essayez-en, et vous saurez par expérience qu'il est impossible de cultiver avec succès quelques fleurs réellement belles, sans y mettre un peu de passion ; mais la passion, c'est la vie, et c'est d'elle que nous oserions dire : *Il n'y a que cela de bon dans le monde.*

A. Y.

MALADIE DES POMMES DE TERRE.

Presque tous les cultivateurs du nord de la France ont eu malheureusement l'occasion d'observer dans leurs propres cultures la maladie qui a causé de si grands ravages, cette année, en Hollande, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre.

Au moment où les emblavures semblaient végéter avec la plus grande vigueur, on a remarqué quelques taches brunes, d'abord assez étroites, sur les feuilles et sur le sommet des tiges ; puis, deux ou trois jours, huit jours au plus après l'apparition de ce premier phénomène, on a vu toutes les feuilles perdre leur verdure, devenir complètement noires et tombant en poussière au moindre contact. Les tiges tout entières commencèrent alors à se flétrir et à mourir complètement. Les tubercules aussi présentèrent bientôt des symptômes analogues ; leur peau se macula de taches brunâtres, peu pénétrantes à l'intérieur dans le principe, mais qui gagnèrent de proche en proche, comme fait la pourriture qui attaque si souvent les fruits.

Les effets de cette maladie ont été désastreux dans certaines contrées ; il est établi maintenant, par des rapports officiels, qu'en Hollande et en Belgique les deux tiers, et peut-être les trois quarts de la récolte totale ont été détruits ou endommagés, au point que l'on ne sait si l'on pourra en faire un usage quelconque.

La *Démocratie pacifique* a fait connaître fort au long, dans la chronique agricole qu'elle publie toutes les semaines, les observations, les systèmes, les méthodes curatives ou préservatives émises à cette occasion par un grand nombre de savants. Nous en dirons ici fort peu de chose, car tout se borne, jusqu'à présent, à des suppositions.

Les uns attribuent *l'origine de la maladie* à l'influence fâcheuse de la température; aux pluies excessives de l'été interrompues quelquefois par des coups de soleil très-violents; enfin à des gelées blanches qui ont été observées dans quelques localités au commencement du mois d'août.

Les autres croient que tout le mal provient d'un végétal parasite, qui se serait implanté sur les feuilles et les tiges de la pomme de terre et les aurait désorganisées en vivant à leurs dépens.

Les premiers pensent que la maladie est tout-à-fait accidentelle, qu'il n'y a rien à craindre pour l'année prochaine si la température suit son cours ordinaire.

Les seconds disent que le champignon parasite, dont l'apparition aurait été, selon eux, si funeste cette année, se reproduira l'année prochaine au moyen de semences invisibles à l'œil nu, qui restent attachées aux tubercules récoltés ou qui se sont répandues partout dans les champs.

Ils conseillent, en conséquence, de chauler dorénavant les tubercules au moment de la plantation, comme on chaule le blé pour le préserver du noir ou de la *carie* qui est aussi une espèce de champignon parasite.

Pour conserver la récolte, il faut trier avec soin tous les tubercules malades, et placer le reste en lieu sec, par couches aussi minces que possible. Tout ce qui n'est pas taché *peut être consommé* sans inconvénient. Il serait imprudent de manger les pommes de terre sans en extraire les parties malades; mais il ne faut pas se laisser aller à des craintes ridicules, ni s'imaginer que l'on doit proscrire l'usage des pommes de terre lors même que la maladie ne les a point atteintes.

Quant aux animaux, ils ne seront point incommodés par l'usage des tubercules qui auraient été légèrement altérés à la superficie, pourvu qu'on les fasse cuire. Nous conseillerons, cependant, de

varier, plus qu'on ne le fait habituellement, le régime alimentaire des animaux, et de leur donner, au moins tous les huit jours, une légère ration de sel. E. L.

CONDITIONS CAPITALES DE SALUBRITÉ POUR LES HABITATIONS.

Air stagnant, humide et frais.

Pour peu que l'on ait voyagé, on a rencontré des populations entières atteintes de fièvres périodiques, ou d'affections scrofuleuses qui sont le triste apanage de certaines vallées et de presque toutes les villes; ces fléaux peuvent être évités souvent, sans trop d'efforts : le grand moyen de les combattre, moyen entrevu plutôt qu'il n'est apprécié par les hommes de l'art, et toujours négligé dans l'application, consiste à *éviter l'air à la fois frais, stagnant et humide.*

Quoique ce soit une vérité banale, nous répèterons ici que l'air frais pesant plus que l'air chaud, tend toujours à s'établir par couches horizontales au-dessous de ce dernier, comme le ferait l'eau. Le soir, au moment où le soleil cesse d'échauffer la surface du sol, il se forme immédiatement dans tous les lieux bas de véritables lacs d'air frais, à moins que le vent ne souffle. On reconnaît la présence de ces lacs, en descendant de points plus élevés, dans ces bas-fonds où la rosée commence de bonne heure, où elle est très abondante, où les plantes périssent quelquefois par la gelée pendant une nuit claire du printemps, et alors que la saison des froids est passée. Les plus petites vallées, comme les plus grandes, sont sujettes à cet inconvénient. Il suffit, pour cela, que la surface du sol offre la plus légère dépression, fût-elle de quelques mètres seulement, et que cette dépression forme un bassin.

Ce qui vient d'être dit des vallées doit l'être aussi, à plus forte raison, des habitations. Là, sur une échelle plus restreinte, l'homme a coutume de créer lui-même, avec une imprudence qui a duré trop long-temps, les conditions d'insalubrité des localités basses et formant des bassins.

On voit déjà, par ce qui précède, que notre plan est de rechercher les circonstances dans lesquelles se forment des dépôts d'air

frais, stagnant et humide ; et d'indiquer les moyens de donner, lorsque cela est possible, de l'écoulement à ces dépôts.

La vallée.

La vallée est formée par deux flancs de montagne qui se regardent et, le plus souvent, se rejoignent à une extrémité. Quelquefois l'autre extrémité est dans le même cas ; la vallée est alors un bassin ; mais ceci est un cas exceptionnel : le fond est en pente rapide dans quelques vallées, presque horizontal dans d'autres. La vallée la plus insalubre est celle qui est fermée. Ses conditions peuvent être rendues plus défavorables encore par la présence de l'eau, et surtout d'une eau stagnante.

La vallée la plus saine est celle dont le fond est fortement incliné, et dont l'issue est largement ouverte, surtout si l'écoulement des eaux s'y fait souterrainement.

En effet, si une vallée est fermée, l'air frais qui s'y déposera le soir ne pourra pas, de là, s'écouler vers d'autres lieux plus bas. Si au contraire elle est ouverte, et que son fond soit en pente, il ne pourra plus s'y former d'air stagnant ; celui-ci s'écoulera comme un courant d'eau.

Il peut arriver qu'une vallée naturellement saine soit rendue insalubre par la faute de l'homme. Qu'ainsi, par exemple, une ligne de grands arbres soit placée en travers d'une vallée ; celle-ci, en amont, deviendra un bassin d'où l'air frais du soir ne pourra s'écouler que par dessus le barrage de verdure. Un groupe de maisons, une chaussée, des murs de clôture, un bois, sont le plus souvent les obstacles par lesquels on ferme une vallée.

Le remède le plus ordinaire aux inconvénients d'une vallée est l'existence d'une grande rivière à courant rapide ; car celle-ci présente naturellement, à l'air frais du soir, une surface unie et libre sur laquelle l'écoulement est facile. Il y a en outre, sur les grandes rivières, plus de vent et, par conséquent, des conditions plus fréquentes de mélange de la couche inférieure de l'atmosphère avec les couches supérieures, toujours plus sèches et plus saines.

Cependant, il arrive quelquefois que le grand nombre de ponts massifs, sous lesquels séjournent beaucoup de bateaux, atténue l'avantage hygiénique d'une grande rivière.

Lorsque l'on voudra assurer la salubrité d'une vallée à pente faible, et dont le fond ne sera pas occupé par une rivière, la première précaution à prendre sera de remplacer en quelque sorte celle-ci, en créant un passage large et complètement libre, par où l'air du soir puisse s'écouler. Pour y parvenir, il suffira de ne pas planter d'arbres en travers de ce courant artificiel.

Dans le cas où l'on pourrait assigner une place à l'eau d'une vallée, il faudrait choisir le côté le plus ombragé pour diminuer l'évaporation.

L'habitation, au contraire, doit être située sur le versant exposé au soleil. Lorsque l'on voudra construire une maison saine, il faudra donc choisir un des flancs de la vallée plutôt que le fond, le versant exposé au soleil plutôt que celui de l'ombre. Mais à quelle hauteur faudra-t-il au moins s'élever ?

Voici l'opération pratique qui devra être faite :

Examinez s'il existe en aval, en travers de la vallée, une barre, soit naturelle, soit artificielle ; prenez le niveau de la partie supérieure de la barre : ce niveau sera la hauteur minimum de l'assiette de la maison projetée. Si on exhaussait encore de quelques mètres l'assiette de la maison, elle n'en serait que plus saine.

A ce moyen, on en peut ajouter un autre, plus facile dans quelques circonstances, mais moins exact. Lorsque, par un temps calme et après une journée chaude, l'air du soir se répand dans les fonds, cherchez sur le flanc de la montagne jusqu'à quelle hauteur vous sentirez la fraîcheur pendant la première demi-heure qui suit le coucher du soleil. Le point où le frais cesse et où la couche d'air chaud commence, est le point le plus bas que vous deviez choisir.

Si la vallée est très étroite, ou si elle devient un long défilé, ou si enfin elle est plantée d'arbres, considérez-la comme fermée.

Dans les vallées fermées, et où les eaux sont assez fraîches pour ne pas se putréfier, la manifestation habituelle des affections scrofuleuses est le goître.

Quant à ces vastes vallées qu'à cause de leur étendue l'on désigne sous le nom de plaines, les inconvénients n'en sont guère moins dignes d'attention. Que l'on entoure une habitation d'un rideau d'arbres, et le cas de la vallée fermée se représente.

Lorsqu'une grande plaine est nue, et que le vent souffle, elle est dans les meilleures conditions relatives de salubrité, puisqu'il y a alors un mélange facile de la couche inférieure de l'atmosphère avec les couches supérieures.

Mais le vice le plus essentiel des grandes plaines résulte de l'obstacle que trouve l'écoulement des eaux, qui, généralement éloignées de leurs sources, se corrompent aisément. Dans ces circonstances, l'air frais, humide et stagnant du soir donne la fièvre.

Ainsi, dans la vallée fermée, c'est le goître; dans les plaines à eaux croupissantes, c'est la fièvre qui règne, et la cause première est toujours la même : le séjour dans un air stagnant, humide et frais qui se dépose dans les lieux les plus bas.

Dans quelques pays on connaît déjà le moyen d'échapper aux inconvénients des plaines humides. Il consiste à élever le sol de la maison, à donner à celle-ci une grande hauteur, et à occuper pour la nuit l'étage le plus élevé, où on se confîne après le coucher du soleil.

Lorsque la grandeur de l'entreprise ne s'y oppose pas, on devra, dans les pays de plaine, établir des canaux; mais il faut les abriter au moins par d'épais buissons, taillés de manière à faire un plafond très sombre et très peu élevé, afin de garantir l'eau des rayons du soleil et de ne pas intercepter la circulation de l'air extérieur.

Dans les plaines les plus fiévreuses, la hauteur à laquelle on peut se regarder comme à l'abri ne paraît pas être moyennement de moins de dix à douze mètres.

L'habitation.

De même que l'air frais du soir se dépose dans les vallées, de même aussi, dans les habitations, l'air de chaque chambre tend à devenir stagnant, humide et frais. Le moyen de combattre le mal est celui même que nous venons de faire connaître.

On conçoit que pendant l'hiver la ventilation d'une chambre soit facile, non-seulement au moyen du feu qu'on y entretient, mais encore parce que la température à l'intérieur des habitations est alors naturellement plus élevée que celle du dehors. Aussi, pen-

dant cette saison, y a-t-il même des caves que l'on pourrait occuper impunément; mais dès que la température extérieure s'élève, les choses changent : l'air le plus frais ne pouvant s'écouler que dans les lieux les plus bas, il devient nécessaire que ces lieux soient disposés en conséquence. Des appuis de fenêtre élevés seront des obstacles qu'il convient d'éviter; les appuis bas, ou balcons, faciliteront l'écoulement. Rien n'est plus nuisible que ces fenêtres dont l'appui est plus haut que la taille de l'homme, et dont l'usage est aujourd'hui si répandu dans les écoles, les hospices et les prisons. Les gens placés dans ces circonstances pendant l'été, lorsque la chaleur est très grande, noyés dans l'air stagnant qui occupe le fond de leurs chambres et qui est, en outre, corrompu par la respiration et par les émanations du corps, sont particulièrement exposés à la phthisie. Si des raisons impérieuses commandent l'emploi de fenêtres à appuis élevés, on devrait, pour en contrebalancer le désavantage, établir, à ras du plancher de foulée, d'autres petites fenêtres larges et peu hautes, comme les soupiraux des caves.

Les chambres dont les appuis sont élevés sentent habituellement ce que l'on appelle le mois, le renfermé.

On a tenté de ventiler les chambres, en été, au moyen d'un tuyau d'appel où l'on place un foyer; mais ce moyen, d'une application incommode, est toujours insuffisant. Il n'y a qu'un moyen efficace d'assainir une chambre, c'est de lui donner des fenêtres qui commencent à trente centimètres au plus au-dessus du plancher de foulée, et qui s'élèvent plus haut que la stature de l'homme; ou bien d'employer deux étages de fenêtres, dont celui du bas sera au niveau du plancher de foulée.

Il arrivera encore que des chambres convenablement munies de fenêtres n'atteindront pas le but proposé. Ainsi, qu'une chambre ne prenne l'air que sur une cour, il est évident que ce qui vient d'être dit pour la vallée et pour l'habitation s'applique aussi à cette cour, et qu'elle sera insalubre si elle n'est pas mise en communication directe avec le dehors, et si elle n'est pas à un niveau plus élevé que le sol du dehors.

Un tuyau de cheminée qui, pendant l'hiver, est un moyen de salubrité à cause de l'air qu'il absorbe, est également utile en été, parce qu'il établit une ventilation en sens contraire,

Il y a des matériaux, tels que les grès tendres, qui ont la propriété d'absorber facilement l'eau des pluies ou celle du sol, et de la rendre ensuite à l'air des chambres par évaporation; c'est une des sources les plus fécondes des affections scrofuleuses.

Il serait difficile d'exposer ici toutes les circonstances particulières qui se rattachent à notre sujet. Mais afin de les résumer d'une manière nette et facile à saisir pour l'application, supposons qu'il s'agisse d'établir une police des habitations, au point de vue qui nous occupe, on devrait fixer les conditions suivantes :

1^o La fenêtre aura son appui à 0^m,30 au plus au-dessus du plancher de foulée ;

2^o Le plancher de la chambre sera plus haut que le sol de la cour ;

3^o Le sol de la cour sera à un niveau plus élevé que celui de la rue ;

4^o La cour et la rue seront en communication directe par une allée, et celle-ci ne pourra être close que par des grilles ;

5^o La rue sera en pente directe vers la rivière ou vers le passage réservé dans la vallée, pour le fleuve d'air frais du soir ;

6^o Les bords et la surface de la rivière seront libres de tout obstacle qui pourrait ralentir l'écoulement de l'air ;

7^o On ne pourra planter, en travers d'une vallée, aucune ligne d'arbres ou établir aucun obstacle continu qui puisse occasionner en amont un lac d'air stagnant, dans lequel seraient plongées les habitations.

En outre, pour les pays de plaine :

8^o Le rez-de-chaussée sera un terre-plein, ou bien il sera occupé par des caves et des celliers ; le premier étage sera livré à tous les autres services de la maison, si l'on en excepte ceux du coucher, que l'on établirait plus haut encore. Un salon du soir serait mieux sur une terrasse, au-dessus des combles, que partout ailleurs.

9^o Il n'y aura pas d'eau stagnante qui ne soit recouverte, sinon en maçonnerie, au moins par une voûte de buissons touffus et peu élevés, taillés de manière à ne pas déborder considérablement la surface du sol. Les grands courants d'eau auront des bords très réguliers pour qu'il n'y ait pas de parties stagnantes, et beaucoup de

profondeur pour que la végétation des plantes marécageuses y ait moins d'activité.

Ces principes généraux ont une grande portée et sont faciles à saisir. Leur exactitude peut être contrôlée par l'observation, puisqu'ils sont le fruit de l'observation. Isolément, ils étaient assez bien connus ; il ne leur manquait que d'être coordonnés, et c'est à quoi doivent tendre les efforts des hommes qui ont à s'occuper d'hygiène, soit comme administrateurs, soit comme médecins, soit comme constructeurs.

A. DELACROIX,

De la Société centrale des architectes.

LES BÉNÉFICES DE L'ASSOCIATION,

DIALOGUE.

PERSONNAGES :

UN MAIRE ; M. DE SAINT-MARCEL, propriétaire rural, ancien colonel ; M^{me} DE SAINT-MARCEL ; M. DUBOIS, éligible, ancien négociant ; M. LEBRUN, avocat.

(La scène se passe dans une petite ville de province, à la promenade publique.)

M. LEBRUN, saluant M. et Mme de Saint-Marcel. — Madame, je suis heureux de vous rencontrer. A ce que je vois, vous venez ici profiter du beau temps ?

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Il est vrai, nous passons le dimanche à nous promener. C'est peu distingué, mais mon mari veut entendre la musique de la garnison qui nous donne un concert chaque semaine sur la pelouse.

M. DE SAINT-MARCEL. — J'aime cette musique ; elle me rappelle mes campagnes. Ici, d'ailleurs, on a l'occasion de voir tous ses amis.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Monsieur Lebrun, j'ai de grands remerciements à vous faire. Lorsque je vous ai vu l'année dernière à la foire de Beaucaire, vous m'avez conseillé la lecture de Charles

Fourier et de ses disciples (1); aujourd'hui cette lecture me charme, j'y trouve toute une révélation.

M. DUBOIS, survenant. — Vous parlez de Fourier, madame. Et moi aussi j'ai mis le nez dans les ouvrages de cet homme-là; mais, dès la première vue, j'ai senti mon enthousiasme se refroidir notablement. Sa Phalange, son Phalanstère, c'est joli, c'est séduisant; il y a matière à de charmantes vignettes, à des gravures à l'eau-forte, peut-être même à quelque grand opéra où l'on vous montrera pour décoration finale le Phalanstère avec sa tour d'ordre, ses pigeons de correspondance et son carillon de cérémonie; mais vouloir appliquer ces rêveries, vouloir transformer toutes les communes de France d'après ce modèle fantastique, c'est une plaisanterie.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Et pourquoi cela, Monsieur?

M. DUBOIS. — Parce que... parce que le Phalanstère n'est pas réalisable.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Je demande pourquoi il ne l'est pas.

M. DUBOIS. — Tenez, madame, nous vivons sous le règne du bon sens; l'époque est raisonnable: elle calcule. Ce ne sont pas les Français d'aujourd'hui qui risqueraient corps et biens pour aller en Palestine conquérir le saint sépulchre: quand nous commençons une entreprise, nous voulons qu'elle rapporte. La nation ne sera pas assez folle pour reconstruire à neuf toutes les chaumières, tous les hameaux, tous les bourgs, toutes les villes de France, la capitale y comprise, car Paris même n'est pas fait à la guise des nouveaux réformateurs.

Je conçois qu'il serait agréable de remplacer toutes nos mesures par des palais dignes des *Mille et une nuits*; mais, pour cette belle entreprise, où prendrez-vous de la monnaie? Les chemins de fer et les fortifications de Paris sont une charge bien assez lourde pour nos finances.

M. LEBRUN. — Oui, nous avons sur les bras assez et trop de dépenses improductives; mais pensez-vous que l'argent employé à construire des Phalanstères soit de l'argent perdu? Je vais vous

(1) Voir le *Dialogue-préface*, page 9 de l'almanach de 1845.

prouver que c'est de l'argent placé au plus haut intérêt possible. Dépenser ainsi, c'est enrichir la nation, c'est semer pour récolter des richesses incalculables.

M. DUBOIS. — Voyons donc un peu cela ?

M. LEBRUN. — Le Phalanstère n'est pas une conception fantastique, une aile du palais de Salomon, le portique d'une Jérusalem mystique. Le phalanstère, c'est le bâtiment où logent les habitants d'une commune associée.

En s'associant pour le travail et pour la consommation, nos villageois vont réaliser une foule *d'économies positives et négatives*.

M. DUBOIS. — Qu'entendez-vous par ces expressions ?

M. LEBRUN. — Il y a économie positive toutes les fois que l'association, tout en conservant une branche de travail qui existe dans la société actuelle, réduit le matériel, le personnel, le temps, en un mot les frais que ce travail entraîne aujourd'hui.

Il y a économie négative toutes les fois qu'une cause de dépense se trouve radicalement supprimée par le fait de l'organisation phalanstérienne.

M. DE SAINT-MARCEL. — Je vous comprends. En ma double qualité de Phalanstérien novice, ayant étudié quelque peu Fourier, et d'ancien colonel initié à l'administration d'un régiment, je demande la permission d'expliquer moi-même à M. Dubois quelles peuvent être, sous le régime de l'association, les économies positives.

Aujourd'hui, les trois cents familles d'un village ont trois cents greniers, dans lesquels les blés, négligés par des propriétaires occupés ailleurs, sont attaqués par la pluie, par les insectes.....

M. LEBRUN. — La commune organisée n'a qu'un seul grenier, placé dans les meilleures conditions d'exposition, de température, surveillé par un personnel restreint, mais expérimenté.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Le système de Fourier, je me le rappelle, réalise de pareilles économies dans les caves, dans les cuisines, dans la conservation des vêtements. Ici, dans cette petite ville, point de fourreur qui prenne les pelleteries en dépôt durant l'été; les vers attaquent mon manchon.

M. DUBOIS. — Et mon bonnet à poil de garde national, j'en conviens.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Sous le régime de l'association, les fourrures et vêtements seront aérés, battus dans un magasin spécial.

M. DE SAINT-MARCEL. — Vous m'interrompez tous; laissez-moi poursuivre ma démonstration. Quelle que soit la branche de travail domestique que nous considérons successivement dans le village actuel et dans le village sociétaire, toujours la commune organisée, en faisant beaucoup moins de frais que la commune morcelée, obtient un effet bien supérieur. La diminution des dépenses en tout genre est un effet nécessaire de l'association.

Comme je vous le disais, j'en ai vu la preuve dans ces associations incomplètes, et certainement peu attrayantes, qui s'appellent casernes, hôpitaux; je pourrais ajouter prisons et collèges. Supposez que chaque soldat soit chargé d'acheter ses vivres où il voudra, de pourvoir à sa cuisine comme il l'entendra, sans fournitures générales, sans cuisine collective, l'entretien d'un régiment deviendra quatre fois plus dispendieux qu'aujourd'hui.

M. DUBOIS. — J'admets vos économies positives. Je reconnais que le Phalanstère une fois organisé, les dépenses de tous les habitants seront réduites; mais quelles seront les économies négatives, quelles sont les causes de perte que vous prétendez supprimer radicalement?

M. LEBRUN. — Le vol, par exemple, avec toutes ses variétés, avec les immenses précautions qu'il entraîne. (*Un paysan passe en criant : Arrête, arrêté ! Mes melons ! rends-moi mes melons !*)

M. DE SAINT-MARCEL. — A qui en avez-vous, père Mathieu ?

LE PÈRE MATHIEU. — Laissez-moi courir; on m'a volé. Tenez, le voleur est là bas sur la colline; il gagne le bois, je ne pourrai jamais l'atteindre.

M. DUBOIS. — Tranquillisez-vous, le garde champêtre lui coupe le chemin, le saisit au collet; voici des passants qui prêtent main-forte, on vous amène votre voleur. Asseyez-vous en attendant sur ce banc de bois, car vous êtes en nage.

MATHIEU. — C'est vrai, je suis trop vieux pour courir. Vous connaissez ma melonnière; elle est seulement entourée d'une petite haie; c'est livré à la bonne foi publique.

M. LEBRUN. — Parlez-moi de la bonne foi des civilisés !

MATHIEU. — Civilisés? Je ne connais pas ça. Toujours est-il que je tiens à mes melons comme aux deux yeux de ma tête.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Eh bien! père Mathieu, vous avez tort; franchement, vos melons ne sont pas bons : le dernier que vous m'avez vendu n'était pas mangeable; je le dis pour diminuer vos regrets dans le cas où on vous en volerait encore.

MATHIEU. — Dam! je ne dis pas. L'exposition n'est pas favorable; le terrain où je cultive les melons n'y convient guère; mais, comme on dit, où la chèvre est attachée il faut qu'elle broute. Si je semais des melons dans mon clos qu'est là-bas de l'autre côté de la rivière, ils viendraient mieux qu'ici, faut croire; mais on me les volerait plus facilement. Je veux avoir ma récolte contre ma maison, sous ma fenêtre; encore ces précautions-là ne suffisent pas. Mais patience! j'ai un peu d'argent dans ce moment-ci, je vais faire creuser autour de ma maison et de mon petit jardin un fossé de deux mètres, puis j'élèverai un grand mur en pierre de taille couronné de bouteilles cassées... Non, je me trompe, j'y mettrai des fers de lance et des artichauts de fer. Si, pour finir cet ouvrage-là il faut emprunter, j'emprunterai : le juif Israël ne demeure pas loin.

M. LEBRUN. — Vous ferez là une opération bien lucrative.

MATHIEU. — Je m'oublie à bavarder. Ah! voici mon voleur avec le garde-champêtre, le tambour de la commune et M. le maire. — C'est toi, Simonnet? c'est toi qu'as fait ce coup-là? Tu ne le porteras pas en paradis.

LE MAIRE. — Allons, père Mathieu, pas de violence; rendez-vous à la maison commune avec le garde-champêtre, je vais régler cette petite affaire; mais, avant, j'ai deux mots à dire au tambour. (*Au tambour*): Tu vas demain matin, dès six heures, tambouriner dans toute la commune, et tu publieras le ban des vendanges; tu annonceras qu'à partir du 20 septembre tous les habitants doivent vendanger à la fois.

LE PÈRE MATHIEU. — Comment, le 20 septembre! Mais c'est après-demain : mes raisins sont déjà trop mûrs. Par le soleil qu'il fait, ils seront pourris dans deux jours. Est-ce que je ne pourrais pas vendanger tout de suite?

LE MAIRE. — Impossible, monsieur Mathieu, la sécurité des

autres propriétaires ne permet pas que vous introduisiez, en leur absence, des vagabonds de vendangeurs le long de leurs vignes.

M. DE SAINT-MARCEL. — Et mes raisins à moi sont encore tout verts : les récolter dans deux jours c'est tout perdre. Est-ce que je ne pourrais pas vendanger une semaine après les autres habitants ?

LE MAIRE. — Je ne peux pas m'y opposer, colonel ; mais vous y perdriez vous-même : votre vigne sera ravagée, si vous y laissez le raisin plus tard que les autres.

M. DE SAINT-MARCEL. — Ainsi, pour éviter le grappillage, on choisit pour faire la récolte. l'instant où un tiers du raisin est mûr, un autre tiers déjà gâté, le dernier tiers encore à l'état de verjus et impropre à tout usage. C'est alors que, d'autorité, la vendange se fera sur tous les points. Personne ne sera volé ; mais le village perdra les deux tiers de sa récolte. (*Le maire, le tambour, le garde champêtre, Simonnet et le père Mathieu se retirent.*)

M. DUBOIS. — Tout cela est à regretter. Mais n'auriez-vous pas les mêmes inconvénients dans le Phalanstère ?

M. LEBRUN. — Nullement. Il n'y a pas de vol dans une société riche, qui assure à tout individu le minimum, c'est-à-dire la satisfaction de ses besoins essentiels ; et à ceux qui se livrent au travail, à un travail attrayant, la fortune. Dans de pareilles conditions on verra disparaître le vol, qui, presque toujours, est le fruit de la misère et du besoin. Volera-t-on, d'ailleurs, une association dont on sera membre ? Ira-t-on soustraire des produits dont on est assuré d'avoir sa part ? Pourra-t-on se livrer à de pareils actes dans une campagne qui n'est point triste et silencieuse, comme l'est souvent la nôtre, mais sans cesse animée par ces travaux agricoles vers lesquels refluera la population, aujourd'hui casematée dans les grandes villes ?

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Enfin, en admettant que, sans besoin, on volât par plaisir, ce qui sera bien rare ; qu'on voulût se voler soi-même ; qu'on pût voler sous les yeux de tous, comment se défaire utilement d'un objet volé, dans une société qui ne connaît pas le commerce de détail, où chaque localité s'approvisionne en masse et tire des centres de production un assortiment complet de chaque denrée ?

M. LEBRUN. — Dans de pareilles conditions, le vol n'a plus de motifs, de possibilité ni d'issue ; la campagne peut être affranchie de ses entraves : plus de murs, plus de fossés, plus de haies, plus de gardes champêtres, plus de bans de vendanges et autres récoltes forcées. Les pertes causées par le vol, par les précautions qu'il entraîne, par les récoltes simultanées, contraintes, sont rayées du budget de la commune sociétaire.

M. DUBOIS. — Votre système une fois organisé, il épargne des frais, c'est évident ; mais, indépendamment des économies, vous m'avez annoncé des bénéfices.

M. LEBRUN. — Et je maintiens mon dire. L'association du capital, du travail et du talent, qui groupe les membres de la commune sociétaire ; la distribution méthodique et attrayante de ses travaux, sont les deux puissances qui vont produire sa richesse.

Les travailleurs de la Phalange sont tous associés ; dès-lors ils sont stimulés dans leurs travaux par l'esprit de propriété et secondés par l'emploi vaste, illimité des machines.

M. DUBOIS. — L'esprit de propriété n'est-il pas assez développé par le régime actuel ! A chaque génération les héritages se divisent, et sur le sol français les propriétaires se multiplient.

M. LEBRUN. — Excellente loi pour la bourgeoisie ; mais pour partager un héritage, il faut qu'il existe ; et si l'on s'en remet, pour rendre tous les hommes propriétaires, aux effets du Code civil et à la division des héritages, je ne sais pas à quelle génération le prolétaire, le domestique, le journalier, pourront jouir de cet avantage. Aujourd'hui le salarié, domestique ou journalier, n'a qu'un intérêt, c'est de se donner le moins de peine possible pour gagner un salaire immuable. Le membre de la commune organisée sait, au contraire, qu'il a des actions sur le sol cultivé par lui ; qu'il en est propriétaire pour sa part ; qu'il ne travaille pas pour un maître, mais pour lui-même et pour tous ; que chaque effort augmente son dividende et la propriété collective ; il agit avec le zèle que donne l'amour de sa chose, le sentiment de propriété.

M. DUBOIS. — Vous voulez donc, le plus tôt possible, faire participer les travailleurs aux bénéfices produits par le travail, et remplacer le salaire par l'association ?

M. LEBRUN. — Vous avez dit le mot.

M. DUBOIS. — J'admets qu'une pareille organisation stimule au travail. Mais le sentiment de propriété, développé autant que vous le voudrez, ne suffit pas pour produire le bénéfice colossal que Fourier promet à ses adeptes.

M. DE SAINT-MARCEL. — Aussi a-t-il compté sur d'autres ressources. L'association permet de faire intervenir dans l'industrie, largement et sans scrupule, l'emploi des machines.

M. DUBOIS. — Et pourquoi n'emploierait-on pas les machines dès aujourd'hui ? On en crée de nouvelles tous les jours.

M. LEBRUN. — Vous demandez pourquoi on ne les emploierait pas ? (On entend des cris ; on aperçoit une clarté subite ; des pompiers, des gendarmes passent en courant.)

M. DUBOIS, à un officier de gendarmerie. — Lieutenant, peut-on savoir ce qui se passe dans les faubourgs ?

LE LIEUTENANT. — J'ai le temps de vous le dire, car je ne vais pas là-bas. Je reste ici avec des hommes de réserve. Les ouvriers ont dévasté et incendié la filature de M. de Saint-Clair. Nous sommes là pour couper la retraite aux malfaiteurs ; les pompes vont éteindre l'incendie ; on bat maintenant le rappel pour la garde nationale.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Comment ! la filature de M. de Saint-Clair est incendiée !

LE LIEUTENANT. — Vous devez bien le voir, madame ; ça flambe assez joliment, et c'est bien fâcheux. Cette filature employait tout le faubourg : hommes, femmes et enfants, tout le monde y trouvait à vivre. Savez-vous qu'elle nourrissait bien, par moments, quinze ou dix-huit cents ouvriers !

M. DE SAINT-MARCEL. — Oui, nous savons cela.

LE LIEUTENANT. — Par exemple, on peut dire que le bourgeois ne les payait guère : moins on lui demandait pour sa peine, plus on était sûr d'être préféré. Ce n'est pas un méchant homme que M. de Saint-Clair ; mais dam ! s'il veut soutenir la concurrence, il ne peut pas payer la main-d'œuvre plus cher que les autres fabricants.

M. DUBOIS. — C'est bien naturel.

LE LIEUTENANT. — Oui, mais c'est bien triste. Savez-vous qu'il y avait là, dans ce faubourg, des mères de famille qui ne ga-

gnaient pas plus de cinquante ou soixante-quinze centimes par jour ! Maintenant elles ne gagnent rien du tout.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Comment donc cela ?

LE LIEUTENANT. — Il y a trois mois, M. de Saint-Clair a installé dans sa filature des mécaniques venues d'Angleterre. Oh ! voilà des travailleurs de fer et d'acier qui font leur besogne vite et bien ; mais avec cela vous n'avez plus besoin d'ouvriers : M. de Saint-Clair n'en a gardé que trois cents.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Vous m'alarmez ; et que sont devenus les autres ?

LE LIEUTENANT. — Ce qu'ils ont voulu. Ils ont quitté le pays, ils ont mendié, ils ont volé, ils se sont laissé mourir de faim, suivant les caractères ; mais, dans le nombre, il y en a beaucoup qui ne sont pas endurants. Quand ils ont vu leurs femmes et leurs enfants malades de besoin, ils sont retournés à la filature demander du travail. On leur a dit qu'il n'y en avait pas ; ça les a montés. — Que si, ont-ils dit, qu'il y en a de la besogne, et que nous allons en faire malgré vous. — Alors, ma foi, ils ont pris la filature d'assaut ; tous les métiers ont été brisés ; on n'a rien volé, mais on a tout dévasté dans l'établissement. Ces enragés-là ont fini par y mettre le feu.

M. LEBRUN. — Eh bien ! Monsieur Dubois, me demanderez-vous encore ce qui s'oppose à l'emploi des machines dans la société actuelle ?

M. DUBOIS. — Eh bien ! Monsieur Lebrun, me direz-vous pourquoi de pareilles scènes ne se reproduiraient pas dans le Phalanstère ?

M. DE SAINT-MARCEL. — Voilà une question qui donnerait à penser que vous n'avez pas mis le nez dans les livres de Fourier, comme vous assurez l'avoir fait. J'ai bien compris, moi, que dans le Phalanstère il n'y a pas de propriétaires, d'exploitants d'un côté, d'ouvriers, de salariés, de l'autre ; chacun est rétribué sur les revenus de la commune en raison du capital, du travail et du talent qu'il a mis au service de l'Association. Si le bénéfice général baisse ou s'élève, la rétribution baisse ou s'élève pour tous. Dans une pareille Association, lorsqu'une machine est inventée, elle simplifie le travail, elle augmente les produits, non pas à l'avantage d'un capitaliste ou d'un maître, mais à l'avantage de tous les habitants de

la commune, de tous les associés. On ne voit plus, à l'arrivée de la machine, aucune autorité despotique chasser de l'atelier industriel des hommes, des femmes et des enfants, comme autant de bouches inutiles; l'agent nouveau de création, l'élément nouveau de richesse profite à tous. Dans de pareilles conditions, la mécanique est bénie. La machine aujourd'hui, quand elle s'avance près d'une manufacture, éveille parmi les travailleurs l'inquiétude que cause à des assiégés l'approche d'un engin de guerre prêt à éclater sous leurs murs. Que l'Association devienne la loi du monde, et la population tout entière va sortir à la rencontre de la mécanique en poussant des cris de joie et d'enthousiasme.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — On peut dire plus. Tout travailleur, c'est-à-dire tout homme, toute femme, tout enfant, loin de contrarier les esprits inventifs, s'ingéniera lui-même à trouver pour sa fonction spéciale des ressorts nouveaux, des facultés mécaniques; si bien que partout, entre lui et la matière brute, l'homme placera un intermédiaire, participant à la fois de la matière par sa substance et de la pensée par sa combinaison : la machine, qui multiplie les bras. Alors on verra partout l'idée asservir les corps inertes. Le règne de l'homme sur la nature s'établira complètement; et le fer, le bronze, le feu, l'air et l'eau, soumis à ses ordres, vivifiés par sa pensée, seront les dociles instruments de sa puissance.

M. DUBOIS. — Je n'ai rien à vous répondre. Il est très vrai que la machine, multipliant et améliorant les produits, ne saurait être par elle-même une cause de mal.

M. DE SAINT-MARCEL. — Assurément non; le canon est fait pour tuer, mais la machine qui crée des denrées utiles, comment se fait-il qu'elle soit maudite par les prolétaires comme un engin de destruction?

M. LEBRUN. — C'est que nous ne savons pas en distribuer les produits avec justice. La machine est à l'abri de tout reproche : elle fabrique l'étoffe qu'on lui demande; c'est la société qui a tort si elle ne donne pas à tous les hommes le droit de s'en vêtir.

M. DUBOIS. — Je commence à comprendre que la forme actuelle de société est un curieux amalgame de gaspillages et de sottises;

décidément le Phalanstère épargne des déperditions sans fin, et réalise des bénéfices incalculables.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Vous n'avez pas tout vu : quant à moi, ce qui me charme le plus, c'est le *travail attrayant*. Une fois que vous réduisez le personnel attaché aux travaux pénibles, aux corvées domestiques ; une fois que vous avez consacré à ces corvées de puissantes et ingénieuses machines, l'homme est beaucoup plus libre qu'aujourd'hui de se livrer aux occupations qui lui plaisent, aux branches de travail qui l'amuse. Ce qu'on fait avec goût, on le fait bien. Il me semble voir dans la campagne des groupes joyeux qui se portent, suivant leur attrait, vers les bois, le verger ou le parterre ; chacun exerce avec orgueil la fonction agricole où il excelle. Dans un groupe passionné pour une occupation librement choisie, comment ne verrait-on pas naître l'enthousiasme qui dès aujourd'hui vient parfois exalter les vendangeurs et les moissonneurs ?

M. LEBRUN. — Et quelle féconde rivalité naîtra bientôt entre les groupes voués à des fonctions analogues et voisines ! Je ne sais pas, je l'avoue, pourquoi on n'a développé l'émulation que sur les champs de bataille. Je préfère de beaucoup la rivalité de la pêche et de l'abricot, de la pomme et de la poire, voire même la rivalité du petit pâté et du vol-au-vent, à celle de la lance et du sabre, du fusil et de la carabine. Luttons à qui produira le mieux en tous genres, cela vaut mieux que de se défier, comme les rois et empereurs du passé, à qui tuera le plus.

M. DE SAINT-MARCEL. — J'admire beaucoup l'essor industriel que la théorie de Fourier donne à ces passions brûlantes, l'enthousiasme et l'émulation ; je n'admire pas moins le jeu attribué à l'amour du changement dans ce mécanisme social : le travail étant exécuté en séances fréquemment variées, l'activité du producteur renaît à chaque reprise ; il est délassé par le changement d'occupation, et son repos lui-même devient productif. L'alternance de fonctions a bien d'autres avantages. Quand on est...

M. DUBOIS. — Allons, j'avais mal lu la théorie de l'Unité universelle, ou plutôt je n'avais fait que la parcourir ; je n'avais pas compris toute la puissance du travail attrayant. Maintenant je vois plus loin que vous-même, et j'entrevois une source de bé-

néfices que Fourier n'a peut-être pas prévus. Une fois devenu plaisir, le travail ralliera bien des oisifs qui s'en dégoûtent maintenant, et le nombre des travailleurs va se multiplier.

M. LEBRUN. — Vous voyez très-juste, Monsieur Dubois, mais Fourier lui-même avait fort bien vu cette perspective ; et dans les bénéfices du Phalanstère il fait entrer en ligne de compte le retour au travail des improductifs.

M. DUBOIS. — Votre maître a-t-il bien expliqué ce qu'il entend par improductifs ?

M. DE SAINT-MARCEL. — Sans doute. Et si je m'en souviens bien, il a rangé les improductifs en plusieurs catégories.

M. DUBOIS. — Quelle est la première ?

MADAME DE SAINT-MARCEL. — C'est mon sexe qui la compose. Actuellement, la femme de l'ouvrier, du cultivateur est si rarement, si faiblement employée, que les économistes évaluent sa journée un tiers seulement de celle de l'homme ; elle est absorbée par des occupations domestiques dont l'association pourrait seule la décharger. Quant à la femme riche ou aisée, elle produit moins encore, et son oisiveté ne doit être imputée qu'au milieu social qui l'entoure.

M. DUBOIS. — Comment, Madame, vous vous classez parmi les improductives ! C'est trop de modestie ; nous connaissons vos talents pour la tapisserie, pour la broderie.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Oui, je travaille à *mes heures perdues*, c'est bien le mot. Il ne convient pas aujourd'hui, les intérêts des différentes classes n'étant pas liés, que la femme aisée se livre sur une grande échelle à des travaux élégants, par exemple à la tapisserie et à la broderie. Ce serait disputer aux ouvrières pauvres leur pain de chaque jour ; ce serait leur faire une concurrence inhumaine. La femme de la classe aisée ne produisant pas, devra donc se borner à surveiller les dépenses de son ménage, à épiloguer sur les comptes des fournisseurs, et à remplir dans la maison de son mari le rôle d'une clef et d'une serrure.

M. DE SAINT-MARCEL. — Je n'aurais pas si bien dit.

M. DUBOIS. — Mais comment, dans le Phalanstère, la femme cessera-t-elle d'être improductive ?

M. LEBRUN. — Dans la commune organisée, la femme du peuple

est déchargée des soins du ménage, exercés socialement par un personnel peu nombreux. L'homme reprend les travaux virils aujourd'hui négligés : irrigation, endigage, reboisement, en un mot gestion des eaux et forêts. Aux femmes, aux enfants vont échoir le soin du verger, du potager, toutes les fonctions délicates. La femme, intégralement développée dès le bas âge, apportera au travail matériel et spirituel une délicatesse d'organisation qui fera prendre un aspect nouveau et supérieur à plusieurs branches d'industrie. Ajoutons que l'exemple de la femme activera l'homme : il ne voudra pas rester en arrière.

M. DUBOIS. — Voici donc votre première classe d'improductifs, d'êtres que la civilisation ne sait pas mettre en pleine valeur; ce sont les femmes. Qui vient ensuite?

M. DE SAINT-MARCEL. — Voyez-vous mon fils Charles qui se promène avec sa bonne au bout de cette allée? Voilà encore un fameux improductif, je pourrais même dire un *destructif*.

M. DUBOIS. — Charmant enfant à qui j'ai eu le plaisir de donner hier un petit village de bois.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — C'était trop beau pour lui; le village est maintenant ravagé comme par un passage de cosaques. Allez dans notre cour, c'est tout au plus si vous y trouverez le clocher de l'église et quelques arbres en bois frisé.

M. DUBOIS. — Quel petit démon!

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Beaucoup de parents admirent cette manie dévastatrice; j'avoue, pour ma part, que j'en suis peu flattée, car elle ne s'attaque pas seulement aux jouets, elle compromet les meubles et la vaisselle.

M. DE SAINT-MARCEL. — Et mes livres donc! que de fois j'ai trouvé des pages arrachées, transformées en cocotes; des gravures découpées, piquées à coups d'épingle ou barbouillées d'encre!

M. DUBOIS. — L'enfant riche est improductif, il ne cause que du dégât, je vous le passe; mais l'enfant pauvre, il me semble qu'il travaille assez.

M. LEBRUN. — Quand il n'est ni mendiant, ni vagabond, ni gamin, ni coureur, ni titi, on cherche à l'utiliser; mais de quelle manière? Dans les villages où il n'existe point de pasteur commun, germe précieux d'association, chaque paysan chargera son

filis ou sa fille de conduire aux champs une vache ou deux chèvres ; et, dans les rassemblements, que ces petits pasteurs ne manquent pas de former pour causer et se divertir, on trouve presque autant de gardiens que de bêtes. Dans les manufactures, on emploie aussi les enfants ; mais on les excède ; la cupidité dépasse son but. Dans ces organisations frêles, on tue la santé de l'homme à venir.

M. DUBOIS. — Et que fera-t-on de mieux en harmonie ?

M. LEBRUN. — En harmonie, l'enfant, élevé aux frais de la commune jusqu'à quatre ans et demi, est initié à cette époque à un assez grand nombre de menus travaux, et s'en tire assez bien pour que les frais de son entretien soient au moins compensés.

M. DUBOIS. — Quels petits prodiges !

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Il n'y a rien de prodigieux là-dedans. Il suffit d'observer l'enfant pour comprendre comment son activité peut être utilisée. Il désire intervenir dans toutes les fonctions de l'homme. Ainsi, quand Charles assiste à quelque manœuvre de la garnison, chaque bâton devient pour lui un fusil ; il reproduit les mouvements de l'exercice, et serait au comble de la joie s'il lui était permis de marcher dans les rangs. A-t-il été spectateur d'une procession, une pierre au bout d'une corde se changera dans ses mains en encensoir ; tous les matins il veut écrire sur la feuille de papier où son père écrit, et quand je joue du piano, il vient lourdement poser sa main sur le clavier.

M. LEBRUN. — Pour que cette envie d'agir soit coordonnée à l'industrie exercée par l'âge mûr, il suffit de ménager dans chaque ordre de travail des fonctions minimales, assorties à l'intelligence de l'enfant, à ses forces physiques. Il faudrait, par exemple, en l'introduisant dans un orchestre, lui apprendre à frapper régulièrement quelques coups sur un triangle ; le petit musicien jouirait avec orgueil de l'harmonie formée autour de lui, et croirait y contribuer autant que le chef d'orchestre ou peut-être que le compositeur.

M. DUBOIS. — Je vous comprends : dans la Phalange chaque série de travailleurs doit réserver à l'enfant des fonctions de détail exécutées à l'aide d'outils et d'instruments miniatures.

M. LEBRUN. — Précisément. L'enfant sera instruit à les accom-

plir par les vieillards qui ne peuvent plus exercer activement l'industrie, mais qui sont attirés par une sympathie naturelle vers le jeune âge, et qui se feront un plaisir de lui donner des leçons,

MADAME DE SAINT-MARCEL. — M. Dubois doit comprendre maintenant comment, avec les femmes, les enfants rentrent en harmonie dans le corps des producteurs.

M. DE SAINT-MARCEL. — Ah ! voilà mon domestique Jacques ; que nous veut-il ?

JACQUES. — Monsieur, c'est une lettre...

M. DE SAINT-MARCEL. — « Qu'aujourd'hui dans vos mains on m'a dit de remettre, » n'est-ce pas, valet de comédie ? Et l'incendie de la filature de Saint-Clair, est-ce terminé ? Nos gendarmes sont partis depuis long-temps.

JACQUES. — Monsieur, on a éteint le feu et conduit en prison les ouvriers les plus coupables.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Ce ne sont peut-être que les plus malheureux.

M. DE SAINT-MARCEL. — Je ne crois pas que la lettre soit relative à cet événement, c'est un imprimé, quelque circulaire de marchand ; nous avons le temps de la lire. A propos, Jacques, nous parlons des improductifs.

JACQUES. — Je ne comprends pas, Monsieur.

M. DE SAINT-MARCEL. — Jacques, comment passes-tu le temps du matin au soir ?

JACQUES. — Dam ! Monsieur le sait bien ; je fais mon ouvrage.

M. DE SAINT-MARCEL. — Allons, dis vrai ; ton ouvrage n'absorbe pas ta vie entière. Parle avec franchise, comme doit faire un ancien soldat.

JACQUES. — Monsieur, je me lève de grand matin.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Guère avant huit heures.

JACQUES. — Je bats les habits et je cire les chaussures de Monsieur.

M. DE SAINT-MARCEL. — Et puis ?

JACQUES. — J'apporte le café de Monsieur.

M. DE SAINT-MARCEL. — Il est huit heures et demie. Que fais-tu ensuite ?

JACQUES. — Je fais les chambres et les appartements.

M. DE SAINT-MARCEL. — C'est quelque chose. Après ?

JACQUES. — Je sers le déjeuner.

M. DE SAINT-MARCEL. — Les chambres ne t'occupent pas de huit heures et demie à onze heures ; mais passons. Après le déjeuner que fais-tu ?

JACQUES. — Je sers le dîner.

M. DE SAINT-MARCEL. — Oui, à cinq heures et demie. Mais pendant la journée ?

JACQUES. — Je fais les commissions que Monsieur me donne.

M. DE SAINT-MARCEL. — Il te faut une grande heure pour aller chez l'épicier du coin ou pour me prendre un livre au cabinet de lecture qui est à ma porte. Mais quand je n'ai pas de commission à te donner, ce qui arrive le plus souvent ?

JACQUES. — Dam ! Monsieur...

M. DE SAINT-MARCEL. — Tu passes le temps à causer avec les servantes, ou tu vas dans ta chambre fumer et dormir. Et le soir ?

JACQUES. — Monsieur sait que je reste dans l'antichambre pour ouvrir la porte aux visites.

M. DE SAINT-MARCEL. — Oui, tu remplis la fonction d'un loquet, et tu la remplis mal, car à chaque instant tu vas te fourrer dans la cuisine, et j'ai souvent ouvert la porte moi-même.

M. LEBRUN à M. Dubois. — Je vous présente dans Jacques un improductif de la troisième catégorie : les VALETS.

M. DE SAINT-MARCEL. — Nous pourrions encore trouver en lui un improductif d'un autre ordre. La livrée du domestique couvre chez lui l'uniforme du soldat.

JACQUES. — Monsieur m'appelle improductif. Si cela voulait dire fainéant, je crois que Monsieur serait dans l'erreur. Je fais toujours ce qui m'est commandé, et comme soldat, mon colonel a pu me voir à l'ouvrage dans les dernières campagnes de l'Empire.

M. DE SAINT-MARCEL. — Oui, tu es un brave homme, tu as toujours fait ton devoir, mais la société aurait pu t'employer à des travaux plus utiles. Soldat, que faisais-tu en garnison ?

JACQUES. — Mon colonel, puisque vous parlez de garnison, j'oserai vous dire que vous connaissez cette vie-là aussi bien que

moi : panser les chevaux, astiquer son fourniment, faire l'exercice et se promener dans les rues, voilà ce que j'ai fait partout. Cela n'avancait pas à grand chose à la vérité; mais en temps de guerre...

M. DE SAINT-MARCEL. — En temps de guerre, nous agissions; mais pour détruire, pour exterminer. Beau résultat! Nous laissons sur notre passage les récoltes ravagées, les champs couverts de morts, les villages incendiés.

M. LEBRUN. — Je vois, colonel, que votre ancien état n'a plus d'illusions pour vous, et vous avez grande raison. De bonne foi, cette vie militaire est-elle digne de l'homme? Donne-t-elle un emploi à toutes ses facultés? Tire-t-elle de lui tout ce que l'humanité devrait en attendre? Que la commune s'organise enfin, que les peuples s'associent! Puisse la paix universelle dissoudre pour toujours les armées destructives! Que de grandes armées industrielles en prennent la place et se chargent de défricher, d'assainir, d'embellir le globe!

M. DE SAINT-MARCEL. — Jacques, tu peux te retirer...; c'est-à-dire, attends un moment: la lettre que tu viens d'apporter exige peut-être une réponse. C'est bien un imprimé..., il y en a même deux, ils ont glissé l'un dans l'autre... Voyons le premier... Bon! un avertissement de payer ma contribution directe. Que de frais, quel personnel, que de démarches entraîne aujourd'hui la perception des impôts!

M. DUBOIS. — Le fait est que des légions de fonctionnaires coûteux n'ont pas d'autre emploi, depuis le ministre des finances et ses inspecteurs généraux jusqu'à ces officiers subalternes qu'en style peu poétique on appelle gabeloux.

M. LEBRUN. En harmonie, la perception des impôts ne nécessite aucun personnel spécial. Sur le revenu brut de la Phalange, le conseil municipal, avant chaque répartition, prélève la somme nécessaire pour que la commune paie sa part dans les dépenses collectives de la province. La province prélève une portion de son budget pour alimenter le budget du royaume, et ainsi de suite. Tout paiement de contribution s'opère en bloc, avant la répartition faite aux individus. L'administration des finances, ainsi simplifiée, rend aux travaux utiles bien des intelligences cultivées et beaucoup de bras.

M. DUBOIS. — Pour vous, les agents fiscaux sont donc une classe nouvelle d'improductifs que l'harmonie doit rappeler au travail ?

M. LEBRUN. — Précisément.

M. DE SAINT-MARCEL. — Voyons ma seconde lettre : je ne me trompais pas, c'est une circulaire de marchand. Un fabricant de porcelaine chez qui j'ai fait quelques achats vient de faire faillite ; son successeur se recommande à moi et désire conserver ma pratique.

M. LEBRUN. — Une faillite de plus ! A cause du nombre, on n'y fait pas attention ; mais quelle déperdition pour le corps social !...

M. DUBOIS. — Appelez-vous aussi les manufacturiers des improductifs ?

M. LEBRUN. — Sans doute, car leurs efforts sont perdus en grande partie : ils détournent de l'agriculture trop de bras et de capitaux ; ils produisent sans être assurés de leurs débouchés, sans garantie contre la concurrence anarchique ; ils produisent à dessein des objets de mauvaise qualité, qu'il faut renouveler constamment ; ils ont bien compté là-dessus : la prompte consommation des denrées qu'ils livrent alimente leur commerce.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Je me rappelle, à ce sujet, une anecdote plaisante racontée par Fourier dans la *Fausse Industrie*.

Fourier portait habituellement certains bas de laine d'une solidité remarquable. Sa provision s'étant épuisée, il voulut la renouveler, mais inutilement. Ses fameux bas ne se retrouvaient nulle part. Les boutiquiers lui disaient que cette qualité ne plaisait pas au public et qu'elle avait passé de mode. Enfin une marchande, plus franche que ses collègues, ne craignit pas de dire : Nous ne mettons plus en vente des bas de cette qualité, parce qu'ils dureraient trop long-temps ; on n'en voyait jamais la fin.

M. DE SAINT-MARCEL. — Jacques, tu peux te retirer, je n'ai pas de réponse à faire aux lettres que tu viens d'apporter.

M. DUBOIS. — Si vous trouvez qu'il y a déperdition dans le travail manufacturier tel qu'il existe aujourd'hui, que direz-vous du commerce ?

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Nous en dirons bien pis encore.

M. LEBRUN. — La fonction commerciale, celle qui a pour but de mettre le producteur en rapport avec le consommateur, doit se restreindre en harmonie dans une proportion bien plus grande encore que la fabrique. Dans l'organisation sociétaire, toutes sortes d'achats se font par grands approvisionnements ; le commerçant n'est que le commissionnaire du producteur. Les intermédiaires de cette nature deviennent parasites quand leur nombre dépasse le huitième de ce qu'il est aujourd'hui.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Messieurs, il se fait tard. L'incendie de la filature Saint-Clair a troublé toute la ville ; nous n'aurons pas de musique militaire aujourd'hui, et je crois que nous ferions bien de regagner nos foyers respectifs.

M. DUBOIS. — Madame, nous aurons bien de la peine à revenir par la Grand'Rue. Voyez donc quel encombrement de voitures de roulage à la porte des marchands de vins.

M. DE SAINT-MARCEL. — Si les voitures sont à la porte, les rouliers sont dans le cabaret.

M. LEBRUN. — C'est leur habitude ; ainsi s'opère en civilisation le transport des denrées. Le roulier s'avance à petites journées, stationnant à tous les bouchons et perdant tant de jours en voyage, que le chargement arrive presque toujours avarié.

M. DUBOIS. — N'avons-nous pas les chemins de fer ? Bientôt ils remplaceront partout votre système de rouliers.

M. LEBRUN. — Les voies de communication ne seront parfaites que lorsqu'elles seront conçues d'un point de vue unitaire par tous les peuples associés ; et d'ailleurs, même sur le chemin de fer, n'est-ce pas une déperdition de force que cette émission continuelle de petits paquets ? En harmonie, les denrées voyagent par masse, par approvisionnements complets, arrivant à des époques régulières, et le travail de transport est considérablement simplifié.

M. DUBOIS. — Les agents de transport, rouliers, postillons, conducteurs de diligence, sont en grande partie superflus, j'en conviens ; mais il me semble que vous avez épuisé la liste des improductifs.

M. LEBRUN. — Je vous demande pardon, j'en connais encore deux classes : la première est celle des *sophistes*, parleurs, écrivains.

siers qui raisonnent dans le vide, philosophes, économistes, publicistes qui ne jettent aucune lumière sur les besoins ni sur l'avenir de l'humanité.

M. DE SAINT-MARCEL. — J'avoue que je ne comprends pas bien ce que vous entendez par un sophiste.

M. LEBRUN. — Écoutez donc les premières lignes d'un ouvrage que j'ai dans ma poche, et que je lis quand j'ai envie de m'endormir. (*Lisant*) :

« La spontanéité, la moralité, l'inspiration, sont des phénomènes identiques dans le principe, antérieurs à l'histoire s'ils ne sont pas fixés par l'intelligence, inaccessibles à l'intelligence, lors même qu'ils se produisent dans l'histoire. Cette poésie, muette de la spontanéité, est toujours inséparable de la vie... »

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Assez, assez, grand Dieu !

M. LEBRUN. — L'auteur d'un pareil ouvrage est justement ce que j'appelle un sophiste. Cette race pullule par un effet de notre dédain pour le travail des champs et de l'atelier, du lustre jeté exclusivement sur les professions dites libérales et de la fausse direction donnée à nos universités, qui ne tendent à former que des gens de lettres.

M. DUBOIS. — Et quelle est donc la classe d'improductifs dont vous voulez nous parler encore ?

M. LEBRUN. — C'est la classe à laquelle nous appartenons tous ici, celle des oisifs.

M. DUBOIS. — Comment, des oisifs ? Vous êtes vraiment gracieux !

M. DE SAINT-MARCEL. — Moi, j'accepte la qualification d'oisif : je suis officier en retraite.

M. LEBRUN. — Moi, avocat sans cause.

M. DUBOIS. — Si vous le prenez ainsi, mettez-moi de votre compagnie, car je ne fais pas d'autre métier que celui de propriétaire.

M. LEBRUN. — Nous ne faisons rien de nos dix doigts, mais nous sommes excusables. Le travail actuel, exercé avec de rudes outils, au milieu d'une population grossière ou, s'il s'agit de travail intellectuel, la méditation sédentaire, isolée, prolongée outre-

mesure, voilà des corvées qui répugnent à notre nature. Quand les conditions du travail attrayant seront réalisées, le riche, à qui l'oisiveté pèse et qui ne la cherche que par une horreur plus grande pour les conditions du travail actuel, le riche réclamera sa part dans des fonctions où il pourra choisir la variété, la parcelle assortie à ses aptitudes ; il voudra travailler dans un groupe d'amis, excité par l'émulation, reposé par les courtes séances.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Croyez-vous, monsieur, avoir épuisé la liste des êtres qui ne produisent pas ?

M. LEBRUN. — Mais, oui, madame, il me semble que je n'ai rien oublié.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Dans quelle catégorie classez-vous donc ces honnêtes gens qui voyagent là-bas dans des voitures cellulaires, escortés par un piquet de gendarmerie ?

M. LEBRUN. — Vous avez raison ; voilà encore des improductifs. Fourier les appelle *scissionnaires*, parce qu'ils font scission et se séparent de l'unité sociale. Le scissionnaire est le vagabond, le faussaire, le voleur, l'assassin. Dans l'association harmonienne, la cause de ces révoltes contre le milieu social n'existe plus. Trouvant, s'il ne travaillait pas, le *minimum*, c'est-à-dire la satisfaction assurée de ses besoins essentiels ; s'ouvrant, s'il se livre à des travaux qui sont des plaisirs, une carrière illimitée d'honneurs et de richesse, l'homme n'est plus poussé au crime par la misère et par le dégoût du travail. Son intérêt ne peut plus être en divergence avec l'intérêt social dans un mécanisme où ces deux intérêts sont solidaires, et où le bien-être de la société se fait sentir comme son malaise à tous les individus. Chacun dès-lors se rallie au centre organisé. Plus de scissionnaires, et avec eux (économie inappréciable !) disparaissent les fonctionnaires qui n'ont pour mission que de les surveiller et de les contenir : agents de police, sergents de ville, gardes municipaux, guichetiers, magistrats, etc., etc.

M. DUBOIS. — Je ne vous fais plus d'objections ; je ne cherche qu'à retenir et à récapituler toutes vos paroles : femmes, enfants, valets, armées, agents fiscaux, manufacturiers, commerçants, agents de transport, sophistes, oisifs, scissionnaires, tels sont les essaims nombreux que l'association, que le travail attrayant doivent rappeler à des fonctions utiles.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Que les communes s'organisent conformément au plan providentiel, et, des quatre coins de la terre, ces cohortes vont y affluer en demandant des instruments de travail.

M. LEBRUN. — Nous pouvons donc le dire avec certitude, Monsieur Dubois, l'Harmonie simplifiant tous les travaux, supprimant mille causes de perte, répandant chez tous le sentiment de la propriété, généralisant, développant à l'infini l'emploi des machines, stimulant le travail par l'esprit de corps enthousiaste, par la rivalité, entretenant par les courtes séances, par l'alternance de fonctions, la force et le zèle de tous, rappelant tous les improductifs à l'action féconde, l'Harmonie crée pour l'humanité des trésors incalculables. Pensez-vous encore, Monsieur Dubois, que des capitaux employés à créer des Phalanstères seraient perdus pour l'humanité ?

M. DUBOIS. — Bien loin de là, je crois au contraire que la France ne saurait faire un meilleur emploi de ses richesses ; et je suis prêt à souscrire pour ma part quand il s'agira de constituer une Commune modèle.

M. LEBRUN. — Je prends acte de votre déclaration ; mais avant d'arriver à la réalisation, il faut donner à la théorie de Fourier une grande force morale par la propagation. Parlons de cette théorie dans le monde, détruisons par nos conversations les préjugés que nous trouverons sur notre passage, organisons dans notre petite ville des expositions publiques, si nous avons parmi nous, comme je l'espère, quelque parleur supportable. A la parole joignons la presse. Il n'y a pas dans le département de journal phalanstérien proprement dit ; cependant la feuille quotidienne de notre localité n'est pas hostile aux idées sociales : elle m'ouvre facilement ses colonnes, et j'ai dans ma poche un résumé de la théorie sociétaire, dont on m'a promis l'insertion prochaine. Prêtons un concours actif, efficace au pivot de la propagation, aux publications périodiques émises à Paris par le centre phalanstérien ; lisons, répandons la *Démocratie Pacifique* et la *Phalange* ; mettons entre les mains de nos amis de petites brochures comme celle de M. Briancourt, où la science sociale soit nettement esquissée, et qui donnent le désir d'aborder ensuite

des ouvrages plus importants. Propageons, divulguons la vérité, ce sera préparer son incarnation sur la terre.

MADAME DE SAINT-MARCEL.—Oui, vous avez raison; redoublons d'ardeur, soyons servents comme les croisés, comme les missionnaires d'un autre âge. Nous touchons de plus près qu'eux à l'accomplissement des promesses du Christ, au règne de l'unité, de la fraternité, de la charité. Si voisins du but, ne reculons pas; et que notre époque assiste à la guérison de toutes les plaies, de toutes les misères, dont l'espèce humaine est affligée. V. H.

LE BARDE SOCIAL.

Aux monts Pyrénéens, sous un bloc granitique,
Echo mystérieux d'innombrables échos,
Mille cris douloureux, images du chaos,
Etouffaient les accords d'une âme prophétique;
De l'Orient flétri, du rebelle Occident,
S'élevaient des clameurs de guerre et de vengeance.
Mais le barde parut, la terre fit silence,

Et le monde entendit ce chant :

Dieu, soutiens mes efforts, dicte-moi la parole —
Qui reveille l'esprit dans la fange couché;
Qui pénètre le cœur rouillé par le péché;
Cette voix qui soutient, qui guérit, qui console.
Donne-moi ce regard qui lit dans l'avenir,
Le pied sûr qui conduit à la terre promise,
L'audace qui féconde une sainte entreprise,
Et le courage du martyr.

Mon Dieu, protège-moi, marque-moi la carrière,
Allume dans mon cœur la science et la foi,
Dévoile la nature et révèle ta loi;
Daigne, daigne, ô Seigneur, entendre ma prière!
Et le soleil de l'âme a dissipé ma nuit;
Et mon être a brisé ses entraves mondaines;
Et l'arome divin circule dans mes veines.

Regardez ! — la Vérité luit.

Deux ordres successifs régissent l'existence
Des règnes, des humains, de la terre et du ciel :
Tout naît, tout vit, tout meurt; mais tout est éternel.
L'ombre fait le tableau, l'erreur fait la science;

La nuit de la nature indique le réveil ;
 La comète est l'enfance errante, échevelée ;
 La planète est la vierge à l'hymen appelée,
 Compagne heureuse du soleil.

Et nous, pourquoi, sujets du ténébreux empire,
 Sommes-nous écrasés d'un éternel malheur ?
 Pourquoi de chaque effort naît-il une douleur ;
 Et, du savoir, toujours l'orgueil ou le délire ?
 Homme, image de Dieu, type de l'Univers,
 Ecoute avec transport le cri de la nature :
 Hors de l'Attraction, source abondante et pure,
 Tu seras à jamais pervers.

Divine Attraction, puissance irréfragable,
 Tu soumets à tes lois l'atome et l'infini ;
 Qui veut te résister par là même est puni ;
 Tel est du Créateur l'arrêt irrévocable.
 Esprits audacieux, sources de nos fureurs,
 Qui depuis trois mille ans nous exploitez, — arrière !
 Votre règne est passé, rentrez dans la poussière ;
 Fuyez, hypocrites rhéteurs !

Quand avez-vous sondé la vérité suprême ;
 Quand avez-vous cherché l'attrait dans le travail ;
 Quand avez-vous saisi le double gouvernail ?
 Semeurs d'impiétés, recueillez l'anathème ;
 Rendez le cœur à Dieu, l'esprit au repentir.
 Pour étouffer le mal, vous enfantiez le crime ;
 Pour briser un écueil, vous creusiez un abîme.
 Qui devait tous nous engloutir.

Arbitre souverain, exauce ma prière !
 Oublions le passé, frères, venez à nous ;
 Nos bras à chaque instant seront ouverts pour tous.
 Venez, venez à nous, enfants du même père.
 Vous voulez le plaisir ? nous donnons le bonheur ;
 Vous cherchez le profit ? nous créons l'opulence ;
 Vous visez au savoir ? nous portons la science ;
 Venez, ouvrez-nous votre cœur !

JEAN JOURNET.

LE PEUPLE S'ÉCLAIRE ET SE MORALISE.

Depuis quelques années l'opinion publique a fait de notables progrès; mais, chose digne de la plus sérieuse attention, ce ne sont pas les classes supérieures qui se sont montrées les plus intelligentes et les plus actives; ce ne sont pas elles qui ont le plus avancé dans la bonne voie. Au-dessous d'elles, le peuple a marché d'un pas rapide. Il n'était pas, lui, embarrassé par le bagage des fausses idées et des erreurs; il a saisi et compris, à première vue, des vérités que l'on niait ou que l'on discutait encore dans les régions qui se prétendent éclairées. Si les riches n'y prennent garde, s'ils ne se mettent pas en devoir de s'instruire aussi, eux qui gouvernent la société, ils seront débordés par les masses; déjà ils ne sont plus en état de lutter, même dans le champ-clos des discussions économiques. Il est heureux pour la tranquillité publique que la moralité et l'amour de l'ordre accompagnent chez le peuple le développement de son intelligence.

On lira sans doute avec plaisir le passage suivant, extrait de la *Ruche populaire*, journal rédigé par des ouvriers. L'article, dont nous citons un fragment, est signé veuve MIESVILLE, ouvrière fleuriste.

« L'œuvre du moment, l'œuvre essentielle que les hommes doivent accomplir, consiste à *chercher* enfin cette *justice de Dieu*, qui règle les *devoirs* et les *droits* de chacun, en raison du bien de tous; à la *formuler clairement en tous points*, et à en faire une juste application à l'ordre social dans toutes ses parties; c'est ainsi qu'ils obtiendront successivement les améliorations et les réformes qu'ils tenteraient en vain par d'autres moyens.

» Or, la justice de Dieu est tellement nécessaire au bien de chaque individu en particulier et au bien de l'espèce en général, que nous dirons, sans crainte d'être démentie : *Hors de la justice de Dieu, point de salut*; il faut suivre cette loi ou y revenir : car, hors la justice il n'est que l'injustice, l'erreur et le mal, et jamais ceux-ci n'ont conduit au bonheur infini, qui est le salut.

» Le pouvoir de l'Eglise, tout *spirituel*, ne lui est confié qu'autant qu'elle se conforme elle-même à la *justice de Dieu*,

qui lui est supérieure, en vertu de laquelle elle doit agir, et dont elle tient ses droits et sa puissance, à condition d'accomplir les devoirs que cette justice lui impose. Vérité tellement importante, que le Christ a voulu formellement la consacrer lui-même, en disant à ses disciples, qui formaient et représentaient à tout jamais son Eglise : Vous êtes le *sel* de la terre ; mais *si le sel perd sa saveur, il ne vaut plus rien qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds* ; c'est-à-dire, en d'autres termes : Vous êtes chargés de *stimuler* les hommes au bien, en les instruisant de la vérité et en leur donnant l'exemple de la vertu ; mais si vous perdez ces deux conditions de votre puissance, *savoir et vertu*, vous n'êtes plus rien, et les hommes *doivent vous mépriser et vous repousser.*

» Si l'Eglise n'a pu acquérir encore la domination spirituelle du monde, et si elle a même perdu une partie de la puissance qu'elle avait déjà acquise, c'est qu'elle n'a pas toujours conservé la mémoire de ces vérités importantes.

» Nous examinerons ce fait quand il faudra lui indiquer les moyens de se préserver des maux affreux dont elle est menacée, et de prendre la puissance qu'elle doit exercer, pour préserver à son tour l'humanité d'une catastrophe effroyable.

» Oui, d'une catastrophe effroyable, qui a été prévue et prédite par le Christ même, quand il a dit : *Ne sais-tu pas que ceux qui tireront l'épée périront par l'épée ?* c'est-à-dire : Ne sais-tu pas que ceux qui dominent par la force finiront par provoquer une réaction de la force qui les anéantira ? Or, cette catastrophe, que l'émancipation des peuples prépare, ferait périr plus de la moitié du genre humain par le fer et par le feu, si Dieu n'indiquait les moyens de l'éviter. Car si l'émancipation des peuples est une conséquence des principes du christianisme, elle peut s'effectuer de deux manières : par le pouvoir spirituel et par la violence. Dans le premier cas, il n'y aurait ni crime, ni malheur pour personne, mais au contraire gloire et bonheur pour tous ; et la société teindrait vite au but qu'elle désire : la paix, l'union et la prospérité. Dans le second cas, l'humanité se débattrait dans les horreurs de la révolte, de l'anarchie, de la cruauté et de la misère, jusqu'au moment où elle reviendrait enfin à la justice de Dieu, par où elle peut et doit commencer. C'est aux hommes à choisir..... »

DROITS DES FEMMES.

§ 1^{er}. — *Matière civile.*

Nos Codes ayant consacré la suprématie légale du mari, lui ont donné la direction absolue des biens de la communauté et l'administration des biens personnels de sa femme.

Par une conséquence toute naturelle, il est responsable indéfiniment de son administration. La femme ne doit point souffrir des fautes du mari, alors même qu'elle les aurait partagées, et même causées.

Ainsi, elle ne peut jamais être obligée sans sa volonté, sans engagement formel de sa part, excepté sur les biens de la communauté. Mais en y renonçant, elle s'affranchit de toutes répétitions et réclamations du chef des tiers.

Même en cas d'engagement formel de sa part, elle peut toujours faire condamner son mari à la garantir et indemniser de ces répétitions et réclamations.

En un mot, la dot de la femme doit demeurer intacte. La femme peut bénéficier; elle ne doit jamais perdre. Mais il lui faut veiller à l'exercice et à la conservation de ses droits, selon la nature des biens du mari.

Sur les biens meubles, la femme n'a point de privilège; elle vient comme tout autre créancier par contribution et au marc-le-franc des créanciers.

Sur tous les immeubles elle a, au contraire, un droit de préférence, une position privilégiée, en un mot une hypothèque légale.

Tant que les immeubles sont entre les mains du mari, l'inscription au bureau des hypothèques n'est pas nécessaire. Cette hypothèque existe indépendamment de toute inscription, de par la loi (de là le nom d'hypothèque légale), savoir : 1^o à compter du jour du mariage pour les dot et conventions matrimoniales.

2^o A compter de l'ouverture des successions, ou du jour que les donations ont eu leur effet, pour les sommes dotales provenant de

successions échues, ou de donations [faites à la femme pendant le mariage.

3^o Enfin pour l'indemnité des dettes contractées avec le mari, et pour le remploi des propres aliénés à compter du jour de l'obligation ou de la vente.

Lorsque les immeubles grevés de l'hypothèque légale viennent à être vendus volontairement ou non, il est alors prudent à la femme de faire inscrire son hypothèque. Cependant il n'y a pas de péril tant que l'acquéreur ne remplit pas ce qu'on appelle les formalités de purge légale.

Mais l'inscription de l'hypothèque légale est d'absolue nécessité au moment de l'accomplissement de ces formalités. Cette inscription doit avoir lieu dans les deux mois de la publication, dans les journaux judiciaires, de la notification préalablement faite à la femme et au procureur du roi.

L'inscription peut être requise par le mari lui-même, par la femme seule, même par des parents ou amis, et enfin par le procureur du roi.

À défaut d'inscription dans les deux mois ci-dessus, la femme perd tous ses droits non seulement sur l'immeuble, mais encore sur le prix lui-même; elle n'a de recours que contre son mari s'il y a lieu.

Les droits des femmes sont inscrits sur la représentation de deux bordereaux contenant seulement : 1^o les nom, prénom, profession et domicile réel du créancier, et le domicile qui sera par lui ou pour lui élu dans l'arrondissement;

2^o Les nom, prénoms, profession, domicile et désignation précise du débiteur ;

3^o La nature des droits à conserver, et le montant de leur valeur quant aux objets déterminés, sans être tenu de la fixer quant à ceux qui sont conditionnels, éventuels ou indéterminés.

Les inscriptions conservent les privilèges et hypothèques pendant dix ans.

L'hypothèque légale frappe tous les immeubles du mari sans distinction, à l'instant même où ces immeubles arrivent en sa possession.

Les immeubles dépendants de la communauté ne sont point su-

jets à l'hypothèque légale, si ce n'est en cas de renonciation de la femme et sans préjudice des droits des tiers.

Mais en cas d'acceptation, la femme a sur ces immeubles, et selon les cas, ou un privilège de vendeur ou un privilège de copartageant, lequel doit être inscrit dans les soixante jours de l'acte de vente ou de partage.

§ II. — *Matière commerciale.*

Les principes sus-énoncés reçoivent quelques exceptions quand il s'agit de femme dont le mari est commerçant au moment de la célébration du mariage, ou lorsque, n'ayant pas alors d'autre profession déterminée, il est devenu commerçant dans l'année.

1^o Quant aux meubles, la femme reprend en nature les effets mobiliers qu'elle s'est constitués par contrat de mariage ou qui lui sont advenus par succession, donation entre vifs ou testamentaire, et qui ne sont pas entrés en communauté, toutes les fois que l'identité en est prouvée par inventaire ou tout autre acte authentique. Mais elle ne peut exercer dans la faillite aucune action à raison des avantages portés au contrat de mariage. Les créanciers ne peuvent non plus se prévaloir des avantages faits par la femme au mari dans ce même contrat.

Si la femme a payé des dettes pour son mari, elle est présumée l'avoir fait des deniers de celui-ci; elle ne peut dès-lors exercer aucune action contre la faillite, sauf la preuve contraire.

2^o Quant aux immeubles, la femme reprend en nature les immeubles apportés en mariage et mis en communauté; ceux qui lui sont survenus par succession ou par donation entre vifs ou testamentaire; ceux enfin acquis par elle en son nom des deniers provenant de succession et donation, pourvu que la déclaration d'emploi ait été stipulée expressément au contrat, et que l'origine des deniers soit constatée par inventaire ou tout autre acte authentique. Toutefois cette reprise n'est exercée par la femme qu'à la charge des dettes et hypothèques dont les biens sont légalement grevés.

Hors le cas ci-dessus prévu, et sous quelque régime qu'ait été formé le contrat de mariage, la prescription légale est que les biens

acquis par la femme du failli appartiennent au mari, s'ils ont été payés de ses deniers, sauf à la femme à fournir la preuve du contraire.

Les immeubles appartenants au mari à l'époque de la célébration du mariage ou advenus depuis par succession et par donation entre vifs ou testamentaire, sont *seuls* soumis à l'hypothèque légale de la femme, 1^o pour les deniers et effets apportés en dot ou qui lui sont advenus depuis le mariage par succession, donation entre vifs ou testamentaire, et dont elle prouve la délivrance ou le paiement par acte ayant date certaine; 2^o pour le emploi de ses biens aliénés pendant le mariage; 3^o pour l'indemnité des dettes par elle contractées avec son mari. JACOB, avocat.

L'*Almanach phalanstérien* de 1845. a publié du même auteur trois articles : le premier, sous ce titre : *Conseils aux femmes pour les conditions de leur mariage*; le second : Testaments; Successions; *Enfants naturels*; le troisième : Rapports des propriétaires et des locataires; Baux; Réparations. Ces articles contiennent des faits qu'il importe de connaître et que trop de personnes ignorent complètement.

DE L'ATTRACTION PASSIONNÉE

ET DE SES RAPPORTS AVEC LES SCIENCES LIBRES.

Est-ce par dédain, par inadvertance ou par crainte d'insuccès, que les savants ont négligé de s'exercer sur le problème de l'association? Il n'importe quel a été leur motif, mais ils l'ont négligé; je suis le premier et le seul qui s'en soit occupé. De là résulte que si la théorie de l'association, inconnue jusqu'à ce jour, pouvait acheminer à d'autres découvertes, si elle est la clef de quelques nouvelles sciences, elles ont dû échoir à moi seul, puis-que je suis le seul qui ait cherché et saisi cette théorie.

Quant aux nouvelles sciences dont elle ouvre l'accès, je me bornerai à en indiquer deux principales; et comme ce détail n'intéresse pas le grand nombre des lecteurs, je serai bref autant que possible.

La première science que je découvris fut la théorie de l'attraction passionnée.

Lorsque j'eus reconnu que les *sectes progressives* assurent un plein développement aux passions des deux sexes, des divers âges et des diverses classes; que dans ce nouvel ordre on acquerra d'autant plus de vigueur et de fortune qu'on aura plus de passions, je conjecturai de là que si Dieu avait donné tant d'influence à l'attraction passionnée et si peu à la raison son ennemie, c'était pour nous conduire à cet ordre des sectes progressives qui satisfait en tout sens l'attraction : je pensai dès lors que l'attraction tant décriée par les philosophes, était interprète des vues de Dieu sur l'ordre social, et j'en vins au CALCUL ANALYTIQUE et SYNTHÉTIQUE des ATTRACTIONS et RÉPULSIONS PASSIONNÉES: elles conduisent en tout sens à l'association agricole; on aurait donc découvert les lois de l'association sans les chercher, si l'on se fût avisé de faire l'analyse et la synthèse de l'attraction. C'est à quoi personne n'a songé, pas même dans ce dix-huitième siècle qui, voulant fourrer partout les méthodes analytiques, n'a pas essayé de les appliquer à l'attraction.

La théorie des attractions et répulsions passionnées est fixe et applicable en entier aux théorèmes de géométrie : elle sera susceptible de grands développements, et pourra devenir l'aliment des penseurs qui, je crois, sont fort en peine d'exercer leur métaphysique sur quelque sujet lumineux et utile.

Je continue sur la filiation des nouvelles sciences. Je reconnus bientôt que les lois de l'attraction passionnée étaient en tout point conformes à celle de l'attraction matérielle, expliquée par Newton et Leibnitz, et qu'il y avait UNITÉ DU SYSTÈME DE MOUVEMENT POUR LE MONDE MATÉRIEL ET SPIRITUEL.

Je soupçonnai que cette analogie pouvait s'étendre des lois générales aux lois particulières; que les attractions et propriétés des animaux végétaux et minéraux étaient peut-être coordonnées au même plan que celles de l'homme et des astres. C'est de quoi je fus convaincu après les recherches nécessaires. Ainsi fut découverte une nouvelle science fixe : *l'analogie des quatre mouvements matériel, organique, animal et social, ou analogie des modifications de la matière avec la théorie mathématique des passions de l'homme et des animaux.*

La découverte de ces deux sciences fixes m'en dévoila d'autres

dont il serait inutile de donner ici la nomenclature ; elles s'étendent jusqu'à la littérature et aux arts, et établiront des méthodes fixes dans toutes les branches des connaissances humaines.

Du moment où je possédai les deux théories de l'attraction et de l'unité des quatre mouvements, je commençai à lire dans le grimoire de la nature ; ses mystères s'expliquaient successivement, et j'avais enlevé le voile réputé impénétrable. J'avais dans un nouveau monde scientifique. Ce fut ainsi que je parvins gradativement jusqu'au calcul des destinées universelles, ou détermination du système fondamental sur lequel furent réglées les lois de tous les mouvements présents, passés et à venir.

C. FOURIER.

SIMPLE DISCOURS SUR LES MACHINES.

CE QU'ON PEUT FAIRE AVEC UN LEVIER.

« Donnez-moi un levier et un point d'appui, et je soulèverai le monde. » — Archimède a-t-il prononcé cette parole célèbre, je le veux bien ; mais que de gens la répètent sans la comprendre, lui attribuent le sens le plus faux, et fondent sur ce principe de la mécanique une grosse hérésie ! Armé de ce simple barreau, mon bras, disent-ils, va déployer une force capable d'égaliser les plus puissants efforts, de surmonter la plus grande résistance, de supporter, de soulever le monde... La belle chose que les machines ! — La belle chose, en effet, ou plutôt la chose impossible, la chose absurde en vertu de quoi deux forces inégales se feraient équilibrer, on accomplirait beaucoup de besogne en travaillant peu, d'une petite cause sortirait un grand effet ; proposition scandaleuse devant laquelle le bon sens recule, que la science désavoue et qu'aucun mécanicien n'accordera, pas plus qu'un géomètre ne consentirait à dire que la partie est égale au tout, ou un calculateur à poser : *dix ÉGALENT cent millions.*

De là à la chimère du *mouvement perpétuel*, il n'y a qu'un pas, et il suffit de raisonner juste pour arriver par le plus court chemin à cette belle conséquence. En effet, si une machine est ainsi faite que, en consommant peu de force, elle produise beaucoup de travail, c'est qu'elle jouit de la faculté de créer par elle-même une

certaine quantité de ce travail; dès lors, il est possible, en la perfectionnant, de réduire encore la dépense de force, et d'augmenter la part de travail qu'engendre le jeu même de ses organes, jusqu'à ce qu'enfin la machine marche et travaille toute seule. Voilà où l'on arrive, porté doucement par le courant de la logique, et vraiment on aurait tort de s'arrêter en chemin. Une fois hors de la vérité, toutes les idées se valent, et entre deux erreurs peut-être, y a-t-il encore une certaine sagesse à choisir la plus séduisante. Seulement il sera juste alors de considérer le levier, non pas comme un outil de mécanicien, mais bien comme une baguette de sorcier, et pour mettre toutes choses d'accord, il ne restera plus qu'à trouver un philosophe qui admette des effets sans cause, un géomètre pour qui le néant et l'étendue coïncident exactement, un calculateur qui écrive cette équation : *zéro égale cent millions*.

Quelle que soit la forme qu'on préfère, qu'on aille jusqu'au mouvement perpétuel ou qu'on s'arrête en deçà, peu importe. — *Une machine étant tenue en équilibre par deux forces inégales, CE N'EST PAS LA PETITE FORCE QUI SUPPORTE LA GRANDE. La machine étant en mouvement, LE TRAVAIL EFFECTUÉ PAR L'INSTRUMENT N'EST JAMAIS PLUS GRAND QUE LE TRAVAIL FAIT PAR LE MOTEUR.* — Voilà la vérité, la vérité sous forme négative; mais avant d'aller plus avant et d'exprimer positivement en quoi consistent les admirables propriétés des machines, il faut qu'on tombe d'accord sur ces premières formules; tout ce qui ne pourrait s'y accommoder est erreur, préjugé, illusion, chimère.

Or, si je cherche comment se partage là-dessus l'opinion publique, je trouve d'un côté les savants et quelques personnes bien rares qui ont pris la peine d'étudier cette question, de l'autre les gens du monde, y compris les littérateurs (1) et les personnes les

(1) Un des nos plus célèbres romanciers m'a fait lever un jour, de grand matin, pour me montrer le plan d'une machine plus belle encore, pensait-il, que tous ses romans. Elle devait faire, il est vrai, plus de besogne, que tous les feuilletonistes ensemble n'écrivent d'histoires. C'était aussi à meilleur marché, car la machine allait toute seule. Il faut ajouter enfin que la conception était plus grossière qu'au-

mieux élevées, le peuple en masse et des ouvriers.... *presque les quatre quarts.*

Quels inconvénients peut avoir pour le public un préjugé si répandu ? — De très-graves, à mon avis. — Et d'abord, n'est-ce rien que de voir s'obscurcir pour tant de gens une idée, simple, lumineuse et très-satisfaisante pour l'esprit ? Cette jouissance intellectuelle qu'on éprouve à comprendre la belle invention des machines sera donc réservée seulement à quelques-uns. De telles erreurs populaires, introduites pêle-mêle avec les vérités les plus importantes dans l'intelligence publique, ne tendent-elles pas à pervertir le sens commun lui-même ? Enfin n'est-il pas fâcheux que, par l'effet de ces méprises, le public continue à se représenter la science comme un grimoire magique, comme une doctrine bizarre, incompréhensible et toujours brouillée avec le gros bon sens ?

Mais le mal ne s'arrête pas là, et c'est en pénétrant dans les ateliers que le préjugé dont je parle devient vraiment dangereux. Vivant dans la familiarité des machines, un ouvrier s'étonne d'abord de la puissance qu'elles mettent entre ses mains, et il cherche bientôt à s'en rendre compte. — Ce cric, pense-t-il, me permet d'élever un fardeau trop lourd pour mon bras ; ce treuil, cette moufle me rendent les mêmes services ; avec cette presse hydraulique ou cette vis de pression je force les substances les plus compactes et les plus dures à changer de volume ou à s'écraser pour ainsi dire entre mes mains. A quoi cela tient-il ?... — C'est que dans le cric, comme dans le treuil, le rayon de la manivelle au bout de laquelle j'applique mon effort est plus grand que le rayon de la roue autour de laquelle s'exerce la résistance ; c'est que, dans la moufle, le cordon que je tire s'enroule autour de plusieurs poulies et vient

cune de celles dont bien des ouvriers m'avaient déjà fait confiance. — Je m'empressai de tirer d'erreur cette belle intelligence fourvoyée ; et la plume à la main, j'exposai à mon illustre et matinal visiteur la théorie du levier. Ma leçon n'eut pas, je dois l'avouer, tout le succès que j'en attendais, et je reconnus que ces vives imaginations d'artistes s'accommodent mal du train modeste dont va la science. J'espère être plus heureux aujourd'hui auprès des lecteurs de cet Almanach.

y répéter autant de fois la tension initiale; c'est que, dans la vis, le pas est très-court par rapport au cercle qui sert de tête à l'instrument; c'est qu'enfin, dans la presse hydraulique, la pression exercée sur un piston étroit se transmet par l'intermédiaire du liquide sur un piston beaucoup plus large.... Mais alors pourquoi ne pas allonger encore ces manivelles, multiplier le nombre de ces poulies, diminuer le pas de ces vis, dont on élargirait la tête en même temps, augmenter le rapport entre les surfaces inégales de ces pistons?.... Ce serait autant de gagné pour le travail... Et là-dessus voilà notre homme qui forge dans sa tête une machine avec laquelle un seul homme pourra faire le travail de dix, de cent, de mille ouvriers. Il y songe le jour, il en rêve la nuit, l'idée perfide revêt à ses yeux les formes les plus trompeuses. Déjà il se voit inventeur, utile à ses semblables, l'amour-propre, l'amour du bien public s'en mêlent, il est pris!.... Voyez-le quitter à la hâte l'atelier pour gagner sa mansarde. Il a poussé le verrou, il est seul, il jette sur le papier les plans de sa machine, la construit de ses mains, prend son argent, son temps, sa santé, le meilleur de ses forces.... et trop souvent, pour prix de ce labeur stérile, il n'obtient même pas d'être débarrassé de sa chimère. — Comme le sphinx de la fable, cette énigme mécanique dévore les artisans qui n'ont pas su la deviner; et c'est parmi les plus intelligents et les plus laborieux qu'elle choisit ses victimes.

A quoi tient cette illusion, si fatale pour quelques-uns, si fâcheuse pour tous? Il faut bien qu'elle ait sa raison d'être; et ce n'est pas au moment où j'invoque en principe que l'effet est proportionné à la cause, que j'essaierai de dissimuler les raisons précieuses sur lesquelles est fondé un préjugé si général. Qui est-ce qui a plus d'esprit que tout le monde? Personne assurément; et si tout le monde s'y trompe, il faut croire qu'un plus maladroît s'y serait pris. Or, je m'empresse de le reconnaître, les apparences sont en faveur du préjugé; le texte même d'Archimède, pris au pied de la lettre, semble d'accord avec lui; les expressions dont on se sert communément, sans les définir, tendent à le confirmer; et, comme il arrive dans tous les malentendus de ce genre, la précipitation de notre esprit a pour complice l'infirmité de notre langage.

Mais faisons un appel au bon sens qui, en fin de compte, contient la science, comme le minerai brut contient l'or fin ; faisons intervenir la réflexion, cet instrument qui sert à raffiner le bon sens et à en extraire la science ; donnons enfin aux mots une définition précise, précaution sans laquelle on ne saurait jamais s'entendre, et nous allons du même coup expliquer à quoi tient la méprise populaire, détruire radicalement l'erreur et mettre en place la vérité.

Et d'abord entendons-nous sur le mot **FORCE**.

Qu'il s'agisse de tenir un corps en équilibre ou de le mettre en mouvement ; qu'on se propose, par exemple, de *soutenir* un poids ou de le *soulever*, on appelle toujours *force* la cause à laquelle sont dus ces effets mécaniques ; cependant, suivant qu'il s'agit de l'un ou de l'autre de ces effets, le mot *force* désigne des choses bien différentes. Pour empêcher le poids de tomber, un clou planté dans un mur vaut l'effort d'un homme tirant en sens contraire de la pesanteur. Voilà donc des forces égales. Mais dès qu'on veut faire monter le poids, la force seule de l'homme conserve sa valeur, celle du clou perd la sienne. Ainsi des forces égales sous un point de vue ne le sont plus sous un autre, et la même force sera très-puissante ou tout-à-fait nulle, suivant qu'on voudra lui faire produire tel ou tel effet. C'est que le mot *force* est le nom général donné aux causes des phénomènes mécaniques, et, comme ces phénomènes sont de plusieurs sortes, leurs causes sont aussi différentes.

De là une distinction nécessaire entre les forces en équilibre ou à l'état *statique*, et les forces en mouvement ou à l'état *dynamique*. De là aussi les qualifications de *forces passives* pour celles qui ne peuvent agir qu'à l'état statique, et de *forces motrices* pour celles qui sont également capables de produire l'équilibre et le mouvement.

Au point de vue statique, rien de plus simple que de comparer et de mesurer les forces ; il suffit de voir quel effort elles supportent, quel poids elles sont capables de soutenir. — Voulez-vous savoir quelle est la force d'un clou planté dans un mur, suspendez à ce clou un plateau de balance ; dans ce plateau placez des poids et ajoutez-en peu à peu de nouveaux : à cent kilogrammes le clou

tient bon, je suppose; à cent cinquante il résiste encore; à cent cinquante-un il finit par céder; la force de ce clou est à peu près égale à cent cinquante kilogrammes. Vous mesurerez de même la force musculaire d'un homme, et vous pourrez voir comment cette force varie suivant qu'elle s'exerce pour tirer de bas en haut ou de haut en bas, pour porter ou traîner des fardeaux, etc. Au lieu de la pesanteur, vous pourrez faire servir à cette mesure la tension d'un ressort ou d'autres forces encore; mais en définitive *une force quelconque sera exactement représentée, quant à ses effets statiques, par le nombre de kilogrammes qu'elle est capable de supporter.*

¶ Au point de vue dynamique c'est tout autre chose, et la mesure, effectuée tout-à-l'heure sur les forces motrices ne suffit plus pour représenter les nouveaux effets qu'elles vont produire. C'est qu'il ne s'agit plus de *supporter* un effort, mais bien de le *transporter*, et que le résultat dépend à la fois de l'intensité de cet effort et de l'espace parcouru dans un temps donné. Deux forces, je suppose, soutenaient chacune cent kilogrammes : leurs effets statiques étaient les mêmes; mais une fois en mouvement, les voilà qui élèvent ce même poids, l'une à dix mètres, l'autre à vingt mètres de hauteur. Leurs effets dynamiques sont différents, et ces forces, égales pour l'équilibre, ne le sont pas pour le mouvement. En quoi diffèrent-elles maintenant? en ce qu'elles transportent leur action avec des vitesses inégales. Il faut donc tenir compte de ces deux éléments relatifs, l'un à l'intensité, l'autre à la vitesse; et c'est de leur combinaison que sortira la mesure de l'effet dynamique, ou, comme on dit, du *travail*. Transporter un certain effort à une certaine distance, élever, par exemple, tant de kilogrammes à tant de mètres de haut, voilà ce qui constitue le travail d'une force. A effort égal, le travail varie comme la distance parcourue; pour la même distance il varie comme l'effort exercé, et l'influence de ces deux effets partiels est telle, qu'on peut compenser la diminution de l'un par l'accroissement de l'autre, regagner en vitesse ce qu'on a perdu en intensité, rattraper, au contraire, sur l'intensité le ralentissement de la vitesse et faire varier ainsi la forme du travail sans en changer

la valeur. On se propose, par exemple, d'élever dans le même temps.

	20 kilogr.	à	100 mètres.
ou 10	—	200	—
» 40	—	50	—

Voilà trois manières de travailler, différentes pour la forme, équivalentes, quant au fond ; et il en sera ainsi, *tant que l'intensité de la force ayant changé dans un certain rapport, sa vitesse aura en même temps changé dans un rapport inverse.*

En résumé, *une force est la cause d'un phénomène mécanique*, et nous jugeons des causes par leurs effets : aux phénomènes d'équilibre correspondent *les forces statiques*, que l'on mesure par l'effort qu'elles supportent, c'est-à-dire par *leur intensité* ; aux phénomènes du mouvement correspondent les forces *dynamiques*, que l'on mesure par le travail qu'elles exécutent, c'est-à-dire par *leur intensité combinée avec leur vitesse.*

T.

DE L'ASSOCIATION AGRICOLE.

La solution de ce problème tant dédaigné, conduisait à la solution de tous les problèmes politiques. L'on sait qu'il suffit quelquefois des plus petits moyens pour opérer les plus grandes choses : c'est avec une aiguille de métal qu'on maîtrise la foudre, et qu'on dirige un vaisseau à travers les orages et les ténèbres ; c'est avec un moyen aussi simple qu'on peut mettre un terme à toutes les calamités sociales ; et tandis que la civilisation se baigne dans le sang pour assouvir des jalousies mercantiles, on apprendra sans doute avec intérêt, qu'une opération industrielle va les terminer à jamais, sans aucun combat ; et que la puissance maritime, jusqu'à présent si redoutable, va tomber dans une absolue nullité, par l'effet de *l'association agricole.*

Cette disposition n'était pas praticable dans l'antiquité, à cause de l'esclavage des cultivateurs ; les Grecs et les Romains vendaient le laboureur comme une bête de somme, avec l'agrément des philosophes, qui ne réclamèrent jamais contre cette odieuse coutume. Ces savants sont dans l'usage de croire impossible tout ce qu'ils n'ont pas vu : ils s'imaginaient qu'on ne pourrait pas affran-

chir les cultivateurs sans renverser l'ordre social ; cependant on est parvenu à les mettre en liberté ; et l'ordre social n'en est que mieux organisé. Les philosophes ont encore, à l'égard de l'association agricole, le même préjugé qu'ils avaient à l'égard de l'esclavage ; ils la croient impossible parce qu'elle n'a jamais existé ; en voyant les familles villageoises travailler incohéremment, ils pensent qu'il n'est aucun moyen de les associer, ou du moins ils feignent de le penser ; car, sur ce point comme sur tout autre, ils sont intéressés à donner pour insoluble tout problème qu'ils ne savent pas résoudre.

Cependant plus d'une fois l'on a entrevu qu'il résulterait des économies et des améliorations incalculables si l'on pouvait réunir en société industrielle les habitants de chaque bourgade ; associer, en proportion de leur capital et de leur industrie, deux à trois cents familles inégales en fortune qui cultivent un canton.

L'idée paraît d'abord gigantesque et impraticable, à cause de l'obstacle qu'opposent les passions à une telle réunion ; obstacle d'autant plus effrayant qu'on ne peut pas le surmonter petit à petit : on ne peut guères réunir en société agricole, vingt, trente, quarante individus, pas même cent ; il en faut au moins huit cents pour former l'association NATURELLE ou ATTRAYANTE. J'entends par ces mots une société dont les membres seront entraînés au travail par émulation, amour-propre, et autres véhicules compatibles avec celui de l'intérêt : l'ordre dont il s'agit nous passionnera pour l'agriculture, aujourd'hui si rebutante, qu'on ne l'exerce que par nécessité et par la crainte de mourir de faim.

Je passe sur le détail des recherches que me coûta le problème de l'association naturelle ; c'est un ordre tellement opposé à nos usages, que je ne me hâte pas d'en donner connaissance : sa description paraîtrait ridicule si je n'y disposais le lecteur par un aperçu des immenses avantages qui en résulteront.

L'association agricole, en la supposant élevée au nombre d'environ mille personnes, présente à l'industrie des bénéfices si énormes, qu'on a peine à expliquer l'insouciance des modernes à ce sujet ; il existe pourtant une classe de savants, les économistes, voués spécialement aux calculs de perfectionnement industriel. Leur négligence à rechercher un procédé d'association est

d'autant plus inconcevable, qu'ils ont eux-mêmes indiqué plusieurs des avantages qui en résulteraient; par exemple, ils ont reconnu, et chacun a pu reconnaître comme eux, que trois cents familles de villageois associés n'auraient qu'un seul grenier bien soigné, au lieu de trois cents greniers mal en ordre; qu'une seule cuverie au lieu de trois cents cuves soignées la plupart avec une extrême ignorance; qu'ils n'auraient dans divers cas, et surtout en été, que trois ou quatre grands feux au lieu de trois cents; qu'ils n'enverraient à la ville qu'une seule laitière avec un tonneau de lait porté sur un char suspendu, ce qui épargnerait cent demi-journées perdues par cent laitières qui portent cent brocs de lait: voilà quelques-unes des économies que divers observateurs ont entrevues, et pourtant ils n'ont pas indiqué la vingtième partie des bénéfices qui naîtraient de l'association agricole.

On l'a crue impossible, parce qu'on ne connaissait aucun moyen de la former. Était-ce un motif de conclure qu'on n'en découvrirait pas, et qu'on n'en devait pas chercher? Si l'on considère qu'elle triplerait les bénéfices d'exploitation générale, on ne doutera pas que Dieu n'ait avisé aux moyens de l'établir; car il a dû s'occuper avant tout de l'organisation du mécanisme industriel, qui est le pivot des sociétés humaines.

Les gens pressés d'argumenter élèveront là dessus maintes objections. « Comment amalgamer en société des familles dont l'une possède 100,000 liv., et l'autre pas une obole? comment débrouiller tant d'intérêts divers, concilier tant de volontés contradictoires? comment absorber toutes ces jalousies dans un plan d'intérêts combinés? » A cela je réplique par l'appât des richesses et des plaisirs. La plus forte passion des paysans, connue des citadins, c'est l'amour du gain. Lorsqu'ils verront un canton sociétaire donner, à égalité de chances, TROIS FOIS plus de bénéfice qu'un canton de familles incohérentes, et assurer à tous les associés les jouissances les plus variées, ils oublieront toutes leurs rivalités, et se hâteront d'opérer l'association: elle s'étendra sans aucune loi à toutes les régions, car en tous lieux les hommes sont passionnés pour les richesses et les plaisirs.

En résumé, cette théorie de l'association agricole qui va changer le sort du genre humain, flatte les passions communes à tous

les hommes, elle les séduit par l'appât du gain et des voluptés : c'est là le garant de son succès chez les sauvages et les barbares comme chez les civilisés, puisque les passions sont les mêmes en tous lieux.

C. FOURIER.

DE L'IMPÔT DU SEL.

L'impôt du sel est inconstitutionnel, parce qu'il n'est pas réparti entre les contribuables proportionnellement à leurs fortunes.

Il est immoral, parce qu'il force le pauvre travailleur à se priver d'un assaisonnement nécessaire à sa santé.

Il est antisocial parce qu'il entrave la production agricole, parce qu'il ne permet pas de produire à bon marché le pain et la viande, parce qu'il attaque dans ses sources mêmes le plus puissant élément de la richesse nationale.

Cet impôt ne peut donc continuer à subsister. Il avait été supprimé en 1790 ; il a été rétabli en 1806 ; depuis tous les gouvernements qui se sont succédé en France ont promis de l'abolir ou de le réduire considérablement ; mais on recule toujours l'accomplissement de ces promesses, et le ministère actuel fera tous ses efforts pour en éloigner la réalisation.

En Angleterre, depuis 1824, le sel ne paie plus aucun droit.

En Suisse, en Prusse et dans la plupart des États allemands, la consommation est aussi exempte de droits, au moins pour les usages agricoles.

En Belgique, depuis l'année dernière, le droit a été notablement diminué en faveur de l'agriculture.

Chez nous, au contraire, le fisc est insatiable : en 1790, l'assemblée législative ne demandait que 42,000,000 fr. pour remplacer l'impôt du sel ; sous l'Empire, on lui a fait produire 64 670,800 fr. ; sous la Restauration à peu près autant ; aujourd'hui le trésor en tire 72,000,000 fr.

La loi du 17 juin 1840 autorisait l'administration à délivrer du sel en franchise ou avec modération de droit aux exploitations manufacturières ou agricoles ; le ministère des finances a bien su

faire jouir les manufactures de cet avantage ; mais il l'a toujours refusé avec obstination à l'agriculture.

Les cultivateurs ont donc le droit de se plaindre. S'ils ne disent rien, le sel ne sera point dégrevé ; s'ils réclament, s'ils envoient à la chambre de nombreuses pétitions, signées par tous les membres des comices, par tous les travailleurs des campagnes, on leur fera justice. — Voici pour eux des autorités :

L'impôt du sel est exorbitant et hors de toute proportion avec les autres impôts, puisqu'il fait payer de 40 à 60 fr. un objet de première nécessité qui ne vaut pas 3 fr.

Il grève surtout les classes pauvres ; il est pour elles une véritable calamité, en ce qu'il crée une disette factice et leur impose la privation d'une matière que la nature avait prodiguée [aux besoins de l'homme.

Il est l'obstacle le plus réel aux progrès de l'agriculture, et l'une des principales causes de son infériorité en France, comparativement aux autres pays.

Une réduction dans le chiffre de cet impôt amènerait infailliblement un accroissement au moins proportionnel dans la consommation, et le trésor n'en éprouverait aucun préjudice.

A supposer qu'il en fût autrement, ce que je n'admets pas, la conversion de la rente sera l'occasion d'une économie suffisante pour compenser cette perte ; et, au besoin, des impôts sur les objets de luxe, comme il en existe en Angleterre, pourraient être établis.

La situation financière permet cette mesure ; les populations la réclament, une sage politique la conseille, la raison et l'humanité la commandent.

En conséquence, je crois devoir soumettre à la Chambre la proposition suivante, qui, tout en laissant au gouvernement le mérite de l'initiative de la loi à intervenir, pose cependant d'une manière formelle le principe de la réduction pour 1847 :

« Dans le premier mois de la session prochaine, le Gouvernement » présentera aux Chambres un projet de loi portant réduction de l'impôt du sel. »

DEMESMAY, député.

Qu'il me soit permis de signaler une cause d'infériorité pour nos producteurs et nos engraisseurs de bestiaux dans le haut prix du sel et dans l'impossibilité où ils sont d'en faire usage pour leurs bestiaux. Je sais que des hommes distingués ont nié l'utilité du sel pour les bestiaux ; toutefois, quand cette utilité est reconnue chez tous les

autres peuples et sanctionnée par l'expérience des siècles, il me semble difficile de ne pas l'admettre. Il n'y a qu'une opinion chez les engraisseurs et chez les bouchers d'outre-Rhin sur l'influence avantageuse qu'exerce le sel, non-seulement sur la marche de l'engraissement, mais encore sur la qualité de la viande.

Cela posé, je me bornerai à ce simple rapprochement :

Le sel vaut en France, au minimum, 55 fr. 50 c. le quintal métrique; la plupart des gouvernements de l'Allemagne, dans le vue de favoriser l'agriculture, vendent ce qu'ils appellent le sel des bestiaux (*viesalitz*), à raison de 8 fr. 60 c. le quintal métrique.

MOLL.

(Rapport au ministre de l'agriculture.)

Il arrive fréquemment, dans les grandes exploitations agricoles, que les fourrages qui sont engrangés en grand tas moisissent ou rougissent par suite de la fermentation qui s'y développe.

Réfléchissant aux causes de cette fermentation nuisible, et aux moyens de la modérer, j'ai fait répandre à la main sur le fourrage, au moment du déchargement, 200 grammes de sel commun par quintal métrique de fourrage. L'emploi de cette substance, utile au bétail, a parfaitement réussi; car depuis quinze ans que je l'applique à des masses de fourrage, je n'y ai plus trouvé trace d'altération. Je suis maintenant sans inquiétude lorsque, par un temps pluvieux, je rentre quelques voitures de fourrages humides, parce qu'une longue expérience m'a prouvé que le sel neutralise les effets nuisibles de l'humidité.

SCHATTENMANN,

Directeur des mines de Bouxvillers.

Lorsque le sel était libre d'impôt, on en répandait, en Provence, au pied des oliviers... Dans les parties de l'Allemagne et de la Pologne voisines des mines de sel, les résidus de la préparation de cette substance sont recueillis avec soin pour en amender les terres. Il en est de même en Bretagne et en Normandie dans le voisinage des marais salants.

FAWTIER,

Fermier élève de Roville.

Moment favorable pour la coupe des arbres.

Une lance de taillis (chêne, charme, hêtre, bouleau, tremble et autres bois qui n'ont pas une couleur prononcée, comme l'acacia, le merisier et l'aune, abattus du 1^{er} octobre au 1^{er} janvier, quand la sève est stagnante) produit des bûches de moule dont les extrémités sont d'un gris blanc, couleur qu'elles conservent, même en séjournant dans l'eau. Après le 1^{er} janvier, ces bûches prennent une teinte de rougeur qui s'augmente à mesure qu'on approche des mois où la sève est dans toute sa puissance.

Le bois de charpente garde également sa couleur virginale d'octobre au 1^{er} janvier ; mais, de janvier à février, il s'imprime un gris clair léger comme sur les bûches du moule ; en mars, un rose léger qui devient plus foncé en avril.

En mai, la teinte est d'un rouge brillant et devient noire ensuite ; de même dans le mois où la sève est en mouvement.

Tout ce qui est coupé du 15 janvier au 15 avril se noircit ; on voit souvent, sur un port de flottage à bûches perdues, du bois d'un rouge éclatant que la sève lui a donné, et qui, en flottant, perd cette couleur et se noircit aussitôt, ne fût-il qu'un jour à l'eau.

Il y a donc un grand intérêt à couper le bois dans toute sa maturité, c'est-à-dire dans le mois où il n'est point en végétation ; on y gagne beauté et qualité.

Le consommateur qui tient à acheter du bois de bonne qualité, d'une longue conservation et donnant beaucoup de chaleur dans le foyer, devra choisir de préférence le bois coupé pendant le repos de la sève ; il choisira à coup sûr en se laissant guider par les signes que nous venons d'indiquer.

J.-B. THOMAS.

Moyen pour juger si une pièce de bois est saine.

Toutes les fibres d'un arbre sont autant de tuyaux qui répandent la sève dans son intérieur, aux branches et à l'écorce ; c'est aussi un écho qui répète les coups dont il est frappé. Si l'arbre est sans nœuds trop prononcés, et sain de corps, eût-il cent pieds de long, en donnant un coup avec le manche d'un couteau, même avec une forte épingle à l'un des bouts, on entendra le son d'une extrémité à l'autre ; il faudra s'agenouiller et prêter une oreille attentive pour bien s'assurer de l'expérience qu'on aura tentée.

J.-B. THOMAS.

COALITIONS INDUSTRIELLES.

Au milieu de l'anarchie féodale, on vit souvent un certain nombre de seigneurs se grouper, s'unir, s'allier pour mieux rançonner les vilains. L'histoire du moyen-âge est pleine de ces coalitions de détrousseurs blasonnés, contre lesquels la philosophie avait soulevé à bon droit la bile de nos pères. De leur côté, les paysans et les serfs s'unissaient contre les seigneurs, leur refusaient foi, obéissance et travail ; et ces révoltes préludaient à la grande révolution de 89, qui fut le triomphe du peuple et de la bourgeoisie.

Eh bien ! les mêmes phénomènes qui se produisaient alors au milieu de l'anarchie féodale, nous les voyons se reproduire aujourd'hui au milieu de l'anarchie industrielle. Les Barons du coffre-fort refont, mais avec des formes plus polies, ce que faisaient les seigneurs féodaux. Les ouvriers refont, mais avec beaucoup plus de calme, ce que faisaient les paysans du moyen-âge. Aux deux extrémités du monde industriel, le même désordre se manifeste. Les salariés font grève, afin d'obtenir des conditions meilleures de travail ; les banquiers, entrepreneurs de chemins de fer, se coalisent afin d'exploiter l'Etat et les consommateurs.

Après le triomphe politique du peuple et de la bourgeoisie, les économistes et les législateurs révolutionnaires crurent, de très bonne foi sans doute, que la concurrence était la véritable base du monde industriel. Ils se figurèrent que ce régime allait produire toutes sortes de bienfaits ; qu'il distribuerait et répartirait équitablement les richesses. A leurs yeux la concurrence semblait porter en elle une vertu réparatrice, une puissance de construction ; ils s'attendaient à lui voir enfanter un Eldorado industriel et social.

Les économistes et les législateurs s'efforcèrent donc de maintenir la concurrence toujours *naturelle et libre* (ce sont les expressions de l'article 419 du Code pénal). Ils pensèrent bien que la coalition pourrait s'en mêler, et que la concurrence pourrait devenir *factice et forcée* ; mais ils regardèrent cette possibilité comme une exception, et ils firent de la coalition un délit. Du reste, par un sentiment d'équité fort louable, ils punirent la coalition des maîtres aussi bien que celle des ouvriers. Ils punirent aussi la coalition des

négociants et des banquiers. Ils se figurèrent ainsi avoir donné la vie à cet être de raison, à cette abstraction métaphysique, qu'ils appelaient la concurrence *naturelle et libre*.

Mais l'expérience a prouvé que dans la fixation et dans la circulation des valeurs (et le travail doit être compris parmi les valeurs), la coalition était permanente ; qu'elle était la règle, et non l'exception. Le fait naturel et libre, dans le système de la concurrence industrielle, c'est la coalition ; de même que le fait naturel et libre, dans la féodalité ancienne, c'était l'union des seigneurs ou des paysans. Est-il possible que des intérêts qui ne sont pas associés et solidaires, mais qui sont obligés au contraire de lutter contre une foule d'intérêts de même nature ou de nature opposée, ne s'agglomèrent pas, ne se groupent pas, ne se coalisent pas ? Comment veut-on que les maîtres, dans une même profession, qui ont tous intérêt à l'abaissement du salaire, ne se coalisent pas contre les ouvriers, afin de réduire incessamment le prix du travail ? Et, réciproquement, comment veut-on que les ouvriers, sous le coup perpétuel de la coalition des maîtres, ne se coalisent pas pour maintenir ou pour élever le prix de la journée ? Comment veut-on que les négociants, les banquiers, les gens de bourse et les agioteurs ne s'entendent pas entre eux pour faire renchérir les marchandises, papiers et effets publics ? Mais c'est là tout le commerce. Et quelle nuance y a-t-il entre la société en participation d'une douzaine de négociants qui achètent toute une sorte de denrée, et la coalition ? Qu'est-ce donc que les *voies et moyens frauduleux quelconques* dont il est parlé dans l'art. 419 du Code pénal ? Est-ce que les commerçants et banquiers coalisés ont besoin d'avoir recours à de pareils moyens ?

Evidemment toute spéculation commerciale, tout mouvement circulatoire, dans l'état actuel de l'industrie et de la législation industrielle, n'a d'autre but que *d'opérer la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises ou des papiers et effets publics, au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce*.

La pensée et l'action commerciale se trouvent donc constamment à l'état de délit, d'après le Code pénal lui-même. En effet, un commerçant ou des commerçants ne peuvent spéculer qu'au point de

vue de leur intérêt personnel, qui n'est malheureusement pas l'intérêt de la société.

Aujourd'hui la coalition des commerçants et banquiers ne craint plus de se montrer à découvert ; elle vient de se former contre le gouvernement lui-même. Les cinq compagnies du chemin de fer du Nord se sont unies, et il n'y a pas eu d'enchères. C'est là une coalition authentique, une coalition bien mieux prouvée que celle des charpentiers. Et, il faut le dire, la coalition des cinq compagnies a pour mobile un intérêt bien moins précieux et bien moins général que la coalition des charpentiers. D'une part, ce sont quelques capitalistes et quelques banquiers nageant dans l'or et dans l'abondance ; de l'autre, ce sont des travailleurs utilement productifs, qui ont besoin de nourrir leur famille, et qui se trouvent quelquefois dans un cruel dénûment.

De tous ces faits, nous sommes en droit de conclure que la coalition est l'état permanent et habituel de l'industrie et du commerce anarchiques. Nous sommes fondés également à établir une distinction essentielle entre la *Coalition* et l'*ASSOCIATION*. — L'opinion publique doit bien se garder de confondre ces deux choses.

La coalition, de quelque nom qu'on la décore, c'est l'agglomération fortuite d'intérêts égoïstes, dans le but de rançonner et d'exploiter le producteur ou le consommateur. La coalition a pour caractère principal l'antagonisme, l'hostilité ouverte ou déguisée ; c'est le rapprochement de gens qui complotent ou perpétuent, sur une grande échelle, des actes analogues à ceux que la loi punit comme attentats à la propriété. — La coalition est toujours entachée de ruse ou de violence indirecte ; c'est une lutte, une guerre contre l'intérêt de tous au profit de quelques-uns.

L'*ASSOCIATION*, au contraire, ce serait la solidarité établie entre tous les intérêts, l'augmentation proportionnelle de la richesse et du bien être pour tous les coopérateurs au travail. Ainsi, par exemple, si l'Etat avait exécuté le réseau de chemins de fer qui doit couvrir la France ; s'il avait associé, dans cette grande opération industrielle, les capitalistes et les travailleurs, en donnant à ceux-ci un intérêt dans le produit, c'est-à-dire des *actions de travail* ; si, ensuite, maître de l'exploitation de toutes les lignes, il eût diminué progressivement le prix du transport, de manière à

le faire descendre le plus rapidement possible à zéro pour les classes pauvres et nombreuses, oh ! alors, on aurait pu reconnaître dans ce système l'ASSOCIATION ; mais, pour avoir adopté un système tout contraire, on est condamné à subir la coalition.

L'ALGÉRIE.

La conquête de la Régence d'Alger par les armes françaises doit être considérée comme un des faits les plus importants de l'histoire moderne, à raison de l'influence que l'établissement des Français dans l'Afrique septentrionale exercera sur l'avenir de l'humanité. La Barbarie et la Sauvagerie, retranchées aujourd'hui dans l'intérieur du continent africain, comme dans un repaire inaccessible, semblent défier la Civilisation d'arriver jusqu'à elles ; mais la Civilisation les y forcera tôt ou tard, car la vapeur se joue de la distance et du vent du désert, et les civilisés, qui étouffent dans les champs fatigués de l'Europe, ont besoin qu'on leur fasse place ailleurs, au soleil des riches climats. Il est évident que les nations civilisées, une fois établies en Egypte, en Algérie, au Sénégal et au cap de Bonne-Espérance, s'entendront un jour pour faire marcher toutes leurs troupes vers le centre du continent africain. Alors ces soldats laisseront sur le sol, pour monuments de leur passage, une longue traînée de rails ; ils briseront par le barrage et l'écluse les chutes des rapides ; ils tiendront ouverte à tous les peuples la grande route de ce monde si long-temps inconnu. A l'Algérie française reviendra naturellement le rôle de l'initiative dans cette glorieuse conquête d'un continent entier.

L'Algérie est une des plus charmantes demeures que Dieu ait préparées pour l'homme. Le Créateur s'était plu à combler de ses dons cette terre fortunée où les anciens avaient placé le jardin des Hespérides. Il avait donné des fruits d'or aux arbres de ses forêts, et à ses plaines des moissons abondantes ; il avait appelé à s'ébattre au sein de ses prairies les plus nobles quadrupèdes, et à chanter sous ses ombrages les plus charmants oiseaux. Tous les récits des poètes, ces véritables historiens des nations, font foi qu'il exista par là jadis, aux deux rives opposées de la Méditerranée-

née, des populations heureuses et paisibles, ignorantes du commerce, et pratiquant au milieu de leurs richesses naturelles les



Ancien dey d'Alger.

vertus de l'âge d'or. Mais bientôt la renommée de ces richesses excita la convoitise des marchands affamés de la Phénicie et de la

Grèce. Vinrent les Tyriens (Carthaginois), les Grecs, et après les Carthaginois, les Romains; puis les Vandales, les Arabes; et les hordes dévastatrices des Barbares, s'abattant les unes après les autres sur ces champs désolés, y entassèrent ruines sur ruines, et les décombres des cités entravèrent le cours des rivières sur lesquelles elles étaient bâties. En même temps, les forêts des montagnes s'étaient dépeuplées par l'incendie et la guerre, et l'ouragan venant à sévir, les eaux du ciel ne trouvèrent plus d'obstacles à leur furie sur les cimes dénudées; elles ravinèrent les pentes et comblèrent le lit des ruisseaux de la plaine des rochers amoncelés qu'elles traînaient dans leur cours. Alors la pauvreté fit place à la richesse, et les prairies se transformèrent en marais. Aujourd'hui le ciel est encore aussi pur, le soleil aussi chaud, dans l'Afrique du Nord; mais la terre est maudite, car l'enfant étranger n'y vit pas, et des miasmes empoisonnés, invisibles messagers de mort, traversent incessamment cette atmosphère limpide qui nous verse avec une prodigalité si constante les jours splendides et les nuits étoilées. Les oiseaux seuls qui fourmillent en ces vastes solitudes, semblent avoir gardé quelque souvenance de l'époque primitive. Ils s'approchent encore de l'homme et de ses habitations avec la même confiance qu'au temps où celui-ci préférerait à la saveur de leur chair la beauté de leur plumage et la douceur de leur chant.

Rien ne manquerait donc à l'Algérie, ni la richesse des produits, ni les munificences du soleil, ni la fraîcheur de l'ombre, si l'homme n'avait pris plaisir à y gâter l'œuvre de la création, à y semer les ruines, la misère et la mortalité. Mais en dépit des dévastations et le l'incurie du Vandale et de l'Arabe, l'énergie de vitalité dont la nature a doté cette contrée heureuse, se fait jour à travers les débris des cités; le sol secoue sa lèpre de marais, et l'observateur qui calcule la puissance de cette réaction incessante du principe de vie, comprend qu'il ne faudrait qu'un petit nombre d'années à une administration sage pour réparer les ravages des siècles antérieurs. Les fléaux que la folie des hommes a substitués en ces terres fécondes aux dons précieux d'une nature prodigue, la lèpre, la dysenterie, la fièvre, disparaîtront comme par enchantement devant le pic du pionnier et la bêche du planteur quand la science l'ordonnera,

Que la science l'ordonne, et demain les heureux d'Europe viendront établir, dans la mauvaise saison, leurs quartiers de plaisir aux revers de l'Atlas. Que la mortalité s'éloigne, et les villas ne tarderont pas à se grouper par la plaine, à s'élever en amphithéâtre au pourtour de ces verdoyantes collines dont l'ellipse immense enserre de ses plis gracieux le Sahel et l'Atlas, la Mitidja et la baie d'Alger tout entière, de la Pointe-Pescade au cap Matifou. L'impulsion est donnée déjà, et chaque jour quelque nouveau point blanc surgit des massifs d'oliviers, aux versants du Sahel. Adieu Naples l'italienne et son mont Pausilippe, et les flots bleus de la mer Thyrrénienne, et les orangers de Sorrente, quand le riche ennuyé d'Europe saura trouver un peu plus loin, de l'autre côté de la même mer, un Paris d'Orient, avec les mêmes senteurs embaumées de la plage. Adieu les cascades de Tibur, profanées par le touriste, et la campagne de Rome, si dénudée, si triste, surtout si près de nous. Là-bas sont les gorges inédites du Jurjura et de l'Atlas, aux cascades inconnues ; là-bas est le désert, le vrai désert des lions et du Simoun. Et puis cette terre nourricière d'Afrique se repose depuis si long-temps, et demande si ardemment à produire, qu'il va suffire de la toucher du soc pour en faire jaillir des merveilles de végétation tropicale. Et comme la vigne, l'olivier et le platane croissent trois fois plus vite en Algérie qu'en France, et que là, du moins, les vieillards ont le droit de planter pour eux-mêmes, il faudra bien que la fantaisie prenne un jour à quelques-uns de nos Fouquets et de nos Lucullus d'aller ressusciter par là-bas, quelque part, le jardin des Hespérides. Les voutes des orangers sont si sombres et si fraîches, les lauriers-roses si touffus aux sources de la Régalia et de l'Hamise ! le nom de ces ruisseaux est si doux ! car les fleuves de l'Algérie sont des ruisseaux qui ne couleront jamais, j'en ai l'espoir, que pour arroser les prairies et raviver le coloris des fleurs. *Algeriam ! Algeriam !*

Mais, en attendant qu'Alger remplace Naples, et la Mitidja l'Italie, parlons de notre établissement actuel.

L'Algérie, l'ancienne régence d'Alger, est comprise entre le 35^e et le 37^e degrés de latitude septentrionale, et entre le 6^e degré de longitude orientale et le 4^e de longitude occidentale. Cela veut

dire que sa plus grande largeur du nord au sud ne dépasse pas cinquante lieues anciennes, et que sa plus grande longueur, des frontières du Maroc à celle de Tunis, peut bien en avoir deux cent vingt. Le méridien de Paris partage presque la Régence en deux parties égales; le soleil, cependant, est un peu plus matinal à Alger qu'à Paris.

On pense que la population de la Régence s'élevait à 1,500,000 âmes avant 1830. Ce chiffre a été établi par des calculs assez spécieux, basés sur le nombre et la richesse des tribus et sur l'étendue de leurs territoires respectifs, les seules données dont on puisse tenir compte dans les pays mahométans, dépourvus d'état civil. Les partisans de la guerre algérienne ont pris l'habitude d'exagérer ce chiffre. Les rédacteurs des bulletins de razzias ont même été obligés de le porter à 7 ou 8 millions, pour justifier le chiffre de leurs captures fabuleuses de bétail; il fallait bien trouver des maîtres à ces multitudes innombrables de brebis et de chameaux. Mais ces historiens peu fidèles n'ont pas réfléchi, qu'en accordant cette population de 8 millions d'habitants à l'Algérie, ils la plaçaient sur le même pied que beaucoup de pays d'Europe, et même que certains départements de France, où cependant il y a des villes, et où les habitations rurales sont deux ou trois fois plus rapprochées que les tribus arabes.

L'ancienne population de la Régence se composait de Turcs, de Maures, d'Arabes et de Juifs. Les Turcs, milice conquérante, occupaient et gouvernaient le pays, c'est-à-dire percevaient l'impôt. Les Maures, habitants des villes, étaient les possesseurs des grandes fortunes, ceux qui s'étaient principalement enrichis au métier de pirates. Il y avait, comme aujourd'hui, des Arabes bédouins, habitant la plaine, cultivant le sol et élevant de nombreux troupeaux; des Kabyles, population des montagnes adonnée à l'industrie et à l'agriculture; des Juifs, exerçant comme partout la profession d'usurier et toutes les autres industries infimes et parasites.

La guerre, la famine, les razzias, qui ont forcé les tribus de la plaine à émigrer vers le Maroc et le désert, ont réduit de plus de moitié, à ce que l'on suppose, ce chiffre de quinze cent mille âmes; mais le flux de la population européenne ne tardera pas à

combler avantageusement ce vide. Cette population d'émigrants européens s'élève déjà au chiffre de soixante mille ; elle doit s'accroître, avec la consolidation de notre établissement, dans une progression rapide, par la simple raison que l'Algérie est la colonie européenne la plus voisine de l'Europe, et celle où le travailleur est le plus parfaitement assuré de gagner sa vie. La race turque a presque complètement disparu du sol de la Régence. Le contact de la civilisation semble mortel à la race mauresque, qui est menacée de s'éteindre bientôt comme la première. La population arabe recule vers le désert, à mesure que l'Européen avance au cœur du pays. L'une des erreurs les plus déplorables de l'administration française a été de supposer que ces diverses races pourraient vivre avec l'Européen côte à côte. — Il n'y a pas d'alliance et d'amitié possible entre le peuple chez lequel la femme est esclave et celui chez lequel elle est libre.

Les adversaires de la colonisation cherchent à dégoûter la métropole de sa conquête, en lui rappelant incessamment les centaines de millions et les milliers de soldats qu'elle a dépensés depuis quinze ans en Afrique. La métropole a eu raison de ne tenir aucun compte jusqu'ici de ces jérémiades inutiles. Puisque l'humanité ne sait encore réaliser le progrès qu'à l'aide des sacrifices humains, nous devons nous résigner à accepter ces sacrifices, comme conséquences inévitables de l'aveuglement de l'humanité. Reste à savoir si l'Algérie vaut pour nous ce qu'elle nous coûte. Or, je tiens que l'Algérie ne serait pas trop chèrement achetée, l'eussions-nous payée le double, si le gouvernement actuel eût su tirer parti, pour la solution de la question sociale, de cet admirable terrain d'expérimentation que la victoire du gouvernement précédent avait mis entre ses mains. Ajoutons que la possession de l'Algérie, à ne la considérer même que sous le point de vue de la politique nationale et exclusive, nous vaut mieux encore que toute autre addition de territoire continental dont le sort des armes eût pu nous enrichir. Ce n'est pas la rive gauche du Rhin qui donnerait à la France la position prépondérante qu'elle occupe aujourd'hui sur la Méditerranée.

Le climat de l'Algérie est le même dans les vallées voisines de la mer que celui de l'Andalousie, de l'Italie méridionale et des îles

de l'Archipel. Il n'y a que deux saisons en Algérie, l'été et la saison des pluies; la pluie commence à tomber en octobre, pour s'arrêter en mai; pas un nuage ne se voit au ciel pendant l'autre moitié de l'année. L'aspect et les productions du sol y sont presque les mêmes que dans la région méridionale de l'Espagne. La neige ne descend pas jusque dans les vallées, et s'arrête habituellement sur les derniers versants des collines. Il faut de rudes hivers pour que le thermomètre baisse jusqu'à zéro à Alger. Les vallées sont de longs boyaux sillonnés de profonds ravins et étroitement comprimés par les nombreuses chaînes de montagnes qui parcourent le territoire de la Régence en tous sens. Une des principales chaînes est celle qui part du voisinage d'Ouchda (Maroc), pour aboutir aux limites de Tunis, et qui prend sur sa route le nom de toutes les tribus qu'elle rencontre, Djebel Smiel, Djebel Ouaranséris, Djebel Aurès, Djebel Nemenehah. Elle dessine à peu près la limite de nos possessions au sud. Plus au midi, vers le trente-troisième degré de latitude, s'élève une seconde chaîne qui court un certain temps dans la même direction, puis fait un coude et remonte vers le nord, et finit par se souder à la première, au sud de la province de Constantine, qu'elle sépare du Belad-el-Djerid ou pays des dattes. C'est la chaîne du grand Atlas, dont les sommets les plus élevés gardent les neiges. A l'ouest commence le désert. Le Jurjura, le petit Atlas, les Sahels de Bougie et d'Alger semblent des ramifications des artères principales que nous venons de nommer. Les Arabes donnent le nom de *Sahel* aux collines peu élevées, comme celles qui bordent la mer aux environs d'Alger. Ils appellent *Djebel* les montagnes plus imposantes. C'est le nom qu'ils ont donné à l'Etna, le mont *Gibel*, comme qui dirait la montagne par excellence.

Ces chaînes interminables devraient, suivant la loi générale de la nature, alimenter d'innombrables cours d'eau. Il n'en est point ainsi; leurs réservoirs n'engendrent que de maigres rivières non navigables, parmi lesquelles il faut placer au premier rang la Seybouse et l'Adouze à l'est et le Chélif à l'ouest. La Seybouse, qu'il sera très-facile de rendre navigable, formait autrefois le port de la ville d'Hippone, où la flotte de Sextus Pompée put trouver un refuge. L'Isser, le Massafra, l'Arratch, la Mina et tant d'autres

qui coulent à peine pendant la saison du soleil, sont des torrents impétueux l'hiver ; c'est le caractère de toutes les rivières d'Algérie. La main de l'homme peut comprimer ces torrents, endiguer les eaux d'hiver, et les convertir en réservoirs d'irrigation pour l'été. Ce n'est pas l'eau qui manque en Algérie, mais bien l'art de l'utiliser. La preuve que l'eau ne manque pas, c'est que le pays est inondé de marécages pestilentiels. L'introduction d'un bon système d'irrigation quadruplera la puissance de production du sol africain, en expulsera la mortalité, et rendra à cet ancien grenier de l'empire romain sa salubrité et sa fécondité d'autrefois. Là enfin où l'eau du ciel fera défaut absolu à la terre, la science saura percer les entrailles de la terre pour en faire jaillir des cascades dociles.

Une autre cause de l'aridité du pays et de la violence des vents qui le dessèchent, c'est le déboisement des montagnes. Les montagnes de l'Algérie seraient aussi dénudées et aussi chauves que celles de la Provence, sans cette puissance de la végétation africaine qui redouble perpétuellement d'efforts pour lutter contre la rage de destruction dont l'indigène semble animé contre elle. L'Arabe est ennemi des forêts par système, et il a fait passer sa haine avec le sang dans le cœur des Espagnols. Il détruit ces forêts par la dent de ses brebis et de ses chèvres ; il y met le feu tous les ans, car l'incendie est, jusqu'à présent, la seule méthode de défrichement qu'il connaisse et la seule qu'il emploie. On conçoit que, sous l'influence d'un pareil régime de culture, continué pendant dix siècles, les arbres magnifiques qui peuplaient autrefois les territoires de l'Afrique du Nord aient complètement disparu pour faire place aux cactus et aux jujubiers venimeux. Les pins gigantesques, les caroubiers, les oliviers et les chênes, tous ces arbres robustes qui garnissaient les flancs et le sommet des monts de l'Algérie, cardaient les vents du désert et ménageaient l'évaporation des eaux courantes ; leur destruction a laissé le passage libre au sirocco, dont le souffle brûlant dévore aujourd'hui la plaine et roussit le feuillage des plantes dès les premiers jours de l'été. Mais les pins, les caroubiers, les oliviers, les chênes et la plupart des arbres forestiers de l'Europe reverdiront les coteaux de l'Atlas et briseront le sirocco, et remplaceront à leur tour les palmiers-

nains, les jujubiers épineux, les nopals et les lentisques, dès que l'administration le voudra.

Le sol de l'Algérie est doué, nous le répétons, d'une fertilité merveilleuse. Le froment qu'on y sème, après avoir écorché la terre d'un simple trait d'araire, et sans qu'il soit besoin de la fumer, y donne vingt pour un dans la Mitidja. La tige a six pieds de hauteur; la moelle contenue dans l'intérieur fait de cette paille une nourriture plus substantielle pour le bétail que le foin de nos prairies. L'orge, que l'on cultive pour les chevaux, comme l'avoine en France, rend un peu moins que le froment. Ces deux céréales se sèment à l'automne, après les premières pluies et se récoltent à la fin de mai. Mais la culture des céréales n'est pas assez riche pour l'Afrique.

La vigne, le mûrier, l'olivier, voilà les trois cultures que la nature semble avoir spécialement assignées au sol de l'Algérie, et qui doivent être un jour, pour la colonie et pour la métropole, une mine d'inépuisables richesses. Le vin, la soie, l'huile d'olive, sont de ces objets de consommation que le travail ne saurait produire en trop grande quantité, parce que ici la production ne devra dire assez que lorsque le plus humble travailleur pourra user à discrétion de ces trois éléments de bien-être. La France achète chaque année, au dehors, pour 50 millions de soie et pour 50 millions d'huile d'olive, et cependant la masse des travailleurs de France consomme aussi peu de soie pour ses vêtements que d'huile d'olive pour sa table. A peine l'artisan a-t-il les moyens d'employer cette dernière substance sous forme de savon. Comme on le voit, la marge pour la production est large, et les colons d'Algérie seront sagement avisés de borner leurs efforts aux trois cultures ci-dessus.

Le cotonnier, le thé, le tabac, le bananier et la canne à sucre réussissent également en Afrique; mais la croissance de la canne y est trop lente pour que l'Algérie produise jamais le sucre au même prix que les Antilles et l'Inde. Le bananier ne résisterait pas aux températures voisines de zéro et demande des conditions toutes particulières de fraîcheur, d'irrigation et d'abri. C'est une culture de jardinage, et qui ne peut guère sortir des enceintes murées. Le cotonnier est déjà naturalisé dans notre colonie, ainsi

que le tabac, et promet de donner par la suite d'importants résultats. La température de l'Afrique septentrionale est encore trop basse pour le caféier, qui ne s'accommode que difficilement des climats où le thermomètre descend au-dessous de 10 degrés sur zéro. N'oublions pas de classer le sésame parmi les plantes oléagineuses que notre colonie peut produire.

On appelle le *Tell* (*Tellus*), dans l'Afrique du nord, la contrée où se cultivent les céréales. Cette contrée s'étend de la mer à l'Atlas. Elle est séparée par cette chaîne de la région où le dattier remplace le froment.

La plupart de nos arbres fruitiers de France sont cultivés en Algérie; ils n'y sont pas acclimatés encore, ce qui fait qu'ils se trompent quelquefois de saisons pour fructifier et fleurir. Cependant les coteaux du Sahel sont garnis d'abricotiers et de pruniers d'ancienne date, et si leurs fruits n'ont qu'une qualité médiocre, rien n'empêche que l'art du pépiniériste et de l'horticulteur ne les amène un jour à leur degré de perfection. Il n'y a que deux pays en France qui produisent la pêche supérieure et les chasselas.

L'amandier et le figuier appartiennent aux climats du midi et donnent d'excellents fruits en Afrique. Il n'en est pas de même du noyer et des fruits à pépin dont l'acclimatation paraît devoir être plus pénible. Le pêcheur, originaire de la Perse, devra retrouver quelque jour dans notre colonie, les conditions de température qui assurèrent autrefois sa prospérité dans son pays natal. Le cerisier pousse vigoureusement en bois; mais la pulpe de son fruit, comme celle de la pomme, au lieu de se développer, se ride et se calcine sous l'influence de la chaleur du climat. La fraise aussi y brûle dans sa fleur. Mais le fruit véritable, le fruit par excellence de l'Algérie, c'est celui de l'oranger, du citronnier, des cédrats, les arbres tentateurs du jardin des Hespérides. Pendant deux mois, avril et mai, les orangeries de la Mitidja tiennent la plaine embaumée des plus douces senteurs; pendant l'hiver, elles continuent à la parer de leur riche feuillage noir constellé de sphères d'or, charmes du goût, de l'odorat et des yeux.

La terre d'Algérie est la terre promise des légumes d'Europe et des plantes potagères. Le cantaloup et la pastèque y atteignent un degré de finesse exquise et des proportions potironiennes; à peine

si la culture de ces plantes précieuses réclame quelques soins. La pomme de terre arrosée y donne trois récoltes; le petit pois figure au 1^{er} janvier sur toutes les tables d'hôte. Les radis, les laitues, l'artichaut et le chou se donneront un jour et ne s'y vendront pas; l'asperge pousse dans les rues et forme des clôtures.

L'Algérie est comme l'Inde un délicieux pays de chasse dans lequel on ne pouvait faire un pas, il y a une dizaine d'années, sans lever une perdrix, un sanglier, un chacal; il est vrai qu'on y levait quelquefois aussi des Arabes, une espèce de bipèdes fort dangereuse, que la nature a douée de deux armes redoutables, le fusil et le yatagan.

Les provinces de Bone et d'Oran, plus coupées de rivières et de lacs que les provinces d'Alger et de Constantine, sont aussi plus giboyeuses. Le lion s'y rencontre fréquemment, mais il n'est pas inconnu, tant s'en faut, dans celle de Constantine. Le gibier recherchant naturellement le fourré dans ces climats brûlants, et l'épaisseur du fourré dépendant de l'humidité du sol, on conçoit la raison de cette différence.

Au commencement de l'occupation, quand le mouton se vendait encore 1 franc 50 centimes au grand marché de Bouffarik, le lièvre valait 50 centimes, et la perdrix vivante 20, la bécasse et le canard idem, le marcassin 1 franc. C'est qu'alors le sanglier, la perdrix, le canard et le lièvre étaient plus communs dans les environs d'Alger que l'alouette dans la plaine Saint-Denis. Hélas! les environs d'Alger sont aussi dépeuplés de gibier aujourd'hui que les champs de la banlieue parisienne. On a payé la bécasse à Alger jusqu'à 7 francs en 1844-42.

Outre les oiseaux de passage, et la plupart des espèces communes de gibier que possède la France, comme le sanglier, le lapin et le lièvre, l'Algérie nourrit une foule de quadrupèdes et d'oiseaux inconnus au continent d'Europe. Dans l'ordre des carnassiers, par exemple: le lion, le léopard, la panthère, le lynx, le caracal, le chat-tigre, l'hyène, le chacal, le renard, la civette, la genette, la mangouste. La gazelle y remplace le chevreuil; on trouve des cerfs dans les forêts de la Calle, en compagnie du singe. Le porc-épic y est commun, mais le porc-épic habite aussi l'Europe; le rat à trompe est particulier à la province d'Oran.

Les cygnes, les flamants, les aigrettes ne sont pas rares aux environs des grands lacs de l'intérieur (Oran, la Calle). Tous les cours d'eau et tous les marécages d'Algérie sont peuplés de myriades de palmipèdes.

Il est une espèce de héron que je recommande d'une manière toute particulière au crayon des artistes, c'est le héron garde-bœuf, un élégant oiseau de la taille de l'ibis et d'une blancheur de neige, qui suit le bétail au pâturage et rentre avec lui dans ses parcs. Rien de plus joli à voir qu'un groupe de ces oiseaux blancs, faisant cercle autour d'un bœuf noir, majestueusement couché dans son lit d'herbe, et chaque individu, le col allongé, l'œil fixe, épiait avec une attention avide l'insecte bourdonnant qui vient troubler le repos du patient quadrupède. Le soldat français prend plaisir à assassiner cet oiseau dont la chair n'est pas même mangeable.

Des bandes innombrables d'outardes cannepetières arpentent les terres nues de la plaine; la poule sultane et la pintade ne se rencontrent guère que dans la province de Bone, la plus boisée et la mieux arrosée de toutes nos possessions africaines. La cigogne couronnait de son nid respecté tous les gourbis des Arabes avant notre arrivée. Le soldat français, qui ne respecte rien, a encore chassé la cigogne des habitations de l'homme.

Le grand nombre d'oiseaux échassiers qui peuplent les marais de l'Algérie y ont rendu difficile la multiplication des reptiles venimeux. Les serpents de cette catégorie y sont en effet fort rares. Il n'en est pas de même des insectes. L'insecte est le fléau de l'Algérie. Le scorpion, l'araignée et le mille-pattes, les plus dangereux de ces insectes, n'en sont pas les plus redoutés. La destruction des hérons blancs et des cigognes par nos chasseurs aura pour résultat infaillible de favoriser la multiplication des reptiles dangereux.

Le lion, quoique à peu près inconnu dans la province d'Alger, y descend quelquefois dans les rudes hivers. Un jeune individu de cette espèce signala son apparition dans le Sahel en 1842, par le meurtre d'un Arabe et d'un noir qui eurent le malheur de se trouver sur sa route dans un fâcheux moment. Il n'est pas d'année que nos cavaliers n'en tuent dans le voisinage de leurs quar-

tièrs, aux environs d'Oran, de Constantine et de Bone. Les postes de Dréan et de Guelma sont réputés les cantons les mieux engiboyés de cette espèce. Le capitaine Mesmer, commandant du poste de Miserguin, près d'Oran, avait enfermé dans l'enceinte d'une ancienne ferme arabe dont il ne restait plus que les quatre murs, une jument et son poulain. Ces murs avaient plus de deux mètres d'élévation; le poulain avait six mois. Un lion vint une nuit, sauta dans l'enceinte, enleva le poulain et l'emporta d'un seul bond pardessus les murailles.

La panthère existe aussi; on l'a rencontrée quelquefois dans les plaines de Staouëli, près d'Alger, et dans le voisinage de cette capitale, mais il faut, comme on dit, de la chance, pour en approcher une à portée de fusil.

Un jeune allemand de la tribu de Delhy-Ibrahim (Sahel), un enfant de dix-huit ans, s'amusa à tirer des oiseaux le long des buissons d'un ravin, quand il vit tout à coup à une cinquantaine de pas de distance, une masse brune se mouvoir à travers les broussailles. Il s'arrêta immobile, car l'animal ne venait point à lui, et il était peu désireux d'essayer la force de sa poudre sur cette robe mouchetée. Mais voilà qu'une bouffée d'air apporte au carnivore en quête une émanation de chair vive. L'animal se retourne soudain, et, malgré l'éclat du jour, notre chasseur aperçoit distinctement deux jets brillants de flamme verte qui traversent l'espace et s'arrêtent sur lui. Que faire en cette occurrence terrible? Attendre l'ennemi, le laisser venir à bout portant pour lui casser la tête. C'était le seul parti à prendre, notre infortuné s'y résigne. La panthère continue d'avancer à pas de chat, brandissant sa longue queue et se coulant sur le ventre. Dans ce moment critique, notre jeune Allemand avise à quelques pas de lui, au milieu du ravin, un léger monticule de terre que des racines de palmiers-nains ont protégé contre l'érosion des eaux; il se blottit derrière l'obstacle improvisé; mais l'animal, au premier mouvement du chasseur, a mesuré son bond et arrive en même temps par le chemin de l'air de l'autre côté du retranchement. Le coup part aussitôt; la panthère l'a reçu à brûle-pourpoint de la nuque à la poitrine. Elle pousse un rugissement épouvantable, se cramponne de ses griffes acérées aux reins et à l'épaule de son adversaire, et son énorme

gueule s'ouvre déjà pour serrer dans l'étau de ses mâchoires le cou du malheureux enfant, quand ses artères, déchirées et rompues par le plomb, éclatent sous cette dernière contraction de la rage. Des colons attirés sur les lieux du combat par le rugissement du monstre, trouvèrent les deux athlètes étendus sur le sol et noyés dans leur sang. Le jeune homme cependant guérit de ses blessures, les griffes de l'animal n'avaient fait que labourer ses chairs à la profondeur de quelques centimètres. La panthère envoyée à Alger et montée par le docteur Bodichon, figure aujourd'hui dignement au Muséum d'histoire naturelle de cette ville.



La bête dont il est ici question ne ressemble aucunement à ces petits charmants chats sauvages à la robe jaune mouchetée de noir, aux allures gracieuses qu'on admire au Jardin-des-Plantes, où ils portent le nom de panthères. La panthère du Musée d'Alger mesure

huit pieds neuf pouces (près de trois mètres) de l'extrémité du museau à celle de la queue ; la tête a un pied de largeur entre les deux oreilles, et les quatre dents canines un pouce et demi de long.

Les lions et les panthères d'Algérie vivent principalement de sangliers et de gazelles. Le lion, roi chevelu du désert, prélève de temps à autre sur les caravanes un tribut de chameaux.

Le sanglier est, avec la poule de Carthage, la tourterelle et la caille, l'espèce de gibier la plus répandue dans la Régence. Les Arabes le chassent à cheval avec des lévriers qui le coiffent. Quelquefois encore, les Arabes s'amuse à faire la fantasia autour de



l'animal, et à lui planter dans le corps de courtes javelines ornées

de banderolles rouges et armées d'une pointe de fer en forme d'hameçon. Ce charmant exercice, qui rappelle la course des taureaux de Séville, exige toute l'adresse des écuyers arabes, les plus habiles hommes de cheval que l'on connaisse.

Le sanglier d'Afrique est moins gros et moins délicat que celui de France; il a le caractère plus pacifique aussi; cependant il est bon de ne s'y fier que tout juste. Un de mes amis, célèbre chasseur de la Mitidja, eut un jour aux environs de Ma-el-Ma, avec une de ces bêtes qu'il n'avait nullement provoquée, un colloque à *canons rompus*, dont il s'estima fort heureux d'avoir pu se tirer les jambes sauvées. La discussion avait lieu sur le bord d'un ravin escarpé. Le pied ayant glissé à notre homme, dans une de ses évolutions rapides commandées par la brutalité des procédés de l'agresseur, il tomba la tête la première dans le fond de l'abîme, où il disparut incontinent sous quelques pieds de vase. Le sanglier ne jugea pas à propos de l'y poursuivre; il se contenta de jouir de son triomphe du haut de l'escarpement protecteur, et d'assister d'un air calme et paisible à la toilette du noyé.

On ne va pas à la chasse en Algérie pour tuer le lynx et le chat-tigre, la genette, le porc-épic, la mangouste; on les rencontre, on les tire, et tout est dit. D'ailleurs les mangoustes et les chats sauvages, qu'on baptise trop généralement du nom de chats-tigres, sont amis de la volaille et épargnent fréquemment aux colons, en se rendant chez eux, la peine de les aller chercher.

Le lièvre d'Algérie n'a que la grosseur du lapin de garenne de Paris. Il a encore les mœurs des âges primitifs, et ses allures ne ressemblent en rien à celles de nos lièvres civilisés, qui s'avisent quelquefois de nous faire des *randonnées* de sept à huit kilomètres. Le lièvre d'Algérie gît au plus épais des fourrés, et vous part dans les jambes comme un simple lapin. Vous le manquez, il se buissonne à cinquante pas plus loin. Pour peu que cette race tarde à se civiliser, sa destruction est imminente. Le lapin aura toujours pour lui sa demeure souterraine et enterrera le lièvre.

La perdrix d'Algérie (perdrix de roche) tient l'arrêt aussi ferme en janvier qu'en septembre, et se branche plus volontiers que celle de France. Encore une race vouée à l'extermination. Quant aux tourterelles et aux cailles, un bon tireur doit en tuer dans

une journée d'août et de septembre, et presque sans bouger de place, une centaine tout au moins.

Il n'y a en France que certains marais du Pas-de-Calais, du Gard et de l'Hérault, qui puissent donner une idée de la quantité de gibier d'eau qui peuple les ruisseaux et les flaques des plaines d'Algérie.

La poule de Carthage (cannepetière), la plus noble espèce de gibier plume et la plus abondante peut-être de la plaine, est inabordable en hiver, à moins qu'on ne la chasse à cheval, auquel cas on l'approche sans peine à quarante pas ; mais au mois d'août et de septembre, qui ne redoute pas un bon coup de soleil par une température de 33 à 40 degrés, peut la massacrer tout à l'aise à l'heure de midi.

La bécasse est aussi commune dans les ravins l'hiver que la bécassine aux marais.

Les plaines d'Algérie sont couvertes, comme celles de France, de myriades d'alouettes, de proyers, de hochequeues, de becfigues : les pinsons, les gros-becs, les mésanges, les chardonnerets y foisonnent ; le serin de Canarie y vit à l'état sauvage ; l'alouette ne *mire* pas en Afrique.

Aussitôt que commence la saison des pluies, des bandes innombrables d'étourneaux, de vanneaux et de pluviers dorés s'abattent sur la plaine. Les étourneaux sont d'infatigables semeurs dont Dieu se sert pour repeupler d'oliviers et de lentisques les revers de l'Atlas, que l'homme se plaît à dénuder par la dent de ses chèvres et les ravages de ses incendies périodiques. Quelquefois on voit passer dans l'air de ces trombes d'étourneaux qui obscurcissent le soleil et occupent dans le ciel des zones d'un kilomètre d'étendue sur une profondeur incroyable. Il fait beau voir ces masses opaques s'ébranler d'un mouvement uniforme, sous la chasse du faucon blanc, s'abaisser jusqu'à terre et se redresser dans les airs, avec la souplesse d'un ressort, sans jamais desserrer leurs rangs.

Les oiseaux de proie, vautours, faucons et milans, sont fort nombreux dans les plaines, et leur audace est extrême. Les Arabes du désert d'Angad, à l'ouest de Tlemcen et de la province d'Oran, emploient avec succès le faucon blanc pour la chasse de la gazelle.

A l'heure où le soleil se couche, bien plutôt quelquefois, un concert infernal d'horribles miaulements retentit soudain dans la plaine, dans les monts, dans les gorges; des milliers de voix se répondent des quatre coins de l'horizon : c'est le réveil des chacals. Vous les croiriez partout, dans vos rues, dans vos cours, dans vos jardins, et vous ne vous tromperiez pas toujours. Le chacal est en effet partout, malgré l'effroyable destruction qui s'en fait, à l'afût de la charogne. A la fin de l'hiver de 1842, une centaine de bœufs de Sardaigne, appartenant à l'administration, périrent au camp de Bouffarik en une huitaine de jours. On n'avait pas de bras pour enfouir dans le sol tous ces cadavres, dont les émanations pouvaient empester l'air. Les chacals se chargèrent de cet office : tous les cadavres étaient convertis en squelettes du soir au lendemain.

Du milieu de ce charivari diabolique dont je parlais tout à l'heure, s'élève de temps à autre un grondement grave et sinistre, précédé de rugissements aigus et saccadés : c'est le cri de l'hyène affamée, l'ignoble visiteuse des cimetières. Les chacals se taisent à ce cri, comme toutes les voix des animaux sauvages ou domestiques se taisent au rugissement du lion ou au rauquement de la panthère. Je ne crois pas à tout le mal qu'on a dit de l'hyène, en ayant vu de très-privées et de très-dociles dans beaucoup d'établissements publics; cependant je dois convenir que sa mauvaise mine donne beaucoup à penser, et qu'il est difficile de croire que Dieu ait pu loger une bonne âme de bête dans cette ignoble enveloppe. J'ai eu aussi entre les mains des témoignages accablants de la moralité de cette vilaine bête, entre autres une fourrure à raies brunes, qui fut de son vivant témoin *oculaire* d'un drame passablement palpitant d'émotions. L'affaire se passait aux rives du Mazafran, au dessous de Coléah, en 1840. Une hyène, propriétaire de la fourrure en question, s'était introduite pendant la nuit dans le parc de l'administration, où elle avait étranglé un bœuf. Le lendemain, quand elle revint à la curée, elle trouva portes closes et l'endroit par lequel elle s'était insinuée la veille barrée d'un saut de loup, avec addition de barrière. Une autre hyène eût peut-être cherché quelque passage ailleurs, mais celle-ci tenait à son trou, et là voilà qui s'escrime à belles dents contre les poutrelles et les mon-

tants de l'obstacle. Or, ces tentatives ne pouvaient moins faire que de provoquer l'attention du grenadier de garde, qui, se glissant en tapinois jusqu'auprès de l'animal, lui applique le bout de son canon entre les deux oreilles et fait feu. Au bruit de la détonation succède un hurlement horrible ; l'hyène franchit d'un bond désespéré le fossé, la barrière, et tombe comme la foudre au milieu du poste. Sauve qui peut général ! les troupiers terrifiés escaladent le blockhaus. Le procès-verbal authentique où j'ai lu ces détails certifie que l'animal avait déjà mis en pièces une partie notable des murs du rez-de-chaussée quand il tomba frappé d'une décharge générale. L'hyène se défend quand on l'attaque, voilà qui est prouvé.

On ne connaît guère, en Algérie, qu'une seule espèce de reptile venimeux, le serpent *minute*, ainsi nommé parce que sa morsure donne la mort en deux fois vingt-quatre heures, et les chacals, les hyènes et les renards n'y sont pas sujets à l'hydrophobie, comme en France. Que de compensations !

La mer d'Afrique est des plus poissonneuses. La baie d'Alger nourrit en quantité prodigieuse le thon, qui a déserté depuis cent ans les côtes de la Provence, la dorade, le maquereau, la bonite, le poisson Saint-Pierre, la langouste, une foule d'autres espèces excellentes. Par une faveur toute spéciale, la baie d'Alger a été dotée d'un banc d'huîtres semblables à celles de l'Océan, une exception unique, spéciale dans les parages de la Méditerranée. Les pêcheurs de la rade d'Alger ramassent fréquemment dans leurs filets de lourdes tortues de mer et même de jeunes requins. Le corail est encore une source de richesse dont la nature prodigue a fait don à cette côte d'Afrique tant calomniée.

L'Algérie peut donner place, d'ici à un demi-siècle, à six millions d'Européens. La journée de l'homme y rapporte en moyenne deux fois autant que dans les meilleurs pays de France ; c'est une des contrées les plus fertiles, un des plus doux climats de l'Ancien-Monde. C'est la colonie la plus susceptible de se défendre et de se suffire par elle-même, à raison de l'universalité de ses produits. En cas de guerre avec l'Angleterre, elle offrira à nos corsaires et à nos flottes un refuge inaccessible, avantage inestimable en ces mers inhospitalières (*mare sævum et importuosum*). Mers-el-Kebir et

Alger sont les seuls ports tenables de toute cette longue côte qui court de Tanger à Tunis; et nous les possédons, et ces ports ne sont qu'à cent cinquante lieues marines de Toulon.

Telle est la terre dont quelques députés de France, poussés par une inspiration funeste, ont demandé l'abandon; une terre qui nous a coûté déjà plus de cent mille soldats, et où nous avons enfoui plus d'un milliard. Ils ignoraient que la seule possession d'Alger et de Mers-el-Kebir doublait la puissance de notre établissement naval.

Or, qu'y a-t-il à faire pour utiliser ces énormes dépenses d'hommes et de numéraire, pour forcer notre colonie africaine à nous payer intégralement de tous nos sacrifices?

Il y a à déclarer d'abord l'Algérie terre française, comme on a fait pour la Corse. Quand l'Algérie sera régie par les mêmes lois que la métropole; quand elle aura ses tribunaux, ses préfets, ses députés, comme la Corse; quand l'Europe se sera résignée à considérer le sol de notre dernière conquête, comme dépendance du sol de la métropole, tous les états européens surchargés de populations s'empresseront d'y expédier leurs essaims d'émigrants.

Ce principe proclamé, il y aura à accorder à l'Arabe une indemnité pour les terres dont on l'aura exproprié « pour cause d'utilité sociale. »

Il y aura à pourvoir chaque commune d'un comptoir communal; à attribuer le monopole des transports et des banques à l'Etat; à substituer un système de crédit agricole au régime hypothécaire qui asservit le colon métropolitain à la tyrannie du capital et de l'usure.

A créer un code rural qui maintienne à l'administration le droit exclusif de distribuer les eaux, source de toute richesse agricole dans les pays brûlants.

Assainir le pays, grouper les travailleurs, solidariser tous les intérêts entre eux, arracher l'artisan à l'exploitation de l'usurier parasite, voilà ce qu'il y a à faire en Algérie, et, je le répète, il n'y a qu'à vouloir pour faire. Et tout délai d'un jour peut être considéré comme un mouvement de retraite; car la France n'est pas encore tellement maîtresse de ce sol africain, qu'elle ne puisse être forcée par la faim d'en sortir, et la France abandonnant l'Afrique,

c'est la Civilisation reculant encore une fois devant la Barbarie,
c'est un malheur sans nom pour toute l'humanité.

A. TOUSSENEL.

PROGRÈS DES IDÉES SOCIALES AUX ÉTATS-UNIS.

Cette esquisse sera nécessairement très imparfaite, mais les faits ne peuvent pas manquer d'intéresser comme éléments nouveaux dans le progrès social.

Les premières impulsions vers une réforme sociale ont eu un caractère presque exclusivement religieux. Des frères moraves allemands sans prétention à une science spéciale d'association économique ont été les premiers fondateurs de communautés industrielles basées sur les besoins de l'unité religieuse. Ils ont fondé plusieurs établissements dans notre pays, et, sans solliciter l'attention publique ni chercher à propager leurs doctrines, n'ayant presque rien d'abord, ils ont été s'enrichissant de plus en plus, et sont aujourd'hui dans un état de prospérité remarquable. Les membres de ces associations industrielles des Frères Moraves jouissent d'une grande considération parmi nous.

Après les Frères Moraves, une autre secte religieuse appelée *Shakers* (trembleurs) est venue d'Angleterre fonder des communautés industrielles. La secte des shakers a été fondée par une femme remarquable, *Ann Lee*, regardée comme prophétesse et nouveau Messie de l'humanité. La doctrine fondamentale des shakers est le célibat absolu. Les hommes et les femmes vivent à part dans des parties opposées de l'établissement, et ne se rencontrent qu'en public, pour les réunions de travaux en commun ou de culte religieux. Comme il n'y a pas d'enfants nés chez eux, ils se recrutent par l'introduction d'orphelins et d'adultes des deux sexes. Les uns sont sans ressources, les autres, par des motifs quelconques, désirent se retirer de la société civilisée.

Il n'y a ni riche ni pauvre parmi eux. Ceux qui apportent vingt à trente mille francs en entrant, ne sont pas plus considérés que ceux qui n'y apportent que leur bonne volonté et leur travail. Il n'y a pas de propriété individuelle. Tout y est possédé en com-

mun. Il n'y a d'autres distinctions que celles de la hiérarchie morale et celle de la direction des travaux.

Leur culte religieux, très-excentrique, consiste principalement en musique vocale et en danses symétriques.

Ils ont plusieurs communautés dans le nord des États-Unis, et toutes sont paisibles et très-florissantes au point de vue de la richesse et du bonheur matériel.

Très industrieux, très charitables, ils font beaucoup de bien aux populations qui les avoisinent. Leur conduite est irréprochable, et ils sont considérés comme les meilleurs citoyens de la république.

Leurs principaux établissements sont à New-Lebanon et à Niskayuna, dans l'État de New-York ; à Enfield, dans l'État de New-Hampshire, et à Harwood, dans l'État des Massachusetts.

Le troisième mouvement de réforme sociale a pris naissance en Allemagne. Un assez grand nombre d'émigrants, conduits par un M. Rapp, se sont établis ici en association religieuse et industrielle, il y a quarante ans environ. Malgré toutes les difficultés qui, dans un pays nouveau, assiègent des gens pauvres, n'ayant rien que leurs bras et leur courage pour se créer une position dans le monde, ils se sont maintenus en colonnes serrées. Ces hommes vivent en communauté, sous la direction de M. Rapp, qui vit encore, quoique très-avancé en âge. L'autorité de Rapp est presque absolue, au temporel aussi bien qu'au spirituel. Dans l'ordre moral et dans l'ordre industriel, rien ne se fait sans sa permission. Le mariage, l'éducation des enfants, la prédication religieuse, la production, la consommation, le commerce, tout enfin est sous sa direction.

Ils ont commencé avec peu de chose, et sont maintenant énormément riches. Leur établissement est à *Economie*, dans l'État de Pensylvanie, sur la rivière Ohio, à quelques lieues de Pittsburgh.

Une société semblable a été fondée à Zoar (Ohio), sous la direction d'un M. Bimeler. Cet établissement, qui a été commencé presque sans capital, il y a vingt ans à peine, est devenu aussi d'une très-grande richesse.

Il y a dans différentes localités plusieurs autres établissements semblables fondés par des Allemands et basés sur le même prin-

cipe social, c'est-à-dire sur une espèce de communisme modifié.

Toutefois, ce n'est guère que depuis quatre ou cinq ans que l'attention générale a été fixée sur la question d'une réforme sociale. Pendant un long séjour en Europe, M. A. Brisbane y avait étudié le mouvement des idées progressives; en 1840, il publia un abrégé de la science sociale de Fourier, et, à l'aide d'une propagande orale très-active, il attira l'attention d'un certain nombre d'hommes d'élite dans la sphère du journalisme. Dès 1842, les doctrines de Fourier furent répandues journellement dans toute l'étendue des États-Unis par un journal quotidien, le *New-York Tribune*. Cette feuille appartient au parti whig ou conservateur; c'est le premier journal de New-York; son influence politique et sociale est immense. La doctrine sociétaire est ouvertement propagée et soutenue par ce même journal, qui se tire à plus de 20,000 exemplaires en temps ordinaire, et à 80,000 dans les moments d'excitation générale, telle que celle de l'élection d'un président des États-Unis.

Beaucoup d'autres journaux s'occupent plus ou moins d'une réforme sociale, et spécialement de la théorie sociétaire. La doctrine de Fourier a incontestablement pris racine dans l'Amérique du Nord, et dans ce moment plusieurs essais pratiques sont tentés sur divers points du pays; il y a la Phalange de Brook-Farm, près de Boston; celles de Broughton-Meadows, Sodus-Bay, Leeds-Ville, North-American, Roysville, Braceville, Trumbull, Columbian, l'Intégral, l'Alphadelphia, le Wiscousin, etc.; dans les états de Massachusetts, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Ohio, Michigan, Wiscousin, etc.

Il en existe d'autres dont les noms et les localités ne me reviennent pas pour l'instant; la plupart de ces associations domestiques agricoles ont été fondées par des hommes dont le zèle égale l'intelligence. De tous ces essais pratiques de Phalanstère commencés récemment, il n'y en a qu'un seul (l'Intégrale), qui ait eu d'emblée un capital suffisant et des chances de progrès rapides. Presque tous les autres sont plus ou moins retardés dans leur marche par le manque d'argent. Il y a tout lieu de craindre que la moitié d'entre eux ne viennent à manquer en raison de leurs faibles moyens. Les autres, plus robustes ou mieux placés pour attirer les forces nécessaires, grandiront assez vite, et résoudront pleinement le grand

problème des temps modernes : le problème du travail attrayant et de l'association intégrale. Les trois Phalanges : le Brook-Farm, le Nord-Amérique et l'Intégrale, sont déjà dans cette catégorie.

Outre les journaux politiques qui propagent les doctrines d'association, l'Ecole sociétaire aux Etats-Unis a trois organes spéciaux de propagande ; ce sont le *Harbinger*, journal hebdomadaire publié à New-York et à Boston, par les Phalanstériens de Brook-Farm ; le *Tocsin*, journal publié par les écrivains de l'Alphadelphia-Phalange, et le *Ploughshare*, publié par la Phalange dite *Intégrale*. Ces trois journaux sont rédigés avec talent et leur succès est assuré.

A côté du mouvement phalanstérien, il y a le mouvement communiste, commencé il y a vingt ans par Robert Owen, et renouvelé tout récemment par quelques-uns de ses partisans. Pendant longtemps les idées communistes ont sommeillé, mais les grandes discussions sur l'esclavage paraissent les avoir ressuscitées.

Aux Etats-Unis, on compte maintenant une vingtaine d'essais pratiques basés sur les principes du communisme. La moitié de ces établissements sont dans les deux Etats d'Ohio et d'Indiana. Leurs principaux journaux de propagande sont le *Régénérateur*, publié par M. Orson Murray, et le *Communist*, par M. J.-A. Collins.

H. GREELY,

Rédacteur en chef de la *New-York Tribune*.

LA GALVANOPLASTIE.

La galvanoplastie est un art nouveau qui n'a pas encore pris dans l'industrie toute l'extension que son utilité devra lui faire acquérir un jour. La délicatesse de certaines opérations auxquelles les ouvriers ne sont pas encore habitués, l'inhabileté qu'ils mettent à diriger l'emploi des courants électriques dont l'action leur paraît extraordinaire, expliquent facilement pourquoi, en France, la galvanoplastie n'est encore qu'un jeu où les industriels exercent leur maladresse. On s'est déjà servi de cet art pour reproduire des monnaies et des médailles ; pour copier les cachets, les sceaux, les empreintes en plâtre ; pour obtenir des creux copiés sur des surfaces en relief ; pour fabriquer des moules obtenus sur des fruits, des végétaux, etc. ; pour fabriquer des moules dans l'art du fondeur ; pour reproduire des caractères d'imprimerie, des planches en cuivre unies ou gravées, des planches gravées sur bois, des images daguerriennes ; enfin pour graver sur une

planche de cuivre. Toutes ces applications qui, pour la plupart, n'ont été qu'essayées en France, sont plus communément faites en Allemagne et en Angleterre. Leur simple énoncé doit faire comprendre que, dès l'instant où leur réussite sera complète, il y aura une révolution dans la confection des dessins et modèles de fabrique. Les reproductions se font par la galvanoplastie avec une telle perfection, identité et facilité, que la propriété de ces dessins recevra une rude atteinte. Nous n'en dirons pas davantage, car, *si les faussaires savaient*, il y aurait pour la plupart des institutions de la société civilisée un danger dont elle ne semble pas encore comprendre l'importance. Dans tous les cas, il sera nécessaire, afin de sauvegarder des intérêts précieux et respectables, que la loi intervienne pour organiser ou du moins régulariser l'emploi des forces électriques, de même qu'elle est intervenue pour régulariser l'emploi des chutes d'eau, l'emploi de la vapeur, etc.

La galvanoplastie repose sur des règles générales qui doivent être à peu près invariablement suivies, dans toutes les applications de cet art, et que nous allons donner, ne pouvant indiquer ici les précautions spéciales qu'on doit prendre dans chacune de ces applications.

Le but que l'on veut obtenir est de précipiter, par l'action d'un courant galvanique, un métal de sa dissolution sur un objet donné, en couche continue, mais non adhérente, de manière que cette couche représente exactement tous les détails de l'objet avec toutes leurs dimensions et courbures. Quelquefois on n'a pas l'intention de retirer la couche métallique déposée de dessus l'objet, et alors cette couche doit être adhérente. Mais dans ce cas on ne fait réellement pas de la galvanoplastie ; on fait une espèce de dorure, cuivrage, etc. La condition essentielle pour l'adhérence de la couche déposée, est que le moule sur lequel se fait la précipitation, soit conducteur de l'électricité. Quand le moule est métallique, il n'y a aucune difficulté ; seulement l'adhérence pourrait se manifester et empêcher la séparation du dépôt ; on évite cet inconvénient en frottant légèrement le moule avec un linge imbibé d'huile, et essuyant ensuite avec un linge sec. Sur un moule non conducteur du courant galvanique, le dépôt ne peut s'effectuer qu'autant qu'on a préalablement métallisé la surface du moule par une couche de graphite ou d'une poudre d'argent. Si le moule est en plâtre, ou bien en pâte perméable aux liquides, on lui donne d'abord l'imperméabilité par une couche d'huile ou d'un corps gras, et on métallise ensuite.

On peut se servir, pour engendrer le courant électrique, soit d'un appareil simple, soit d'un appareil composé. Dans un appareil simple, le moule, l'objet sur lequel doit se déposer le métal précipité, fait partie essentielle du circuit galvanique. Dans l'appareil composé, la pile est en dehors du bain à décomposer, et le moule est attaché au

pôle zinc; le pôle cuivre, charbon, etc., est mis d'ailleurs en communication avec le bain; l'avantage que l'on trouve à employer un appareil composé consiste en ce que l'on peut attacher au pôle cuivre ce que l'on appelle un électrode soluble, c'est-à-dire une lame du même métal qui est en dissolution dans le bain et que l'on veut déposer sur le moule placé au pôle zinc. Cette lame a la propriété d'entrer en dissolution par quantité à peu près équivalente à celle qui se dépose sur le moule.

Les inventeurs de la galvanoplastie, Spencer et Jacobi, qui, le premier en Angleterre, le second en Russie, firent presque simultanément leur découverte (1838), et, sans aucun doute, en travaillant chacun de son côté dans la plus complète ignorance des travaux de l'autre, exécutèrent leurs opérations galvanoplastiques avec des appareils simples. C'est par la description de ces appareils que nous allons commencer.

Fig. 1.



Appareils simples. — Parmi ces appareils, celui que l'on emploie le plus ordinairement est représenté fig. 1. Dans un vase en verre, en porcelaine ou en faïence, on met la dissolution convenable du métal qu'on veut déposer, par exemple du sulfate de cuivre S pour recouvrir de cuivre les moules *m*. Au centre de ce premier vase, on en place un autre P, d'un diamètre beaucoup moindre, fait par exemple en porcelaine dégourdie. Dans ce vase P on met de l'acide sulfurique très-étendu, 12 ou 13 fois de son poids d'eau, et on y plonge une lame ou un cylindre Z de zinc, amalgamé ou non. Les moules sont mis en communication avec le zinc *z* par un fil de laiton. La dissolution de sulfate de cuivre devant s'épuiser à mesure que le dépôt métallique s'effectue sur les moules, il faut l'entretenir à un degré de saturation constante, en y ajoutant de temps à autre des cristaux

de sulfate de cuivre, ou mieux en plaçant à la partie supérieure de la dissolution un petit panier ou un sac en toile K rempli de cristaux.

Au lieu d'employer l'appareil précédent, on peut se servir du suivant, que M. Becquerel décrit à peu près ainsi que nous allons le faire.

On prend une caisse rectangulaire en bois, lutée intérieurement avec une substance peu susceptible d'être attaquée par les dissolutions, par exemple, avec de la glu marine. On partage cette caisse en deux compartiments par une cloison perméable au liquide et appelée dia-

phragme. Ce diaphragme peut être en baudruche, en parchemin; mais il est plus convenable de le faire en gros plâtre de mouleur; il ne faut lui donner que peu d'épaisseur, afin de diminuer le moins possible l'intensité du courant.

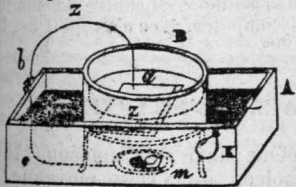
Le premier compartiment contient une dissolution faite à froid de cuivre ou de tout autre sel qu'il s'agit de décomposer; dans cette dissolution on fait plonger les moules à quelques centimètres du diaphragme. Dans le deuxième compartiment se trouve de l'eau légèrement acidulée, en contact avec une lame de zinc d'une surface à peu près égale à celle des moules, lame qui est placée à un centimètre environ du diaphragme. Quand tout est ainsi arrangé, on établit la conductibilité métallique entre les moules et le zinc.

On maintient le sel au même degré de saturation, comme dans le cas précédent. Il est bon d'entretenir la température de 40 à 70° pour éviter la cristallisation, et comme, malgré toutes les précautions, la saturation est toujours plus grande au fond que dans le haut, il faut retourner le moule de temps en temps, et cela avec rapidité afin d'éviter toute oxydation.

Un autre inconvénient est l'épaisseur inégale du dépôt, toujours plus abondant à l'extrémité opposée du point d'attache qu'à ce point même. On cherche à y remédier en plaçant plusieurs conducteurs suffisamment longs aux deux extrémités du moule, et en ayant soin de relever par derrière ceux qui sont fixés au bord inférieur.

C'est dans le but d'échapper à cet inconvénient d'un dépôt irrégulier qu'on se sert souvent de l'appareil suivant, fig. 2; il est formée d'une caisse rectangulaire ou cylindrique A dans laquelle on en met une autre

Fig. 2.



B, dont le fond est un diaphragme, maintenue convenablement aux parois de la caisse. Ce dernier vase B est supporté à une dizaine de centimètres du fond du vase A. Le moule *m* est placé horizontalement sur un support, à 7 ou 8 centimètres du diaphragme qui fait le fond du vase B. Dans ce vase, rempli d'eau acidulée par l'acide sulfurique, on met horizontalement une lame de zinc *z* ayant

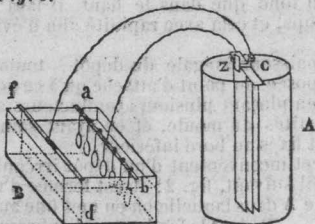
à peu près les mêmes dimensions que le moule. Le vase A étant aussi plein du sel à décomposer, on établit le circuit par le fil conducteur *abc*. Il ne se forme plus alors que quelquefois un bourrelet sur les bords du moule. Cependant pour que le dépôt fût rigoureusement égal en

tous les points, il faudrait que toutes les parties du moule fussent à égale distance du zinc, ce qui ne peut s'obtenir qu'en donnant au zinc la forme générale des saillies ou dépressions du moule, ou bien en donnant cette même forme à la cloison perméable. Sans ces précautions, le dépôt est toujours plus considérable sur les saillies que sur les creux.

Quand on juge que le dépôt a acquis une épaisseur suffisante, on lave les pièces à grande eau et on les sèche avec du papier buvard. On détache ensuite les pièces des moules, ce qui se fait facilement.

Appareils composés — Nous avons dit plus haut que l'appareil était composé quand le courant galvanique était produit dans un vase séparé de celui qui contient la dissolution à décomposer. On peut alors employer un courant aussi faible ou aussi énergique que l'on veut en employant un ou plusieurs éléments voltaïques de formes et grandeurs diverses. On dispose l'opération de la manière suivante, fig. 5 :

Fig. 3.



la pile, B la caisse où on verse la liqueur, le sulfate de cuivre par exemple. A une tige *ab* on suspend les moules qu'on veut recouvrir; en face on met une plaque *cd* du métal qu'on doit déposer, de cuivre dans la circonstance actuelle, pour servir d'électrode soluble. La pile étant chargée, on met *cd* en communication par un fil de laiton avec le pôle cuivre *c*, et *ab* en communication avec le pôle zinc *z*.

Nous n'avons rien à dire sur la disposition particulière des moules, et sur l'emploi de la dissolution à décomposer, si ce n'est qu'il est bon d'opérer à une température de 40 à 70° B.

MÉHÉMET-ALI, PACHA D'ÉGYPTE.

Méhémet-Ali prétend être né la même année que Napoléon (1769). Méhémet-Ali est sorti, comme Napoléon, de la classe moyenne. Le pacha d'Egypte a été, comme l'empereur des Français, le fils de ses œuvres. Méhémet-Ali a commencé par être marchand de tabac, avant d'être militaire. Il est parvenu au pouvoir suprême en s'appuyant tour à tour sur l'intérêt des masses et sur le sabre.



Méhémet-Ali, pacha d'Egypte.

Après avoir détruit les beys-mamelouks, sorte de seigneurs féodaux, propriétaires des trois mille villages de l'Égypte, Méhémet-Ali a concentré toute la propriété territoriale entre ses mains. Cette opération, parfaitement conforme à l'esprit et à la lettre du Koran, a permis à Méhémet-Ali d'établir l'unité de culture dans toute l'Égypte, système qui aurait incontestablement de grands avantages, si l'on y introduisait l'esprit de justice dans la répartition. Méhémet-Ali a profité de ce système pour faire planter le coton et d'autres produits riches dans la vallée du Nil. Le monopole de ces produits a été la véritable source de sa puissance militaire. Méhémet-Ali échangea les cotons d'Égypte contre des armées et des flottes; et, deux fois, en 1833 et 1837, il mit le sultan de Constantinople à deux doigts de sa perte. Tant il est vrai que l'agriculture est la source de toute richesse et de toute puissance.

Méhémet-Ali a été comme un reflet de Napoléon en Orient. Il a continué l'œuvre commencée par l'expédition française en Égypte. Cette œuvre consistait à greffer la civilisation sur la barbarie, par l'importation de la tactique militaire et de la grande industrie. Sous ce rapport, Méhémet-Ali a rempli en Égypte un rôle analogue à celui du czar Pierre en Russie. Mais, dans la civilisation, Méhémet-Ali n'a pas su distinguer assez les bons et les mauvais éléments. Il en a pris surtout ce qui allait à son double caractère de commerçant et de soldat, les finesses diplomatiques et la puissance militaire. Discipliner son armée à l'européenne; employer cette armée à conquérir au loin les plus vastes contrées et à maintenir en Égypte le monopole agricole et industriel, monopole de plus en plus lourd pour les cultivateurs égyptiens; appliquer les bénéfices des monopoles au paiement et à l'augmentation de l'armée et de la marine, afin de tenir en échec le sultan de Constantinople: tel a été le double ressort de la politique de Méhémet-Ali, ressort que sa main habile a fait jouer trente années avec assez de bonheur. Mais l'expérience a démontré que ce système n'était pas durable; car il n'avait pas pour base l'émancipation réelle des travailleurs et l'amélioration de leur sort.

•Méhémet-Ali avait fondé un empire arabe, comme Napoléon avait fondé un empire français. L'empire de Méhémet-Ali se composait de l'Égypte, de la Nubie, du Sennâr, du Kordofan, de l'Hed-

jaz et du littoral de la mer Rouge, de la Syrie, de l'île de Crète, etc. Tous ces pays formaient une superficie trois fois grande à peu près comme la France, mais qui ne comptait guère que 20 à 25 millions d'habitants. L'Europe n'a pas jugé à propos de laisser subsister cet empire, craignant apparemment qu'un jour Méhémet-Ali ne s'emparât de Constantinople. En 1840, une coalition des puissances européennes, Angleterre, Russie, Prusse, Autriche, Turquie, coalition à laquelle la France n'a pas pris part, a détruit l'empire arabe de Méhémet-Ali. Les escadres combinées d'Angleterre et d'Autriche bombardèrent Beyrouth, Saint-Jean-d'Acre et les principales villes du littoral de la Syrie. Aidées par quelques troupes de débarquement que les Anglais jetèrent dans le pays, les populations syriennes de la montagne et de la plaine se soulevèrent contre l'armée d'Ibrahim-Pacha; et, dans une retraite qu'on a comparée à celle de Moscou, cette armée, composée de plus de deux cent mille personnes, hommes, femmes et enfants, périt presque entièrement, non pas au milieu des glaces, mais au milieu des sables du désert.

Toutefois, plus heureux que Napoléon, qui perdit le trône de France et mourut à Sainte-Hélène, Méhémet-Ali conserva le pachalik d'Egypte, et le vieux pacha pourra mourir tranquille dans son palais, au milieu des siens. Mais l'Angleterre, qui a parfaitement étudié la question égyptienne, a tenté d'anéantir dans sa source la puissance militaire de Méhémet-Ali, en le contraignant à l'abolition des monopoles. Pour abolir les monopoles, il eût fallu résoudre la question de la propriété de la terre; mais cette question est demeurée entière. La propriété de tout le sol d'Egypte, à l'exception des maisons et des jardins qui sont encore régis par l'ancienne juridiction du *mekemeh*, appartient à Méhémet-Ali et appartiendra par conséquent à ses successeurs. Si l'on avait voulu sérieusement abolir le système du monopole agricole et commercial, il aurait fallu diviser la propriété comme en France, et rendre chaque *fellah* seul maître absolu de planter, comme il l'entendrait, son morceau de terre, ou de n'y rien planter du tout, si cela lui plaisait. On a senti tout le danger de cette dernière hypothèse, et il paraît qu'on s'est contenté d'un semblant d'abolition.

Au fond, le monopole existe toujours; c'est toujours le conseil

supérieur du Caire qui règle souverainement les cultures, et fait exécuter ses ordres par les *cheyk-el-béled* ou maires de villages. Et, pour se ménager une échappatoire, au cas qu'on voulût trop le presser, Méhémet-Ali; toujours fin et rusé, profite depuis quelques années de son droit de propriété du sol égyptien, pour distribuer à ses créatures, et pour se distribuer à lui-même, d'immenses lots de terre, qui sont cultivés par des salariés, et qu'on appelle *chiffliks*. On pourrait peut-être tirer parti de ces nouveaux établissements pour introduire les méthodes européennes et les avantages de la grande culture. Mais la base, qui est le salaire des travailleurs, et, par conséquent, l'exploitation absolue par les concessionnaires, est évidemment mauvaise. Il faudrait donc changer cette base vicieuse, et la remplacer par l'association agricole-domestique. Méhémet-Ali doit avoir assez de pénétration pour comprendre ceci, assez de volonté pour le mettre en pratique. Cette innovation serait mille fois plus utile et plus glorieuse que toutes celles qu'il a faites, ou qu'il se propose de faire. Nous n'en exceptons pas même le barrage du Nil.

Méhémet-Ali vient de confier cette œuvre à M. Mougel, ingénieur français, qui a déjà exécuté le bassin de carénage, dans le port d'Alexandrie. Le barrage du Nil est une idée de Napoléon; c'est peut être pour cela que Méhémet-Ali tient tant à l'exécuter; car, en définitive, le barrage ne peut guère avoir d'utilité immédiate. Il triplera, dit-on, la superficie des terres arrosables et cultivables; mais il faudrait des bras pour les cultiver, et toutes les terres arrosables aujourd'hui ne sont pas en culture. Le barrage n'est donc qu'une œuvre d'avenir.

Une des gloires de Napoléon en Egypte fut, comme on sait, d'avoir songé au percement de l'isthme de Suez. Méhémet-Ali, qui a pris Napoléon pour modèle, a voulu rétablir la communication entre la mer Méditerranée et la mer Rouge. Mais il a toujours été entravé par les malentendus et les rivalités diplomatiques. Toutes les tentatives qu'il a faites jusqu'à présent ont échoué. Il faut rendre justice aux bons désirs de Méhémet-Ali; mais il faut reconnaître, en même temps, que l'établissement d'un système de communication rapide à travers l'isthme de Suez, est une œuvre que le pacha ne peut accomplir à lui seul. Le génie et les capitaux de

l'Europe sont indispensables pour mener à bonne fin cette œuvre d'unité.

Si une compagnie sérieuse se formait; si cette compagnie, afin de concilier tous les cabinets, adoptait les deux modes de communication rapide, le chemin de fer du Caire à Suez et le canal maritime de Suez à Peluse, chacun dans la mesure de son utilité et de sa fonction réelle; si cette compagnie se présentait pour traiter avec Méhémet-Ali, l'illustre pacha ne pourrait mieux couronner une carrière si pleine et si historique, qu'en disant à cette compagnie: « Venez, venez vous associer avec moi pour la réalisation d'une œuvre qui doit assurer la paix du monde et la prospérité de l'Egypte! »

A. C.

LE PRINCE DES TRAVAILLEURS.

.... Sans doute il est beau de voir des fils de roi vaillamment partager les dangers d'une armée, et exercer sur chacun des corps spéciaux dont elle se compose la double influence du courage et de l'entente des choses de la guerre.

Mais pourquoi toujours se borner à chausser l'éperon, à ceindre l'épée? pourquoi ne songer jamais qu'à la bataille?

A côté de cette armée si héroïquement dévouée au pays, n'est-il pas une autre armée cent fois plus nombreuse et non moins dévouée au pays?

Une armée de travailleurs résolus, valeureux, infatigables, résignés, qui fécondent le sol, qui produisent les merveilles de l'industrie, qui enrichissent le pays par un travail incessant, et qui pourtant vivent misérables, obscurs, délaissés, oubliés...?

Pour ces simples soldats de l'agriculture et de l'industrie, jamais de puissant patronage, jamais de récompenses honorifiques, jamais d'invalides, jamais de retraites après de longues années employées aux labeurs les plus productifs et les moins rétribués, les plus utiles et les moins glorifiés!

Ne serait-il pourtant pas beau de voir un fils de roi s'attacher affectueusement à cette armée de travailleurs; en étudier les res-

sources, les besoins, l'organisation; connaître enfin de ses réclamations et surtout de ses droits?

Quelle noble mission ! quelle reconnaissance elle inspirerait à ceux qui souffrent tant de misères ignorées ! Que de larmes elle tarirait ! que de saintes espérances elle éveillerait dans tant de cœurs mornes et désolés ! quelle incalculable influence exercerait enfin un pareil exemple sur les destinées de la France... du monde, peut-être... car les temps sont menaçants... !

Il est une auguste veuve que tous les partis entourent d'une vénération profonde... d'une sympathie respectueuse qui va jusqu'aux larmes... parce que les vertus, la charité, les douleurs de cette princesse, victime d'un sort affreux, sont populaires... parce que, dans son deuil solitaire éternel, on la voit incessamment pleurer sur deux pauvres orphelins, dont l'un est appelé à porter cette rayonnante couronne de France... l'autre à être le frère du roi.

Si notre voix n'était pas aussi obscure qu'elle est sincère, nous oserions espérer d'être entendu par hasard, lorsque nous disons :

« Au nom de ces innombrables orphelins que fait la misère des classes ouvrières, au nom de tant de veuves qui, sans appui, sans ressources, ne peuvent répondre que par des larmes amères quand leurs petits enfants leur disent : J'ai faim... j'ai froid... qu'un jour cette immense armée de travailleurs trouve son plus zélé, son plus éclairé défenseur sur la première marche de ce trône que le peuple a élevé au prix de son sang ! »

EUGÈNE SUE.

STATISTIQUE JUDICIAIRE.

IMPUISSANCE DE LA RÉPRESSION.

La civilisation vante à toute occasion l'excellence de son organisation judiciaire. A entendre ces panégyristes, la société réfléchirait fidèlement la Providence, du moins dans les attributions vengeresses dont on la dote, tant elle est perspicace à découvrir et ferme à punir le crime; et il faut que la nature humaine soit singulièrement dépravée pour que le spectacle de la justice,

Qui frappe le méchant sur son trône endormi,
ne la détourne pas d'une coupable imitation,

S'il est vrai, et nous le croyons, que l'impunité encourage, rien de plus encourageant que l'impuissance de nos institutions.

Le coupable, en effet, a les meilleures chances d'échapper à toute peine.

D'abord le délit lui-même peut n'être pas découvert, ce qui est très-fréquent. Mais comme alors la statistique se tait, nous passons outre, réservant ce cas pour une appréciation ultérieure.

En admettant que le fait soit découvert, il peut rester impuni, 1° par défaut de poursuites de la part du ministère public, soit qu'il ne paraisse pas assez grave pour être poursuivi d'office, soit que l'auteur reste absolument inconnu, soit par prescription acquise ou toute autre cause ; 2° par ordonnance de non-lieu émanée de la chambre du conseil ; 3° par arrêt de non-lieu émané de la chambre des mises en accusation (c'est le résultat des informations toutes les fois que les auteurs restent inconnus ou que les charges contre les coupables présumés sont insuffisantes, bien que le crime ou le délit soit d'ailleurs constant) ; 4° enfin par acquittement devant les tribunaux correctionnels ou les cours d'assises, acquittement qui, en jetant des doutes sur la culpabilité des prévenus ou des accusés, n'en laisse pas moins, à peu près toujours, subsister le corps du délit, dont le véritable auteur échappe ainsi à la justice.

Traduisons en chiffres les chances d'impunité.

I. — *Impoursuivis.*

Nombre total des plaintes reçues (en 1843).	169,033
Classées comme impoursuivies.....	60,347
A déduire comme ne constituant ni crime ni délit.....	25,424
Reste comme impoursuivies.....	34,923

Soit 20 p. 100.

Dans tous ces cas il y a eu lésion des droits d'autrui, dommage causé, conduite punissable, et cependant le coupable reste impuni.

Des écrivains, chez qui la pratique des affaires n'a pas contrôlé

les inspirations du sentiment, ont blâmé la réserve du ministère public et soutenu que les citoyens ne pouvant, pour chaque minime querelle avec leur prochain, se donner les ennuis d'un procès, les magistrats devaient toujours intervenir d'office et en assumer sur l'Etat les soins et la responsabilité. Cette critique, un peu spécieuse au premier abord, ne résiste pas à l'examen.

Dans la période sociale où nous vivons, et que nous appelons *civilisation*, au fond de toutes les relations humaines se trouve un conflit d'intérêts ou de sentiments, avec leurs conséquences, la lutte et le dol. En de telles conditions on peut dire du Mal ce que l'apôtre des nations disait du principe du Bien : *In eo movemur, et vivimus, et sumus*. Entreprendre de le débusquer de toutes ses positions par un combat corps à corps serait vaillant, mais déraisonnable. Quand les délits se comptent chaque jour par milliers, faut-il bien, pour ne pas frapper partout et toujours, faire un triage et concentrer les sévérités judiciaires sur les actes les plus dommageables et sur les criminels les plus dangereux.

Il y a d'ailleurs à cette conduite des motifs d'un ordre plus élevé que les difficultés d'exécution.

Dans la Civilisation le bien lui-même porte son ombre et tourne au mal par quelque face : c'est ce que Fourier appelle le *Cercle vicieux*, caractère des âges subversifs de l'humanité où nous vivons encore. Cela est surtout vrai de la répression. Quoique légitime parce qu'elle est nécessaire, ses avantages sont compensés par de graves inconvénients. Même appliquée avec mesure, elle enlève aux fonctions productives des milliers de magistrats, de gendarmes, d'huissiers, d'agents de police, de gardiens de prison, instruments de ses rigueurs. Elle dépense en œuvres stériles, prisons bagnes, maisons centrales, transports cellulaires et non cellulaires, indemnités de taxes de toute espèce, frais d'administration généraux et particuliers, des millions enlevés aux labeurs féconds de l'agriculture et de l'industrie, de la science et de l'art. Que l'on prétende à poursuivre tous les délits ; des légions décuples de fonctionnaires et tous les millions du budget ne suffiront pas à cette tâche, et pour réparer ou prévenir des maux légers, on en suscitera de bien plus graves. Il y a donc entre les avantages et les inconvénients une limite que ne doit pas dépasser la sollicitude officielle.

Les citoyens se plaindront-ils de n'être pas pleinement protégés contre cette multitude de petites vexations, coups d'épingle qui rendent la vie intolérable? Quoi donc! ils vivent dans un milieu social où l'hostilité des intérêts est la loi universelle, ils s'en réjouissent, ils s'en vantent, ils lapident à coups de calomnies les *utopistes* qui préparent une société meilleure; ils veulent s'immobiliser dans le royaume du mal, et ils s'étonnent de n'y pas trouver le calme et le bonheur absolus! Prétention de tout point ridicule. Sans doute elle part d'un désir légitime d'ordre, mais comme ce désir ne peut trouver satisfaction complète que dans une autre combinaison des intérêts sociaux, qu'ils se résignent à des contrariétés, qui sont l'effet inévitable de l'organisation actuelle, ou qu'ils poursuivent avec nous une société nouvelle. Un mauvais arbre ne peut produire que de mauvais fruits : les voulez-vous bons, greffez-le.

II. — Ordonnances de non-lieu à suivre.

La proportion ici encore est fort élevée.

En 1843, affaires communiquées au juge d'instruction.....	68,207
Affaires terminées par ordonnance de non-lieu.....	22,119
A déduire comme ne constituant ni crime ni délit.....	10,129

Reste comme délits impoursuivis :.....	11,990
Soit 17 pour 100.	

III. — Arrêts de non-lieu à suivre.

En 1843, affaires réglées par les chambres d'accusation.	6,312
Arrêts de non lieu (1).....	454
Soit 7 pour 100.	

(1) Par une lacune regrettable, la statistique ne fait pas connaître les motifs des arrêts de non-lieu ; on pourrait adopter pour le chiffre des affaires qui ne constituaient ni crime ni délit, le même rapport que pour les ordonnances de la chambre du conseil, ce qui réduirait la proportion réelle des impoursuivis de cette catégorie à 3 pour cent.

En résumé, sur un nombre total de..... 169,033 plaintes
qui se réduisait, par déduction de celles qui ne
constituaient ni crime ni délit, d'après la décision
du ministère public ou des chambres du conseil à 133,253

Il y a eu impunité absolue dans (1)..... 65,492

C'est-à-dire *dans la moitié*. Est-ce tellement admirable de perfection?

Et que l'on ne croie pas que l'impunité ne profite qu'aux petits coupables; voici pour les principaux crimes des chiffres significatifs.

En 1843.	Constatés (2).	Impunis.	Rapport des impunis
Parricides,	17	9	53 pour 100
Assassinats,	416	219	52
Empoisonnements,	72	52	72
Meurtres,	290	152	52
Infanticides,	318	226	71

Et tout le reste à l'avenant. — Avions-nous tort de dire, surtout si l'on ajoute à ces données la possibilité de la non-découverte du crime, que les coupables ont de très-belles chances d'impunité, et que la société se montre presque aussi impuissante à punir le crime qu'à le prévenir? De quel côté se trouve donc le sens pratique, chez ceux qui se fient à la répression pour le maintien de l'ordre, ou chez ceux qui, comme nous, font appel à des principes plus efficaces de moralisation? Quels sont les rêveurs et les igno-

(1) Dans ces calculs et dans ceux qui se trouvent quelques lignes plus bas, nous supposons que les délits portés devant les tribunaux ou les chambres de conseil et d'accusation sont précisément les mêmes qui ont été inscrits comme plaintes dans l'année, ce qui n'est pas complètement vrai. Il y a entièrement des années, l'une sur l'autre. Mais il serait absolument impossible de suivre le sort de chaque affaire d'une année à l'autre. Le procédé que nous employons le seul possible, ne peut procurer que des erreurs très-légères, sans portée pour des évaluations approximatives telles que les nôtres.

(2) Dans les crimes constatés et impunis, nous comprenons tous ceux qui ont été réellement constatés, et non-seulement ceux qui ont été portés devant les tribunaux correctionnels et les cours d'assises. Pour mesurer la répression, les publicistes, le garde-des-sceaux lui-même, ne constituent que la proportion des acquittements, ce qui est très-mal opérer. Pourquoi ne pas tenir compte de toutes les plaintes avortées, par le seul motif que les auteurs des délits sont restés inconnus, ou que les charges contre eux ont été insuffisantes?

rants, et quels sont les hommes positifs et bien informés de la réalité des choses?

UN SIÈCLE DE CIVILISATION.

En partant des données précédentes, ne serait-il pas curieux de savoir ce qui se commettrait de grands crimes par an et par siècle, en Europe? En admettant, par hypothèse, que les chiffres de la criminalité en France puissent servir de base, le calcul est facile en acceptant pour moyenne du siècle, dont nous touchons le milieu, la population actuelle de l'Europe, qui est d'environ 300 millions.

Sur cette base nous aurons :

	Un an.		Un siècle.	
	En France	en Europe.	En France	en Europe.
Parricides,	17	143	1,700	14,500
Assassinats,	416	3,563	41,600	356,500
Empoisonnements,	72	617	7,200	61,700
Meurtres,	290	2,483	29,000	248,500
Infanticides,	318	2,723	31,800	272,500
	1,113	9,537	111,300	953,700

Philosophes et hommes d'État, prosternés devant les merveilles de la civilisation, méditez bien ces nombres : dans un siècle, en Europe, près d'un million d'individus qui ont péri par le crime (1)!!!

Multipliez ces chiffres par celui de la population entière du globe, par celui des générations qui se sont écoulées depuis l'origine, et voyez combien est épaisse la couche de boue et de sang où plongent les pieds de l'humanité! N'est-ce pas que les socialistes sont bien coupables de ne point partager votre admiration pour la sublimité d'un tel état social, et de porter sur vos idoles une main sacrilège (2) !

J. D.

(1) Ce chiffre serait beaucoup plus considérable si nous comptions les coups et blessures volontaires qui ont occasionné la mort sans intention de la donner.

(2) La *Démocratie pacifique* a publié une série d'excellents articles du même auteur sur ces matières.

LE MONDE A VÉCU !

Extrait d'un discours prononcé dans un banquet d'ouvriers phalanstériens.

« En dépit des aveugles qui nient la lumière, et malgré les esprits rétrogrades ou stationnaires, le monde marche à grands pas vers l'accomplissement de ses destinées.

» Dans l'ordre scientifique, les découvertes se succèdent avec une rapidité merveilleuse, et, chose providentielle! chacune de ces découvertes semble venir tout exprès pour battre en brèche un préjugé ou pour poser le problème social en des termes toujours plus précis et plus rigoureux. A la vapeur qui abrège la distance, succède l'électricité qui la supprime. Que voulez-vous que deviennent ces sentiments exclusifs qui séparaient les peuples, alors qu'ils vont apprendre à se connaître, c'est-à-dire à s'aimer?...

» En même temps que les races se pénètrent, que les instincts divers de l'humanité aspirent vers leur harmonie; en même temps qu'une partie de la science réalise, à l'heure même, d'immenses progrès, une autre partie de la science semble apporter un secours infernal au génie de l'exploitation. La mécanique apparaît jusqu'ici comme l'auxiliaire de toutes les iniquités sociales qui soulèvent la conscience humaine, comme un moyen inspiré de l'enfer pour rendre le riche plus puissant, le pauvre plus infortuné, pour casser les bras à l'homme qui n'a que ses bras pour vivre. Déjà elle est maudite par des populations au désespoir, par des millions d'hommes qui meurent et de femmes qui se vendent, parce qu'on n'a que faire de leurs forces et de leur courage.

» Le blasphème qui procède du désespoir est au moins excusable, sinon légitime; mais ceux que le vampire n'a pas encore saisis doivent se demander s'il est possible, si Dieu permettrait que la science se développât aux dépens de la justice et de la conscience de l'humanité? La question n'attend pas la réponse. Il est évident que toutes les facultés humaines sont détournées de leur emploi naturel quand elles n'améliorent pas les conditions de la vie. Si la science empire le sort des hommes, ce n'est pas à la science qu'il faut s'en prendre; elle fait son œuvre, elle accomplit sa mission en investissant le roi de la création de forces toujours nouvelles,

en l'affranchissant des plus pénibles luttes que son esprit livre à la matière pour l'assujettir à sa volonté.

» Mais que faire de ce monde de producteurs condamnés à l'inertie qui, pour eux, est la mort ? Comment équilibrer cette population qui pullule, et semble puiser son énergie, ou plutôt sa fièvre de reproduction, dans les insomnies de la misère et dans les insouciances d'une résignation désespérée ? Y a-t-il encore des champs de bataille où viennent se faire abattre, comme dans une bouche-rie, tous ceux qui n'ont pu trouver place au banquet de l'existence ?

» Qu'en faire de ces malheureux qu'on ne peut plus tuer, et qu'on ne sait pas encore faire vivre ?

» Eh bien ! c'est justement là le service de la science. Supprimez, par la pensée, tous les travaux des socialistes, et la science matérielle, la science de la mécanique suffira encore pour poser le problème que, sous peine de mort, la société doit résoudre.

» Un droit naturel, longtemps méconnu, quoique le plus sacré, le plus impérieux, le Droit de vivre, ne tardera pas, il faut bien y compter, à être inscrit en tête de toutes les chartes et de toutes les constitutions. Le droit de vivre est le corollaire nécessaire du droit de propriété. Ils se supposent, se légitiment réciproquement ; le monde est coupable d'un crime de plus chaque fois que dans son sein un homme meurt de privations.—Raffinez la vie des privilégiés, étendez les conquêtes de l'intelligence humaine, laissez aux beaux-arts la libre expansion de leur génie ; mais dans tous ces développements, n'oubliez jamais l'humanité, ou toutes ces merveilles ne seront que des mirages qui vous conduiront aux abîmes.

» La conscience s'épure dans l'humanité comme dans l'individu. Le bonheur n'est pas, et ne doit pas être une affaire de bonne fortune, mais de droit commun ! Que chacun ait le droit de vivre par cela seul qu'il est homme ; et qu'ensuite il se distingue par son utilité ! C'est là la grande formule de la philosophie sociale de notre temps. Le peuple n'abusera plus de sa force du jour où il en aura pleine conscience. Or, ce jour, c'est demain peut-être ! Aujourd'hui même, voyez comme sa protestation est calme, digne et soutenue ! Ah ! si la sagesse s'unit à la force, le vieux monde a vécu ! »

St.

MERVEILLES DE LA RUE QUINCAMPOIX.

Au moment où la fureur de l'agiotage est plus vive que jamais en France, il n'est pas sans intérêt de rappeler les anecdotes qui coururent à l'époque où le système de Law bouleversait toutes les fortunes du pays (sous la Régence).

— Un artisan n'ayant pour tout bien que dix mille livres les employa en achat d'actions ; il fit si bien valoir ses titres qu'en moins de trois mois il se vit en état d'acquérir un équipage. C'était son vœu le plus cher depuis bien des années ; notre homme court chez un carrossier et demande une voiture des plus somptueuses. — Dans quel goût la voulez-vous, monsieur, demanda le carrossier ? la doublera-t-on de velours cramoisi ? y mettra-t-on des épinettes d'or et d'argent ? -- Oui, oui, de l'or, de l'argent, du velours cramoisi ; tout ce qu'il y a de plus cher. Voici pour les arrhes, quatre mille livres en billets de banque. Faites vite. En disant ces mots il disparaît ; le carrossier court après lui en criant : Monsieur ! monsieur ! quelles sont vos armes ? — Toutes les plus belles, mon ami, toutes les plus belles.

— Un autre favori de la fortune, devenu millionnaire par les mêmes voies, invita quinze ou vingt personnes à dîner chez lui. Qu'on prépare vingt couverts, dit-il à sa femme. — Comment ! vingt couverts ? où voulez-vous que je les prenne ? — Vous voilà bien embarrassée, ma mie ; donnez toujours vos ordres pour le dîner et j'aurai soin du reste. Tandis qu'on prépare le festin, notre parvenu monte dans son carrosse de nouvelle emplette et va chez un orfèvre pour acheter de la vaisselle d'argent. L'orfèvre lui ouvre ses armoires et le prie de choisir ce qui lui conviendra. Comme il fallait quelque temps pour étaler la marchandise, le richard s'impatiente, et ne voulant pas se donner la peine d'examiner pièce à pièce, il dit brusquement à l'orfèvre : Combien voulez-vous me vendre toute votre boutique ? — Mais, monsieur, vous n'y pensez pas. — Que de raisonnements ! combien tout cela vaut-il ? L'orfèvre, après avoir consulté son livre, dit en conscience qu'il ne peut pas céder son fonds à moins de quarante mille écus, et que c'est le dernier mot. — Eh bien ! que de façons, monsieur,

pour si peu de chose. Tenez, voici vos cent vingt mille livres en billets de banque. Etes-vous content ? Allons, dépêchons; emballez-moi au plutôt cette argenterie et qu'on m'aille chercher quatre ou cinq fiacres. Ces ordres furent exécutés si ponctuellement, qu'à midi la vaisselle arriva. On la déballe, on met le service, et tous les convives arrivés on se met à table. Le maître ayant reconnu que les sucriers et les poivrières n'étaient que de faïence, s'emporta fort contre l'ordonnateur de son repas. — Qu'est-ce que cela signifie ? il me semble que mon bullet doit être assez bien garni pour qu'on me serve tout en vaisselle d'argent. — Eh ! vraiment, monsieur, ce n'est pas ma faute, mais plutôt la vôtre : Apparemment vous avez pris pour des sucriers et des poivrières, les burettes et les encensoirs que vous avez achetés.

— Un ex-laquais, devenu plus riche que son maître, lui acheta toute sa maison, et la paya en billets de banque. Le parvenu employa les deux ou trois premiers jours de sa nouvelle fortune à courir les rues dans son équipage, pour le plaisir de la nouveauté. Il se fait conduire enfin dans la rue Quincampoix, où était le bureau de la banque, et ordonne à ses gens et à son cocher de l'attendre dans la rue Bourg-l'Abbé. Ses laquais entrent dans un cabaret : quant au maître, après avoir acheté et vendu quelques actions, il se met en chemin pour regagner son carrosse. La pluie survenant, notre ancien laquais court à toutes jambes et, oubliant qu'il est le maître de la voiture, il monte derrière, par l'effet d'une longue habitude. Son cocher s'en étant aperçu, lui crie : — Eh monsieur ! à quoi pensez-vous ? Le maître est d'abord un peu confus, puis il répond : Maraude, j'ai voulu voir par moi-même combien il peut tenir ici de laquais, car il m'en faut encore au moins deux.

— Une blanchisseuse avait obtenu quelques-unes des premières soumissions, à l'insu de son mari qui était cocher; cette mise ayant produit cent mille écus, la blanchisseuse ne peut taire plus long-temps cette bonne fortune à son époux. Cet homme, transporté de joie, court chez son maître pour lui demander son congé. Comme il entrait, un ami de la maison s'écrie : Te voilà, mon pauvre Latulipe; fais-moi le plaisir de me procurer un bon cocher. — Ah ! monsieur, je suis dans le même embarras que vous; j'ai

besoin de trouver un bon cocher, et, comme vous ne l'ignorez pas, charité bien ordonnée commence par soi-même.

— Ces fortunes soudaines troublèrent profondément ceux qui les avaient faites. Des gens nés et nourris dans la misère ne pouvaient se familiariser avec leurs millions. Quelques-uns moururent de surprise, d'autres de joie. Il en est qui, à force de calculer, perdirent la tête. A cette époque de métamorphoses, une femme nouvellement enrichie alla se placer dans une des premières loges de la Comédie-Française, avec trois petites filles qui lui donnaient le nom de mère; sa toilette fastueuse attira tous les regards. On se demandait ce que ce pouvait être, mais en vain; c'était la première fois qu'on la voyait au spectacle. Quand on eut baissé la toile, elle attendit que la foule fût écoulée, après quoi elle quitta sa loge avec ses enfants pour aller regagner son équipage. Quelques petits-maitres qui voulaient la connaître et la voir de près l'avaient suivie jusqu'à la porte. Quelle fut leur surprise quand ils l'entendirent appeler ses gens du ton le plus grossier. Elle ne fut pas plutôt montée dans une berline aussi riche que celle d'un ambassadeur, qu'un des laquais de sa suite lui demanda : « Où madame souhaite-t-elle qu'on la conduise ? — Cheux nous, répondit-elle d'une voix aigre et haute, cheux nous. » Aussitôt tous les domestiques qui attendaient sous le péristyle du théâtre répétèrent comme par écho : *Cheux nous, cheux nous !* — Quelqu'un de vous autres, dit un des petits-maitres, connaît-il cette dame ? — Comment ! si nous la connaissons ! C'est une blanchisseuse en linge fin qui s'est laissée tomber du quatrième étage dans un carrosse sans se blesser.

— Croirait-on que, dans ce temps de merveilles, un bossu trouva le moyen de gagner une somme considérable avec sa bosse, qui allait en pente douce, à peu près comme un pupitre ? Cet homme, après avoir longtemps réfléchi sur les moyens de tirer parti de son infirmité, s'avisa de la faire servir en guise de bureau portatif. Il l'offrait de si bonne grâce aux actionnaires qui cherchaient quelque point d'appui pour écrire ou pour signer, qu'il eut de la vogue. Sa bosse lui procura plus de cinquante mille livres.

— Quelques enrichis ne se laissèrent pas éblouir par leur opulence. De ce nombre fut l'abbé Terrasson, qui reconnaissait tous ses anciens amis, et les invitait à monter dans son carrosse en disant : « Je réponds de moi jusqu'à deux millions. »

UNE LEÇON DE GRAMMAIRE CIVILISÉE.

— J'ai bien l'honneur de parler à l'ancien rédacteur du *Conservateur universel*?

Hélas! oui, Madame. Le *Conservateur* existe encore; mais ses rédacteurs ont été tués par l'annonce.

— Il me semble cependant qu'il y a toujours des annonces?

— Que trop, Madame. Il y en a eu tant, que n'ayant plus de place pour la rédaction, les propriétaires ont renvoyé les rédacteurs et les feuilletonistes comme superflus. Le journal s'appelle maintenant le *Poteau industriel*. Du reste, il est toujours conservateur.

— On m'a dit que vous donniez des leçons-omnibus, autrement dit leçons de civilisation, en un quart d'heure.

— Oui, Madame. Mais pour me comprendre, il faut être déjà à la hauteur de mon système. Avez-vous de la fortune?

— A quoi bon cette question?

— Vous verrez tout à l'heure. Veuillez vous asseoir. Vous savez ce que c'est qu'un verbe?

— Je vous avouerai que malgré mes vingt ans, je suis assez ignorante. Faites comme si je ne savais rien du tout.

— Commençons donc la leçon. Madame, apprenez que le verbe c'est le commencement et la fin de tout; c'est la quintessence de la civilisation. Pour faire mieux encore, la société a inventé le verbe du verbe, dit verbe auxiliaire, attendu que faute de ce verbe auxiliaire, rien ne va. C'est le verbe *Avoir* : toute la grammaire de la civilisation repose sur cet auxiliaire.

— Allez toujours, je commence à comprendre.

— Commençons donc par *avoir*, le reste n'est plus qu'un jeu d'enfant. *J'ai*. Par exemple : on devrait commencer par *j'avais*, le passé précédant le présent; mais comme c'est un fichu passé, on a préféré débiter par le présent, *j'ai*.

— Pardon, Monsieur, il me vient une idée.

— Dès que vous *avez*, vous pouvez, en civilisation, vous passer d'idées; au contraire...

— Mais il me semble, si toutefois je ne me trompe pas, qu'il existe encore un verbe auxiliaire?

— Ah ! je devine. Vous voulez dire *être*. Ce verbe, grâce à la civilisation et à la presse, vient d'être aboli comme superflu. Pourvu qu'on *ait*, on n'a nullement besoin d'*être*. Le verbe *être* n'est plus un verbe auxiliaire.

— Cela a-t-il toujours été comme cela ?

— Un peu ; plus ou moins. Les anciens, il est vrai, n'avaient pour tout auxiliaire que le verbe *être*. Pour eux, il fallait *être* avant que d'*avoir* ; et pour dire *j'ai*, ils disaient : *il m'est, mihi est*. Ce phénomène se trouve dans presque toutes les langues anciennes. Mais enfin, dans notre ère de progrès, l'*être* a été trouvé trop incommode, trop entouré de peines et de difficultés. Il a été complètement détrôné par les philosophes et les savants civilisés. A l'heure qu'il est, pour dire *je suis été*, ils disent *j'ai été*, vu qu'on ne peut *avoir été*, sans *avoir eu*.

— Poursuivez, Monsieur, je trouve votre logique claire et concise.

— Le verbe *avoir* a deux temps. *J'ai, j'aurai*.

— Comment, il n'y a point de passé ?

— Vous voulez dire *j'avais*. Ah ! Madame, que Dieu vous en préserve ! Ne conjuguez jamais ce malheureux temps, pas même dans le subjonctif. *J'ai, j'aurai*, soit... *J'avais*... jamais.

— Vous croyez donc que pour *être* il ne faut qu'*avoir* ?

— Certainement ; *ayez*, cela vous suffira pour *être* et devenir tout, à partir du chiffonnier en descendant jusqu'au ministre. A quoi bon *être*, si l'*avoir* vous conduit à tout ?

— Mais on n'est pas poète, historien, homme d'état, artiste et cœtera pour *avoir*.

— Détrompez-vous, Madame. Qu'est-ce que l'on fait du poète ?

— Un pair de France !

— Il y a cinquante Fulchiron qui le sont avant lui. — Un Moïse, un Jésus, un Lycurgue, que seraient-ils en France avec tout leur *être* ? — Ils arriveraient peut-être à siéger à côté d'un agioteur qui, à leur approche, se reculerait un peu pour ne pas s'encanailler. Non, Madame, croyez-moi : *ayez*, mais ne *soyez* pas. Le dernier ne va guère avec le premier. *Ayez, ayez* beaucoup, je vous le répète, et le monde est à vous.

— Et comment faut-il faire pour *avoir* ?

LE PROFESSEUR, en se levant. — Marchandez, intriguez, cabalez, flattez, ravalez, mentez, trompez, exploitez, frustrez, agio-
tez, tripotez, manipulez, légiférez, plaidez, criez, calomniez, volez,
volez, volez à la fortune ; mais ne vous laissez jamais attraper. La
Civilisation vous pardonnera tout, excepté le crime de la mettre à
nu et de la compromettre. (Il disparaît derrière un rideau.)

A. W.

HISTORIETTES, ANECDOTES, BONS MOTS.

UNE AVENTURE DE GARNISON.

(Historique.)

En 182..., dans un des départements du centre de la France, il y avait une ville, et un tonnelier père d'une jolie fille. La ville y est bien certainement encore ; mais il est fort possible que le tonnelier et sa fille n'y soient plus. Or, dans cette ville se trouvait en garnison un jeune sous-officier de cavalerie, vif, semillant et entreprenant comme trois Gascons. Un œil aussi subtil que le sien avait de prime-abord remarqué la fille du tonnelier, et en homme habitué à ne douter de rien, il avait jeté son dévolu sur elle. De son côté, la jeune fille laissa bientôt comprendre qu'elle ne serait pas long-temps cruelle, et elle le fut si peu, qu'au bout de fort peu de temps il ne s'agissait plus pour le jeune cavalier que de trouver un moyen de pouvoir entrer nuitamment chez sa maîtresse. Ce n'était pas chose facile, en vérité ; car le père, se défiant sans doute des allures de sa fille, avait toujours une oreille aux aguets, et la chambre où il fallait parvenir donnait sur la rue, juste au-dessus de la boutique, au fond de laquelle couchait le père.

De pareils obstacles ne pouvaient pas cependant arrêter long-temps notre héros. Son imagination féconde en expédients eut bientôt résolu le problème. Il commença par s'assurer du concours d'un auxiliaire déterminé. Cet auxiliaire, nommé R..., du même grade que lui, et confident habituel des frasques de notre gaillard, était un garçon d'un excellent cœur, dévoué, audacieux, mais d'une susceptibilité excessive et passablement bretteur. Notre jeune homme lui raconte son affaire de point en point, car la dis-

création n'est pas la vertu éminente de l'uniforme, et finit par réclamer le concours actif de son ami R..., sur lequel il a compté à l'avance. Le Pylade fut digne de la confiance qu'on lui témoignait, et, emporté par un beau zèle, il se chargea de trouver une échelle, instrument indispensable pour l'ascension aventureuse du jeune amoureux. Le lendemain, l'échelle était prête, ainsi que nos deux amis, et, les uns portant l'autre, les voilà rasant les murailles et arrivant en face de la fenêtre de la belle qu'on avait eu soin de prévenir. Là commence l'aventure. Malgré toutes les précautions, l'ouverture de la fenêtre et l'apposition de l'échelle ne purent s'accomplir sans un peu de bruit. Excité par l'imminence du danger, l'amoureux grimpe avec la rapidité d'un singe, s'élance dans la chambre et ferme doucement la fenêtre, juste au moment où le père furieux se précipite dehors sur l'obligeant camarade qui tenait le pied de l'échelle. Là commence un combat digne des temps antiques, car les deux lutteurs étaient sans armes. Après maintes prouesses, les deux combattants s'arrêtent d'un commun accord. Ils se retirent, l'un dans sa maison, avec la pensée qu'il a empêché les entreprises audacieuses d'un amour téméraire, l'autre en traînant piteusement son échelle qui, en ce moment, lui paraissait bien lourde, et chacun s'en fut se coucher.

Pour terminer cette histoire véridique, nous dirons que l'amant heureux s'échappa à l'aurore sans être vu, que le père crut toujours à sa vigilance invincible, et que R..., l'ami froissé et battu, était si peu content des gourmandises qu'il avait reçues dans son expédition de dévouement, qu'il voulait absolument couper la gorge à son ami intime, donnant pour raison qu'il avait été battu, qu'il ne pouvait pas décemment proposer au tonnelier de lui rendre raison de l'insulte qu'il avait reçue, et que l'amant heureux, cause des désagréments endurés, ne pouvait faire autrement que d'en subir les conséquences et de lui donner satisfaction.

UN PHILOSOPHE. — MŒURS ANGLAISES. — Un individu couvert de haillons et dont la figure bourgeonnée fait suffisamment connaître les habitudes, est amené par les policemen devant le lord-maire de Londres, au bureau de police de Mansion-House. Il déclare se nommer Henri Cotton Leveridge, et il avoue, avec une

impassibilité stoïque, le vol qui lui est imputé. Il est entré la veille dans la boutique d'un tailleur, il y a pris une redingote et il s'est sauvé en l'emportant.

Le lord-maire. — Quelle profession exercez-vous ?

Le prévenu. — Je suis tailleur; mais les temps sont durs.

Le lord-maire. — Et vous vouliez faire une redingote sans vous servir de votre aiguille ?

Le prévenu. — Mon Dieu ! monsieur, il ne s'agit pas de plaisanter. Je n'avais rien mangé depuis trois jours, et j'ai pensé que le produit de cette redingote me procurerait du pain pendant quelque temps. Du reste, avant de commettre ce vol, j'avais essayé d'un autre moyen pour ne pas mourir de faim.

Le lord-maire. — Qu'avez-vous donc fait ?

Le prévenu. — Je m'étais adressé à un vieil ami de ma famille, qui m'a mis à la porte, en me priant de ne plus revenir chez lui.

Le lord-maire. — Il était sans doute obsédé de vos demandes.

Le prévenu. — Cela est assez probable. Furieux, je ramassai un pavé et je le jetai dans la fenêtre de son salon.

Le lord-maire. — Quoi ! vous vous êtes conduit ainsi à l'égard d'un vieil ami de votre famille ?

Le prévenu. — Tout comme j'ai l'honneur de vous le dire, monsieur; mais il n'a pas voulu me faire arrêter. Alors je suis venu dans Oxford-street, où je me suis amusé à casser des vitres, et les policemen m'ont arrêté.

Le lord-maire. — Vous êtes un vagabond fort dangereux.

Le prévenu. — Je ne le nie point, monsieur. J'aime beaucoup à boire et je bois beaucoup.

Le lord-maire. — On voit bien à votre mine que vous êtes un ivrogne.

Le prévenu. — Je vous crois sans peine.

Le lord-maire. — Je m'imagine que vous n'avez jamais rien fait de bon dans votre vie.

Le prévenu. — Et vous ne vous trompez pas; mais j'espère que vous serez indulgent, car personne ne veut me donner de l'ouvrage, et sur mon âme j'ai un appétit de loup en ce moment.

Le lord-maire. — A quelle paroisse appartenez-vous ?

Le prévenu. — A celle de Whitechapel; mais ne me parlez pas

de paroisse. Les directeurs des maisons de travail, je le sais par expérience, ont tous des cœurs si durs, qu'un convoi du chemin de fer de Birmingham passerait dessus sans pouvoir les écraser; ce sont de mauvais drôles qui ne valent guère mieux que les gouverneurs de prisons; je les connais tous.

Le lord-maire indigné, met enfin un terme à cette étrange conversation et renvoie le prévenu devant la Cour criminelle centrale de Londres pour y être jugé.

TRAIT DE COURAGE ET DE PRÉSENCE D'ESPRIT D'UN PETIT RAMONEUR. — A l'hospice des Enfants-Trouvés, à Paris, l'administration ayant donné des ordres pour qu'on nettoiyât les cheminées, la personne chargée de cette entreprise se rendit à l'hospice avec plusieurs petits ramoneurs à son service; l'un d'eux s'étant introduit dans le tuyau de cheminée de la salle dite la *Crèche*, sentit tout à coup une odeur de suie brûlée. En effet, il vit bientôt s'enflammer au dessous de lui un amas de suie qui s'était aggloméré dans un enfoncement; il voulut descendre, mais déjà il n'était plus temps; le feu gagnait toutes les parois de la cheminée et montait avec une rapidité extraordinaire.

Dans ce danger pressant notre petit ramoneur se mit à grimper; mais l'incendie le gagnait de vitesse, la fumée le suffoquait et la suie embrasée lui rôtissait déjà les jambes lorsqu'il arriva au faite.

Là, un nouvel obstacle vint l'arrêter, et le malheureux enfant semblait condamné à périr : le sommet de la cheminée était couronné d'une mitre qui ne présentait qu'une ouverture trop étroite pour livrer passage à son corps. Ranimant ses forces et son courage, le petit ramoneur, par des efforts inouïs, parvint à ébranler la mitre et à la faire tomber. Mais, libre de sortir de la cheminée, un danger plus redoutable peut-être que celui qu'il fuyait, s'offrait à lui. Le faite de la cheminée qu'il venait d'atteindre dominait d'une hauteur de trois mètres environ l'extrémité d'un toit d'une pente fort rapide, et bordé seulement de gouttières fragiles.

Cependant, il ne fallait pas hésiter d'une seconde à prendre un parti, car l'intérieur de la cheminée n'était déjà plus qu'une fournaise.

Le courageux enfant s'élance sur le faite du toit, mais il ne peut s'y retenir, parce qu'il a mal calculé son mouvement, et on le voit

glisser lentement. Un cri d'effroi et de douleur part en même temps de toutes les bouches ; on attend sa chute ; quelques instants se passent dans cette affreuse anxiété.

Heureusement, notre petit ramoneur était parvenu à saisir un rebord de tuile qui offrait un peu de saillie, et pendant qu'on montait avec des échelles pour arriver jusqu'à lui, il arrachait quelques tuiles et ouvrait dans la toiture un trou assez large pour qu'il pût entrer dans le grenier.

CONDORCET SAINT-SIMONIEN. — Tout le monde connaît la formule dont les Saint-Simoniens se servaient pour désigner la masse des prolétaires ; ils disaient : *La classe la plus nombreuse et la plus pauvre*. Cette formule est parfaitement juste, mais on l'a si souvent reproduite qu'on l'a usée ; aujourd'hui généralement on évite de l'employer.

Les Saint-Simoniens n'en ont pas été les inventeurs, elle remonte à Condorcet. Dans son rapport à la Convention nationale sur l'Instruction publique, il s'exprimait ainsi : « Toutes les institutions » sociales doivent avoir pour but l'amélioration sous le rapport » physique, intellectuel et moral de la classe la plus nombreuse et » la plus pauvre. »

Condorcet avait raison. Nos hommes d'État d'aujourd'hui devraient bien comprendre qu'il est de leur devoir de s'occuper du sort des classes souffrantes ; c'est l'immense majorité de la nation. Et pourtant, quand on pense à elles, ce n'est, en général, que pour chercher à se garantir des troubles que leurs justes réclamations pourraient occasionner si elles étaient faites collectivement. — C'est un véritable déni de justice.

AMOUR ET DÉVOUEMENT D'UN RAT. — Lafontaine a dit, dans la fable du *lion et du rat*, cette vérité si vraie qu'elle est devenue proverbe : On a souvent besoin d'un plus petit que soi. Les mêmes animaux vont nous servir à prouver la même vérité.

A l'époque de ses récents débuts à l'Opéra, une jeune danseuse, Mlle ***, ayant appris qu'une notable portion d'un cercle fameux était tout-à-fait hostile à son apparition, se rendit de grand matin chez un des membres de ce club et pria le lion de la protéger. Celui-ci le lui jura sur sa crinière. Entre pareils animaux, marché conclu, marché exécuté : les débuts furent heureux. Le lion ou-

blia le rat, mais le rat n'eut pas la même indifférence, et bien en prit au roi du bois de Boulogne.

Le protecteur avait fait cet hiver des pertes énormes au jeu. Long-temps encore il vécut d'emprunts et fit fière contenance dans le cercle de ses amis. Mais tout s'épuise à la fin, même l'obligance des usuriers. Il y a huit jours un créancier, plus impitoyable que les autres, fit coffrer à Clichy le lion, fort empêché de sortir d'une pareille aventure. Il méditait tristement sur les vicissitudes de la fortune et cherchait dans sa cervelle mille expédients plus ridicules et surtout plus impossibles les uns que les autres, lorsqu'on vint l'avertir de passer au greffe. Son écrou était levé, et le directeur de Clichy lui remettait un petit billet qui contenait ces simples lignes :

« Monsieur,

» Je vous dois mon avenir au théâtre, vous me devez votre liberté ; mais nous ne serions encore quittes si vous n'acceptiez les dix mille francs que vous trouverez ci inclus. C'est un prêt que je vous fais, et dont j'exigerai la restitution dès que vous le pourrez, sans vous gêner.

» Votre amie ***. »

On devine sans peine que le lion ne se fit pas tirer l'oreille. Il vola sur l'heure à l'hôtel de sa libératrice, qu'il prétendait à toute force épouser. Ne faisons pas, lui dit la danseuse, changer la comédie en tragédie. L'histoire en est là ; elle prouve : *Qu'on a souvent besoin d'un plus petit que soi*. Si ce n'est pas neuf, c'est consolant.

PENSÉE D'UN ROI BARBARE. — Radama, le roi des Houvas, à Madagascar, était un fameux prince. Les peuples qu'il soumettait s'attachaient à leur nouveau chef avec passion. Les Bettimsaraks, peuplade de l'est, lui disaient : « Nous sommes à vous. Vous êtes » l'aiguille, nous le fil : partout où vous passerez, nous passerons. »

Radama leur répondait dans son beau langage figuré : « Je serai votre ami. On dit que ce qu'il y a de meilleur au monde, c'est l'argent ; mais les amis valent mieux encore. L'argent est comme l'eau du fleuve qui échappe : les amis sont les arbres du rivage, qui s'attachent au rivage et ombragent le sol. »

UN MALIN CURÉ. — Un curé, homme d'esprit, était pressé un jour par un préfet de venir assister à une représentation des *Mémoires du Diable*. Cela m'est impossible, lui répondit-il, la règle ecclésiastique m'interdit le spectacle; mais si monsieur le préfet veut que je le confesse, cela me donnera peut-être une idée de la pièce.

— Charles XII, roi de Suède, avait un jour, étant ivre, manqué au respect qu'il devait à la reine sa mère. Elle se retira dans son appartement, pénétrée de douleur, et y resta enfermée tout le lendemain. Comme elle ne paraissait pas, le roi en demanda la cause, on la lui dit. Il fit remplir un verre, et alla trouver cette princesse : « Madame, lui dit-il, j'ai appris qu'hier, dans le vin, je m'étais oublié à votre égard, je viens vous en demander pardon; et afin que je ne tombe plus dans l'ivresse, je bois ce verre à votre santé; ce sera le dernier de ma vie. » Il tint parole, et depuis ce jour il ne but jamais de vin.

— Une ex-pensionnaire de M. Léon Pillet qui s'est élancée des chœurs de l'Opéra dans un joli hôtel, où elle aide le fils d'un pair de France à manger le présent et l'avenir, était naguère une lionne de premier ordre; elle est aujourd'hui passée à l'état de tigresse, à en juger par l'excentricité de ses goûts, par la bazarrie de ses caprices, que subit son malheureux esclave, sans se plaindre, sans murmurer. Il faut dire que le jeune homme est un niais; cependant, on trouve généralement que l'ex-rat abuse de ses moyens, de ses charmes, et surtout de son pouvoir à l'égard de son captif, dont le visage portait encore dernièrement les traces des violences féminines. La victime crut devoir enfin recourir à l'intervention officieuse d'une amie, qui se chargea de faire des représentations à la demoiselle sur les dangers de la colère. « Ne craignez-vous pas, lui dit-elle, d'indisposer contre vous ce jeune homme, qui est un imbécile, c'est vrai, mais qui vous adore et qui se ruine pour vous. Si vous voulez le conserver, agissez avec plus de douceur. »

— Laissez donc, ma chère, répondit-elle, on ne conserve les cornichons que dans le vinaigre.

— M. le comte T., ancien préfet de ***, reçut un jour à dîner nombreuse compagnie, parmi laquelle se trouvait un maire de village, homme d'esprit, mais pauvre. Au commencement du repas il fit

venir son maître d'hôtel, et, en présence des convives, lui demanda quels vins il avait dans sa cave. Après une longue énumération des meilleurs crûs de France, le préfet demanda individuellement à ses convives s'il convenait de commencer par le bourgogne. Chacun répondit oui. Le préfet s'apercevant qu'il avait oublié de demander l'avis du maire de campagne, s'empresse de réparer sa faute : Vous en buvez, Monsieur le maire ? — Pas souvent, Monsieur le comte, répondit celui-ci. Le mot fit fortune, parce qu'il était vrai et qu'il exprimait et la position du maire et son désir d'en boire. Le préfet fut tellement enchanté de cette réponse, qu'il répéta, dans le cours du repas, mille fois le mot : *pas souvent*.

— Deux Gascons voyageaient. Ils descendirent dans un maigre hôtel où, pour tout potage, on leur servit trois œufs durs. Le premier en mit deux dans son assiette, et présentant le plat au second, lui dit : choisissez. — Comment voulez-vous que je choisisse, il n'y en a qu'un ? — *Prenez ou laissez*.

— Monseigneur Affre, avant d'être archevêque de Paris, voyageait un jour en diligence avec un commis voyageur. Celui-ci lui demanda quelle ressemblance il y avait entre un âne et un évêque. L'évêque d'alors ne devina point que c'était parce que l'un et l'autre portaient une croix sur le dos ; mais, se ravisant, il demanda à son tour quelle différence il y avait entre ce quadrupède et un commis voyageur ? Le commis voyageur, après avoir cherché, déclara qu'il n'en voyait pas. — Ni moi non plus, répondit l'évêque.

On dit que l'employé du commerce ne comprit pas.

— Je renie Dieu, était autrefois un jurement assez usité dans certains moments d'impatience et d'emportement. Henri IV avait pris l'habitude de proférer ce mot sacrilège. Le père Coton, jésuite et confesseur de ce prince, lui en témoigna sa surprise. « Que voulez-vous que je fasse, lui dit le roi ? — Hé, sire, s'il vous faut absolument renier quelqu'un, reniez-moi plutôt. — Eh ! bien, soit, dit le prince, je dirai maintenant, je renie Coton. » Le roi tint parole ; ce jurement devint en usage, et avec le temps ce mot corrompu passa dans le langage populaire, sous l'expression de *jarnicoton*.

— M. D..... faisait ses visites de postulance au fauteuil académique. S'étant présenté chez M. Villemain, il reçut pour réponse

que l'ex-ministre était sorti. Néanmoins M. D.... de laisser officiellement sa carte, au bas de laquelle il avait eu soin d'ajouter de sa main, chez le portier : *Candidat pour l'Académie*. — Lorsque M. Villemain rentra, la carte lui fut remise. En lisant le nom et l'apostille, le secrétaire lettré ne put s'empêcher de murmurer tout haut : « Cet homme-là à l'Académie ! C'est incroyable ! Mais il n'a jamais rien écrit. — Pardon, répliqua le portier qui avait entendu, ce monsieur a écrit lui-même quelque chose au bas de sa carte.

— Eh bien ! disait une dame en s'adressant à un jeune Persan qu'elle venait de promener à travers la capitale, pour lui faire admirer toutes les merveilles de notre civilisation, que dites-vous de Paris ? Ne trouvez-vous pas que c'est un ville des *Mille et une Nuits* ? — Pardon, madame, répondit le jeune Oriental en soulevant un coin de rideau et en levant vers le ciel brumeux un regard désolé, je trouve que c'est plutôt la ville des *mille et une pluies*.

— Il y a des bêtises, disait le spirituel abbé de Voisenon, qu'un homme d'esprit achèterait volontiers.

— Une actrice de l'un de nos théâtres secondaires, aussi célèbre par son talent et son esprit que par les folles excentricités qui ont signalé sa joyeuse carrière d'artiste, reçut, ces jours derniers, le poulet suivant :

« Mille francs à la charmante *** si, dans un tête à tête, elle veut » me gratifier d'un de ces baisers qu'elle donne avec tant de passion et d'abandon.

» Vicomte de C. »

Après avoir lu cette épître des plus cavalières, la spirituelle actrice prit, sans hésiter, un carré de papier Weynen, orné de son chiffre, et répondit au jeune lion, car c'en était un, et de la plus sottise espèce :

« Je n'ai jamais aimé la vente au détail. Si M. le vicomte veut » se fournir d'une certaine quantité, — laquelle ne devra pas être » moindre de cinquante, — de l'article en question, je m'engage » à la lui livrer au même prix avec garantie. »

On ne dit pas que le lion ait accepté le marché.

— On proscrivit à peu près à la même époque, en Suisse, le livre

de *l'Esprit*, par Helvétius, et le poème de Voltaire, *la Pucelle*. Un magistrat de Bâle, chargé de rechercher les livres à saisir, écrivit au Sénat : malgré le soin que nous avons mis dans nos recherches, nous n'avons trouvé, dans tout le canton, ni esprit, ni » pucelle. »

— Un littérateur de l'Empire, déjà pourvu d'une place de bibliothécaire, sollicitait une place beaucoup plus importante. « Mais lui dit la personne dont il demandait la puissante intercession, vous renoncerez donc à votre emploi? — Non, répondit le littérateur. — Alors, comment ferez-vous pour remplir la nouvelle place? elle réclamera tout votre temps. — Rien de plus facile vraiment. Je ne vais jamais à ma bibliothèque.

Il y a des hommes qui sont bibliothécaires de bibliothèques qui n'existent pas. Pour ceux-là le cumul est facile.

On lisait ce qui suit dans un journal de province du mois de juin dernier : « En exécutant divers travaux de maçonnerie dans » une cave, à Soissons, on a découvert deux têtes de morts. On » présume qu'elles ont appartenu à deux indifférents. »

— Je vous recommande chaudement mon affaire, disait un solliciteur naïf à un de ses amis, sur l'influence duquel il comptait, — car je vous avouerai que je m'intéresse infiniment à ce qui me regarde. »

— Un riche propriétaire répondit à son cuisinier qui lui demandait comment il voulait qu'on accommodât un canard : faites m'en du bœuf à la mode. — Le même capitaliste s'écriait, après avoir acheté un tombeau : On y mettra jamais ames vivantes que celles de ma famille. — Un de ses amis donna un grand repas sans l'inviter ; je m'en vengerai, dit mon homme tout piqué. Je vais donner un grand dîner où je serai tout seul. — Voyant un jour dans sa basse-cour un amas de fumier, il demanda pourquoi on ne le faisait pas ôter. — Monsieur, répond un domestique, nous ne trouvons pas de charretier. — Eh bien ! faites une fosse pour enterrer ces ordures. — Mais, monsieur, où mettrait-on la terre qu'on tirerait de la fosse? — Faites la fosse assez grande pour que tout y entre.

Nous avons cru pouvoir faire au *Corsaire-Satan* et à d'autres publications l'emprunt de quelques drôleries. Nous remercions les auteurs de la permission qu'ils... que nous avons prise de profiter de leur esprit ou de leur érudition.

LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE

Rue de Seine, 10,

Dans les bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE

(RAISON SOCIALE: CONSIDERANT, PAGET ET C^e).

Les publications de l'Ecole sociétaire se trouvent également chez tous les correspondants du COMPTOIR CENTRAL DE LA LIBRAIRIE dans toutes les villes de France.



Ouvrages classés par noms d'auteurs.

Les ouvrages marqués d'un * appartiennent à la Société pour la Propagation et la Réalisation de la Théorie de Fourier, les autres sont en dépôt.

CHARLES FOURIER.

—

*OEUVRES COMPLÈTES DE CH. FOURIER, publiées par la Société pour la propagation et la réalisation de la Théorie de Ch. Fourier. Format in-8°, très belle édition. — Chaque ouvrage se vend séparément. Voir ci-après.

—

*THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS ET DES DESTINÉES GÉNÉRALES. Deuxième édition, avec une Préface des éditeurs. 1 vol. in-8° (tome 1^{er} des œuvres complètes). Paris 1840.
 Prix..... 7 fr. 50 c.
 Et par la poste..... 8 75

Cet ouvrage est le début du fondateur de l'Ecole sociétaire. C'est là que Fourier a jeté, avec tout le feu de la jeunesse et l'audace d'un génie créateur, des aperçus merveilleux et pleins de poésie sur l'avenir; c'est là aussi qu'il a donné pour la première fois la formule du mouvement social, la loi qui contient toutes les phases historiques des destinées humaines. Dans ce livre sont établies les bases sur lesquelles la philosophie de l'histoire peut reconstruire le passé; et, pour la première fois, la civilisation y est soumise à une analyse vraiment scientifique. Les vices de la société actuelle, les déperditions du commerce incohérent et de l'industrie morcelée, les vaines prétentions d'une philosophie erronée, les égarements de l'économisme, les mensonges de la politique, les impuissantes élucubrations d'un moralisme radoteur et fallacieux, y sont traités avec un incroyable vigueur de pensée et de style.

La nouvelle édition, imprimée avec beaucoup de soin et augmentée de

notes nombreuses de l'auteur, ainsi que de plusieurs morceaux inédits, a été terminée en 1840.

—
***THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, OU TRAITÉ DE L'ASSOCIATION DOMESTIQUE-AGRICOLE** (2^e Edit.) 4 vol. in-8^o (tomes II, III, IV et V des œuvres complètes.) Prix..... 24 fr. »»
Et par la poste..... 28 50 c.

Le 1^{er} volume contient le *Sommaire*, l'*Avant-propos*, une *préface*, et un *grand tableau synoptique de la Théorie de l'Unité* (inédit), ainsi qu'un morceau sur le *Libre Arbitre* extrait des manuscrits de Fourier.

Dans ce grand ouvrage, Fourier a rassemblé en faisceau toutes les idées capitales qui constituent son système. Les questions passionnelles, économiques et cosmogoniques y sont posées; celles des deux premiers genres s'y trouvent traitées à fond et entourées de tous leurs corollaires essentiels. C'est le livre indispensable à tout esprit scientifique qui veut connaître les Doctrines de l'Ecole Sociétaire dans leurs détails aussi bien que dans leur généralité. Ceux qui, ayant lu quelques ouvrages de cette Ecole, possèdent déjà une idée assez nette de l'ensemble de la Science Sociale, ceux-là ont surtout besoin d'étudier, de méditer le *Traité de l'Unité universelle* pour compléter les notions qu'ils ont acquises. Mais il est généralement peu convenable de commencer l'étude de la Théorie par cet ouvrage et même par tout autre ouvrage de Fourier. C'est à peu près comme si l'on voulait étudier l'astronomie, sans préparation scientifique, dans les livres de Kepler, de Newton et de Laplace.

—
***LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL ET SOCIÉTAIRE.** Paris (2^e édition). Un vol. in-8^o, formant le tome VI des Œuvres complètes, a paru le 1^{er} janvier 1845. Prix..... 6 fr. »»
Et par la poste..... 7 50 c.

Cet abrégé méthodique du *Traité de l'Unité Universelle* a été composé surtout au point de vue de la réalisation. Le style de Fourier sans rien perdre de l'énergie et de l'originalité qui sont propres à tous ses écrits, prend dans cet ouvrage quelque chose de plus didactique. Le plan tracé dans un but d'exposition méthodique admettait peu de digressions et de polémique.

JUST MUIRON.

***APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS. — URGENCE DE L'ORGANISATION SOCIÉTAIRE.** (2^e édition) in-12. Paris 1840.
Prix..... 2 fr. »» c.
Et par la poste..... 2 50

La première édition de cette brochure, publiée à Besançon en 1824, et portant le titre de *Vices de nos procédés industriels*, a été promptement épuisée. L'Académie de Besançon a reconnu dans cet écrit « un ouvrage capable

» d'intéresser ceux même qui, après l'avoir lu, persisteraient à ne voir dans la Théorie de M. Fourier qu'une utopie impraticable. » L'auteur s'est proposé de tracer le classement des procédés industriels. Il oppose au **PROCÉDÉ DE MORCELLEMENT**, dont les résultats sont l'indigence, la fourberie et l'oppression, le **PROCÉDÉ SOCIÉTAIRE** qui produit la richesse graduée, la vérité pratique, la liberté individuelle et la justice effective. Il place entre ces deux extrêmes un procédé mixte, et présente des statuts pour un comptoir communal. Cette dernière partie de l'ouvrage renferme des idées qui paraîtront à chacun immédiatement pratiques.

Cet écrit, plein de lucidité, très-facile à la lecture, forme, dans ses deux premières parties surtout, un excellent ouvrage d'initiation aux vues sociales de Fourier et de l'Ecole. Nous le recommandons à tous ceux qui veulent commencer l'étude de Fourier par le côté pratique.

VICTOR CONSIDERANT,

Membre du Conseil Général de la Seine, ancien Élève de l'École Polytechnique, Rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

***MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE, fondée par Fourier, ou Bases de la Politique positive.** Paris 1841 (Écrit par M. Considerant, et adopté par le Conseil de l'École). Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, 1842. Un beau vol. in-18. Prix..... 1 fr. 25 c.
Et par la poste..... 1 60

Le Manifeste est un écrit dont la lecture est indispensable à quiconque veut se faire une idée juste de l'Ecole Sociétaire, de ses prétentions politiques et sociales, et de ses Doctrines.

Les principes constitutifs de la Société politique et de la théorie des Réformes sociales y sont nettement exposés.

Cet écrit détermine les conditions régulières de la Stabilité et celles du Progrès, les conditions de la conservation et celles du renouvellement. Il offre à la fois aux conservateurs le moyen d'anéantir à jamais l'esprit révolutionnaire, et aux partisans du progrès le moyen d'imprimer aux choses la marche la plus rapide et la plus sûre. — Un chapitre important est consacré à l'Organisation de l'Ecole sociétaire, qui, par ce Manifeste, par cette profession de Foi fondamentale, prend une position nette en face du public et des partis. — Un autre chapitre contient une note sur la création du Ministère du progrès industriel et des améliorations sociales, proposition qui, en dehors de l'Ecole sociétaire, a été favorablement accueillie par un grand nombre de bons esprits. — La nouvelle édition a été revue et corrigée : elle est augmentée de Définitions importantes et de développements sur le Ministère du Progrès.

***DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE.** Brochure in-12 de

152 pages. Paris, 1836. Prix..... 1 fr. 50 c.
Et par la poste..... 1 75

Le but de cette espèce de factum a été de signaler le vide des discussions politiques, et de faire voir par quelles études positives il serait utile de les remplacer. Dans un pareil sujet, il fallait frapper fort pour frapper juste ; il ne fallait épargner aucun parti pour garder l'avantage sur tous.

Cette brochure est une préparation à l'étude de la science sociale : c'est par elle qu'il est bon de débiter quand l'on veut se débarrasser promptement des sophismes et des préjugés qui encombrent le terrain politique et social.

***EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN de FOURIER**, par M. V. Considerant; (3^e édit.) ; brochure in-32, grand-jésus. Prix..... » 60 c.
Et par la poste..... » 75

Cette petite brochure est un résumé très-court, très-clair, mais assez complet du système sociétaire de Fourier. Cette deuxième édition a été considérablement augmentée.

***IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER**. Brochure de 48 pages, in-8°. Paris, 1841. Prix..... » 30 c.
Et par la poste..... » 50

Cet opuscule répond à toutes les accusations portées contre la théorie sociétaire. L'auteur y passe en revue ces trois assertions : 1^o *Fourier veut que l'homme lâche la bride à ses passions* ; 2^o *il attaque avec une audace inouïe la morale et les moralistes* ; 3^o *il propose des coutumes qui sanctionneraient des relations réprouvées par la morale*. Ces accusations se trouvent réfutées par un simple examen de la valeur réelle de ces expressions, **MORALE, PASSION, BIEN, MAL**, comparée au sens des propositions de Fourier.

*** RÉCLAMATION CONTRE M. ARAGO, et THÉORIE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ**. Brochure in-8° de 80 pages. Paris, juin 1840. Prix..... 1 fr. 25 c.
Et par la poste..... 1 50

Dans une discussion sur la Réforme électorale, M. Arago, après avoir émis un vœu en faveur de l'*Organisation du travail*, avait confondu dans une même réprobation les *Babouvistes*, les *Saint-Simoniens* et les *Fouriéristes*. Il importait aux disciples de Fourier de démontrer clairement tout ce qui les distinguait des adversaires de la propriété, avec lesquels l'honorable député a eu le tort de les confondre. La première partie de la brochure badine l'illustre astronome sur la légèreté avec laquelle il aborde un problème immense et qu'il connaît peu. Dans la seconde partie, le principe de la Propriété est

assis sur le fondement inébranlable de la création par le travail ; l'auteur démontre en même temps le droit que tout homme conserve sur le fonds primitif : il expose enfin comment ce droit doit être remplacé par le Droit au travail.

***DESTINÉE SOCIALE.** 3 vol. in-8°. Paris, 1834-1838-1844.

Le 1^{er} vol. est épuisé, le 2^e se vend..... 5 fr. » c.

Par la poste..... 6 50

1^{re} partie du 3^e vol..... 3 »

Par la poste..... 3 80

En attendant la réimpression du 1^{er} vol.

Il manquait à l'Ecole Sociétaire, lorsque cet ouvrage fut écrit, une exposition de la Doctrine phalanstérienne appropriée aux habitudes et aux exigences de notre époque, sous le rapport de la régularité et de la clarté du plan, de la rigueur scientifique des déductions, et disposée enfin de telle sorte que la lecture pût en être facile. Entre les grands ouvrages du Maître, si propres à nourrir les méditations des disciples, déjà éclairés, et les expositions rapides faites pour répandre çà et là les germes des idées phalanstériennes, il fallait à cette Ecole un livre qu'elle pût présenter aux gens du monde et aux hommes de science, comme renfermant la description et la discussion complète de la forme sociale nouvelle qu'elle propose. L'ouvrage de M. V. Considérant a eu pour objet de répondre à ce besoin.

La première partie du 3^e vol. de **DESTINÉE**, qui est consacrée à l'éducation, a été remaniée, et il en a été fait un tirage à part, qui vient de paraître sous ce titre :

***THÉORIE DE L'ÉDUCATION NATURELLE ET ATTRAYANTE, dédiée**

aux mères, in-8°. Prix..... 3 fr. »

Et par la poste..... 3 80 c.

***LA CONVERSION C'EST L'IMPÔT.** Brochure in-8°, publiée sous le pseudonyme de *un ancien Député*. Prix..... 1 fr. 50 c.

Et par la poste..... 1 75

La conversion ayant été remise à l'ordre du jour à la session de 1844, cet opuscule n'a rien perdu de son actualité. Cette brochure mérite d'ailleurs de fixer l'attention des penseurs et des hommes politiques par la *Théorie de la souveraineté*, qui s'y trouve déjà posée et développée.

***DE LA POLITIQUE NOUVELLE** convenant aux intérêts actuels de la société, et de ses conditions de développement par la publicité. 2^e édit. 1844. Une brochure in-18. Prix..... » 15 c.

Et par la poste..... » 20

Ce petit écrit contient une étude sur le journalisme et sur les conditions qui ont fait le succès ou amené la chute des divers organes de la presse. Il expose, en outre, les principes d'une politique nouvelle, à la fois progressive et conservatrice, qui répond aux besoins actuels du pays, mais qui n'avait point encore un organe spécial. La *Démocratie pacifique* est venue bientôt après la publication de cette brochure remplir le programme qui y est exposé.

A. PAGET,

Docteur en médecine.

***INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE.** 2^e édition,
1 vol. in-8°. Paris, 1841. Prix, sur papier fin. 3 fr. » » c.
Et par la poste. 4 » »

La première partie de cet ouvrage offre un coup d'œil général sur l'état de la science sociale et sur les systèmes de Fourier, d'Owen et de Saint-Simon. Ces deux derniers projets d'organisation y sont exquissés avec une netteté qui fait ressortir tout ce qu'ils ont de faux et d'incomplet. L'inefficacité de la philanthropie est ensuite démontrée d'une manière également irréfutable. Reste donc la véritable science sociale, celle que Fourier a créée, et dont le résumé occupe la deuxième partie du volume.

A. PAGET ET E. CARTIER.

***EXAMEN DU SYSTÈME DE FOURIER et des principales objections qui y sont faites.** Brochure in-8°. Paris, 1844. Prix. 3 fr. » »
Et par la poste. 3 50 c.

Au moment où il a été enlevé à la science et à ses amis, A. Paget s'occupait à répondre aux objections soulevées par quelques adversaires de l'Ecole phalanstérienne, et en particulier par M. Cherbuliez, de Genève. Il examine dans cette polémique les effets de la compression des passions dans le ménage actuel, leur développement harmonique dans la famille de l'ordre sociétaire, les inconvénients de la propriété morcelée, et les avantages, la sûreté et la fécondité de la propriété sociétaire. Malheureusement, plusieurs de ces études n'étaient encore que fragmentaires et dépourvues de liaison. M. E. Cartier s'est chargé de remplir les lacunes et de former un tout de ces chapitres isolés. Il est résulté de cette association d'efforts un des ouvrages les plus philosophiques que l'Ecole phalanstérienne ait produits jusqu'ici. C'est une monographie des trois points les plus essentiels de la Théorie; c'est, en outre, une réfutation générale des doutes élevés sur ces trois points, réfutation qui donne lieu occasionnellement à un complet développement des conditions de toute saine critique.

F. CANTAGREL.

- ***LE FOU DU PALAIS-ROYAL**, Dialogues sur la Théorie de Fourier. (2^e édit.) Revue par l'auteur. 1 vol. grand in-18. Format Charpentier. Paris, 1845. Prix..... 4 fr. » c.
Et par la poste..... 4 50

La Science Sociale avait ses expositions régulières et méthodiques de divers formats, les grands traités qui l'ont constituée et les manuels qui la mettent à la portée de toutes les intelligences. Il lui fallait encore un de ces livres de fantaisie où la science ne se montre qu'à la dérochée, où un apparent pêle-mêle sert de voile à la méthode, où la variété des formes déguise l'aspérité du fond. Cette lacune de la bibliothèque phalanstérienne a été remplie par le *Fou du Palais-Royal*, ouvrage rédigé sous la forme d'entretiens, quelquefois calmes et régulièrement logiques, quelquefois abruptes et à bâtons rompus, sur des sujets qui sembleraient pris au hasard, mais qui tous se rattachent au même système. Les interlocuteurs de ces dialogues diffèrent entre eux, de goûts, d'habitudes, de profession et de langage. Cette variété et ce mouvement donnent à l'auteur le moyen de traiter chaque partie de la Doctrine avec des formes de style appropriées à la spécialité des questions.

-
- ***METTRAY ET OSTWALD**, études sur ces deux Colonies agricoles.
Brochure in-8° de 66 pages. Paris, 1842. Prix.... 1 fr. » c.
Et par la poste..... 1 25

A la suite d'une analyse rapide du mouvement social, l'auteur établit le but et donne la raison d'être de Mettray ; puis il discute la thèse des différents moyens de réforme et d'améliorations sociales. Il montre 1° que tous les avantages de Mettray tiennent à son caractère d'expérimentation locale ; 2° que tous les inconvénients découlent du mode partiel de cette expérimentation. — Il indique ensuite les développements, les compléments, que nécessite cette institution, ainsi que celle d'Ostwald : il décrit rapidement cette dernière colonie, et il en établit la supériorité sur Mettray, au point de vue de l'organisation de l'industrie et de la reconnaissance du Droit au travail.

CHARLES PELLARIN,
Docteur en médecine.

- ***FOURIER, SA VIE ET SA THÉORIE**, avec des lettres inédites et trois *fac-simile* de l'écriture de Fourier. 1 fort vol. in-18, format anglais. Prix..... 5 fr. » c.
Et par la poste..... 6 »

Cette deuxième édition de la biographie de Fourier est un travail presque entièrement neuf, M. Pellarin étant parvenu à rassembler un grand nombre de renseignements nouveaux sur la personne de Fourier, et sur les démarches multipliées qu'il avait faites dans le but d'obtenir un essai de la Théorie, a doté l'Ecole sociétaire d'un ouvrage plein d'intérêt et de documents précieux : de nombreux extraits de la correspondance de Fourier avec son premier disciple, J. Muiron, terminent la première partie de ce livre. La deuxième partie est consacrée à une exposition de la Théorie sociétaire : cette exposition, écrite avec verve et lucidité, a non-seulement le mérite d'initier complètement le lecteur aux idées du maître et à sa méthode d'association intégrale, mais elle a encore le mérite d'avoir la logique du cœur aussi bien que la logique de l'intelligence.

HIPPOLYTE RENAUD,

Ancien Elève de l'École Polytechnique.

***SOLIDARITÉ. VUE SYNTHÉTIQUE SUR LA DOCTRINE DE CH. FOURIER (2^e édit.). 1 vol. in-8°. Paris, 1845. Prix. 3 fr. » c.**
 Et par la poste..... 3 90

Ce livre est un résumé rapide et général de la conception de Fourier. Une distinction essentielle est établie par l'auteur entre les deux parties dont l'ouvrage se compose. Dans la première, il s'est borné à l'exposition de toutes les données positives de la raison et de la science sur Dieu et le Mal, sur l'homme, ses facultés et ses penchants, données qui conduisent à la doctrine de l'Association industrielle et agricole telle que Fourier l'a proposée, et telle que ses disciples la réclament. Dans la seconde, il examine les conséquences ultérieures de cette réforme, et spéculé sur l'application de la loi de l'harmonie à toutes les relations humaines. Il aborde le problème de l'Unité de l'homme avec lui-même, avec Dieu et avec l'Univers, et démontre victorieusement la haute moralité des vues de Fourier les plus calomniées et les moins comprises.

A. TAMISIER,

Ancien Elève de l'École Polytechnique.

***COUP-D'OEIL SUR LA THÉORIE DES FONCTIONS. Brochure in-8°.**
 Lyon, 1841. Prix..... » 50 c.
 Et par la poste..... » 55

Mémoire lu à Lyon dans la 5^e section du Congrès, le 5 septembre 1844, par M. Considérant, pour répondre à cette question du programme : « Exposer et discuter la valeur des principes de l'Ecole Sociétaire fondée par Fourier. »
 L'auteur fait voir que la question sociale se réduit à celle-ci : « Déterminer les fonctions de l'Humanité dans l'ordre général de l'Univers, et trouver le moyen d'appliquer toutes les forces humaines à l'exercice de ces fonctions. »

A. TOUSSENEL.

***LES JUIFS, ROIS DE L'ÉPOQUE**, ou *histoire de la Féodalité financière*. 1 beau vol. in-8°. Prix..... 5 fr. » c.
Et par la poste..... 6 25

Sous ce titre, les **JUIFS ROIS DE L'ÉPOQUE**, M. Toussenel attaque, avec une éloquente énergie, la Féodalité financière, ce fléau du jour. Sans rien perdre de l'élégance et de la légèreté habituelle de son style, l'auteur passe en revue et résout avec bonheur les plus importantes questions politiques, économiques et sociales. Il apprécie la Charte bourgeoise de 1830, les vues du commerce civilisé, les énormes abus consacrés par la législation des chemins de fer ; il aborde tous les problèmes agricoles les plus actuels et les plus intéressants, les sucres, le recrutement, la colonisation, l'esclavage, il n'oublie rien. **LES JUIFS** sont un livre instructif, sérieux, profond même, que nous recommandons vivement à l'attention de nos lecteurs. On en trouvera la lecture aussi agréable, aussi attrayante que celle d'un pamphlet ou d'un feuillet de chasse et d'analogie.

RAOUL BOUDON.

ORGANISATION UNITAIRE DES ASSURANCES. Brochure in-8.
Prix..... 2 fr. 50 c.
Et par la poste..... 2 75

Une contribution annuelle de 80 millions, répartie sur toute la France pourrait couvrir les sinistres de toute nature auxquels les fortunes sont exposées ; cependant, les modes d'assurance organisés aujourd'hui n'atteindraient le même but qu'au prix de 390 millions de primes : bénéfice net que la nation pourrait réaliser : 310 millions. Les inondations du Rhône, et plus récemment l'incendie de Hambourg, démontrent suffisamment les avantages d'une Assurance universelle. L'auteur a parfaitement déduit les motifs de son projet, et les moyens d'exécution par une administration spéciale.

D. LAVERDANT.

***COLONISATION DE MADAGASCAR**. Un vol. grand in-8°, avec carte.
Paris, 1844. Prix..... 3 fr. » c.
Et par la poste..... 3 75

Cet ouvrage expose les principes de l'École sociétaire sur la politique colonisatrice, considérée comme un moyen de constitution de l'unité humaine. L'auteur s'attache à démontrer que tout grand peuple doit concourir à civiliser les barbares, et que le génie de la France la destine particulièrement à jouer un rôle important dans l'œuvre de la colonisation. Il critique vivement les procédés dont la civilisation a usé sur les terres conquises, et indique

les règles générales que la justice et l'humanité imposent aux peuples imitateurs, à l'égard des peuples à l'état d'enfance.

Plus spécialement, l'auteur traite la question de Madagascar, et démontre la légitimité des droits de la France sur cette île. Il établit qu'à la colonisation de ce magnifique pays se rattachent les plus grands intérêts politiques et commerciaux de la métropole.

La partie historique contient des détails curieux sur les mœurs des Malegaches, sur le grand roi Radama, fondateur de la puissance Houva, et sur l'expédition française de 1829.

Dans ce moment où, par suite de l'échec que nous venons d'éprouver à Tamatave, l'attention publique est dirigée sur Madagascar, le travail de M. La-verdant sera consulté avec fruit et lu avec un vif intérêt.

***DE LA MISSION DE L'ART, ou du rôle des Artistes.** — Salon de 1843. Extrait des 2^e et 3^e livraisons de la *Phalange*, revue de la Science sociale. Brochure grand in-8°. Prix..... 1 fr. 25 c.
Et par la poste..... 1 50

P. FOREST.

ORGANISATION DU TRAVAIL, d'après les principes de la Théorie de Ch. Fourier. Prix..... 1 fr. 25 c.
Et par la poste..... 1 50

DÉFENSE DU FOURIÉRISME contre M. Reybaud et l'Académie française, MM. Rossi, Michel Chevalier, Blanqui, Wolowski, M. de Lamartine. Prix..... 1 fr. » c.
Et par la poste..... 1 25

E. PELLETAN, A. COLIN, H. DE LA MORVONNAIS, V. HENNEQUIN.

***LES DOGMES, LE CLERGÉ ET L'ÉTAT.** Etudes religieuses. Brochure in-8°. Prix..... 2 fr. 50 c.
Et par la poste..... 3 »

Ces études religieuses ont été publiées dans la *Démocratie pacifique*. Elles constatent la position prise par ce journal, dans les luttes entre l'Eglise et l'Etat qui se sont réveillées si vivement et qui sont loin d'être à leur terme.

Dans trois articles intitulés : *Le Catholicisme, le Protestantisme, le Christ vivant*, M. E. Pelletan a vivement décrit la décadence actuelle de Rome, l'impuissance des communions protestantes, puis, il a fait entrevoir l'avenir religieux de l'humanité. M. Auguste Colin a caractérisé l'intervention du *Clergé* dans la *politique*. M. de La Morvonnais, par une lettre adressée au rédacteur de la *Démocratie pacifique*, et intitulée : *Comment les dogmes se continuent*, a fait ressortir l'accord qui existe entre la Théorie de Fourier, et les principes fondamentaux du christianisme. Le recueil se termine par un travail de M. Victor Hennequin, portant ce titre : *Lutte de l'Etat et du Clergé*, et contenant l'histoire de la question, un résumé de la philosophie universitaire, des détails sur les maisons d'éducation ecclésiastiques. — Au même auteur est dû l'avertissement qui précède et qui relie entre elles ces différentes œuvres.

CHARLES HAREL.

MÉNAGE SOCIÉTAIRE, ou MOYEN D'AUGMENTER SON BIEN-ÊTRE EN DIMINUANT SA DÉPENSE. Un vol. in-8°. Prix... 2 fr. » c.
Et par la poste..... 2 75

S'il est difficile de faire admettre tout d'abord l'idée de l'association intégrale, c'est à dire d'une association qui embrasserait à la fois la production et la consommation, il n'est pas aussi difficile de faire comprendre tous les avantages qu'offrirait une association réduite, appliquée seulement à la consommation. Ainsi posé, le problème se simplifie, et les difficultés de l'application disparaissent. M. Harel propose de former une réunion de deux cents personnes, composée principalement de célibataires, artistes, littérateurs, employés de bureau, anciens militaires, petits rentiers, et de fonder un établissement où l'on trouverait, à la fois, logement, nourriture, éclairage, chauffage, bibliothèque, journaux, billard, jardin, etc.; ce serait une sorte de pension bourgeoise, sur une grande échelle; seulement, elle serait administrée par des pensionnaires élus, ce qui offrirait des garanties de bonne gestion. L'auteur, homme compétent, a démontré par des calculs positifs, que, dans une pareille réunion, on pourrait se procurer avec une faible somme une existence confortable, qu'on ne peut acheter que fort cher dans l'isolement.

REVUE

DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS,

Journal des architectes, des ingénieurs, des entrepreneurs, des industriels, des archéologues, et des propriétaires. Publié sous la direction de

M. CÉSAR DALY,

Architecte, membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm et de l'Institut royal des architectes britanniques.

Il paraît, chaque mois, un numéro de 3 ou 4 feuilles de texte, grand in-4., élucidé par de nombreuses gravures sur bois, et accompagné de trois ou quatre magnifiques planches gravées sur acier.

Ce journal s'occupe spécialement de la science et de l'art de bâtir, et il traite particulièrement les questions suivantes : Stéréotomie, Machines, Maçonnerie, Charpente, Couverture, Ponts, Routes, Canaux, Edifices publics, Constructions particulières, Peinture, Sculpture, Décorations, Ameublement, Bâtimens ruraux, Salubrité, Jurisprudence dans leurs rapports avec l'architecture.

PARIS, RUE DE FURSTEMBERG, 6, PRÈS DE LA RUE JACOB.

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR L'ANNÉE COURANTE :

Paris : 6 mois, 20 fr.; 1 an, 40 fr.

Départemens et étranger : 6 mois, 23 fr.; — 1 an, 45 fr.

PRIX DE CHACUN DES VOLUMES DÉJÀ PUBLIÉS

(1840, 1841, 1842, 1843, 1844) :

Paris : broché, 40 fr. — Cart., 43 fr. — Relié en toile gaufrée, lettres d'or, 45 fr.
Départ. et Etrang., 45 fr. — Cart., 48 fr. — Relié en toile gaufrée, lettres d'or, 41 fr

On trouve à la Librairie sociétaire des collections de la **RÉFORME INDUSTRIELLE** et de la **PHALANGE**, journal de la Science sociale 2^e et 3^e série.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

Indépendamment du journal quotidien la **DÉMOCRATIE PACIFIQUE**, l'Ecole Sociétaire publie

LA PHALANGE,

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE.

Chaque mois, une livraison de six feuilles grand in-8°,
formant pour l'année 2 forts volumes de 600 pages,

PUBLIANT

Les Manuscrits de Ch. Fourier, et des Etudes sur les questions Religieuses, Economiques et Artistiques, au point de vue de la Science sociale.

PRIX : Un an, 24 fr. — Six mois, 12 fr.

Le prix pour les personnes abonnées au journal quotidien la *Démocratie Pacifique*, est de : Un an, 48 fr ; six mois, 9 fr. — En sus pour les pays étrangers dont le port est double : Un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.

TABLE DES MATIÈRES.

Fêtes mobiles.—Eclipses marées	2	dical pour les pauvres des cam-	
Table du temps moyen au midi		pagnes.	52
vrai de Paris.	2	Machine à balayer.	64
Calendrier.	3	Les chemins vicinaux. — Lettre	
Dialogue. — Préface.	7	du maire Marolles-les-Brault.	68
Souverains des principaux états.	4	Les Sourciers.	75
Principales foires de France.	16	Education de vers à soie.	79
Lever du soleil pour diverses lati-		Améliorations agricoles. — Paral-	
tudes.	18	èle de deux communes.	84
Tableau des mesures légales.	21	Le bœuf gras.	92
Rapports des mesures et des poids		Concours de Poissy. — Tableaux.	94
nouveaux avec les anciens.	22	Le Sermon du bon curé.	102
Mesures de longueur pour tout les		La taxe du pain (dialogue).	105
pays.	1b.	Horticulture. — Exploration des	
Thermomètres. — Comparaison..		voyageurs botonistes. — Progrès	
entre eux.	24	de l'horticulture. — Parterre. —	
Postes. — Taxes des lettres et en-		Fleurs de collection. — Renon-	
vois d'argent. — Liste des fonc-		cule. — Auricule. — Anémone.	
tionnaires à qui on écrit sans		Pensée.	119
affranchir.	26	Maladies des pommes de terre.	132
Le ciel vu du soleil.	27	Conditions capitales de salubrité	
Annuaire de 1844-1845.	35	des habitations. — Air stagnant,	
Etats des chemins de fer en France.		humide et frais. — La vallée. —	
— Chemins achevés. — Cours		L'habitation.	134
des actions des Chemins exploi-		Les bénéfices de l'association (dia-	
tés (1 ^{er} sept.) — Cours des oblig.		logue).	140
des Comp. des chemins exploi-		Le Barde social.	162
tés. — Lignes en cours d'exécu-		Le Peuple s'éclaire et se moralise.	164
tion concédées de 1842 au 9 sept.		Droits des femmes. — Matière ci-	
1845. — Cours des Act. de Ch.		vile. — Matière commerciale ...	166
en construction au 1 ^{er} sept.		De l'Attraction passionnée.	169
1845. — Chem. votés, à concéder		Simple discours sur les machines.	171
immédiatement.	38	De l'Association agricole.	177
Des Salles d'Asile en France. — Le		De l'impôt du sel.	180
Maire de Lannion.	44	Moment favorable pour la coupe	
Des Crèches d'enfants pauvres. —		des bois.	183
Appel à la Charité.	44	Moyen pour juger si une pièce de	
Maladies chroniques de la peau.		bois est saine.	1b.
— Remède simple et sûr.	50	Coalitions industrielles.	184
De l'organisation d'un service mé-		L'Algérie.	187

Progrès des idées sociales aux États-Üuis.....	207
La galvanoplastie.....	210
Méhémet-Ali, pacha d'Egypte....	214
Le prince des travailleurs.....	219
Statistique judiciaire. — Impuis- sance de la répression.....	220
Le Monde a vécu.....	226

Merveilles de la rue Quincam- poix.....	228
Une leçon de grammaire civilisée.	231
Historiettes. Anecdotes. Bons mots.....	243
Table des matières.....	255
Table des matières de l'Almanach de 1845.....	256

TABLE DES MATIÈRES.

De l'almanach de 1845 (1).

Fêtes, Marées, Eclipses. — Calendrier. — Dialogue-préface. — Souverains des Principaux états. — Principales foires de France. — Longitude ; ascension droite ; déclinaison du soleil ; temps moyen, etc. — Tableau des mesures légales. — Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux. — Mesures itinéraires étrangères. — Administration des Postes. — Astronomie. — Tableau du système du monde. — Hauteur des principales montagnes. — Le budget ; les impôts. — Consommation de Paris. — Chemins de fer en France. — Annuaire de 1843-1844. — Hygiène, ou art de la santé ; importance de la peau ; respiration ; nutrition ; empoisonnements ; premiers secours contre divers accidents ; asphyxiés, etc. — Conseils aux femmes pour les conditions de leur mariage. — Testaments ; successions ; enfants naturels. — Rapport des propriétaires et des locataires ; baux ; réparations. — Application de l'armée aux travaux publics. — Assurances nationales par l'Etat ; compagnies à primes fixe ; sociétés mutuelles ; assurance du risque locatif et du recours des voisins. — De la colonisation. — L'Algérie, le Sénégal et Madagascar. — Océanie ; les Marquises. — Iles Gambier ou de Mangaréva. — Loi sur la chasse. — La prière — Des engrais. — Association des onze frères B... — Moyens d'obtenir de l'eau dans les montagnes et de la purifier. — Les fruitières du Jura. — L'association en agriculture. — Une commune rurale ; ce qu'elle est et ce qu'elle pourrait être. — De l'Association, appliquée aux communes rurales. — Irrigations. — Participation des ouvriers aux bénéfices des maîtres. — Cours du mouvement social. — Le Morcellement et l'Association, ou Recherche d'une société parfaite. — Charles Fourier. — Prochaine métamorphose du monde. — Code divin. — Sujet de notre vignette. — Fragments de lettres religieuses. — Opinion de Fourier sur les femmes. — Analogie : Botanique passionnelle, le Buis, le Gui, la Couronne impériale. — Pensées de Charles Fourier. — Les Monts-de-Piété. — Colonies agricoles : Petit-Bourg, Ostwald, Mettray. — Horticulture. — Taille et conduite du pêcheur. — La lieue carrée de Napoléon et celle de Ch. Fourier. — Les Béotiens allemands. — Anecdotes : Une querelle d'Allemand ; erreur d'un mari sur son droit. — Le libéré de Pontoise. — Les trois voyageurs. — Swift et le domestique. — Dévouement d'une sœur.

(1) N. B. Il reste encore des exemplaires de l'Almanach de 1845 ; on peut s'en procurer en s'adressant rue de Seine, 10, à Paris, au bureau de la *Démocratie Pacifique*.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 46.

